

JEAN-BERNARD

LE PROCÈS
DE RENNES

1899

IMPRESSIONS D'UN SPECTATEUR



PARIS
ALPHONSE LEMERRE, EDITEUR

23-31, passage Choiseul, 23-31

—
MDCCC

LE
PROCÈS DE RENNES

1899

(Impressions d'un Spectateur)

ŒUVRES DE M. JEAN-BERNARD

- La Vie de Paris 1898.* (4^e édition).
 Préface de M. CH. TARDIEU. 1 vol.
La Vie de Paris 1899.
 Préface de MARIE-LOUIS NÉRON. 1 vol.

HISTOIRE

- Histoire anecdotique de la Révolution Française. 1789.* —
 Préface de JULES CLARETIE. 1 vol.
Histoire anecdotique de la Révolution Française. 1790. —
 Préface de LÉON CLADEL. 1 vol.
Histoire anecdotique de la Révolution Française. 1791. —
 Préface de ERNEST HAMEL. 1 vol.
Histoire anecdotique de la Révolution Française. 1792. —
 Préface de JULES SIMON. 1 vol.
Histoire anecdotique de la Révolution Française. 1793. —
 Préface de CLOVIS HUGUES. 1 vol.
Quelques Poésies de Robespierre. 1 vol.

ROMAN

- Dos-Volûtes et Larme-à-L'œil.* 1 vol.
Françounil. 1 vol.

THÉÂTRE

- Un Amour espagnol*, drame en un acte en vers (en collaboration avec H. DEVILLERS), représenté en 1877. 1 vol.
Les Fils de 93, drame patriotique en 5 actes, représenté en 1881. 1 vol.
L'œuvre de Molière, à-propos en un acte, en vers (en collaboration avec M. PAUL PUJOL), représenté en 1883. 1 vol.
La Tante du Major, comédie-vaudeville en un acte, représentée en 1884. 1 vol.
Un Truc, comédie en un acte, représentée en 1879. 1 vol.
Mam' Fleurance, pièce en un acte, représentée en 1899. 1 vol.

SOUS PRESSE

- L'idéal à vingt ans* (enquête et conversations). . . . 1 vol.
L'Honorable Mistrass, roman. 1 vol.

EN PRÉPARATION

- Histoire anecdotique de la Révolution Française, 1794.*
Contes galants de la Révolution.
Impressions d'Art.
Le Crime de l'Avocat, roman.
Histoire anecdotique de la Commune de Paris, 1871, racontée par les témoins.

JEAN - BERNARD

LE PROCÈS
 DE RENNES

1899

IMPRESSIONS D'UN SPECTATEUR



PARIS
 ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
 23-31, passage Choiseul, 23-31

MDCCC

Ces pages sont les simples notes d'un spectateur qui, pendant trente-sept jours, a assisté à l'inoubliable procès Dreyfus.

J'ai rendu compte, non pas des débats eux-mêmes qui demeurent fixés par la sténographie, mais des impressions que ces débats provoquèrent dans ma conscience inquiète.

Avant l'ouverture du procès, je n'avais pris parti ni pour ni contre Dreyfus. Deux grandes préoccupations se partageaient mon esprit : La décision d'un Conseil de Guerre composé de braves gens d'un côté et les inconcevables scandales soulignés par le coup de rasoir du colonel Henry, de l'autre. L'irrégularité du procès n'entraînait pas pour moi l'innocence de Dreyfus. Il y avait lieu de recommencer, voilà tout. Au fond je souhaitais que l'on apportât la preuve de la culpabilité : c'eût été un soulagement, une délivrance.

Tel était mon état d'esprit, en arrivant à Rennes.

Le lecteur trouvera plus loin les impressions de tous les jours ; je les réunis sans y

rien changer, telles qu'elles ont été écrites et publiées à la sortie des audiences. A la réflexion, on aurait pu les amender. Parfois, l'émotion a été trop vive, l'irritation trop précipitée, la colère trop véhémement. Mais je me suis interdit de rien modifier.

Ceci est le journal, au jour le jour, d'un spectateur impartial, qui s'est laissé dominer par les incidents dont il parle et qui décèle les motifs du bouleversement de son âme.

Il y a eu des heures fiévreuses, angoissantes, je les rappelle telles que nous les avons vécues.

Ces chapitres font, à côté, partie de notre Vie de Paris, et en sont le complément, car pendant un mois, Paris ne parla pas d'autre chose et n'éprouva pas d'autres émotions.

Si on voulait une définition de ce livre, je crois qu'on pourrait dire : « ce journal quotidien est le memento d'un bourgeois de Paris qui alla passer un mois à Rennes et fut présent à toutes les audiences du procès Dreyfus ».

Ni plus, ni moins.

J-B.

Paris, 31 décembre 1899.



LE

PROCÈS DE RENNES

RENNES, Dimanche 6 août.

I

A Rennes. — Indifférence publique. — Les Parisiens. — La chambre d'étudiant. — Le Dossier secret. — Histoires sadiques. — Dreyfusards et antidreyfusards à table d'hôte.

Nous voici donc installés à Rennes, ville tranquille et calme qui n'a rien perdu depuis deux ou trois jours de son aspect ordinaire ; si l'on ne savait que va se jouer le dernier acte d'un des drames les plus émotionnants du siècle, on ne s'en douterait pas à voir les habitants si paisibles ; on leur en veut presque de leur indifférence, en présence de notre fièvre.

I

Si jamais débats se sont ouverts avec peu d'excitation dans la foule, ce sont bien ceux-ci. Ce matin, je me suis promené dans Rennes et rien ne décelait la présence de quatre ou cinq cents Parisiens apportant ici leurs émotions et leur irritabilité. J'ai fait le tour du lycée, grand monument de style bâtard, entouré de larges grilles : un gendarme en garde l'accès ; nul ne peut y pénétrer ; nous avons, du reste, bien le temps de nous y reconnaître.

En face, se trouve la prison militaire, et là aussi tout est tranquille ; deux gendarmes sont seulement de faction, ils vont de leur pas lourd, empêchant les photographes de prendre des clichés. Le monument est assez laid, composé de plusieurs bâtiments construits à différentes époques ; derrière, un édifice plus bas que les autres, avec les croisées grillées et protégées par des masques de bois. C'est là que se trouve la cellule de Dreyfus, qu'il doit entendre la corne des tramways, dont l'appel mélancolique et rauque traverse la ville comme le gémissement de quelque bête blessée.

Et puis ?

C'est tout ce qu'il y a à voir, c'est-à-dire rien.

Les Rennais se groupent devant des affiches blan-

ches par lesquelles l'autorité préfectorale fait connaître les dispositions prises pour assurer la tranquillité. Les rues voisines du lycée seront barrées et on ne passera qu'avec une carte signée par le président du conseil de guerre.

Les Rennais ne semblent sortir de leur apathie qu'en parlant de M. Casimir-Périer qui est ici depuis hier, et du général Mercier, arrivé par le même train qui m'a amené. J'ai pu voir le général se laissant complaisamment interviewer sur le quai de la gare Montparnasse par deux journalistes qui devaient être de ses amis, car il les traitait avec grandes prévenances.

— Répétez bien que je dirai ce qu'il faut dire.

Ce sont les mots par lesquels il a pris congé de ses interlocuteurs.

Si vous voulez mon impression, il m'a semblé que la figure du général n'était pas celle d'un homme qui est bien sûr de lui ; il y avait quelque chose de forcé dans son sourire et on devinait, sur son visage travaillé par les rides, les soucis nerveux des luttes de longues nuits sans sommeil.

En arrivant à Rennes, le général Mercier est parti avec quatre ou cinq dames qui sont venues au-devant

de lui : des femmes d'officiers assurément, cela se voyait à leur tournure militaire et à leur manière saccadée de serrer la main du général.

Contrairement à ce qu'on avait dit et répété, on n'éprouve pas la moindre difficulté à se loger et on trouve de la place dans trois ou quatre des bons hôtels de la ville. Plusieurs confrères, dont je suis, ont loué, pour le mois, des chambres garnies qui viennent d'être abandonnées par les étudiants partis en vacances. Nous voilà rajeunis par ce séjour dans la chambre garnie, comme au temps de la jeunesse, comme au temps des études de droit ; mais, hélas ! l'âge est là ; la tempe grisonnante nous avertit qu'en dépit du décor poétique, les journées heureuses de la vingtième année se sont envolées et ne reviendront plus jamais.

Depuis deux jours, on a apporté de Paris les trois fameux dossiers diplomatiques, secrets et ultra-secrets ; ils sont enfermés chacun dans un coffre de la succursale du Crédit Lyonnais loué par l'autorité militaire et où l'on a serré ces inestimables trésors ; c'est dans les coffres de cette Société financière qu'on prendra, tous les jours, ces documents pour les apporter au lycée où ils ne coucheront pas ; on les réintégrera dans leurs cachettes d'acier.

Et quand on pense que les gens bien informés affirment qu'il n'y a rien de sérieux, rien d'important dans cette collection de rapports et de documents !

C'est ce qui devait déchaîner la guerre avec l'Allemagne !

— Un ramassis d'inepties, fait un dreyfusiste de marque ; allons-donc ??

Car, enfin, pourquoi ne pas dire ce que les hommes bien informés vous répètent !

L'autre jour, M. Trouillot, l'ancien ministre des colonies, me faisait part de son étonnement d'avoir lu, quand le général Zurlinden communiqua au cabinet Brisson les pièces du dossier ultra-secret, d'avoir lu des lettres signées « Jésus-Christ » et adressées à « Marie-Madeleine. »

Vous êtes trop au courant de la vie de Paris pour n'avoir pas compris que c'étaient là deux pseudonymes comme aiment à en prendre certains personnages de moralité équivoque quand ils s'écrivent au sujet de leurs amours repoussantes. Ce sont des lettres de dépravés, saisies ou inventées, et où, entre deux descriptions de scènes pompéiennes, on a habilement mêlé quelques détails au sujet de l'affaire Dreyfus. Dans ces lettres sadiques, les agents qui les ont fabri-

quées ont fait intervenir et l'attaché d'ambassade allemand et même la fille de l'ambassadeur. Aussi, la Cour de cassation, après avoir pris connaissance de ce dossier, a-t-elle refusé d'en faire état, et vous ne trouverez aucune pièce de cette collection, ni dans l'enquête, ni dans la contre-enquête. Il a fallu — comment dire pour rester modéré ? — il a fallu le zèle sans éveils pudiques de deux ou trois officiers d'état-major pour ramasser dans le panier à ordures des policiers ces papiers inventés et fabriqués pour les besoins de la cause et où on a fait intervenir la trahison de Dreyfus entre deux rendez-vous dans des maisons closes à l'usage de vieux messieurs poussés par la passion déséquilibrée d'Orient : on parlait des relations de Dreyfus avec l'Allemagne, tout en décrivant les scènes de sadisme des modernes Lesbos dans la société desquelles on faisait intervenir la fille de l'ambassadeur et celle d'un très haut magistrat de la République, mort récemment, sachant bien qu'on ne pourrait jamais montrer ces ordures en public.

Car voilà à quoi se réduit, m'affirme-t-on, le fameux dossier secret, ou à peu près.

Ce n'est pas de la colère que provoquent ces polis-

sonneries, c'est du dégoût, et la honte est non pas pour ceux que les mouchards ont perfidement mêlés à cette aventure, mais la honte est pour ceux qui n'ont pas su voir qu'on se moquait de leur intelligence vacillante, tout en ne désespérant pas de surmonter les répulsions inévitables de leur délicatesse excessive.

En attendant que le conseil ait examiné ces papiers, les journalistes s'organisent pour les débats de demain et les groupes se forment suivant les opinions de chacun, en dépit des coudolements de la table d'hôte. Tout à l'heure je viens de déjeuner vis-à-vis de M. Arthur Meyer qui avait amené M. Maurice Barrès ; à deux ou trois places plus loin se trouvaient Philippe Dubois, de l'*Aurore*, et Bernard-Lazare, mangeant le même menu servi dans le même plat.

C'était inévitable, mais c'était curieux tout de même ; nous en aurons, du reste, bien d'autres dans quelques jours. Il ne sera pas banal de voir, par exemple, le général Mercier dans la même salle des témoins que le colonel du Paty de Clam — s'il vient — et que le colonel Picquart.

Et combien de temps ce procès durera-t-il ?

On parle de quinze ou vingt jours.

C'est un dénouement de tragédie un peu long.

II

La première audience. — Les journalistes chargés. — Appel des témoins. — Le Conseil. — Dreyfus introduit. — Dernières protestations. — Tout le procès recommence. — Impressions d'audience de Bernard-Lazare. — Le greffier Coupois. — Le dossier secret. — 5 contre 2.

Lundi, 7 août.

Toute la soirée d'hier, la ville avait conservé son inaltérable calme ; dans les cafés, on ne voyait que les étrangers. Les Rennais sont partis aux bains de mer et ceux qui sont restés semblent se désintéresser de l'« Affaire ». C'est à peine si un journal de la ville, se réclamant des prêtres et des autels, lance des provocations à droite et à gauche ; elles sont sans écho et toute l'agitation s'est bornée à une cinquantaine de femmes, tenant la plupart leurs enfants par la main, qui sont passées et repassées devant l'hôtel où est descendu M. Casimir-Périer, espérant voir l'ancien président de la République ; vain espoir du reste, car M. Casimir-Périer ne sort pas de son appartement dont les croisées, sur la cour, sont grandes ouvertes.

Séverine est descendue au même hôtel et elle est fort entourée ; Bernard-Lazare, le commandant Forzinetti, Marcel Prévost, l'expert Gaubert sont assis côte à côte, tandis qu'en face des nationalistes mangent gaiement.

La veillée des armes s'est passée, sans aucun incident, à écouter les orchestres qui jouent sur les terrasses des cafés.

Ce matin, dès cinq heures, tout le monde était sur pied. Je parle des journalistes ; car la population Rennaise continue à ne pas bouger et elle a vraiment bien fait, car rarement j'ai vu, même à Paris, aux mauvais jours de M. Dupuy, des agents plus violents et plus provocants que les gendarmes de Rennes ; ou plutôt, il faut être juste, les gendarmes se sont montrés fort corrects, mais ils étaient commandés par des officiers qui affectaient de donner des ordres vexatoires et les faisaient exécuter avec une visible irritation. En somme, il n'y avait personne, une quarantaine de braves ouvriers à peine qui étaient venus faire un tour avant de se rendre à leur atelier ; il n'y avait que des journalistes, aussi a-t-on chargé les journalistes : Oh ! on y mettait une vraie joie ! Mais pourquoi chargeait-on ? Dreyfus était-il conduit de

la prison au lycée? Nullement! Dreyfus avait été amené à 5 heures du matin; alors, quoi? Tout simplement parce qu'on voulait faire le vide devant la grand'porte. Caprice d'administration militaire, exécuté brutalement — pour rien, pour le plaisir. Nous étions à cent cinquante mètres; il paraît que ce n'était pas assez et on nous faisait reculer en lançant contre nous la gendarmerie à cheval. Jules Claretie qui, très paisible, comme on pense, était bousculé au premier rang, n'en voulait pas croire ses yeux; il s'imaginait que c'était une méprise.

— Mais où donc est l'officier! s'écrie l'académicien, il y a erreur, un officier va faire cesser ceci...

L'officier! mais il était à la tête de ses hommes et il s'égosillait à crier:

— Chargez! mais chargez donc!

On voit tout de suite que la pauvre gent écrivasière n'est pas sympathique aux militaires.

Enfin, nous sommes admis, entre deux haies de gendarmes, et on parvient à se caser, tant bien que mal, plutôt bien; chaque carte correspond à un numéro tracé sur les tables où on est, ma foi, fort commodément.

La grande salle des fêtes du lycée est quelconque;

au fond, une scène où on a installé le conseil; quant au reste, c'est une salle très grande, très carrée, très claire, très aérée; on y est fort à l'aise. A droite du conseil, on a installé la défense; Dreyfus prendra place sur une chaise et, à côté de lui, un capitaine de gendarmerie.

Les avocats entrent; Labori et Demange, tous deux rayonnants. A côté de moi, Bernard-Lazare, perdu dans un coin de la salle, sourit derrière son lorgnon; il a l'air de se dire: « Et pourtant, tout cela est mon œuvre! »

Un mouvement de remous, les têtes ondulent et on se montre M. Casimir Périer, très droit dans sa redingote, avec le légendaire col rabattu; le général Billot le suit; on leur a réservé, à tous deux, des fauteuils de velours rouge; les autres témoins auront des chaises. Le général Mercier vient à quelques pas, il est suivi par M. Cavaignac, avec sa figure sèche, anguleuse, en lame de couteau. L'ancien ministre de la guerre, qui fit afficher le faux, semble surveiller le général qui obtint la condamnation par la communication illégale des pièces fausses au conseil de guerre.

Du reste, voici un fait concernant les deux témoins qui ne sera pas et qui ne peut pas être démenti.

A Paris, avant son départ, le général Mercier a eu plusieurs rendez-vous avec M. Cavaignac et M. Ployer; à eux trois, ils ont arrêté et répété les termes de la nouvelle déposition que doit faire le général à la barre du conseil.

— Portez armes!

C'est le conseil de guerre qui vient prendre place; le colonel Jouaust paraît fort ému. il annonce d'une voix mal assurée que l'audience est ouverte.

Un adjudant va chercher Dreyfus, qui arrive conduit par un capitaine de gendarmerie; à ce moment, une grosse émotion étreint la salle; il y avait comme une sorte de malaise et la gorge se serrait malgré soi; c'est, du moins, l'impression que j'ai ressentie.

Le capitaine Dreyfus paraît très pâle, presque jaune, les narines serrées, et il va s'asseoir derrière ses défenseurs; il porte un costume d'officier d'artillerie visiblement neuf. Dreyfus a les cheveux blancs et une calvitie menaçante envahit le crâne.

C'est d'un geste automatique, sec, nerveux, qu'il salue militairement le conseil; personne ne lui rend son salut; puis, il se découvre et répond d'une voix

assurée, mais gutturale, désagréable, qui a de la peine à sortir!

A ce moment, je regarde Bernard-Lazare, qui est très pâle; ne laissant pas passer cette occasion de recueillir une déposition psychologique, si on veut me permettre l'expression, je lui passe un papier sur lequel je lui ai posé la question suivante :

Quelle impression avez-vous éprouvée en voyant Dreyfus entrer; je vous regardais et vous étiez très pâle?

Bernard-Lazare veut se dérober, mais j'insiste et, pendant la lecture — la longue lecture du premier rapport d'Ormescheville, — il répond ainsi par écrit :

« C'était la première fois que je voyais Dreyfus, et, dans l'attente de son entrée, j'ai eu une poignante impression d'angoisse mêlée de joie. Je me suis si souvent, depuis cinq ans, représenté cette minute que je savais devoir arriver un jour! Mon angoisse a disparu dès l'entrée, quand je l'ai vu tel que je n'aurais pas espéré le voir, après ces années de supplice, plein d'une flamme intérieure de vie, ferme et roide; et ça n'a plus été pour moi qu'une tranquillité d'âme par-

faite, plus que jamais la certitude que l'innocent allait vaincre. »

— Mais arrangez cela comme vous voudrez, me dit Bernard-Lazare, en me rendant le papier.

— Arranger! je m'en garderai bien; cette émotion ainsi exprimée, l'instant d'après où elle s'est produite, est d'une trop réelle éloquence, pour que l'on se permette des fioritures.

Voici le greffier Coupois qui se lève; c'est un grand brun, d'une cinquantaine d'années, très sûr de lui et nullement mécontent de se trouver au premier rang; il a une jolie silhouette tout de même et l'aspect n'est point antipathique avec sa voix forte qui emplît la salle.

Pendant que le greffier, de sa voix sonore, lit les pièces de la procédure, les membres du conseil de guerre suivent cette lecture avec un intérêt marqué; on dirait qu'ils en entendent parler pour la première fois; cependant, chacun a eu connaissance, il y a plusieurs jours, d'une copie de toute la procédure devant la Cour de cassation. L'aspect général des sept juges est intelligent; il y en a bien un qui n'a pas l'air de comprendre grand'chose, mais ce n'est peut-être qu'un faux jour.

Quand la lecture a commencé, Dreyfus était affreusement pâle; à mesure que se déroulent devant lui les péripéties de ce sombre drame, dont il a eu une si douloureuse représentation, il y a cinq ans, ses oreilles deviennent d'un rouge ponceau et un flot de sang empourpre les pommettes.

C'est le moment d'esquisser le portrait du colonel Jouaust.

C'est une figure peu distinguée, mais l'œil est vif; le front est bas et entêté; une large, très large moustache, gênante pour la symétrie, lui balafre la figure, formant, à droite comme à gauche, des panaches blancs qui flottent au cours de la conversation. Quel est le degré d'intellectualité du militaire qui va conduire les débats de ce formidable procès? Sa probité morale est-elle bien dégagée des partis pris et des passions dont d'autres, plus haut placés, nous ont donné de si pitoyables exemples? C'est ce qu'il m'est impossible de dire, après cette première séance, où mon impression, sur ce point, n'est pas bonne; mais, jugeant le juge, on comprendra qu'un honnête homme se réserve et attende.

Comme Flaubert, le colonel Jouaust est l'adver-

saire de la photographie ; il a énergiquement refusé de laisser reproduire son portrait par les journaux illustrés et ce n'est qu'aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, que les dessinateurs ont pu le croquer à l'aise.

L'appel des témoins commence. M. Casimir-Périer répond le premier " Présent " d'une voix très assurée ; il y a comme de la forfanterie dans le " Présent ! " que lance le général Mercier ; M. Cavagnac assis à côté laisse entendre un " Présent ! " très embarrassé ; celui du général de Boisdeffre s'échappe faiblement, comme la plainte douloureuse, c'est un soupir qui expire ; quant au général Gonse, il répond d'une voix étranglée. Le colonel Picquart et le commandant Freystaetter répondent avec netteté.

Le commandant Carrière se lève ; la figure est vulgaire, la voix vulgaire, le geste vulgaire, le tout sans relief, sans élégance et sans style ; quand on entend ce langage heurté, commun, on a l'impression d'un esprit étroit — et j'allais écrire mesquin.

Le commissaire du gouvernement réclame le huis-clos pour la communication du fameux dossier prétendu secret et qui contient les malpropretés et les

polissonneries séniles, qui ont été précieusement recueillies par les greffiers et les archivistes de l'état-major.

Pendant la suspension, Dreyfus se retire avec cette démarche automatique qu'il avait le jour de la parade d'exécution. La tête est toujours ingrate ; cependant, la souffrance a imprimé une sorte d'air de douleur intense, qui le rend non pas sympathique, mais intéressant.

On cause alors librement, entre confrères, et cette impression de la première minute, avant que les incidents aient amené une agitation quelconque est favorable, très favorable à Dreyfus. Les officiers supérieurs de la garnison qui sont venus assister à l'audience sur l'estrade derrière le conseil, affectent de causer d'autre chose que du procès, mais leurs figures ne laissent percer qu'un sentiment : ils regardent le public en ayant l'air de dire :

— Mais enfin, pourquoi tous ces pékins sont-ils là ? Ceci est une affaire militaire et ne regarde que les militaires.

Ils ne comprennent pas qu'ici vont se dérouler des débats dont la portée dépassera de beaucoup l'enceinte dans laquelle nous nous trouvons.

Arrive l'interrogatoire.

Le premier cri, quand on lui présente le bordereau, est un cri de protestation indignée où on ne distingue bien que ces mots : « Mon honneur, mes enfants, ma femme. Innocent ! » Puis, la voix s'échauffe entre deux sanglots.

C'est angoissant.

L'interrogatoire continue. Le président a été ému malgré lui, par la protestation si pleine de cœur de Dreyfus : on sent que la voix du colonel Jouaust est mouillée ; mais il se remet peu à peu et l'interrogatoire reprend sans passion, sur le ton de la conversation ; Dreyfus se défendant, contredisant, donnant des démentis nets, précis, sans une violence ; parfois avec étonnement !

La voix ne prend de la fermeté que lorsqu'il lance un « Jamais ! Jamais ! » quand on lui parle des pièces indiquées par le bordereau. On arrive au « Manuel de tir » qu'on l'accuse d'avoir connu, ce qu'il nie.

Le président interrogesans acharnement passionné, mais avec une obstination qui montre que le procès tout entier recommence et avec un accent où il n'y a pas de bienveillance, certes.

Tous ces détails me causent une sorte de malaise.

Le colonel Jouaust a dans son dossier la preuve écrite, l'aveu de la main d'Esterhazy que Dreyfus n'est pas l'auteur du bordereau, et cependant toute cette première séance est consacrée aux à-côté, aux preuves qui pourraient faire croire que Dreyfus avait eu les moyens, et les avait recherchés, de se procurer les éléments des pièces signalées dans ce fameux bordereau.

Mais alors, je ne comprends plus.

Ou on tient l'aveu d'Esterhazy pour nul et non avvenu, et on recommence le procès, comme si rien ne s'était passé, ou alors quoi ?

Oui, quoi ?

D'autant plus qu'à certains moments, le président s'attache à des puérités qui ont été ressassées comme des arguments sérieux par les adversaires de la revision.

Ainsi il demande à Dreyfus :

« Au moment de la dégradation, le 5 janvier 1894, vous avez dit à Lebrun-Renault : « Dans trois ans, j'aurai satisfaction... Pourquoi trois ans ! »

Le président très nerveux, entêté, se pelotonne en quelque sorte dans cette question, il y revient toujours ! « Pourquoi trois ans ! » C'est comme un

refrain ; le geste devient saccadé, la main gantée de blanc balaie le tapis vert, accrochant au passage le cordon du lorgnon.

Et Dreyfus ici devient vraiment beau.

Il clame bien haut son innocence :

— J'ai dit que mon innocence serait reconnue avant deux ou trois ans, parce qu'il ne me paraissait pas possible qu'un grand peuple laissât expier à un innocent ce crime monstrueux de trahison que je n'ai jamais commis, jamais, jamais ! »

La minute est vraiment dramatique ; Dreyfus, qu'on devine soutenu par une nervosité extrême, se raidit, ses bras maigres flottent sous le dolman, se détachent du corps, ses mains, gantées de blanc, tremblent, et elles s'élèvent comme si elles adressaient un appel à la justice.

A ce moment, ma foi, les larmes vous montent aux yeux, et la scène est vraiment digne des grands drames de Shakespeare.

Et le même couplet du colonel Jouaust réapparaît :

— Pourquoi avez-vous dit : dans trois ans ? Dans trois ans ?

Puis il prend une feuille de papier et continue à poser ses questions ; car tout l'interrogatoire est écrit

point par point sur de longues feuilles de papier ; chaque question est très développée en longs paragraphes.

Tandis que l'interrogatoire se poursuivait ainsi, il était intéressant d'en suivre les péripéties sur la figure de Mathieu Dreyfus, le frère, qui semblait éprouver les mêmes émotions que l'accusé, il était étreint par les mêmes angoisses ; à ce moment, les deux frères étaient pâles comme deux cadavres. La ressemblance était frappante.

Enfin, on termine cette première partie ; le conseil se retire, puis revient, avec un cérémonial convenu de « Portez armes ! Présentez armes ! » qui ne produit pas grand effet. Par cinq voix contre deux, il décide que le dossier secret sera communiqué à huis-clos ; il n'y aura donc pas de séance publique de trois ou quatre jours.

Cinq voix contre deux !

— Voyez-vous, me dit un voisin, le procès est fini ; le verdict sera rendu par cinq voix contre deux. Leur siège est fait.

C'est peut-être une opinion de pessimiste.

On évacue la salle et les gendarmes mettent à nous faire sortir la même brutalité qu'ils ont mise à notre

entrée ; les officiers de gendarmerie président au déblayement — c'est bien le mot.

— Evacuez ! Evacuez ! crient-ils.

Non, décidément, comme me le disait M. Max Nordau tout à l'heure, ces gens-là ne se doutent pas que la presse des deux mondes va les juger demain.

L'autorité militaire a tenu à prendre toute la responsabilité de l'organisation ; soit.

Les agents de la Sûreté ont été fort convenables, reconnaissons-le, pour une fois. Mais les gendarmes de Rennes, les officiers surtout, oh ! ces officiers ! où ont-ils appris à servir ?

Un mot sur les premières impressions de Dreyfus d'aujourd'hui pour finir :

— Quand je me suis trouvé, a-t-il dit à l'issue de l'audience à M^e Labori, quand je me suis trouvé, après tant d'années, devant des êtres humains, je n'ai pu comprimer qu'à grand'peine les sanglots qui m'é-touffaient.

III

Toujours le calme. — M. Cavaignac s'agite. — Propos du général Mercier. — Le deuxième aveu d'Estherazy. — Puérilités policières. — Impressions de Dreyfus.

Mardi, 8 août

Toujours ce calme extraordinaire qui semble nous envahir peu à peu. Au lycée, les gendarmes sont toujours là, prêts à charger comme la veille ; mais les journalistes sont absents, la plupart sont partis pour Saint-Malo et les bords de la mer ; ceux qui sont restés errent en ville comme des âmes en peine, se refusant aux variations fantaisistes.

— Nous ne pouvons pourtant pas, s'écriait l'un d'eux, découvrir la ville de Rennes, comme Alexandre Dumas découvrit jadis Marseille, pour en faire la description à nos lecteurs !

De fait, pendant que le conseil de guerre dépouille le fameux dossier secret, depuis les notices sur l'espionnage de la France à l'étranger jusqu'aux rapports des agents sur les dessous de Paris, il n'y a personne autour du lycée ; j'ai compté dix personnes qui sont

passées pendant dix minutes, de braves Rennais se rendant à leurs occupations.

M. Cavaignac, malgré le huis-clos, a essayé de pénétrer dans le lycée, mais les gendarmes, ne le connaissant pas, l'ont empêché de passer; il s'est alors retiré assez vexé, mais il a rencontré le général Gonse, ce qui semblait lui avoir rendu toute sa bonne humeur; ils se sont promenés un moment bras dessus bras dessous et ils devaient se raconter des choses fort gaies, car je les ai croisés et ils riaient comme de véritables petites folles.

Cela rappelle la satisfaction que manifeste le général Mercier répétant à tout venant qu'il apporte la preuve décisive, écrasante. Enfin, on va connaître la vérité.

— Elle sera tellement éclatante, me dit un témoin qui a causé avec le général Mercier, qu'on ne pourra même pas la discuter!

— Tout ça, voyez-vous, fait un Parisien un peu sceptique, c'est des blagues! Si vraiment le général Mercier avait eu quelque preuve, il y a déjà longtemps qu'il l'aurait donnée. Il joue son va-tout et préfère évidemment voir Dreyfus retourner à l'île du Diable que d'aller, lui, faire un tour à la Haute-Cour.

Les antisémites ne semblent pourtant pas très contents; ils n'ont donc qu'une confiance limitée dans le coup de massue que doit porter le général Mercier?

On paraît cependant être d'accord pour reconnaître que c'est cette déposition qui donnera vraiment une tournure au procès.

D'ici-là, nous devons nous contenter des brouilleries, celui-ci affirmant que les lettres de Mlle de Münster à Mlle Lucie Faure et qui sont au dossier secret examinées ce matin sont authentiques, les autres soutenant qu'il y a là des faux nouveaux.

Pendant ce temps, notre confrère M. Clifford Millage, correspondant du *Daily Chronicle*, montre à ceux qui veulent la voir la déclaration écrite par Estherazy dans laquelle le commandant avoue avoir écrit le bordereau, sur les ordres du colonel Sandherr. C'est la deuxième déclaration écrite par Esterhazy; l'une a été remise au journal *le Matin*, et le conseil de guerre l'a fait saisir; l'autre a été rédigée par le commandant lui-même, dans les bureaux du *Daily Chronicle*; c'est ce dernier document que montre à tout venant M. Clifford-Millage et qu'il a, du reste, mis à la disposition de l'autorité militaire qui, jusqu'ici, semble ne pas s'en être souciée.

A la sortie du conseil de guerre, vers onze heures et demie, on avait laissé approcher quelques curieux, une vingtaine d'ouvriers sortant des ateliers, et tout à coup, sans motifs, sans avertissements, on a lancé les gendarmes à cheval contre ces groupes inoffensifs. Voudrait-on vraiment provoquer une échauffourée ? On le dirait. Ou bien prépare-t-on quelque incident prochain.

Du reste, si la Sûreté est d'une courtoisie parfaite, quelques mesures sont, par contre, d'un ridicule achevé ; on a logé un agent dans la même maison que M^e Hild et on fait surveiller d'une manière particulière le jeune secrétaire de M^e Labori. Quelles puérilités ! D'autres agents sont chargés de filer plusieurs de nos confrères qu'ils ne quittent pas d'une semelle : le premier jour, c'est plaisant, mais à la fin, cela devient agaçant, et combien inutile !

Et Dreyfus ?

Il garde le même calme, la même confiance. Tous les jours, il peut relire les débats complets, le *Figaro* a mis à sa disposition une copie sténographiée du compte rendu des débats ; hier soir, après l'audience, il disait à M^e Demange :

— J'aurais peut-être dû refuser de répondre à

toutes les questions qui m'étaient posées sur le bordereau : ce sont là des points inconnus pour moi ; le bordereau ayant été écrit par un autre, les documents qui y sont mentionnés doivent être expliqués par un autre et non par moi. Mais le président du conseil avait le devoir de me poser ces questions et je devais y répondre, ne serait-ce que par déférence pour son grade.

C'est le sentiment de la discipline militaire qui subsiste très vivace dans cet esprit qui a cependant tant souffert des abus de ces chefs et qui ne parle qu'avec respect de l'armée. Il y a des natures spéciales. Pendant qu'il attend, résigné et confiant, l'issue de ce procès où il lutte pour l'honneur de son nom, on rencontre des généraux conduits par M. Cavaignac et complotant entre eux, concertant les effets d'audience qui doivent accuser ce malheureux ; ceci produit une impression pénible.

IV

Causeries des journalistes. — Les premières divisions. — M. Cavaignac. — Le pour et le contre. — Impressions pessimistes.

Mercredi, 9 août.

Nous avons été surpris, ici, en lisant les journaux, de voir l'émotion avec laquelle les comptes-rendus de la première journée des débats avaient été accueillis ; cette nervosité contraste tellement avec l'indifférence un peu agaçante même de la ville de Rennes ! Ici, tout est calme, monotone, terne et on se sent pris d'une sorte d'ankylose dans ce milieu où on n'entend ni un cri ni une parole plus vive l'une que l'autre et où tout passe dans l'attente lasse de la fin de ces séances à huis-clos où on examine le dossier secret.

Que faire durant ces mortelles heures, tristes, ennuyeuses, mornes ?

Causer un peu, dans les coins, entre journalistes de même opinion ; car la division se produit peu à peu ; les revisionnistes faisaient un accueil courtois aux « antidreyfusards », mais cette politesse, où il y avait parfois comme de l'ironie hautaine, n'a pas contenté les partisans de la condamnation, et tandis que M.

Cavaignac n'a pas voulu rester dans le même hôtel que M. Casimir-Périer, M. Arthur Meyer a mobilisé ses amis, et ils ont trouvé une pension à part où ils peuvent, à leur aise, annoncer la déroute prochaine des amis de Dreyfus.

Est-ce l'ennui ? est-ce l'attente ? mais le doute ébrèche quelques convictions dans l'issue du procès ; le ton sec, cassant, autoritaire, les haussements d'épaules du colonel Jouaust ont mal impressionné quelques-uns, qui font part de leurs doutes vacillants.

Mais d'autres, plus résolus, protestent contre ces appréciations : qu'importent, disent ils, ces premières heures ! Il se produit ici ce qui s'est produit à la Cour de Cassation ; les juges les plus prévenus devront se rendre devant la force des choses, devant les témoignages, devant les preuves. La vérité se fera jour, éclatante, malgré tout, et nous aurons la victoire complète, radieuse ; comptez-y ! Oubliez-vous que nous luttons pour la Justice qui n'est pas un mot ; que nous avons derrière nous la force écrasante des sympathies du monde entier ; qu'en France même le nombre de nos amis augmente tous les jours ? Mais reportez-vous, par la pensée, à dix-huit mois en arrière, quand la revision était seulement défendue par

une douzaine d'écrivains à peine, ne pouvant exprimer leur pensée nulle part, ne trouvant pas de journaux pour les accueillir, et regardez le chemin parcouru ! La revision ordonnée, l'innocence proclamée par la Cour de Cassation, acceptée par une partie du pays, soutenue par des conservateurs et des catholiques indépendants comme Cornély, du *Figaro*, et Hervé de Kérouhant, du *Soleil*. Nous voici à la fin de cette période militante. Ayez de la patience, attendez, la victoire est assurée.

— Pourtant, voyez le général Mercier, annonçant qu'il va tout changer à son gré.

— Fanfaronnade d'un général qui s'en va gaillardement vers sa ruine et court à cette dernière défaite où il risque son honneur.

— Mais vous n'avez donc pas vu passer Cavaignac, joyeux, et la figure allumée d'un contentement fauve ?

— Laissez s'épanouir Cavaignac ; il avait le même rire cruel le jour où il descendait de la tribune de la Chambre, après cette séance fameuse où il avait apporté le faux qu'on faisait afficher. Pour lui, très ambitieux, il a joué sur cette affaire la Présidence de la République qu'il convoite si ardemment ; c'est le joueur qui attend, avec la fièvre, qu'on ait retourné

la dernière carte ; il faut que Dreyfus revienne à l'île du Diable pour que lui, Cavaignac, entre à l'Elysée. Tenez, regardez-le, avec ses mains sèches ; on devine dans ces doigts crochus, dans ces veines, l'ambition et la cruauté de son grand-père, qui faisait fusiller si allègrement, et de son père, qui faisait massacrer, pour sauver l'ordre, croyait-il. Quel atavisme.

— Vous n'avez donc pas vu avec quelle affectation respectueuse les généraux saluent Mme Henry qui personnifie « la veuve sans fortune » et qui vient pour quelque scène de mélodrame préparée chez M^e Ployer, avec la collaboration de Cavaignac ?

— Ceshommages indiquent évidemment plus que du respect pour une femme malheureuse, pour une veuve digne de pitié ; cette affectation marque bien l'approbation théâtrale pour le faux qui perdit le colonel Henry ; mais après ?

— Après ? mais tout se tient ; les généraux s'inclinent bien bas devant la veuve du faussaire, qui est descendue dans une des maisons religieuses de la ville, où les sœurs prient tous les jours, pour le triomphe de « la bonne cause ».

— Ce n'est pas ça qui doit nous troubler beaucoup.

— Puis, avez-vous remarqué avec quelle raideur

les officiers cités par l'accusation traitent leurs camarades, les officiers cités par la défense ?

— Cela prouve que ces gens-là n'ont rien appris et rien oublié. Mais ils seront écrasés dans leur impénitence finale; ils n'ont ni remords, ni repentir; tant pis pour eux; ils ne peuvent empêcher le triomphe du droit.

Je rapporte sténographiquement les propos entendus et ne les prends nullement à mon compte.

Cependant à écouter ces convaincus quand même, on sent osciller les doutes que les impressions des premières heures ont fait naître.

V

M. Déroulède viendra-t-il? — M. Jaurès parlera-t-il? — Attitude du colonel Jouaust. — Officiers manifestants. — Une carte vendue? — Le futur journal de Séverine.

Jeudi, 10 août.

Anne, ma sœur Anne !...

Nous pourrions répéter le mélancolique refrain de la femme de « Barbe bleue » ; c'est, du reste, la question avec laquelle on s'aborde entre journalistes, dans la « Vieille Bourse », aménagée pour servir d'immense salle de rédaction et d'où des milliers de feuillets s'envolent tous les jours à travers le monde.

— Eh bien, quand reprennent les audiences publiques ?

— Quels documents a-t-on trouvés dans le dossier secret ?

— M. Jaurès fera-t-il une conférence ?

— M. Paul Déroulède est-il arrivé ?

— Que pensez-vous de l'attitude du colonel Jouaust ?

— Et la déposition du général Mercier ?

Telle est la demi-douzaine de questions autour desquelles roulent les conversations et naturellement les réponses dépendent de l'opinion de chaque journaliste, car, après deux ou trois jours d'acalmie, nous avons retrouvé ici, aussi vivaces qu'avant le procès, les passions, les partis pris, les haines qui se traduisent par des sorties courtoises, mais violentes cependant, pour ou contre Dreyfus. La ville de Rennes seule demeure figée dans une indifférence tranquille.

On nous assure que vendredi ces messieurs auront terminé l'examen des correspondances sadiques du dossier secret et que samedi matin l'audience publique reprendra ; quant à M. Paul Déroulède, on avait annoncé son arrivée, mais nous n'avons aperçu sa longue redingote dans aucune des rues désertes de la cité endormie. M. Jaurès est bien venu, mais il ne semble guère probable qu'il parle ; ce serait pour le moins inutile en ce moment.

L'attitude du colonel Jouaust préoccupe davantage. Quelques-uns, les optimistes, mettent son ton rogue et cassant sur le compte de son infirmité ; il paraît que le président du conseil de guerre est sourd, non pas sourd à ne pas entendre, quand on parle très haut,

mais tellement dur d'oreille qu'il a perdu lui-même la nuance des intonations. L'explication vaut ce qu'elle vaut ; mais l'aspect du colonel est rébarbatif tout de même et son allure des plus dures. Cependant, ce militaire à la figure balafrée de sa large moustache blanche n'est pas un guerrier bien farouche, puisqu'il a fait toute sa carrière dans les bureaux, qu'il n'a jamais vu le feu des embuscades coloniales ; c'est, au demeurant, un bureaucrate habillé en soldat. Je ne comprends donc pas bien les airs de croquemitaine qu'il se donne.

Quant au général Mercier, il se met en forme et il a de nombreux conciliabules avec M. Cavaignac, qui déjà lui avait fait apprendre son rôle à Paris et qui le style pour l'entrée en scène. Cette déposition est le clou du procès ; c'est elle qui va donner la mesure et nous aurons sûrement des surprises.

Pour l'observateur, il y a quelques petits traits qui ont leur portée ; ainsi, hier, un groupe de sept ou huit officiers d'artillerie arrive sur la place de la République et le premier soin de ces messieurs est d'acheter la *Croix* et la *Libre Parole*, qu'ils tiennent à la main très ostensiblement ; ce n'est qu'un détail, mais il n'est pas sans importance ; c'est une indica-

tion d'un état d'esprit qui n'est pas sans valeur, au moment où ce sont des officiers d'artillerie qui jugent l'affaire Dreyfus.

A côté de ces conversations de la « Vieille Bourse », il y a les petits commérages de presse ; ainsi, au moment de notre départ de Paris, on affirmait qu'un journal du boulevard avait vendu sa carte d'entrée ; on précisait, citant le nom du directeur peu scrupuleux du journal besoigneux et on allait, jusqu'à fixer le chiffre : trois mille cinquante francs ; ce n'était pas donné. Vérification faite, il n'en était rien ; le journal visé n'a eu qu'une seule carte d'entrée et elle est aux mains d'un rédacteur habituel, bon méridional exubérant qui nous annonce tous les matins que, décidément, sa conviction en la culpabilité de Dreyfus s'affirme. Ne lui demandez pas pourquoi, c'est une conviction innée. Après cela, un confrère charmant ; féroce, barbare, condamnant sans motifs, sans preuves, mais charmant tout de même, et puis il est du Midi, que voulez-vous, il faut tout lui pardonner.

On parle de l'apparition, pour un temps plus ou moins proche, d'un nouveau journal qui sera dirigé

par Séverine. Un projet que caresse depuis longtemps le célèbre écrivain.

Un journal de femmes ?

Oui et non ; c'est-à-dire que ce sera un journal mixte, où collaboreront à la fois les écrivains des deux sexes. A la bonne heure, voilà la véritable manière de comprendre la question féminine, dans le journalisme. C'est Michelet qui a dit quelque part : « L'homme n'est ni l'homme ni la femme, il est deux ; il est composé de l'homme et de la femme qui se complètent mutuellement ».

Séverine veut en donner une preuve nouvelle dans le domaine intellectuel en ouvrant le même journal à tout le monde ; l'expérience sera curieuse et elle réussira sûrement. Dans tous les cas, j'aurai été un des premiers à le prédire et à le souhaiter.

Séverine, en voilà une qui ne désespère pas ; elle croit fermement au succès final de Dreyfus ; elle croit à l'acquittement ; elle le dit, le répète, le crie dans les coins et relève les espérances affaiblies.

Ah ! c'est une vaillante, il n'y a pas à dire ; elle a la foi et elle donne la foi, mais elle ne me convainc pas.

Tout de même : hier, elle m'a chapitré une grosse heure durant et, malgré tout, mon impression n'est pas favorable à l'acquiescement.

VI

Mot Militaire. — Craintes d'assassinat. — Mot de gendarme. — Les vendus. — En Danemarck. — M. Lépine en 1894.

Vendredi, 11 août.

Allons, c'est notre dernier jour d'attente ; les séances du huis clos se terminent ce matin et demain aura lieu la fameuse audience publique où le général Mercier doit jouer la scène à sensation, dès longtemps préparée et annoncée à grand fracas.

Tous ces jours-ci, pour les journalistes qui ne sont pas allés sur la côte bretonne respirer l'air de la mer et qui sont restés dans l'attente d'un incident, qui ne s'est pas produit, la vie a été d'une monotonie énerve et d'une régularité d'horloge ; à onze heures, on se réunissait devant la grande porte du lycée ; là, on attendait que les gendarmes à cheval balayassent la rue, par des charges. Toute cette mise en scène est inutile, mais ils tiennent beaucoup à leur charge de

cavalerie. Il paraît même qu'il ne faut pas critiquer ces manœuvres de gendarmerie, car, devant les observations de quelques confrères, le général Lucas commandant de place, s'est écrié :

— S'ils ne sont pas contents, on reprendra les débats dans la salle de la manutention !

Voyez-vous ça ! Comme cela dénote une hauteur d'esprit et une intelligence indépendante ! Ah ! mes gaillards, vous vous permettez de raisonner, attendez donc ! — Nous allons vous enfermer dans un étouffoir ! Quelle pitié ! Quelle intellectualité en loques ! Ceux qui soutiennent ces mesures étranges, dans leur brutalité parfois provocantes, assurent que ces précautions sont nécessaires, dans l'intérêt même de Dreyfus. Il paraît, en effet, que l'autorité a reçu de nombreuses lettres de menaces annonçant qu'on était prêt à assassiner le « traître ».

— Vous comprenez, me disait hier un officier, moins irrité que les autres, un coup de revolver est vite tiré.

Il y a évidemment des fous partout et ils ne manquent pas ici. Mais je me refuse à croire qu'on aille jusqu'à l'assassinat, quoiqu'un Rennais se soit écrié l'autre jour, devant moi, dans le tramway :

— Bah! avec une balle bien placée, nous serions débarrassés de tout ce bruit.

Du reste, cette mise en scène importante n'empêche nullement de voir Dreyfus qui descend par la petite porte de la chapelle, traverse la rue et rentre par la manutention, entre une double haie de soldats et de gendarmes à cheval. Hier, il avait l'air très calme, marchait très lentement, suivi d'un capitaine de gendarmerie; on aurait dit plutôt un officier passant la revue de sa compagnie qu'un accusé retournant à son cachot.

A la croisée de l'infirmerie, deux sœurs regardent passer Dreyfus, très intéressées, et leurs deux cornettes blanches secouées par le vent semblent les ailes de quelque oiseau effarouché par le cliquetis des sabres, les commandements longs des officiers et les piaffements des chevaux.

A côté de ces déploiements de forces inusités et qui seraient imposants s'il n'étaient aussi inutiles, il se produit de petits incidents qui ne manquent pas de pittoresque. Ainsi durant les audiences, les rues entourant le lycée sont barrées; on permet seulement aux journalistes de passer jusqu'au moment où a lieu le grand déblayage, les fameuses charges, comme s'il s'agissait de résister à une attaque.

Ce matin, un confrère se présente au bout de la rue, il est arrêté par un gendarme, il lui montre son coupe-file.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— C'est un laissez-passer signé par le préfet, vous voyez bien, un coupe-file, quoi!

Le bon gendarme le laisse aller, puis se ravisant, il le rappelle :

— Non, décidément, vous ne pouvez pas aller plus loin; c'est un coupe-file que vous dites ?

— Mais oui.

— Précisément, il n'y a pas de file ici, nous ne sommes que deux plantons; vous ne pouvez pas couper.

Celles-là, on ne les invente pas !

Naturellement, les bruits les plus invraisemblables courent et il ne faut croire à aucune de ces nouvelles sensationnelles. Tout à l'heure, un journaliste, grave d'habitude, racontait, dans le tuyau de l'oreille, qu'il venait de se produire un revirement des plus graves : ces juifs — ces sales juifs — venaient de proposer cent mille francs à un des officiers du conseil de guerre.

C'est le petit jeu de société qui recommence; au début du procès, en 1894, l'expert Gobert ne voulut

pas déposer dans le sens de du Paty du Clam : vite on déclara qu'il avait été acheté deux cent mille francs ; M. Ballot-Beaupré conclut à l'innocence ; ce n'est pas étonnant, on lui a versé sept cent cinquante mille francs. N'allez pas discuter ; ce chiffre est connu ; pour un peu, on vous montrera le reçu. Tout le monde sait qu'en France toutes les consciences sont à vendre, il suffit d'y mettre le prix. Il n'y a que les hermines du nationalisme qui défendent leurs idées et leurs convictions pour la satisfaction légitime de faire triompher la justice et la vérité.

Que tout cela est misérable !

Et comme tout cela porte cependant sur l'esprit simple — trop simple de certains militaires. Je vous racontais, hier, que plusieurs officiers de Rennes affectent d'acheter en public la *Libre Parole* et la *Croix*, manifestant ainsi à leur façon. J'en parlais avec un officier qui me dit que c'est un peu de convention.

— Cela fait partie de la tenue. Ainsi, tenez, moi, je suis israélite, je crois Dreyfus innocent. Eh bien, l'autre jour, j'ai dû aller à Laval pour une affaire personnelle ; le camarade que j'avais à voir, officier comme moi, était au Cercle militaire ; j'allai le trouver, mais avant d'entrer j'ai eu bien soin d'acheter *l'Intransi-*

geant et la *Libre Parole* que j'ai tenus ostensiblement à la main, pour ne pas être distingué et pour faire comme tout le monde.

Cela indique bien l'état d'esprit de nos officiers, état d'esprit inquiétant tout de même.

Deux anecdotes pour finir : l'une date d'hier et l'autre remonte au procès de 1894.

Celle d'hier d'abord.

Un de mes confrères danois me raconte qu'il y a une quinzaine de jours il se trouvait dans un village perdu du Danemarck ; sur la place, un montreur de curiosités de cire avait établi sa tente ; les sujets offerts à la curiosité des visiteurs représentaient les personnages de l'affaire Dreyfus ; la plupart des paysans qui étaient entrés là, ne savaient pas lire, mais tous étaient très au courant et désignaient chaque figure : Dreyfus, Esterhazy, les généraux de Boisdeffre, Gonse, de Pellieux, Mercier, Cavaignac, sans oublier Zola et Labori.

Ainsi, voilà des paysans illettrés du fond du Danemarck et qui suivent les péripéties du drame qui continue de se jouer en ce moment.

L'anecdote de 1894, maintenant.

Un témoin du procès actuel, M. le commandant

Forzinetti, mieux placé que personne à ce moment-là pour savoir ce qui se passait, puisqu'il était directeur du Cherche-Midi, me rapporte qu'après la plaidoirie de M^e Demange, M. Lépine, préfet de police, qui avait assisté à tous les débats, était tellement convaincu que Dreyfus serait acquitté, qu'il avait mobilisé trois cents agents et les avait placés dans la prison du Cherche-Midi — au n^o 38. Cette force inusitée, en dehors des agents secrets, de la garde républicaine, avait pour but de protéger la sortie de Dreyfus, qui ne pouvait manquer d'être acquitté, pensait alors M. Lépine, puisqu'on n'avait relevé aucune charge sérieuse contre lui.

Les prévisions de M. Lépine ne devaient pas se réaliser; le général Mercier veillait avec ses communications illégales et l'arsenal de ses pièces fausses.

M. Mercier veille encore; ses moyens sont-ils les mêmes?

VII

*Séance publique. — Une journaliste de cœur. —
Physionomie des juges — Un diplomate en Herbe.
— M. Casimir-Périer. — Le général Mercier.
— Oh! misère! — La conscience de l'interview. —
Les Camelots manifestent.*

Samedi, 12 août.

Nous voici donc à la fameuse séance; celle qui doit décider du sort du procès, celle que les nationalistes ont représentée comme la plus importante, comme étant celle où nous allons voir le général Mercier donner « le fameux coup de massue », suivant l'expression consacrée.

L'affluence est plus considérable que le premier jour; on rencontre une nouvelle rédactrice, M^{me} Caillaux; c'est la directrice de l'*Avenir de Rennes*, le seul journal de la ville qui ait défendu la révision et que le général Lucas refuse de recevoir au Cercle Militaire; car, dans cette citée fermée qu'on devine hostile, murée dans un égoïsme tranquille, c'est une femme, qui, propriétaire d'une imprimerie et d'un

journal, a poussé, seule, le cri de pitié et l'appel vibrant à la justice.

Cette femme-là mérite qu'on s'incline avec respect devant elle : journaliste de province, elle donne un exemple de dignité professionnelle, de courage et d'intellectuelle indépendance. Qu'elle se trompe ou non, peu m'importe ; elle a la foi et elle défend avec désintéressement une cause qu'elle croit juste.

En attendant Dreyfus, on examine plus particulièrement ces sept officiers qui forment le Conseil de guerre, ces sept officiers qui vont ou redonner le calme à ce pays, en rendant la justice, ou nous précipiter dans l'inconnu par une sentence qui sera dominée par le souci de venger ce qu'ils appellent : « l'honneur de l'armée », périphrase pour indiquer l'amas de turpitudes entassées par des chefs qui ne veulent pas s'être trompés.

Du grave colonel Jouaust, rien de plus à dire ; je vous ai tracé l'autre jour sa silhouette de Breton têtu et cassant ; — aujourd'hui, cependant, son ton et son attitude ont sensiblement changé ; mais il n'a nullement l'air de se douter du rôle qu'il joue en ce moment et conduit ce procès comme s'il s'agissait d'une de ces affaires banales où les officiers jugent

quelque maréchal des logis charpateur ayant mangé la grenouille. Et, avec cela, un air ennuyé de voir tout ce monde, tous ces journalistes qui encombrant la salle et qui s'occupent de ce qui ne les regarde pas. Des mécréants qui parlent en ce moment au monde entier, qu'est-ce cela, s'il vous plaît ? cela vaut-il un de ces haussements d'épaules dont le colonel Jouaust était prodigue l'autre jour, quand il interrogeait Dreyfus, lui demandant des détails oiseux sur ses relations avec une femme à qui il avait offert de louer une villa — ce qui, d'ailleurs, n'eut pas lieu.

Et les autres officiers ?

Leur physionomie est-elle plus rassurante ? Hier, non ; aujourd'hui, pas encore. Leur air, leur attitude ont changé cependant, mais est-ce suffisant ?

Le lieutenant-colonel Brongniart, c'est le directeur de l'école d'artillerie de Rennes ; cinquante ans ; tête anguleuse, front très découvert, figure dure de paysan, est agité d'un petit mouvement de va-et-vient qui semble indiquer un esprit inquiet ; c'est lui qui passe un à un les papiers et documents au président ; le colonel Jouaust parle et le lieutenant-colonel Brongniart fait les gestes. A certains moments, comme le colonel Jouaust s'embrouille, c'est le lieutenant-colonel Brongniart qui pose lui-même les questions.

Le chef d'escadron Profflet, quarante-huit ans, un blond qui a blanchi avant la vieillesse et qui a vieilli en pleine maturité : figure distinguée, fine, élégante; porte un lorgnon crânement campé; le profil ressemble assez exactement à celui du lieutenant-colonel du Paty de Clam; de face, il a une vague ressemblance avec Dreyfus. Mais à la commissure des lèvres, on voit le parti pris.

Le chef d'escadron Merle, camarade de promotion du commandant Profflet, a fait sa carrière dans l'artillerie; celui-ci s'est conservé jeune et ne paraît pas avoir dépassé la quarantaine; figure poupine et, si on veut me permettre cette comparaison, ressemble assez exactement à un Japonais... avec sa moustache en brosse et ses petits yeux ronds, luisants dans une figure éveillée.

Le chef d'escadron de Lanceau de Bréon, 56 ans, sorti de l'Ecole en 1868; ne fut capitaine qu'en 1874 et c'est l'an passé seulement qu'il a eu son quatrième galon. Bonne tête de laboureur, de propriétaire campagnard; s'efforce de suivre les débats, malgré une fatigue apparente. Très pieux; sa conscience de catholique est alarmée si j'en juge par les soubresauts de sa physionomie.

Le capitaine Beauvais, 45 ans, capitaine depuis l'an passé, aspect jeune, moustache très noire, physionomie dure, très dure, ennuyée, et, par moment, il roule des yeux qui montrent le blanc; on appelle cela « en boule de loto », si je ne me trompe.

Le capitaine Parfait — 45 ans, un an de grade. Celui-là arrive à comprendre un quart d'heure après les autres et, il nous met au courant de cette lenteur, en posant des questions sur des faits qui ont été élucidés quelques instants auparavant. Du reste, ces point d'interrogation retardataires agacent le président qui, à un moment donné, fait un grand geste, comme pour lui dire : « Mais taisez-vous donc! »

Les sept officiers sortent tous de l'Ecole polytechnique.

Mais voici le premier témoin qui est appelé; le greffier vient de lire le rapport du docteur Ranson, qualifiant de « roman de la portière » toute l'histoire qu'on avait bâtie, autour d'une prétendue remise de papiers secrets à un notaire de campagne; papiers contenant la fameuse preuve de la culpabilité, preuve qu'on cherche toujours et qu'on ne trouve jamais.

Le hors-d'œuvre des dépositions est représenté par M. Delaroche-Vernet, qui raconte sa petite affaire

d'une voix blanche; comme aspect, ce futur diplomate, avec ses grandes moustaches noires de sous-officier de cavalerie, a l'air d'un commis de magasin, d'un sous-chef de rayon et il paraît vraiment bien petit garçon, quand on le confronte avec M. Paléologue. Il raconte, ce que nous savons: c'est qu'au ministère des affaires étrangères, on a tatonné avant de trouver le chiffre de la dépêche Panizardi. Un point, c'est tout; encore une révélation qui devait tout écraser et qui n'a rien prouvé du tout, mais rien! Une bulle de savon.

Un grand mouvement, un grand silence; voici M. Casimir-Périer, en redingote noire et en pantalon gris.

Dès le début, très ferme, il lance cette déclaration, nette et sonnante, comme un coup de clairon :

— J'ai juré de dire la vérité; je la dirai toute entière. Je veux qu'en sortant de cette enceinte, je laisse cette impression que j'ai dit tout ce que je savais.

Cette parole nette, tranchante, produit un grand effet et on dit: « Bravo! » de divers côtés, à voix presque basse; pour un peu, on applaudirait. Cela viendra tout à l'heure.

La parole est lente, solennelle et c'est au milieu

d'une attention émouvante qu'il déclare que le général Mercier lui a avoué que la pièce « Ce canaille de D... » avait été communiquée au Conseil de guerre, et, avec un sursaut de conscience, il ajoute :

— Mais je n'avais jamais compris que cette communication fût exclusive au Conseil.

Puis, le silence continue, il plane; il tombe comme de l'angoisse qui nous étreint tous; avec le récit de la conversation de M. Casimir-Périer et de l'ambassadeur d'Allemagne, c'est une page de notre histoire nationale qui s'écrit.

M. Casimir Périer est droit, un peu raide, il tient à la main le télégramme même que le Chancelier de Hohenlohe lui avait adressé, et il en donne lecture.

Et quels éclats de sincérité, quand, arrivant à la visite du capitaine Lebrun-Renaud, il ajoute :

— Le capitaine ne m'a pas fait la déclaration que le capitaine Dreyfus avait fait des aveux.

Cette déposition augmente de gravité et de dramatique; nous entrons en pleine lumière et on sent le voile se déchirer.

— J'ai encore à ajouter quelques indications que je n'ai pas données à la Cour de cassation; je ne suis ici ni un avocat ni un accusateur, mais je dois dire toute la vérité, j'y tiens.

Et, prenant une fiche, il aide sa mémoire, pour préciser des dates, preuve que rien n'est laissé au hasard.

Tout à coup, la voix monte, s'enfle, grandit, l'émotion ne parvient pas à en altérer l'éclat.

M. Casimir-Périer raconte la visite que lui fit M. Waldeck-Rousseau, pour lui demander au nom de M^e Demange, que le huis clos ne fût pas ordonné; il aurait été favorable à cette idée, mais il ne pouvait que la porter au Conseil des ministres, qui la repoussa.

Sur une affirmation de probité publique, les applaudissements mal contenus éclatent et on sent la poudre qui crépite; décidément, il y a de la fièvre dans l'air.

Quand il a terminé, les tempes battent plus fort, on sent les cœurs palpiter; je regarde mes voisins, ils ont, comme moi, la sueur au front.

Ici, un détail pittoresque.

Sur interpellation d'un membre suppléant du conseil, à propos des prétendus aveux qu'aurait reçus le capitaine Lebrun-Renaud, M. Casimir-Périer donne lecture d'un article d'actualité publié par M. Clisson dans le *Figaro*.

Qu'on vienne encore médire des interviews, qu'on dédaigne le reportage; quand le journaliste apporte, à la narration de ce qu'il a vu ou de ce qu'on lui a dit, la conscience de l'honnête homme et la probité intellectuelle, c'est de l'histoire qu'il écrit, lui aussi; il l'écrit légèrement, en marge des annales de chaque jour, mais son tribut n'est jamais à dédaigner. Voilà ce que prouve cet incident.

Quoi qu'on dise, ce spectacle d'un ancien Président de la République, à la barre d'un Conseil de guerre, et lisant l'interview d'un journal, n'est pas banal, et si nous avons le temps de philosopher, cet incident serait de nature à donner de l'orgueil aux annalistes, aux reporters, aux interviewers, il est de nature aussi à leur inspirer le sentiment de leur responsabilité; un coup de plume mal dirigé peut parfois fausser la vérité.

À la curiosité succède une émotion intense.

Le général Mercier arrive une serviette sous le bras.

Salle haletante; on met les mains en entonnoir autour des oreilles; on entendrait une mouche voler.

Le général commence par s'asseoir; il tousse nerveusement, on sent que la voix râcle et sort diffi-

lement; cette toux rauque, qui trahit un embarras, persiste.

Le commencement se traîne, les explications sont coupées par des lectures de pièces émanant du colonel Sandherr et le général est plus que surpris quand M^r Demange, invoquant la loi, demande que les pièces soient déposées au dossier.

Dès le début, on devine tout de suite que le général Mercier, parfaitement stylé, va se poser en défenseur de tous les abus de l'armée; il commence l'éloge du bureau des renseignements qu'il représente comme dirigé par des officiers de choix; nous savons ce qu'en vaut l'aune; Henry a été longtemps à la tête de ce bureau.

Le général, peu à peu, ne tousse plus; la nervosité disparaît, et la voix s'étale blanche, on l'entend à peine; on perçoit seulement qu'il met le Conseil en garde contre les démentis diplomatiques « qui, dit-il, n'ont aucune valeur ».

Pendant une heure, le récit coule, coule, portant sur l'historique de l'affaire, sans rien de nouveau, sans un fait à relever, rien que ce que nous avons lu cent fois. Il discute même les témoignages des experts!

On se met à causer dans la salle. Décidément, le coup de tonnerre ne vient pas!

Le général se lance à tort et à travers; il nous parle de ce fameux numéro de la *Libre Parole* qu'un Français aurait vu sur la table de Guillaume II, au palais de Postdam, avec une indication au crayon bleu. On s'étonne, on murmure. Comment un ancien ministre peut-il ajouter l'ombre d'une valeur à des témoignages de cette espèce, que seul M. Quesna y de Beaurepaire est capable de prendre au sérieux!

Mais les bourdonnements cessent, les chuchotements s'arrêtent, les conversations sont coupées: nous arrivons à la communication illégale. Nous y arrivons lentement; d'abord, le général discute la déposition Casimir-Périer devant la Cour de cassation; il discute l'arrêt lui-même.

On sent combien cet homme, qui ne veut pas avouer la vérité, qui s'abrite derrière des équivoques, on sent qu'il est ici particulièrement embarrassé. Il tourne, il explique, il commente. A l'en croire, quand l'Allemagne a su qu'on mêlait sa diplomatie à cette affaire, nous avons été à deux doigts de la guerre. Le soir du jour où le comte de Münster notamment rendit visite à M. Casimir-Périer, il y eut

une sorte de veillée d'armes à l'Elysée ; le Président, M. Charles Dupuy et lui, général Mercier, auraient attendu le résultat des négociations télégraphiques entre l'ambassadeur et l'Empereur. Enfin, tout s'arrangea, et, à deux heures du matin, la guerre était évitée.

M. Casimir-Périer s'agite nerveusement sur son fauteuil ; de la tête, il donne des signes de dénégation et, comme à la Chambre, le bras tendu, il demande la parole.

Enfin, pourquoi tous ces détails ?

Pour indiquer combien la situation était grave et exigeait des moyens peu ordinaires ; c'est à ce moment qu'il fit rédiger le rapport du commandant du Paty de Clam contenant la pièce « Ce canaille D... », qu'on considérait alors faussement comme s'appliquant à Dreyfus et qu'il fit remettre au colonel Maurel, président du Conseil, mais sans lui ordonner de la communiquer au Conseil.

— Je n'ai pas donné d'ordres positifs, dit-il ; j'ai donné un ordre moral.

Ces explications théologiques, ce *distinguo* sans crânerie, provoque un murmure d'indignation dans la salle.

C'est une déception, on sent que la colère se

soulève dans les consciences ; on chuchote des mots sévères, des épithètes injurieuses, et M. Mercier, continue des digressions sans fin.

M. Casimir-Périer se contient avec peine ; il agite la main demandant de nouveau la parole ; on sent la réplique venir, monter ; elle sera cinglante, on le devine.

Pour terminer la première partie de sa déposition, le général Mercier finit par un potin. Le général Chamoin lui a raconté que M. de Freycinet, alors ministre de la guerre, lui a dit que l'étranger avait envoyé trente-cinq millions au Syndicat pour mener la campagne Dreyfus.

C'est au milieu d'un sentiment irrité d'une partie de la salle soulevée contre ce militaire que l'audience est suspendue.

Le général s'en va causer avec les principaux chefs du nationalisme ; les conversations s'échangent et c'est dans certains groupes une impression de stupeur. Eh quoi, dit-on, voilà le langage d'un général français qui a été ministre de la guerre !

— C'est humiliant pour notre pays, dit un confrère d'opinion modérée, humiliant de voir à quelles mi-

sérables compromissions de conscience on peut descendre !

L'attitude de Mercier, en ce qui touche la communication illégale est sévèrement jugée :

— Quoi ! il n'ose même pas prendre la responsabilité de son acte ; il essaye de s'abriter derrière une distinction plus scholastique que sérieuse : « J'ai donné l'ordre moral et non pas l'ordre positif ! »

— Traduction : S'il y a une sanction pénale, c'est le président du Conseil de guerre qui devra être poursuivi.

Il y a des mots plus vifs, plus durs : nous les taisons ; et c'est, cependant cet homme, qui est non seulement responsable de l'erreur judiciaire apparue maintenant à tous les yeux, mais qui, par son entêtement irraisonné, est responsable de l'état d'affolement dans lequel le pays s'est trouvé depuis deux ans.

Un quart d'heure de suspension et l'audience est reprise.

Un fait sans grande importance peut-être, mais que je note au passage : jusqu'ici, chaque fois que le capitaine Dreyfus allait à la place où il revient s'asseoir, il faisait le salut militaire et le président du

Conseil de guerre ne le lui avait jamais rendu ; à cette reprise, le capitaine Dreyfus a fait le salut militaire, comme d'habitude, et, très ostensiblement, portant la main droite au képi, le colonel Jouaust a rendu le salut au prisonnier ; ce n'est rien certainement, et, cependant, la remarque n'était peut-être pas inutile.

Le général Mercier se rassied, étale de nouveau les papiers de son long mémoire ; il s'est fait apporter une carafe d'eau et un verre, il boit fréquemment, comme un conférencier. Et la déposition continue ; mais il semble sentir le terrain manquer sous lui, la voix devient plus lente, embarrassée par endroits et on voit ses mains trembler.

Il reprend la discussion du bordereau ; c'est long, long, diffus, broussailleux, avec des suppositions essayant de démontrer que le commandant Esterhazy n'a pas eu la connaissance des documents du bordereau et qu'il n'a pu, par conséquent, l'écrire. Seul Dreyfus... Vous connaissez le reste.

C'est nier l'évidence. Le général Mercier la nie, voilà tout !

Du reste, il ne se fait aucune illusion ; il n'a aucune preuve certaine mais il assure qu'il a une « conviction morale » — qui « suffit aux yeux de la loi ».

A propos du papier quadrillé ayant servi au bordereau, le général Mercier a pris un article de Séverine dans la *Fronde* où notre vaillant confrère constatait que plusieurs marchands de Paris avaient de ce papier en magasin ; c'est la journée aux pittoresques incidents. Tout à l'heure, M. Casimir-Périer lisait un interview de M. Clisson, dans le *Figaro* ; voilà, maintenant, le général Mercier lisant une page de Séverine, dans la *Fronde*.

Et on prétend que les articles de journaux n'ont aucune importance ! Quelle victorieuse réfutation !

On attend encore les preuves annoncées, le coup de massue.

Rien ; cet homme ne sait rien ; il se contente de considérer tout ce qui a été fait depuis 1894, y compris les aveux d'Esterhazy comme nonavenus. Alors se produit une scène dramatique d'un effet extraordinaire. Vous savez combien Dreyfus est maître de lui, combien il a conservé le respect de ses chefs ; cette froideur et cette tenue lui ont été assez reprochées. Eh bien, le général Mercier a provoqué un élan, un cri de conscience qui nous a tous remués.

Dans une péroraison évidemment apprise par cœur,

mais mal débitée, l'ancien ministre de la guerre, se tournant vers Dreyfus, lui dit :

—Voilà ma conviction, si je croyais m'être trompé, je dirais : « Capitaine Dreyfus, pardonnez-moi.. »

Alors, cet homme qui a tant souffert ne se contient plus. Il éclate, il se lève, et, se précipitant vers le général, d'une voix étranglée par la douleur :

— Mais, dites-le donc, dites-le donc, car vous mentez !

Véritablement, c'était superbe ! Au point de vue humain, c'était d'une extraordinaire émotion ; on sentait les larmes vous monter aux yeux, et quand le général a descendu les trois marches, une formidable huée s'est échappée d'une grande partie de la salle ; ç'a été instinctif comme un élan irraisonné de colère et de mépris. Le général était blême.

Nous sortons de cette audience vraiment confondus, abasourdis. Eh ! quoi, voilà ces révélations qu'on nous promettait, ces faits précis, ces preuves si bruyamment annoncées, ce fameux coup de massue !

C'est un sentiment de profonde tristesse qui nous envahit, une véritable douleur qui nous étreint. Voilà donc où nous ont conduits l'entêtement des uns et la méchanceté des autres.

C'est l'effondrement misérable d'une campagne de sauvagerie sans nom.

Et cette sauvagerie continue.

Sans savoir ce qui s'était passé dans la salle, une centaine de camelots manifestent du dehors, excités par des membres des cercles catholiques et par plusieurs officiers en civil, reconnaissables à ce qu'ils faisaient partie de groupes d'officiers en tenue, — tout ce monde crie : « Vive l'armée ! »

Vive l'armée !... Est-ce vive Mercier ?

Ceux-là semblent le croire.

Quant à moi, Français de France, je me sens pris d'une amertume profonde et d'une douleur aigüe en songeant, où, avec ces cris, on a conduit mon pauvre pays !

Tout n'est pas encore perdu, heureusement, mais il y a là une plaie qu'il faudra cautériser.

Attendons la justice. Viendra-t-elle ?

VIII

Distractions dominicales. — Les élégances de M. A. Meyer et son automobile rouge. — Les plaisirs défendus. — Le café-concert. — La victime de la vertu et du hasard. — La couleur de la moustache de Dreyfus. — La Dame Blanche.

Dimanche, 13 août.

A cette première journée de dimanche, je voudrais seulement vous donner l'aspect de cette grande ville désolée, morne, calme, silencieuse, d'où le luxe est parti avec la bourgeoisie réfugiée aux bains de mer et d'où la gaieté s'est enfuie avec les étudiants qui, depuis cinq ou six jours, sont en vacances. Il ne reste que les rennais du petit commerce, des ateliers et les soldats de la garnison. C'est plus qu'il n'en faut pour faire de la vieille cité un lieu de retraite et j'allais écrire de pénitence pour ceux qui recherchent les plaisirs autres que de se coucher uniformément à huit heures du soir.

Car, en dehors du procès, toute la vie rennaise est bornée dans ce programme aussi simple que peu varié : une promenade sur les bords de la Vilaine aux eaux dormantes, tranquilles elles aussi comme tout le reste et d'un vert désespérément sale, le dîner au restaurant et le sommeil avant que le clairon ait sonné le couvre-feu à la caserne voisine.

Il y a aussi la surprise d'une halte au café de la Comédie et d'un arrêt au café de la Paix où les orchestres improvisés jouent les airs d'un répertoire restreint.

Pour nous distraire sans doute, M. Arthur Meyer a apporté les trésors de sa garde-robe, qui lui permettent de montrer dix vestons de couleur différente dans la même journée ; le directeur du *Gaulois* a aussi amené son automobile rouge qui parcourt la ville dans tous les sens, en remplissant les rues du bruit de sa corne avertissant les passants d'avoir à se garer. — Mais c'est encore un plaisir plutôt uniforme et on se lasse vite des costumes aux dernières modes de notre sémillant confrère et la vue de l'automobile finit par ne plus constituer une curiosité tout à fait remarquable.

Un bon bourgeois de la place de la République,

consulté par nous sur les distractions qu'on pouvait réclamer à Rennes-la-Placide, a bien voulu nous répondre, en baissant la voix, et avec des clignements d'yeux entendus.

— Des distractions ! mais il n'y a qu'à choisir ! Rennes, ville d'étudiants et de garnison, n'en saurait manquer et le premier cocher venu vous conduira dans les salons hospitaliers, dont l'un tout au moins est fort apprécié, dit-on, de l'armée, du clergé et de la magistrature.

Nous l'arrêtons à ces avances en lui faisant comprendre par un geste pudique que nos ambitions ne vont pas jusqu'aux ensorcellantes faveurs de ces dames si bien hantées.

— Alors, ajoute notre homme, vous avez les deux concerts de la ville.

Va pour les concerts !

Ah ! pauvre de moi ; ils sont situés l'un en face de l'autre ; tous deux se valent et le plus grand, le plus important rappelle ces méchants bouis-bouis qui se cachent encore à Paris, dans les quartiers excentriques. Une salle carrée pouvant contenir une centaine de spectateurs ; au fond, une scène minuscule ; pour orchestre un maigre piano, très poussif et, assises sur

un banc de bois, une douzaine d'artistes qu'on prendrait pour autre chose; elles sont là, dans leurs costumes de soie aux couleurs criardes, elles attendent leur tour de chanter, et pour se distraire, essaient d'allumer de la prunelle quelques sous-officiers attablés dans un coin; mais « les enfants de Mars » résistent avec obstination à ces filles de Vénus, comme on aurait dit au commencement du siècle. Pendant ce temps, l'artiste qui est en scène se démène des yeux, des bras, des jambes, de la croupe et répète un refrain canaille.

Qu'est-ce qu'aime son Coco?
C'est la belle Clo Clo!

Elle s'arrête, harassée, aphone et, avec des sourires engageants, fait la quête se plaignant aux rares spectateurs de « cette p... de vie. » Si vous l'interrogez, pour peu que vous lui offriez une consommation, du reste toujours prête au comptoir, elle vous racontera qu'elle a reçu une excellente éducation — Oh! sa mère! — Que son père était capitaine de dragons; élevée à Saint-Denis, elle a éprouvé des malheurs; le gouvernement lui avait promis un bureau de tabac. Un député s'était même intéressé à elle, mais le représentant du peuple exigeait d'être payé d'avance en

complaisances déshonorantes, de l'appui qu'il lui prêtait; comme le philosophe antique, placé entre son plaisir et son devoir, elle n'avait pas hésité et elle avait repoussé les propositions de l'hôte du Palais Bourbon et avait conservé sa vertu. Ça ne lui a du reste pas porté bonheur et voilà comment un député plein de désirs illicites a poussé une pauvre orpheline, en quête d'un bureau de tabac, sur les planches d'un café-concert de Bretagne.

Et dire qu'elles racontent toutes la même histoire.

Vous comprenez qu'après cet essai des distractions lyriques de la bonne ville de Rennes, on n'ait pas envie de continuer, au contraire.

Il reste alors le hall de l'hôtel où les conversations sont forcément monotones; quand on a causé pendant deux heures de l'attitude du colonel Jouaust, qu'on a disserté, sans jamais se mettre d'accord, sur la couleur de la moustache de Dreyfus, que les uns déclarent noire, les autres blonde, les autres rousse, quand en réalité elle est poivre et sel, quand on a bien épluché les pièces du dossier secret, que personne n'a vu, mais dont on parle cependant comme si on les avait lues, depuis la correspondance amoureuse de la fille du haut personnage allemand, et du très haut person-

nage français, il ne reste plus qu'à s'occuper de la « dame Blanche » et de la « petite dame Rose » — venues toutes deux à Rennes avec deux billets de faveur signés du général de Galliffet et que le ministre de la guerre a donnés à un député de la Seine qui les avait demandés pour des « dames de sa famille ».

Quand vous avez épuisé toutes ces distractions, toutes ces voluptés, il vous reste à rentrer dans votre logis, sûr que les émotions de la soirée ne provoqueront pas les nervosités nocturnes.

IX

Agitation. — Tentative d'assassinat sur M. Labori. — Scène entre Séverine et M. A. Meyer. — Confrontation du général Mercier et de M. Casimir-Périer. — Billot. — Cavaignac. — Chanoine. — Zuriinden. — Découragement.

Lundi, 14 août

Eh ! mais on dirait que peu à peu la ville s'anime ; la fièvre semble s'étendre et, à cinq heures et demie, un millier de curieux environ sont aux alentours du lycée. Je ne sais pas ce que c'est, mais je sens dans l'air quelque chose qui ne me semble pas ordinaire.

Les déblaiements ont lieu suivant les formes habituelles, accompagnés du va-et-vient des gendarmes à cheval que je vous ai décrit l'autre jour.

Des officiers d'artillerie en tenue se sont résignés à faire la queue et se tiennent debout dans l'étroite enceinte du public ; plusieurs dames de la ville les accompagnent. Dehors, de nombreux ouvriers se sont groupés et attendent ; le bruit s'est répandu en ville que les cercles catholiques devaient faire une nouvelle manifestation, et les ouvriers veulent y répondre ; quelques-uns ne se gênent pas pour dire leurs intentions :

— La calotte veut g... crier !

— Nous g... rierons !

— Et si elle veut cogner, comme on le dit !

— Nous tâcherons de l'en empêcher.

On ajoute même que les officiers qui, d'après une circulaire du ministre de la guerre, ne doivent avoir que soixante-douze places, ont décidé de venir en bien plus grand nombre pour prendre leur part à l'algarede annoncée. Quand je pénètre dans la salle, on sent une agitation extrême ; pour surveiller les journalistes, on a placé des gendarmes dans l'embrasure de chaque fenêtre.

Le conseil allait entrer en séance, déjà le sous-officier de garde lançait le rauque : Portez armes ! — quand une voix venue du dehors crie : « Labori est blessé ! »

C'est une émotion indescriptible ; on court, on s'informe ; et les bruits les plus contradictoires nous arrivent : « Ce n'est rien ! — Si, il a reçu une balle dans le dos et une autre dans la tête... »

Le mouvement de réprobation est unanime.

Le conseil de guerre entre enfin et le président lit un petit papier avertissant la presse que si les manifestations de samedi se reproduisent, il fera évacuer la salle et qu'au besoin il supprimera les services des journaux. Aux officiers qui, ouvertement, ont pris part à l'échauffourée l'autre jour, pas un mot.

Le colonel Jouaust va continuer les débats, quand M^r Demange demande une suspension pour aller prendre des nouvelles du blessé.

— C'est très regrettable, dit tout sèchement le président qui n'a décidément pas le don d'improvisation ; et il suspend la séance, comme on le lui demande.

Dans la salle, l'émotion se répand sur tous les bancs ; je vois un vieillard sangloter. « Les misérables ! crient-on ! — Ils l'ont tué ! » Séverine est prise d'une crise

de larmes, elle s'affaisse sur une chaise et pleure un moment.

Tout à coup, un incident des plus vifs se produit entre M. Arthur Meyer et Séverine ; Séverine causait avec M. de Rodays, elle soutenait cette thèse que le misérable qui avait tiré les coups de revolver n'avait, en somme, qu'obéi aux excitations des nationalistes.

— Mais vous n'allez pas nous rendre responsables de l'acte d'un fou ! a interrompu M. Arthur Meyer.

— Si, si, a répliqué Séverine : c'est votre œuvre ; c'est le produit de votre campagne odieuse d'excitations et de menaces.

— Mais vous-même, vous avez écrit des articles violents.

— J'en prends toute la responsabilité ; j'ai souvent conseillé la pitié et jamais l'assassinat, comme vos journaux.

— Tout le monde est responsable, riposte M. Meyer.

Mais un formidable cri de protestation lui répond ; ce sont des journalistes qui se sont groupés et qui manifestent contre le directeur du *Gaulois*.

Pendant ce temps, les gendarmes surveillent le vestiaire, enlèvent les cannes et les parapluies. Si on avait voulu en faire usage, ce serait un peu tard.

A sept heures un quart, l'audience est reprise.

Le président du conseil prononce cette fois quelques paroles blâmant la tentative criminelle dont M^e Labori vient d'être victime, il exprime l'espoir que la blessure ne sera pas grave. Sa voix prend une intonation paternelle; à la bonne heure! Il y a même de l'émotion.

Le général Mercier revient à la barre des témoins; il est pâle, on sent que ses jambes fléchissent; cependant la voix douce est assurée; après quelques explications sur le bordereau, qu'il continue à affirmer être de Dreyfus, il traite les aveux d'Ésterhazy de mensonges.

Ici commence la confrontation sensationnelle entre M. Casimir-Périer et le général; celui-ci se lève; et tous deux, le civil et le militaire, sont à côté l'un de l'autre, debout; le militaire se croise les mains derrière le dos et paraît fort embarrassé, il tient une paire de gants blancs qui tremblent.

M. Casimir-Périer commence par lui donner un démenti; la voix est tranchante, nette, sifflante, dédaigneuse par moments.

L'ancien Président, revenant sur la prétendue scène dont nous a parlé le général Mercier, dans le salon de

l'Élysée, où il aurait attendu, avec M. Hanotaux et M. Casimir-Périer, la fin des pourparlers diplomatiques, est particulièrement dur, un peu trop hautain même. « Le général Mercier, dit-il, n'avait pas à intervenir dans ces pourparlers diplomatiques; je l'avais nommé ministre de la guerre, et, s'il était sorti de ses attributions, je l'aurais rappelé à son devoir. »

Le général baisse la tête, il balbutie, il répète ses mots, embarrassé — et est obligé de reconnaître « qu'il ne savait rien de ce qui s'était passé entre M. de Münster et le Président ». En somme, Mercier n'a pas dit la vérité quand il a parlé de cette scène tragique, nous représentant le Président attendant la déclaration de guerre de Berlin, au bout du fil téléphonique.

Mais M. Casimir-Périer ne s'en tient pas là, il prend son adversaire au collet, lui reproche sa conduite incorrecte d'un subordonné, vis-à-vis du chef d'État. Et il rappelle que M. Mercier, étant ministre, avait licencié deux classes, soit soixante mille hommes, sans en prévenir le Président de la République.

— J'ai appris ce fait grave par le *Journal officiel*.

Puis, M^e Demange nous le montre de mauvaise foi. On se souvient de la dépêche Panizzardi; il y a eu, au

ministère des affaires étrangères, un essai de traduction qui était contraire à Dreyfus et une traduction définitive officielle, qui était favorable à l'accusé ; et le général a laissé dans le dossier secret, communiqué au conseil de guerre, l'essai de traduction, ne remettant pas la traduction officielle.

Le voici maintenant faussant le dossier.

— Quand la révision a été proposée, lui demande M. Demange, le général Gonse vous a remis le mémoire que vous avez fait communiquer au conseil de guerre : ce mémoire distrait du dossier a été détruit par vous.

— Je l'ai détruit par motif patriotique, je considérais la révision comme nuisible à mon pays.

Le général Mercier descend de l'estrade, blême, tremblant, il s'affaisse sur un fauteuil.

Dès à présent, c'est un homme pour qui on a le droit d'avoir toutes les sévérités, et j'ai un autre mot au bout de la plume ; je ne l'écris pas, craignant que dans la hâte de l'improvisation de ces notes rapides, l'expression ne paraisse pas, non point méritée, certes, du moins trop expressive.

Voici le général Billot qui arrive à son tour ; il monte très lentement et porte une serviette. Ici nous

avons le général politicien ; il parle bien, s'écoute avec satisfaction. Il donne de longues explications embarrassées, avant de laisser deviner sa pensée. Il scande ses phrases très nettes d'un geste un peu monotone, mais qui donne du mouvement à sa déposition.

Enfin, dans une incidente, entre l'éloge du colonel Picquart et l'éloge de sa vieille amitié pour Scheurer-Kestner, il laisse échapper sa croyance dans la culpabilité de Dreyfus. Puis, il raconte longuement les phases diverses de l'affaire Dreyfus auxquelles il a été mêlé. Il parle très haut — naturellement — de l'honneur de l'armée qu'il a défendu. C'est entendu.

Il croit donc à la culpabilité ?

Pourquoi ?

Oh ! sa psychologie est bien simple : un voyageur a entendu à Berlin, dans un restaurant, deux officiers prussiens racontant que « Dreyfus allait envoyer le plan de mobilisation ».

Voilà sa conviction ! Voilà ses raisons !

Cette explication est au niveau de l'intelligence des témoins de M. Quesnay de Beaurepaire.

Le sentiment qu'on éprouve en entendant ce soldat, qui fut brave certes sur les champs de bataille, en

1870, mais qui doit une partie de sa fortune aux allées et venues dans les antichambres politiques et qui, incertain, flottant, se se détache pas de ses collègues par un motif qui nous échappe, mais où la conviction n'est pour rien — cela se sent à la voix, au geste, ce sentiment est plutôt pénible.

Il est tellement convaincu de la culpabilité, que lorsque M. Demange lui rappelle que quatre ans après la condamnation il a eu des doutes tels qu'il a avoué n'avoir pas dormi plusieurs nuits, il ajoute aussitôt : « Et je ne dors pas encore ! »

La figure de M. Cavaignac est trop connue pour avoir besoin d'être esquissée à nouveau. Léandre le représentait volontiers sous la forme d'un vautour; de cet oiseau de proie, il a le nez crochu, les joues creuses, le front découvert; c'est l'ambitieux héréditaire; le père n'ayant pu arriver à la Présidence de la République, c'est le fils qui par tous les moyens, essaye de s'emparer du pouvoir. C'est la Présidence de la République qu'il vient chercher encore ici; il s'acharne du bec et des serres sur l'accusé. Il apporte un réquisitoire longuement médité, longuement préparé. Voici, semble-t-il le mobile de cet acharnement; modéré, M. Cavaignac, voyant

que ses corréligionnaires lui préfèrent soit M. Méline, soit M. Waldeck-Rousseau, comme candidat à la présidence, sans transition, il passe aux radicaux et M. Bourgeois, toujours habile, accueille ce transfuge les bras ouverts. Dans le camp avancé, M. Cavaignac se heurte à M. Brisson; un candidat gênant; ne trouvant pas de quoi assouvir son inextinguible ambition, ni avec les radicaux ni avec les modérés, il a profité de l'agitation nationaliste pour devenir l'homme des militaires, et, lancé dans ce courant, il ne peut plus reculer, il est entraîné; il s'est fait une intellectualité spéciale; il croit sauver l'honneur de l'armée et il suit la poussée, poursuivant toujours cette présidence qui le fuit.

Quand à sa déposition, relisez le discours qu'il fit à la Chambre le jour où il apporta le faux. Ce discours a été recommencé aujourd'hui.

L'homme politique, quand il a cessé de regarder du côté de la justice et de l'idéal d'indépendance, est une vilaine bête.

Je ne parle pas du style, il n'a rien à voir ici; mais si on voulait chercher les côtés artistiques dans un événement de cette importance, on serait plus que surpris de la pauvreté de cette langue; les politiciens

les plus réputés parlent comme des procureurs de petite ville qui parleraient incorrectement.

Après avoir charrié pendant une heure et demie des phrases rocailleuses, M. Cavaignac terminait sans nous parler du faux Henry ; il a fallu que le président lui posât la question, en lui demandant quelles conclusions il en tirait.

Quelles conclusions ?

— Des conclusions sans importance.

On croit vraiment rêver.

Et sous l'interpellation de M. Demange, serré de près, il laisse échapper cet aveu : « Ma conviction a été faite et maintenue par les aveux de l'accusé. »

En descendant de l'estrade, M. Cavaignac va s'asseoir à côté du général Mercier, qui le félicite vivement ; ces deux esprits se comprennent et ces deux consciences se pénètrent.

Pendant ce temps, le général Zurlinden prête serment ; il a la voix peu assurée et tout de suite il essaye d'établir une distinction entre « ceux qui connaissent les choses et les hommes de l'armée » et ceux qui ne les connaissent pas. Vous devinez d'ici la thèse : les cinq ministres qui ont déclaré Dreyfus coupable connaissent ces hommes et ces choses, et la Cour de cassation les ignore.

Vous voyez que c'est bien simple : c'est la réédition du mot célèbre du commandant Ravary : « Votre justice n'est pas la nôtre. »

Pour le général Zurlinden, sa conviction est faite par le bordereau qu'il continue à croire de la main de Dreyfus ; si Esterhazy avoue en être l'auteur, Esterhazy ment. Un point, c'est tout. Il est absolument impossible de discuter avec des gens qui tiennent pour nuls et l'enquête et l'arrêt de la Cour de cassation et les aveux d'Esterhazy lui-même.

C'est en tremblant que le général Chanoine lève la main pour prêter serment ; ce malheureux général semble écrasé par je ne sais quelle fatalité ; il donne l'impression d'un de ces anciens forts démentelés et tombant en ruines, il est, du reste, impossible de rien entendre de cette déposition ; ce défilé d'anciens ministres de la guerre, qui montrent en public une faiblesse d'intelligence que n'égale que leur entêtement, est vraiment plus que pénible ; on éprouve un sentiment de terreur et d'effroi en songeant que ce sont ces hommes là qui ont disposé des destinées de l'armée et que ce sont eux qui conduiraient nos régiments à la bataille.

De la terreur, de l'effroi, disais-je ; oui, c'est bien

cela, et on se sent pris d'une immense douleur et d'un découragement profond.

Oh ! mon pauvre pays !

Comme compensation, il paraît que le général Chanoine sait le chinois et le russe.

C'est la journée des épreuves pour notre amour-propre national. Après les généraux, sur le compte desquels il serait cruel d'insister, voici M. Hanotaux, le Richelieu en baudruche, le diplomate surfait à qui nous devons la honte inutile de Faschoda et les horreurs d'Arménie.

Comme Cavaignac, M. Hanotaux a aussi entrevu dans ses rêves le fauteuil de Président de la République. Le ciel nous préserve, espérons-le, de ces deux humiliations nouvelles ! Hanotaux est un rusé compère pour ses affaires, il a le talent de tirer la couverture à lui. Dans sa déposition, il s'applique à établir qu'il a été opposé aux poursuites contre Dreyfus, ce qui est exact. Il a eu une heure de bon sens et de prévoyance, et on ne l'a pas écouté.

Quant à l'affaire elle-même ; il ne sait rien, il ne veut rien savoir. Dreyfus est-il coupable ? Peut-être. Est-il innocent ? C'est possible.

Il s'en lave les mains.

Cet homme est Ponce-Pilate.

X

Responsabilité de la police. — Une anecdote de la rue des Postes. — M. Guérin. — Le tortionnaire Lebon. — Mme veuve Henry. — Le général Roget. — Le metteur en scène du procès.

Mercredi, 16 août.

L'ouverture de la séance, très calme, est précédée de conversations ayant toutes trait à l'état de santé de M^e Labori ; les nouvelles sont bonnes ; on espère que lundi le vaillant avocat pourra reprendre son poste de combat ; aussi voudrait-on faire renvoyer l'audience à lundi ; des conclusions dans ce sens vont être déposées par M^e Demange.

— Et l'assassin ?

— Il court encore.

— A quoi sert alors le déploiement d'agents secrets ?

— Ils font tapisserie dans les principaux cafés de la ville, et, quand on a besoin d'eux, on ne les trouve pas.

On exagère évidemment, mais il est certain qu'on les emploie à des missions bizarres ; la veille de l'at-

tentat, un agent est resté toute la soirée dans le hall de l'Hôtel Moderne, à écouter les conversations ; comme nous nous étions aperçus de sa présence, vous devinez que nous avons tenu les discours les plus décousus qu'on puisse imaginer, et si le chef de la Sûreté lit les impressions de son mouchard, il ne sera pas ennuyé.

Ah ! la police a évidemment sa large part de responsabilité dans la tentative d'assassinat ; elle n'a rien su prévoir, et, le crime commis, elle n'a rien su faire pour arriver à l'arrestation.

A l'audience, le commandant Carrière se lève pour combattre la demande d'ajournement. Il trouve que la défense est en très bonnes mains, avec M^e Demange. Il laisse échapper quelques aveux qui peuvent paraître bizarres : « Il y a deux mois que j'étudie le dossier, je ne le connais pas encore. » Bref, ce soldat, très délibérément, prend sur lui la demande de rejet du renvoi.

Pendant cette nouvelle suspension, un de mes voisins, directeur d'un journal conservateur de Paris, en raconte une bien édifiante sur l'école de la rue des Postes et qui nous éclaire sur le rôle des bons Pères dans l'Affaire.

Notre confrère se félicitait d'avoir eu son fils reçu à l'École polytechnique.

— Ah ! ça n'a pas été sans peine.

Et il nous narre ceci : « C'était au moment de la souscription Henry, de la veuve Henry ; dans la division de mon fils, rue des Postes, les Pères laissèrent s'organiser la souscription ; sur cent cinquante élèves de la troisième division, trois seulement refusèrent d'y prendre part ; suivant les habitudes de l'école, on leur demanda ce que ces jeunes gens appellent « un topo », une raison par écrit. Devant cette mise en demeure, deux des opposants préférèrent subir la souscription ; mon fils seul, d'accord avec mes idées, persista dans son refus. Il fournit son « topo », exposant, de la manière la plus modérée du monde, qu'il ne lui appartenait pas de se faire une opinion sur la culpabilité ou l'innocence du capitaine Dreyfus, mais que l'acte d'un militaire commettant un faux, quel que fût le motif qui le poussât, était un acte qu'il ne voulait pas approuver en participant à une souscription d'honneur. Les camarades commencèrent par punir mon fils de cette attitude, en le mettant en quarantaine, pendant trois jours. Mais les Pères allèrent plus loin ; profitant du pre-

mier prétexte venu, ayant trouvé entre les mains de ce jeune homme un couplet d'une chanson d'Yvette Guilbert, on l'a renvoyé en pleine année scolaire. Je ne m'y trompai pas, les Pères répondaient au refus de la souscription de la veuve Henry. C'est alors que j'ai mis mon fils à Condorcet, et il a été reçu à l'École polytechnique dans un bon rang. »

Ceci n'est qu'une anecdote ; elle marque bien les mœurs du milieu.

Le conseil rentre : le renvoi est repoussé à l'unanimité ; le défilé des témoins recommence ; d'abord M. Guérin, ancien ministre, que les hasards de la politique ont un moment poussé au premier rang ; figure effacée d'avoué de province, dont la déposition, sans utilité et sans relief, passe inaperçue.

Un mouvement se produit ; c'est M. André Lebon, ancien ministre des colonies.

— Le tortionnaire, murmure-t-on autour de moi. Que vient-il faire ici ?

Le commandant Carrière, maladroitement, mais avec sa franchise fruste, déclare qu'il a assigné le témoin pour lui permettre de se défendre contre les accusations des journaux qu'il appelle « les organes de publicité ».

M. Lebon, entamant sa plaidoirie, essaye d'excuser ses atrocités. Dès le début, on devine une âme fermée à toute humanité et une nature d'un égoïsme sauvage.

Car c'est un homme sauvage que nous avons devant nous ; il a montré des instincts de bourreau, les a exercés sans pitié, abusant d'un pouvoir sans contrôle. On sent de l'indignation, du dégoût, de la répulsion pour celui qui a repris les habitudes des réguliers de l'Inquisition et qui suffirait à déshonorer un gouvernement s'il avait connu les horreurs de la double-boucle ; la flétrissure morale qui a atteint cet homme, cette bête féroce, est indélébile : il a beau se débattre aujourd'hui, il demeure déshonoré et l'histoire des prisons conservera son nom. Ce sera son châtiment.

A un moment donné, quand il se vante des mesures prises à l'Île du Diable, un gendarme qui est non loin de moi, ne peut retenir ce cri, plus sincère qu'académique :

— Charogne !

Si ce profiteur de la République, si ce politicien que le suffrage universel a rejeté et qui a obtenu, grâce à M. Peytral, une prébende de trente mille

francs par an, comme administrateur du Crédit foncier, si cet inutile que nous entretenons richement veut connaître l'opinion des gens simples qui partagent peut-être ses idées sur la culpabilité de Dreyfus, qu'il écoute le gendarme.

— Il a la barbe rouge des bourreaux de mélodrame, dit à mes côtés, M. G. Seyman, un confrère algérien.

Tandis qu'il continuait à présenter, d'une voix sombre, sa défense, un pli de mépris se remarque très ouvertement sur les lèvres de deux membres du conseil de guerre. Deux toujours — je n'en remarque que deux.

Quand il a fini, la gorge doit être sèche, car il boit d'un seul trait un verre d'eau qui est sur la petite table placée devant les témoins.

Le capitaine Dreyfus a un superbe mouvement qu'il faut souligner :

Quand, suivant la formule, le président lui demande s'il a quelque chose à ajouter à sa défense :

— Je ne veux pas parler des souffrances atroces qu'on a infligées, pendant cinq ans, à un Français, à un innocent ; je suis seulement ici pour défendre mon honneur.

Cela, dit avec un accent d'indéfinissable douleur, produit une sensation très vive ; je vous l'ai déjà dit, Dreyfus n'a pas une tête sympathique, bien au contraire, il n'a pas le facies poétique d'un amoureux d'opéra-comique, mais à ce moment, il était vraiment beau ; il a eu une phrase de héros dite simplement, avec sincérité, c'était le cri humain d'un innocent réclamant pour son honneur et oubliant son long martyre en face du bourreau.

Nous voici à la partie truquée du procès ; c'est Mme veuve Henry qui s'avance à la barre. Elle arrive vêtue de crêpes noirs ; elle ne paraît, du reste, nullement émue, et comme le président, avec une condescendance visible, et même un peu plus, lui fait signe de s'asseoir, elle répond qu'elle préfère rester debout ; elle parle d'une petite voix blanche, quoique très assurée ; elle récite visiblement une leçon bien apprise, mais comme elle parle avec une vitesse extrême, on ne l'entend presque pas. De temps en temps, elle fait un geste. Cette phrase se détache :

— Mon mari a fait un faux pour sauver l'armée !

Le général Mercier approuve de la tête ! c'est pour récompenser Mme Henry que les jésuites ont orga-

nisé cette souscription qui a dépassé cent cinquante mille francs. A peine Mme Henry a-t-elle fini que la séance est suspendue. Le général Mercier se précipite vers la dame en noir.

— C'est très bien, dit-il, très bien !

Et il la fait asseoir à sa droite, sur un des fauteuils rouges ; le général Zurlinden vient la féliciter.

Je relève ces notes sans commentaires, ne voulant pas oublier que cette femme a souffert.

A la reprise de l'audience, c'est un nouveau réquisitoire, celui du général Roget, ce général beau parleur, intelligent, très intelligent ; la tête est fine et l'aspect ne déplaît pas, bien au contraire, c'est plutôt un avocat qu'un militaire ; un peu hâbleur, Gaudisart de mess ; la parole est facile, la phrase élégante même, le geste fréquent, soulignant bien la pensée ; l'accent devient mordant, passionné, violent, et on devine de temps à autre de la haine pour cette affaire qui a arrêté un moment sa carrière. Mais s'il est avocat disert, le général Roget a les défauts de sa qualité, il est diffus, il parle à tort et à travers, il mêle tout sans suite, à moins que ce ne soit une manœuvre et une nouvelle habileté ; c'est bien possible. C'est ce que l'on appelle « jeter de la poudre aux yeux ».

Pendant trois quarts d'heure, il présente la défense d'Henry et il s'efforce de démontrer qu'Esterhazy n'a pas écrit le bordereau et il reprend son mot devant la Cour de cassation : « Quand bien même Esterhazy serait l'auteur du bordereau, Dreyfus n'en serait pas moins coupable ». Et le voilà parti pendant des heures, discutant tout ce qu'il sait, supposant ce qu'il ignore et réfutant les objections qu'il s'est forgées lui-même. C'est décidément un bavard.

A un moment donné, il se laisse aller à sa colère. Il discute les témoignages de M. Trarieux qu'il traite assez dédaigneusement :

— Mon opinion est désintéressée, et je n'admettrais pas qu'on lui préférât les déclarations de ceux qui ont profité de la politique. »

Il allait même en dire davantage, mais il s'est arrêté ; il a songé peut-être que ses attaques contre les hommes politiques seraient relevées et que le dossier du complot Déroulède n'est pas encore dépouillé en entier.

Après les civils, M. Roget s'en prend aux témoins dont les dépositions devant la Cour de cassation lui déplaisent : il critique d'abord le commandant Hartmann, il attaque ce que le commandant a dit, ce

qu'il a pensé, ce qu'il n'a pas dit, tout. Et cela coule, coule avec une rapidité désespérante. Ça devient vraiment fatigant.

Puis il nous ressasse un long et haineux réquisitoire contre le colonel Picquart. Notez que le général Roget ne sait rien par lui-même. Tout ce qu'il raconte, il l'a appris de deuxième ou de troisième main ; mais il semble être le metteur en scène de cette résistance acharnée aux choses les plus évidentes. Ce militaire retors, finassier, donne cette impression que c'est un homme dangereux.

C'est aussi un prudent ; et c'est cette prudence qui l'empêcha de marcher sur l'Élysée, le jour où Déroutède l'y conviait, après des événements que nous ne connaissons pas encore. Car, évidemment, il s'était passé quelque chose avant l'échauffourée de Reuilly ; à qui fera-t-on croire qu'un agitateur se hasarderait à aller prendre la bride du cheval d'un général, si celui-ci n'avait été ni pressenti, ni consulté ? Quand midi sonne, le général Roget n'a pas encore fini, il continuera demain.

Mais avant que l'audience soit terminée, ce malheureux Dreyfus n'y tenant plus, pousse un long cri d'indignation contre cet interminable réquisitoire, et

le Président le fait taire. Il lui rappelle « que la loi lui ordonne d'écouter les témoins en silence. »

— Le président est dans son rôle, dit-on, autour de moi.

Peut-être, mais son attitude pleine de déférence vis-à-vis du général Roget contraste avec le ton si sec dont il redresse l'observation de Dreyfus ; ses inclinaisons devant Mme Henry, ses prévenances du regard pour le général Roget, tout cela a je ne sais quoi qui ne me semble pas bon, et me fait mal penser. J'ai tort sans doute, je veux bien me le persuader, cependant... Enfin !

Puis, pourquoi ne pas tout dire ? La défense est désemparée, depuis que M^e Labori n'est plus là ; M^e Demange peut avoir des mérites de premier ordre, il n'a pas celui de conduire un interrogatoire. Nous avons entendu six réquisitoires et aucun témoin n'a été obligé de revenir sur lui-même, jamais il n'a été troublé dans son parti-pris serein de se lever contre l'arrêt de la Cour de cassation.

Jamais partie ne fut plus mal conduite, en face d'acharnements plus déterminés.

XI

Continuation de la déposition du général Roget.

— *L'agent Lajoux. — Quel est ce mystère ? —*

M. Bertulus. — La scène à faire... par Mme Henry.

— *Le colonel Picquart. — Ne déplaçons pas la question.*

Jeudi, 17 août.

Le général Roget parle toujours...

Ce n'est pas un témoin, c'est un accusateur qui essaye de démolir les dépositions qui vont venir; son accent a, ce matin, un ton de vulgarité qui déplaît et montre une fatuité qui déconcerte; on se sent indisposé contre cet infatigable parleur qui, avec des « il est à présumer », « supposons », taxe de mauvaise foi tous les témoins qui sont d'un avis différent du sien et met un véritable acharnement à discréditer le colonel Picquart qu'il affecte d'appeler « Picquart » tout court. Cet homme croit avoir accompli une besogne utile à ce groupe de chefs qu'il défend; s'il avait pu suivre l'impression sur le visage des auditeurs, il aurait vu aisément qu'il allait contre son but; le général Billot lui-même ne peut s'empêcher de hausser les épaules.

Esterhazy, à la bonne heure! Il s'applique à le soutenir, à le défendre; on sent que c'est là le type de l'officier tel qu'il le comprend; dans tous les cas, à dix reprises différentes, il en fait l'éloge.

De temps en temps, il laisse échapper quelques bribes d'aveux qui confirment bien le rôle joué par M^e Tézenas dans la formidable opposition à la révision :

— « Un jour, dit le général Roget, que M^e Tézenas était venu au ministère de la guerre, je ne sais pour quel motif, le ministre eut occasion de lui montrer le dossier... »

Tiens, tiens!... Voilà l'avocat de l'état-major se rendant dans les bureaux pour consulter les pièces; on nous avait tant répété que M^e Tézenas n'était pour rien dans ces affaires. Oh! si Roget voulait dire ce qu'il sait à ce sujet; mais il ne veut pas. C'est bien dommage.

Quand la déposition — ou le réquisitoire — est terminée, il se produit un incident que je trouve très grave par la physionomie qu'il a prise.

M^e Demange a rappelé qu'un agent, Lajoux, depuis révoqué pour malversations, avait informé le bureau des renseignements qu'il avait appris dans l'entrevue

de Bâle qu'un commandant de l'armée française renseignait l'Allemagne. Que fit le ministère de la guerre ? Il envoya l'archiviste Gribelin à Lajoux, à Bruxelles, et lui paya son voyage pour le Brésil. Lajoux part pour le Brésil, mais revient et sa présence est signalée en Italie ; vite, le ministère lui envoie un autre officier, on lui paye à nouveau son voyage pour le Brésil et on lui sert depuis et même à l'heure actuelle, une mensualité sur les fonds du ministère.

Le général Roget répond que ces faits s'étant passés quand il n'était pas au ministère, il les ignore.

Mais combien était significatif l'effarement du commandant Carrière, qui s'est levé comme mû par un ressort et, fort en colère, a déclaré s'opposer à la question « parce que ce serait contraire à tout esprit de discipline ». On se demande vraiment pourquoi ?

Le président, très sec, très cassant, déclare qu'il refuse de poser la question. Il fallait voir l'attitude du président, il fallait l'entendre : Ah ! vous voulez la lumière, ah ! on vous offre de vérifier un point important qui prouve que l'état-major n'a jamais voulu rechercher un commandant qui serait le traître, eh bien, ces militaires refusent, s'opposent, et par-

lent de haut à l'avocat qui interroge avec déférence. C'était un spectacle pénible.

Et il faut entendre encore de quelle façon le président accueille le juge d'instruction Bertulus. Quand il s'était agi de généraux, le colonel n'avait pas assez de mines engageantes et de prévenances. Dès que M. Bertulus s'est présenté, le ton rogue a reparu ; on avait l'air de lui dire : « Que venez-vous faire ici ? »

Tout cela est matière à réflexions.

La très importante déposition de M. Bertulus a été perdue en grande partie pour le public ; l'honorable juge d'instruction a la voix sourde, elle se perd dans la grande salle du lycée ; mais les explications si précises qu'il apporte semblent intéresser les membres du conseil de guerre qui, pendant deux heures, n'ont cessé de prendre des notes.

On avait chuchotté que Mme Henry devait faire une scène dramatique, préparée, afin de diminuer la portée de la déposition du juge ; cette scène aura-t-elle lieu ? Nous verrons tout à l'heure ; ce qu'il y a de certain, c'est que la veuve Henry suit avec une attention fébrile les phases diverses du récit de M. Bertulus ; quand il prouve les relations ayant existé entre le colonel Henry et Esterhazy, elle s'agite sur sa chaise et deux ou trois fois elle a failli éclater.

M. Bertulus continue.

C'est la première fois que nous entendons à la barre des témoins cette phrase :

— Dreyfus est innocent !

L'audience est suspendue au milieu d'une véritable émotion ; le président adresse la parole au magistrat avec un ton déférent cette fois, qui contraste avec la manière dont il l'avait accueilli jusqu'ici.

M. Jaurès, qui est placé beaucoup plus près que moi et qui a pu mieux suivre le récit de M. Bertulus, me dit :

— Il a été admirable de logique, de clarté et de force de raisonnement.

— Et avez-vous remarqué de quelle façon Dreyfus, le cou tendu, la bouche ouverte, buvait les paroles de M. Bertulus ?

A la reprise, le conseil pose quelques questions au juge ; quand M. Bertulus a fini, la scène annoncée se produit : Mme Henry demande la parole et, après quelques récriminations bien apprises, elle lance un :

— Cet homme est un Judas !

M. Bertulus, très froid, fait observer que la sortie ne l'a nullement surpris. Par une lettre venue de Paris, et qu'il remet au président, on l'avait prévenu.

Hier, en effet, dans la salle à manger du Cercle militaire, un officier avait annoncé tout haut ce que ferait Mme Henry à l'audience — un témoin a averti M. Bertulus qui savait ainsi ce qui allait se passer.

Mme Henry est veuve, elle défend la mémoire de son mari, elle est dans son rôle. Mais elle commence à abuser singulièrement de la situation en promenant son deuil sur les estrades ; elle ne devrait pas oublier que si elle est veuve, c'est parce que son mari fut un faussaire et un criminel ; ce n'est pas une raison pour insulter les honnêtes gens qui disent la vérité. Le cabotinage de la douleur est un cabotinage comme un autre.

Enfin, on appelle le colonel Picquart, qui arrive très droit, très maître de lui ; il est accueilli par un mouvement de sympathie ; il commence d'une voix nette, juste, bien timbrée.

Il place, lui aussi, un petit dossier sur la table, mais il ne s'en servira pas. Aux premières explications, on voit que nous sortons des suppositions, des hypothèses, des allégations, pour entrer dans le domaine des faits précis, étayés par les preuves.

Dès le début, le colonel Jouaust, qui a laissé parler de longues audiences les généraux, interrompt le

colonel Picquart pour l'engager à ne s'occuper que de ce qui concerne spécialement l'affaire Dreyfus.

L'observation a paru tout au moins bizarre dans la bouche d'un président qui, tout à l'heure encore, laissait Mme Henry se livrer à ses déclamations dramatiques.

Enfin, passons.

Aussi bien, Picquart ne se laisse pas démonter et poursuit son chemin.

Et on se sent pris d'un sentiment de haute sympathie pour ce militaire qui, contre cinq ministres, a osé soutenir son opinion, brisant sa carrière plutôt que d'abandonner ce qu'il croyait la vérité. Cet homme avait tout à perdre, rien à gagner ; il a risqué la partie : il a tout perdu et n'a conservé que l'estime des honnêtes gens.

Il arrive à l'éloquence véritable, il émeut, quand il raconte en termes très simples la cérémonie de la dégradation, rappelant la véhémence des protestations d'innocence de Dreyfus, criant : « Sur la tête de ma femme et sur la tête de mes enfants, je suis innocent ! »

Quand l'audience est suspendue, on commente vivement cette déposition. Elle a la clarté de vérité

qui s'impose. L'opinion du public est unanime, à quelques exceptions près, les auditeurs se sont de plus en plus compris.

Il reste à convaincre le conseil de guerre qui, si nous en jugeons par les questions posées, se cramponne au rapport d'Ormescheville et voudrait bien ne pas discuter.

Mais il faut discuter.

Et c'est de là que la justice naîtra, si on ne l'étouffe pas, à moins que la question ne soit déplacée et qu'au lieu de décider si oui ou non Dreyfus est coupable, on fasse choisir ces sept officiers entre les écrivains qui attaquent l'armée et l'armée elle-même — ce qui est à craindre.

XII

Le colonel Picquart continue. — La réponse du général Gonse. — Qui le saura ? — Un juge stupéfiant. — Réplique du général Roget. — Le général Mercier rectifie. — Il avoue la communication illicite.

Vendredi, 18 août

A l'ouverture de l'audience, on appelle le colonel Picquart, pour continuer sa déposition.

Dès le début, nous assistons à une scène fort instructive.

Arrivant à l'examen des pièces secrètes communiquées au conseil de guerre de 1894, qui n'ont plus rien de secret, puisque tout le monde en a parlé, le général Mercier comme M. Cavaignac, le colonel Picquart demande au conseil de lui permettre de donner des explications, en suivant sur les pièces elles-mêmes.

Le colonel Picquart connaît bien ces documents puisqu'il les a détenus plusieurs mois comme chef du

bureau des renseignements ; mais le président, sous le prétexte byzantin que ces papiers font partie du dossier, qui ne doit être communiqué qu'à huis-clos, refuse de lui laisser lire une fois encore ces déclarations que Picquart a lues cent fois. Tout cela est absolument régulier, je ne dis pas non, mais c'est un peu ridicule et personne ne soutiendra le contraire. Mais Picquart a une excellente mémoire et il donne des explications très nettes, très précises, qui démolissent argument par argument toute l'accusation.

En passant, il fournit quelques détails précis, il nous apprend que non seulement des suites s'étaient produites au ministère de la guerre avant l'arrestation de Dreyfus, mais il s'en est produit bien après la condamnation et pour des documents importants, qui n'ont été rédigés qu'après que Dreyfus a été déporté à l'île du Diable. C'est concluant comme moralité.

Au milieu de ces développements très clairs, on arrive à cette scène désormais célèbre entre le général Gonse et le colonel Picquart ; ce dernier, convaincu de l'innocence de Dreyfus, demandait au général de commencer les démarches pour faire reconnaître cette innocence ; le général opposa des questions de circonstance.

— Mais puisque Dreyfus est innocent ? dit le colonel.

Et ici cette monstrueuse réponse :

— Si vous ne dites rien, personne ne le saura.

C'est la réponse que le général Gonse a niée depuis ; le colonel Picquart, d'une voix lente, imposante, avec solennité, ajoute :

— J'affirme, sous la foi du serment, que c'est bien là ce que m'a dit le général Gonse.

Le moment paraît d'une importance considérable ; un jour nouveau semble se faire sur les dessous de l'état-major.

Une des figures les plus curieuses à observer est celle du capitaine qui est à droite du président, au bout de la table du conseil. On peut en parler maintenant que l'impression est produite, que la remarque a été contrôlée de divers côtés. Tant que les généraux ont parlé, ont accusé Dreyfus, son visage s'est épanoui dans un rayonnement de contentement concentré. Mais quand M. Bertulus a commencé sa déposition, les contractions nerveuses ont apparû ; la colère muette est entrée dans ses yeux. Avec la déposition du colonel Picquart, cette colère intime a pris des formes plus accentuées ; c'est tantôt une sorte de

pâleur qui se répand sur son visage couperosé, tantôt une rougeur qui flambe sur cette figure enluminée.

Un médecin éminent qui est un psychologue émérite dont la réputation est consacrée par ses œuvres considérables, me disait tout à l'heure :

— Cet homme souffre évidemment beaucoup, et il n'est point maître de ses sentiments. La contradiction le rend fort malheureux ; on a bien fait d'appeler des suppléants ; car, si par hasard le cerveau est faible, il pourrait arriver que la folie éclatât avant la fin des débats ; si, au contraire, le cerveau est solide et que ce soit le cœur qui ne soit pas d'une force plus que normale, une congestion est à craindre. C'est un des plus curieux cas de psychologie que j'aie pu étudier, et je l'observe depuis le commencement avec une curiosité de savant.

L'entrée seule de Picquart lui porte sur les nerfs et il essaye de calmer ses démangeaisons en frisant nerveusement sa longue moustache noire. Peut-être la conviction entrera-t-elle dans son âme tout de même, mais que d'efforts, que de peines il faudra au raisonnement pour venir à bout de ces répulsions d'un sanguin chez qui la pensée est soumise aux nerfs, mais qui pourra être néanmoins domptée, je l'espère du moins, sans y croire beaucoup.

Tenez, le voilà mordillant la peau de ses gants ; puis il passe son menton dans sa main droite, fatigue sa moustache, cligne des yeux ; maintenant, il crayonne de petits dessins menus, serrés, il essaye de s'absorber dans cette occupation, désirant ne plus entendre cette déposition qui l'obsède, il prend son mouchoir, le froisse, le presse dans sa main gauche, se passe les mains sur les yeux qui clignent ; de ses doigts allongés il caresse les parois de son nez. Tout cela a duré cinq minutes et le manège continue. Il ne faut pas être grand psychologue et la science du médecin éminent, mon voisin, est inutile pour fixer la mentalité de ce juge.

A peine Picquart a-t-il terminé que les généraux Roget et Mercier se lèvent en même temps pour demander la parole ; c'est le général Roget, qui a escaladé le premier l'estrade, qui l'obtient d'abord.

Le général, très nerveux, très irrité, frappant du talon, ayant dans l'allure un peu de la vulgarité de son gendarme de père, est blême, et ses traits sont contractés. Il voudrait porter encore une accusation, car cet homme, qui ne sait rien par lui-même, qui n'a rien vu, est comme le porte-parole des ministres antirevisionnistes que nous avons vus.

Mais, au moins, la rectification qui l'amène là, et pour laquelle il s'agite sur le tremplin, prenant des airs de matamore qui ne font ni reculer ni faiblir le colonel Picquart — qu'il affecte d'appeler M. Picquart — cette rectification a-t-elle un rapport avec le procès ?

Nullement.

Il s'agit d'essayer de diminuer cet homme qui s'est grandi, j'allais dire auréolé, dans ce débat.

— Est-ce que dans d'autres procès d'espionnage, demande-t-il, « M. Picquart » n'a pas communiqué aux juges des pièces secrètes comme tout cela a eu lieu dans l'affaire Dreyfus ? »

Et « M. Picquart » de répondre très justement que jamais il n'a eu à faire de semblables communications. Comme chef de bureau des renseignements, dans diverses affaires d'espionnage, il a dû remettre au parquet des documents secrets, mais le parquet en a fait l'usage qu'il a jugé convenable.

Il est certain que les parquets reçoivent des pièces confidentielles ; mais quand on les produit aux débats, quand on les montre aux juges du siège, à ceux qui prononcent la sentence, on les montre aussi à l'accusé.

Le général Roget revient à son fauteuil, l'œil ani-

mé et la lèvre frémissante. Il a trouvé un inférieur qui lui a donné un démenti ; il ne comprend pas cela, ce militaire habitué à commander et à être obéi....

C'est maintenant le tour du général Mercier.

Celui-ci est en civil ; on sent l'effarement de sa conscience et la démarche incertaine d'une âme bouleversée.

Il rectifie quelques dates insignifiantes, quelques minimes détails à côté ; c'est un lieutenant-colonel au lieu d'un colonel qui a fait une enquête. Son langage est presque déférent vis-à-vis de Picquart qu'il appelle, lui, « M. le colonel Picquart ».

Pourquoi est-il venu ?

Evidemment, il devait avoir quelque chose d'important à dire, mais, en dépit du petit papier sur lequel il a jeté des notes et qui tremble entre ses mains, sa langue s'embrouille, il reste court, il voudrait bien s'en aller ; mais M^r Demange en profite pour lui poser une question ; il lui fait énumérer une à une les diverses pièces secrètes qu'il a fait communiquer illégalement au conseil de guerre de 1894.

Et le général avoue, une fois encore, en comptant sur ses doigts les pièces communiquées ; il y en a six !

Cet aveu nouveau se détache bien dans le grand silence de cette fin d'audience.

L'ancien ministre de la guerre vient, lui-même, de dresser son acte d'accusation, et il prend, aux yeux de quelques-uns des allures d'accusé qu'on revit par la pensée, entre deux gendarmes, sur les bancs de la Haute-Cour.

Car, dit-on autour de moi, ou la justice est un vain mot, elle n'existe plus dans aucun des six codes qui nous oppriment — y compris le Code militaire ; — ou ce général, qui a forfait à toutes les règles, qui a violé les prescriptions les plus sacrées sur la défense des accusés, doit compte de son crime aux juges. Tout se paye en ce monde et l'impunité ne saurait être acquise à ceux qui, de bonne foi, au début, je le crois sincèrement, ne peuvent plus se tromper aujourd'hui et veulent imposer leurs erreurs et qui réclament l'apologie de leurs monstrueuses hérésies.

XIII

Le commandant Cuignet. — Le gendarme et le savant. — La déposition du général de Boisdeffre. — Souvenir du procès Zola. — Le général Gonse. — Le général Roget n'est pas content. — Protestation du général Billot.

Samedi, 19 août.

La découverte des faux continue, les démentis particuliers sont étayés par les démentis officiels et le conseil de guerre persiste à ne pas s'occuper de ces incidents comme s'ils n'existaient pas ; le général Roget passe tranquille, faisant son entrée en tenant, ostensiblement, un numéro du *Petit Journal*, comme s'il affectait de bien affirmer des sentiments que nous connaissons.

Derrière lui arrive le commandant Cuignet qui, après avoir juré de parler sans haine et sans crainte, au lieu de nous raconter ce qu'il sait sur l'Affaire, entame, d'une voix passionnée, une déposition qui ressemble à une sorte de leçon apprise. Mais celui-ci y ajoute une part personnelle, déclarant qu'il veut détruire les efforts « des protagonistes de Dreyfus » qu'il

qualifie « d'ennemis de la justice, de la vérité et de la patrie ». Puis viennent les phrases de la plaidoirie militaire. « Le général Roget vous a démontré avec sa haute autorité... ». Il continue en argumentant, posant des syllogismes, tirant des conséquences. Et il faut l'entendre, enfler la voix, prendre des accents de colère sifflante quand il parle « des partisans de l'innocence de Dreyfus ». Voilà les officiers passionnés qui, pendant cinq ans, ont « nourri le dossier ». Il semble qu'à mesure que le grade des militaires du complot diminue, la haine augmente, la violence s'étend. Le sixième juge, le capitaine qui est au bout de la table, qui a tant souffert hier durant la déposition de Picquart, ne se tient plus de contentement, son visage s'est épanoui, il nage dans la joie, et, à un moment donné, il se tourne vers son voisin, lui fait une observation et il éclate d'un rire silencieux, mais qui le secoue tout entier ; sa tête en danse sur les épaules. Ce langage semble correspondre à sa compréhension.

Et il faut entendre le dédain du commandant Cuignet pour la Cour de cassation, cette cour qu'il traite avec la désinvolture d'un officier parlant de civils ; il paraît que la Cour de cassation n'a pas voulu sui-

vre les conseils que lui avait donnés le commandant ; M. Cuignet voulait que la Cour dépouillât les dossiers d'espionnage depuis vingt ans ; la Cour s'est bornée à ce qui concernait Dreyfus : aussi, si vous aviez vu le mouvement d'épaules ! si je pouvais vous rendre le ton quand il s'occupe de l'arrêt. Un arrêt de la Cour de cassation, qu'est-ce que cela ?

Du reste, cette prétention des militaires de se placer au-dessus des civils est telle qu'au moment où le commandant Cuignet prononce le sixième réquisitoire et se verse un verre d'eau, pour alimenter son éloquence, une petite scène bien caractéristique se produit à côté de moi.

Depuis la déposition du général Mercier qui a provoqué la manifestation hostile qui tourna en tourmente de huées et de sifflets, on a placé de chaque côté des journalistes une douzaine de gendarmes à qui on a donné l'ordre d'arrêter les manifestants et aussi, paraît-il, « de les faire taire ».

Prenant sa consigne au sens étroit du mot, au pied de la lettre, le gendarme qui est placé près de notre banc, un vieux briscart qui porte la médaille militaire et qui doit être un brave homme, si j'en juge à sa mine, se démène tout à coup, et, s'adressant à un journaliste à tête blanche :

— Eh ! là-bas, taisez-vous !

Comme notre confrère ne pouvait pas supposer qu'il s'agissait de lui, il continue à faire, à voix très basse, une observation à son voisin. Le soldat se démène de plus belle, se précipite :

— Voulez-vous vous taire, oui ou non ?

— Est-ce à moi, que vous parlez ?

— Oui, oui, c'est à vous le vieux, il faut se taire !

— Mais c'est vous qui faites du bruit, et non pas moi.

— Silence ! que j'vous dis !

Savez-vous à qui s'adressait ce langage ? Savez-vous à qui parlait ce soldat fruste qui exécutait avec maladresse une consigne donnée avec brutalité ?

Ce gendarme malmenait ainsi M. Max Nordau, un des savants connus de l'Europe contemporaine...

Ce n'est qu'un détail, mais il est typique.

C'est l'indication d'un état d'esprit qui date de loin ; le commandant Cuignet critique la Cour de cassation, et le simple gendarme moleste M. Max Nordau.

Du reste, si la Cour de cassation déplait à M. Cuignet, l'agent Guénée lui agrée singulièrement, et ce

policier discrédité, ce mouchard de rebut mérite ses éloges, et il s'étend avec complaisance sur les rapports de cet agent qui, pour lui, sont paroles d'évangile. Voici les éléments de cette conviction profonde : l'expertise Bertillon d'un côté et les rapports de l'agent Guénée de l'autre ! Puis, le dossier secret contient quelques faux connus, quelques autres dont nous ne doutons pas encore. Cela dépasse toutes les enquêtes et tous les arrêts de la Cour suprême !

On croit vraiment rêver devant un semblable état d'esprit.

Ce qui nous chagrine, ce qui nous humilie, nous autres Français, c'est que ce sont là des officiers supérieurs de l'armée française.

Le commandant Cuignet parle incidemment du « haut personnage » qui renseignait le bureau des renseignements et qui, dans une note du dossier secret, affirmait que l'Allemagne était renseignée par un officier de l'état-major.

« M. Picquart, dit-il, lui a versé, non pas douze cents, mais quinze cents francs, dont ce grand personnage avait besoin. »

Et autour de moi on prononce le nom :

— Ah ! oui, Valcarlos.

— L'attaché de l'ambassade d'Espagne ?

— Parfaitement.

Le commandant Cuignet avait fini son réquisitoire sans parler de la chose qu'il connut personnellement, de l'incident auquel il a été mêlé, la découverte du faux Henry ; un membre du conseil de guerre le lui rappelle. Il se décide alors à donner quelques rapides détails que nous connaissons depuis longtemps.

Quand il a terminé, comme il a parlé à tort et à travers, sans mesure, avec cette prudence que l'on attribue aux corneilles qui abattent des noix ou aux éléphants qui se livrent à la danse des œufs, mettant en cause les agents diplomatiques, le commandant Carrière est obligé de se lever et de protester « au nom du gouvernement, au nom duquel il fait toutes ses réserves ».

Le président, lui, l'avait laissé aller, bien entendu, sans un de ces froncements de sourcils dont il est prodigue, sans un de ces haussements d'épaules qui lui sont habituels, quand les témoins sont favorables à l'accusé.

Au surplus, le parti pris du commandant Cuignet se manifeste quand M^e Demange lui pose une question sur le rôle d'Henry et de du Paty de Clam dans

la confection du faux. Il voudrait ne pas répondre ; il cherche un faux-fuyant, et M^e Demange est obligé de demander la lecture de la déposition du commandant devant cette Cour de cassation, cette cour qu'il traite aujourd'hui avec un ton de dédain si cavalier et devant laquelle il était alors respectueux, comme il convient.

Son langage, à cette époque, était tout autre qu'aujourd'hui. Pendant la lecture de sa déposition devant la Cour, le commandant Cuignet paraît embarrassé, il se gratte la tête comme s'il voulait en arracher la réponse qu'il va faire tout à l'heure. La réponse est bien simple : des poursuites ont été intentées contre le colonel du Paty de Clam, mais comme une ordonnance de non-lieu est intervenue, il ne peut opposer son opinion à celle des juges « par respect pour la justice ».

C'est une défaite piteuse.

Le commandant, du reste, paraît tout à fait démonté, ce qui produit un effet d'irritation visible sur le président, qui, pour un peu, en ferait grief au défenseur qui a l'outrecuidance de poser des questions embarrassantes pour le témoin qui offrait des preuves morales contre du Paty qu'il déclarait complice

d'Henry, de même qu'il déclare aujourd'hui Dreyfus coupable, mais sans avoir de preuves matérielles bien entendu, et n'apportant que des suppositions.

Dreyfus fait entendre une nouvelle et énergique protestation d'innocence ; c'est le cri du supplicié qui échappe de cette poitrine oppressée.

Pendant ce temps, le commandant Cuignet est allé s'asseoir derrière le général Roget, comme s'il se rendait au rapport. Le général lui fait visiblement des observations scandées par des gestes ; à la mimique, on comprend que le supérieur indique à son subordonné les points omis, ceux sur lesquels il faudra peut-être insister. Ce colloque animé est interrompu par l'arrivée du général de Boisdeffre qui s'avance, haut de taille, l'air ennuyé, et avec une serviette sous le bras. Quand il a prêté serment, il s'assied, ouvre sa serviette, en sort des notes qu'il suit pour faire sa déposition. Il commence par se rallier aux dépositions « si lumineuses » du général Mercier et de M. Cavaignac ; mais son effort se développe contre le colonel Picquart. La voix est gutturale, la phrase brève.

Naturellement le général de Boisdeffre confirme sa croyance dans la culpabilité de Dreyfus, parce

qu'il est l'auteur du bordereau. On ne peut vraiment pas s'éterniser à discuter ces pauvretés. Quant à Esterhazy, il ne faut pas le croire coupable.

On fait remarquer de divers côtés, combien les généraux ménagent dans leurs expressions le commandant Esterhazy. Quand ils ont à apprécier sa conduite, ils cherchent leur qualificatif ; quand ils parlent de lui, ils s'arrêtent un moment et émettent une appréciation défavorable, mais édulcorée. La diplomatie ne se manifeste que dans ces circonstances.

On dirait que ce bataillon de haut gradés craint les représailles du commandant.

En voyant le général de Boisdeffre, là, assis, en tenue, nous nous reportons par la pensée à cette séance de la Cour d'assises, au cours du procès Zola, où, devant le jury, il se portait garant de l'authenticité du faux Henry, donnant sa parole d'honneur que c'était la vraie preuve, et menaçant les douze bons jurés de livrer leurs fils à la boucherie si on ne voulait pas croire à cette parole de soldat.

Ce jour-là, il doublait le faux Henry de sa parole d'honneur.

Quand on a de telles aventures dans sa vie, on devrait rentrer en soi-même et réfléchir ; mais nous

connaissons ces aveuglements historiques de toute une caste à qui les plus grands événements « n'ont rien appris et qui n'ont rien oublié ».

L'Histoire est décidément un éternel recommencement !

Et quand on gratte ces convictions, on n'y trouve que des suppositions.

Au cours de sa déposition, le général de Boisdeffre a affirmé, comme la chose la mieux établie du monde, que le colonel Picquart, pendant qu'il était au bureau des renseignements, avait eu des rapports avec la famille Dreyfus ; M^e Demange demande sur quelles preuves il s'appuie pour émettre cette opinion.

Le président a l'air tout ahuri qu'on ose demander à un général des preuves sur lesquelles il appuie son opinion, et le général de répondre :

— Des preuves ? mais je n'en ai pas, ce sont des suppositions personnelles.

Et voilà !!

Ajoutons, du reste, que le général de Boisdeffre n'apporte ni la vivacité du général Roget, ni la haine des autres ; il a une « impression », comme il le répète, et cela lui suffit.

A la suspension d'audience, passant auprès du gen-

darme qui a fait l'observation si cavalière à M. Max Nordau, je lui dis :

— Savez-vous bien que ce monsieur, que vous priez à partie, tout à l'heure, c'est un savant ?

— Ah ! c'est un savant ?

— Oui, quelque chose comme un général dans notre régiment des écrivains.

Et le gendarme, qui est un brave homme au fond :

— Que voulez-vous, me dit-il, c'est ma consigne de faire taire : je fais taire. On ne fait pas toujours ce qu'on veut et si je ne marche pas, on me f...lanque dedans, et les savants ne viennent pas m'en sortir.

Dans la cour, pendant que Cavaignac est en grande conférence avec le général Roget, un ami entend une conversation édifiante entre le général Billot et le lieutenant-colonel Bertin :

— Il faut que vous précisiez, dit le général Billot, en indiquant un point précis qui semble lui tenir à cœur.

Le colonel Bertin semble hésiter ; et le général Billot insiste :

— Si, si, il faut le dire ainsi, il faut le confondre. Ce n'est pas plus difficile que cela ; tout à l'heure le général Roget « rectifiait » la déposition du com-

mandant Cuignet, et maintenant le général Billot trace celle du colonel Bertin.

A la reprise, nous avons la déposition du général Gonse ; pendant qu'il commence à affirmer que jamais Esterhazy n'a été employé par le bureau des renseignements, le général Roget fait signe au commandant Cuignet d'avoir à le suivre, et tous deux sortent dans la cour : ça, je l'ai vu. A moins de contre ordre, nous pouvons donc nous attendre à une rectification quelconque du commandant Cuignet bien stylé par Roget qui mène visiblement les débats dans la coulisse.

Cela se fait au grand jour et les militaires trouvent cela tout naturel ; vous les étonneriez bien si vous leur disiez qu'ils faussent la sincérité des dépositions.

Au surplus, tous les généraux, au lieu de déposer oralement, comme l'exige la loi, arrivent avec des serviettes — sauf Roget — d'où ils extraient de vrais mémoires qu'ils placent sur la table ; ils lisent tranquillement de longs passages de leur déposition préparée à l'avance. Ainsi, en ce moment, le général Gonse suit sur son grand papier, et, comme il n'y voit pas suffisamment, il met un lorgnon, afin que son improvisation ne s'écarte pas des termes arrêtés et

convenus. Malgré son grand papier, le général Gonse s'explique de manière assez confuse, il manque de clarté et si on me permettait une expression peu séante : il patauge. Le général Roget, qui est rentré, ayant terminé de donner ses instructions au commandant Cuignet, le général Roget, qui surveille l'affaire, paraît fort peu satisfait de la façon dont le général Gonse remplit sa tâche ; il fait des signes d'impatience, il se tourne et se retourne sur son fauteuil, il frise nerveusement sa moustache et laisse percer son mécontentement à ce point qu'un de nos voisins murmure :

— Le général Roget donnera une fort mauvaise note au général Gonse, pour sa manœuvre mal exécutée.

Pour passer sa mauvaise humeur, le général Roget se met à lire son *Petit Journal* où il doit trouver de réconfortantes paroles pour le rôle qu'il remplit dans ce procès.

C'est fini ; le général Gonse descend de l'estrade, après une confrontation avec Picquart, sur des points, en somme sans importance.

Une dame, dans l'auditoire, qu'on me dit être la parente du général Gonse, sa nièce, pour être exacte, paraît révoltée :

— Oh ! oh ! dit-elle, moi qui avais pour lui une sorte de vénération ; le malheureux !

Le général Billot nous donne une explication sur l'emploi des fonds secrets durant son ministère. Explication ? Non, protestation, plutôt, en vieux politicien rusé, habitué à la tribune. Mais qu'est-ce que cela nous fait. Le général Billot a été calomnié quand on a répandu des bruits fâcheux qui lui ont créé une mauvaise réputation financière, soit ; la Cour de cassation a relevé ces bruits fâcheux ; le général Billot proteste, c'est son droit. Nous sommes ici pour juger le procès Dreyfus et non pas le procès Billot qui nous importe peu.

XIV

Officiers manifestants. — La Rue des Dames. — Pudeurs artistiques et administratives. — Assassinat de Hoche. — Les Blancs et les Bleus. — Les Impressionnistes. — Le triomphe du reportage. — De Claretie à Séverine.

Dimanche, 20 août.

Voilà quinze jours que nous sommes ici et on ne peut prévoir exactement la date où nous quitterons cette ville triste, morose, où le drame judiciaire se traîne lentement, sous la présidence déconcertante du colonel Jouaust et sous la direction occulte du général Roget. Hier, je vous ai montré ce dernier appelant le commandant Cuignet, le faisant sortir de l'audience et le chapitrant dans un coin de la cour. De ceci, je fus témoin. D'autre part, le général Billot prépare, lui aussi, les témoins et les « met au point ».

Ceci en dehors du conseil de guerre, bien entendu.

Mais il y a plus !

On se préoccupe non seulement de préparer les dépositions, mais on organise les effets d'audience, telle l'intervention de Mme Henry que nous avons

appris ici quarante-huit heures avant qu'elle se fût produite ; les bons nationalistes de Paris ont parfois la langue longue, surtout quand ils déjeunent au cercle militaire.

Je renonce à vous parler de l'état d'esprit des officiers ; le ministre de la guerre a dû leur interdire d'assister aux séances où ils provoquaient, à la sortie, de véritables scandales. D'abord, on leur accordait une soixantaine de cartes pour chaque audience ; à la sortie, ils se livraient à des manifestations qui étaient pour beaucoup dans l'agitation des premiers jours. J'ai entendu des capitaines, en tenue, dire :

— A bas les youpins !

D'autres, toujours en tenue, à voix très haute, de façon à ce qu'on les entendit bien, tenaient les propos les plus outrageants contre « ces salauds de journalistes vendus au Syndicat ».

— Oh ! si j'étais le maître, disait un commandant, en tenue, je vous f...icherais tous ces gens-là à la porte, à grands coups de pieds dans le... »

C'étaient là aménités de corps de garde.

Les officiers en civil mais qui marchaient en groupe, avec leurs camarades en tenue, qu'ils tutoyaient, les interpellant très fort pour qu'il n'y eût pas d'er-

reur, donnaient ouvertement le signal des cris, des manifestations et s'égosillaient à lancer des « Vive l'armée ! » prolongés.

C'était déjà bien : mais ils avaient projeté mieux ; lundi dernier, au lieu de venir soixante, ces messieurs avaient convenu d'arriver en nombre et de provoquer une bagarre voulant « rosser les dreyfusards ». Ce matin-là, ce beau plan ne put être mis à exécution : pendant qu'ils s'apprétaient à cette belle équipée, un assassin trouait la peau de M^r Labori d'une balle sainte et les officiers remettaient à plus tard leur pieuse besogne.

Un ami, mis au courant, prévint du complot un de ses parents de Paris en ayant soin de télégraphier en clair ; la dépêche passa sous les yeux du gouvernement qui, après une enquête, put se convaincre que le projet de ces messieurs était encore beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru, et le général de Gallifet a dû interdire aux officiers d'assister aux audiences. Voilà l'état d'esprit ; voilà « l'atmosphère psychologique » que respire le conseil de guerre.

Les Rennais conservent avec minutie, semble-t-il, les souvenirs se rattachant aux grands faits historiques ; que diront-ils plus tard de ce procès qui se

déroule au milieu d'une indifférence presque chagrine, j'écrirais hostile, si je ne craignais de dépasser la mesure ? Les Rennais conservent les vieux souvenirs, dis-je ? Une preuve en passant : l'autre jour, un habitant de ma connaissance me montrait les beautés de l'ancienne ville. Nous arrivons à une vieille rue qui porte ce titre : « Rue des Dames ».

— Oh ! ça, me dit-il, ce n'est pas la peine de nous y arrêter.

J'eus un sourire de bon bourgeois fixé sur les ver-rues provinciales. « Ce n'est pas ce que vous croyez ; non ; c'est un souvenir historique tout simplement, ou, pour être exact, un souvenir anecdotique. En 1491, lorsque la duchesse Anne de Bretagne vint à Rennes, c'est dans cette rue, appelée alors rue Saint-Denis, que logeaient les dames de sa suite ; et depuis nous lui avons conservé ce nom. Vous voyez, il n'y a là rien que de très correct. »

Mon cicerone avait paru vraiment désobligé de ma supposition de touriste ; il est de fait que les Rennais ont des pruderies qui sont assez bizarres ; ainsi, ils se montrent assez fiers de leur musée, qu'ils assurent être « un des premiers des départements ». N'en croyez rien ; le musée a, cependant, quelques

beaux tableaux des écoles hollandaise et flamande, mais, pour le reste, et, sauf quelques exceptions, les « richesses artistiques » ne valent pas le diable. Parmi les marbres, on remarque seulement un « Joueur d'orchets », de Dubois, un buste de femme, de Rodin, et un autre de Lamennais, par David d'Angers. Ne pouvant prétendre aux œuvres originales, les Rennais se contentent de quelques copies en plâtre des grands sculpteurs contemporains ; mais les nudités académiques les effrayent, sans doute, car toutes ces malheureuses statues sont salies par d'extravagantes feuilles de vigne en fer blanc qui déparent depuis l'Apollon du Belvédère jusqu'au « Mercure inventant le caducée », d'Idrac. C'est d'une indécence achevée et on se demande pourquoi ces administrateurs bretons, offusqués, ne sont pas allés jusqu'à mettre des caleçons de bains à leurs statues ! Pendant qu'ils y étaient, ils auraient pu calfeutrer les Vénus, avec quelques gilets de flanelle, comme le désirait feu le grotesque Sosthène de la Rochefoucauld, qui a consacré un feuillet ridicule à l'histoire de l'art sous la Restauration.

Ces feuilles de vigne en fer-blanc sont un symptôme ; et pourtant les Rennais sont de braves gens.

Ils gardent dans leur musée le souvenir de l'atten-

tat à la vie de Hoche, un tableau de H. Berteaux. Quand le général révolutionnaire vint commander l'armée de la Vendée, il logeait à l'ancien archevêché aujourd'hui occupé par la première auberge de l'endroit ; un soir que Hoche sortait de l'hôtel de ville, un assassin embusqué lui tira lâchement, par derrière, un coup de pistolet et le manqua.

A plus de cent ans de distance, un autre coquin a renouvelé sur un avocat, venu pour défendre un innocent, contre lequel se sont ameutés les puissants, l'attentat dont fut victime le soldat vaillant que les royalistes de l'époque détestaient si profondément. Le criminel d'alors vit son acte jugé avec complaisance par les Blancs qui trouvaient œuvre pie de « descendre » quelques Bleus.

Les Blancs et les Bleus!... Ces appellations semblent avoir vieilli, mais on retrouve toujours au fond des cœurs des individus comme au fond des cœurs des races ces anciens levains de méchanceté humaine qui fermentent et d'où sort, à un moment donné, la haine poussée jusqu'au crime.

Profitons de notre dimanche pour consigner, en passant, un trait des mœurs du journalisme contemporain et qui marque bien l'évolution qui se produit

dans la presse française et surtout dans la presse parisienne ; les articles de documents et d'information s'imposent chaque jour davantage, tant le public s'en montre friand ; le temps approche où le lecteur ne voudra que des faits, des tranches de vie, des reconstitutions, des actualités, des conversations élevées d'hommes importants, des anecdotes sûres. C'est le souci de la Réalité qui envahira le journal, rejetant toutes les fadaïses qui ne sont que l'omogachie pure et galimatias sentimental. La nouvelle, la chronique raisonneuse, geignante, pleurarde, la variété d'amour seront reléguées nécessairement dans des « suppléments » qui joueront chez nous le rôle que jouent les « Magazines » chez nos voisins les Anglais.

C'est le triomphe du reportage qui s'avance ; le reportage, vilain mot qui désigne la partie la plus sérieuse, la plus belle, la plus émouvante du journalisme ; le récit de la vie au jour le jour, avec ses joies, ses ridicules, ses passions, ses affres, ses tares, ses gaietés et ses misères, ses rires et ses larmes, et qui demande, pour être bien compris, des écrivains à l'esprit prompt, un style clair et net et à la philosophie toujours en éveil.

Du procès de Rennes, non seulement les journaux

veulent avoir le compte-rendu des débats mêmes, la sténographie de l'audience, les dépositions des témoins, mais ils ont inauguré des rubriques nouvelles confiées pour la première fois à des écrivains dont quelques-uns sont célèbres et qui ont délaissé leurs romans et leurs pièces de théâtre, pour venir noter, minute par minute, les impressions que provoquent chez eux les péripéties de ce drame judiciaire dont les à-côtés s'écrivent en mille feuillets divers.

On les appelle ici les « Impressionnistes ». — Qu'on leur donne le nom qu'on voudra ; en réalité, ce sont des reporters de marque qui nous racontent les multiples émotions éprouvées en face de ce grandiose fait divers, de cette lutte entre une accusation qui s'obstine à ne rien admettre et une défense qui s'acharne à ne rien céder.

Il faut les voir ces « impressionnistes », témoins muets de ce procès ; ils semblent noter sur le papier les palpitations du cœur de la foule à chaque sensation nouvelle. En tête, nous voyons M. Jules Claretie, attentif, très ému, ne cachant ni ses heurts de conscience ni ses angoisses.

L'auteur de *Jean Mornas* écrit ses impressions d'audience pour *le Temps* où il signe du pseudonyme

de Linguet ; l'Amérique a demandé son président à la « Société des gens de Lettres » et c'est pour le *New-York Herald* que M. Marcel Prévost rédige des notes quotidiennes où l'esprit aiguisé qui a dépeint *les Demi-Vierges* se hausse jusqu'au charme tragique de ces débats retentissants. C'est aussi pour un grand quotidien américain que Bernard-Lazare condense ses impressions de la journée en quatre-vingts ou cent lignes ; en dehors du mérite littéraire, il y a là, le piment d'une sensation aiguë donnée par celui qui, seul, avant tous, porta le premier coup de plume au jugement du conseil de guerre de 1894.

Les grands journaux de Paris ne sont pas en reste : M. Maurice Barrès, avec un parti pris évident envoie au *Journal* les angoissantes stupeurs de ces heures enfiévrées ; au *Soleil*, c'est un vétéran dont l'esprit alerte donne des leçons de verdeur aux cadets, c'est M. Niel (Furetières), qui a délaissé la Chronique de Paris pour venir écrire à la Chronique de Rennes ; c'est encore à un autre vétéran, un de ceux qui ne savent pas vieillir, à M. Emile Blavet, que le *Petit Bleu* a demandé de rendre pour les bourgeois de Paris, les impressions et les transes de chaque quart d'heure. Le *Figaro*, aux réflexions d'une si saisissante philosophie

de J. Cornély, a ajouté les instantanés, si bien détaillés, pris sur le vif, par Georges Gripon, qui avait à s'essayer dans la succession d'Albert Bataille et sans faire oublier son devancier, avec un côté plus littéraire et plus d'émotion l'a, par ma foi, lestement remplacé. C'est l'initiateur de ce genre, aujourd'hui devenu de premier plan, M. Charles Chincholle, qui saisit les aspects de la rue, les bruits, les conversations, pour notre confrère de la rue Drouot et je ne sais si je vais commettre une indiscrétion, dont il me sera peut-être tenu rigueur, mais j'ai surpris M. de Rodays, lui-même, se souvenant qu'il avait été un des premiers chroniqueurs de son journal, reprenant la plume et dessinant d'un trait léger quelques silhouettes de personnages graves encadrées dans cette « atmosphère de mots qui peignent », dont parle Théophile Gauthier.

Le *Temps* non content d'avoir un académicien pour le renseigner, a laissé escalader les colonnes sévères de sa première page par le reportage littéraire signé par M. Adolphe Brisson, l'auteur érudit des *Profils contemporains* qui nous donne les annotations des émotions du moment avec cette incertitude philosophique qui est un des charmes de sa sincérité décon-

certée. Au *Matin*, ce sont deux jeunes, mais deux maîtres qui ont écrit là, dans la verve et le frisson des événements auxquels ils se livrent, des pages où il y a les rutilances de vie, les sursauts, les lancinements de passion; c'est de l'Histoire contemporaine écrite par des lettrés qui ne se donnent pas le temps de raisonner leurs sensations, qui les traduisent au fur et à mesure, avec cet accent de la vérité qui hurle, je crois bien que l'expression est de Barbey d'Aurévilly.

Ces deux impressionnistes sont deux lettrés, M. Gaston Leroux, un avocat de mérite, doublé d'un journaliste de bonne école, et M. Serge Basset, un docteur ès lettres, s'il vous plaît, qui, sans délaisser les études littéraires plus mâles, est venu au reportage lui aussi, lui apportant un talent mûri par les fortes préparations de l'enseignement dans l'Université. Oh! les belles descriptions de ces journées fiévreuses qui nous ont été rendues par Serge Basset et par Gaston Leroux. Ce sont là des noms qui marquent et des pages qui comptent.

M. Georges Montorgueil a gardé pour l'*Eclair* ses curieuses observations, toujours si précises, même quand il maquille un peu la vérité de fard nationaliste. Parmi les vibrants signaux, MM. Octave Mir-

beau, René Viviani et Jean Jaurès qui rendent, chacun avec son tempérament, les agitations de leur âme; l'auteur des *Mauvais Bergers* cingle ses ennemis de phrases coupantes comme des lanières et dont les traces restent; l'orateur politique se retrouve dans les appréciations passionnées, et le tribun puissant du parti socialiste emporte loin l'adversaire dans le tournoiement de ses colères cicéronniennes. Tout cela est superbe et donne de belles sensations d'art.

En face l'un de l'autre, comme contraste, Georges Bonnamour et Philippe Dubois, envoient l'un à l'*Echo de Paris*, l'autre à l'*Aurore*, les notes prises sur l'heure, l'un avec le souci pondéré d'une thèse à soutenir envers et contre la vérité, l'autre avec la fougue des mouvements de la foule à reproduire et avec la sincérité d'une conviction qui dédaigne tout ménagement.

Cette monographie des « impressionnistes » de ce procès célèbre ne serait pas complète si nous ne signalions les quatre femmes, qui, avec des mérites divers, représentent le journalisme féminin, assises aux premiers bancs du conseil de guerre.

Voici d'abord, Mme la princesse Ratazzi, qui, à peine son volume sur la reine de Hollande achevé,

vient consigner, avec ses instincts de patricienne insurgée, les agitations des passions qui se déchaînent autour de Dreyfus ; nous avons trouvé une étude complète dans la *Revue internationale*. Mme Marguerite Durand, directrice de la *Fronde*, avec sa beauté épanouie de blonde tranquille, scande ses indignations froides en articles mesurés. Plus loin, l'impétueuse Bradamante bouillonne d'une colère que n'épuise pas son cri de révolte, hautain, incisif, poussé, dans *les Droits de l'Homme*, par cette femme qui s'est révélée depuis quelque temps comme une des premières polémistes du moment. A la bonne heure, celle-là est de race ; elle a la foi qui agit, le style qui colore et l'indignation qui part du cœur — le cœur sans lequel il n'y a pas de talent.

Et enfin — à la dernière, les honneurs de la plume — c'est notre vaillante Séverine. Je n'aurai pas l'outrecuidance de redire après cent autres les mérites de cette journaliste qui est la meilleure parmi les meilleurs, et décrit les halètements de ces scènes énergiques avec ces miroitements de mots scintillants, ce style carminé qui attire, réjouit et charme et fait la joie des lettrés, en même temps qu'elle donne à méditer aux philosophes et aux penseurs.

Tel est, dans son ensemble — et je n'ose pas dire que je ne commets pas quelque involontaire oubli, tel est le bataillon des écrivains — des vrais — qui ont abandonné un moment les insipides discussions de la chronique, les élaborations des romans, les amusements de la littérature courante et de convention, pour venir prendre la plume du reporter — et c'est une victoire du reportage, car ces grands peintres des mœurs et des passions, ont montré comment ils entendaient les esquisses de la vie.

Ils nous donnent des exemples, des leçons qui ne seront pas oubliés ; tels ces grands artistes florentins du seizième siècle, qui pour la satisfaction de leurs contemporains, entre l'exécution d'œuvres grandioses, de monuments ou de colossales architectures, pétrissaient d'un pouce amusé ces merveilleuses statuettes éclairées du rayon du génie et qui sont aujourd'hui encore la joie des élites.

Oui, oui, écrivains de premier rang que l'actualité a saisis et qu'elle retient, vous avez peut-être donné ici le meilleur de vous-mêmes et qui sait, c'est par là que plusieurs resteront, car il faudra relire vos articles de journaux rapidement troussés, quand on voudra écrire l'histoire de ces jours derniers.

XV

Le général Fabre. — Gribelin. — Souvenirs de la dame voilée. — Le commandant Lauth. — Monocle et corset. — Le capitaine Junck. — Protestations de M. Bertulus. — On refuse la parole au colonel Picquart. — « Encore ! »

Lundi, 21 août.

La semaine débute par l'audition du général Fabre, celui qui a trouvé la ressemblance de l'écriture du bordereau avec celle de Dreyfus. Ceci, c'est le réquisitoire sur la conduite de Dreyfus à l'état-major qui continue; le général Fabre montre comment l'accusation a pu naître dans l'esprit des chefs de Dreyfus, que le général prononce « Dreyfous ». Le capitaine Dreyfus n'était pas sympathique à ses camarades, on lui reprochait ses allures cassantes; « on ne l'aimait pas », dit le général. Parlons net : on le détestait; aussi, il n'est pas étonnant que lorsqu'on a cherché un coupable au deuxième bureau, on ait prononcé le nom de Dreyfus ! Et tout est parti de là : les erreurs se sont enchaînées les unes aux autres; le général Fabre, qui, le premier, a lancé son accusation, n'a

pas voulu s'être trompé. Depuis, il a persisté, et il vient affirmer la culpabilité de Dreyfus, qui, seul, peut avoir écrit le bordereau.

Le général Fabre dépose avec passion, comme tous ses collègues, et on cherche en vain sur cette figure grosse, rougeaude, commune, vulgaire, la préoccupation d'une conscience alarmée; on ne voit rien que la brutalité d'un soldat qui veut aboutir à démontrer sa propre infaillibilité. Quand il a terminé, il va s'asseoir aux côtés du général Gonse, et le général Roget lui fait un signe de contentement.

C'est au même général Roget que le colonel d'Aboville, en entrant, adresse un salut de tête, avec un clignement d'yeux qui en dit long : « Vous serez satisfait ! Vous allez voir ! »

Nous voyons, en effet, que c'est la même déposition, sous une autre forme, avec moins de véhémence : un simple colonel ne saurait prétendre à autant d'arrogance qu'un général. Quand il a fini de déposer, il s'en va trouver le général Roget qui lui manifeste ses bons sentiments. Et cela se passe ouvertement, en pleine audience !

On dit autour de moi que le colonel d'Aboville est père de douze enfants; il sera curieux, dans trente

ans, de suivre ce que ces fils de militaires seront devenus : « Les fils de celui qui le premier accusa Dreyfus. »

M. Cochefert vient mettre sa note au milieu de ces dépositions militaires ; le chef de la Sûreté a la carrure d'un gros curé de campagne et, dans son parler, il y a un peu d'onction sacerdotale. Il met à raconter les préparatifs de l'arrestation une sorte de réserve ; on dirait qu'il parle dans une chambre où il y aurait un mort. A certains moments, la voix baisse, tel un confesseur prononçant les paroles d'absolution. Il déclare très nettement que s'il avait su alors ce qu'il a appris depuis, il aurait eu une autre opinion sur la culpabilité de Dreyfus à laquelle il ne croit plus aujourd'hui.

Avec Gribelin, voici le comique de la troupe, le comique lugubre. Il affirme la culpabilité, parce que le capitaine Dreyfus avait proposé à une demi-mondaine de lui louer un appartement de quatre mille francs par an. De plus, au cours de l'instruction, Dreyfus a avoué avoir eu des relations avec une femme de mœurs légères, 1, rue Bizet. Quand il parle de ces rendez-vous, la voix devient tremblante,

s'élève en notes de fausset et se brise en hoquets indignés. Par contre, quand il parle du colonel Henry, la voix se ralentit, et trouve des intonations de respect et de regrets. Songez donc ! quelles bonnes parties on faisait, le soir, avec de fausses barbes, portant la pièce libératrice au digne commandant Esterhazy ! Ce n'est pas ce dernier qui aurait offert un appartement de quatre mille francs à une demi-mondaine, au contraire ; aussi Gribelin en conserve-t-il un souvenir attendri.

N'oublions pas que lorsque l'agent Lajoux eut annoncé que c'était un commandant d'infanterie qui trahissait, c'est Gribelin qui, par deux fois, alla lui apporter les prébendes du ministère de la guerre, pour le faire partir au Brésil.

Un membre du conseil de guerre ramène l'archiviste Gribelin à la seule chose dont il aurait dû parler — puisque c'est la seule chose qu'il sache personnellement : — la remise à Esterhazy du document libérateur, la nuit, avec du Paty de Clam, en dame voilée.

— Ah ! s'écrie-t-il, cette scène, j'y pense encore !

Ses explications, que nous connaissons depuis

longtemps, démontrent sa participation à toutes les irrégularités, et comédies organisées par du Paty de Clam.

Et, avec cela, des éclairs de naïveté : M^e Demange lui demande pourquoi on l'avait délégué, lui, archiviste, pour faire partir l'agent Lajoux.

— Mais, parce qu'il avait souvent promis de partir et il ne partait jamais.

Ah ! ils avaient hâte de le faire filer et c'est l'archiviste en personne qui fut chargé de cette besogne.

La note comique s'est accentuée quand, avec des tremblements dans la voix, Gribelin a dû raconter à nouveau ses courses à travers Paris, avec sa fausse barbe, ses lunettes bleues, traînant du Paty de Clam en dame voilée.

Le colonel Picquart voudrait bien lui faire préciser quelques détails sur l'affaire du faux « Speranza ». Mais Gribelin se dérobe. Le colonel Picquart ajoute avec une dignité hautaine, fatigué de voir attaquer sa gestion des fonds du bureau des renseignements, qu'il a écrit au ministre de la guerre pour demander qu'une enquête soit ouverte sur cette gestion.

Cette nouvelle fait faire la grimace à Gribelin ; quant au général Roget que j'observe, il semble fort

mécontent ; des accusations, oui ! mais des preuves, une enquête, cela a tout l'air de l'embarrasser.

Cependant, sa déposition finie, l'archiviste Gribelin, comme tous les autres, s'en va s'asseoir dans le groupe Roget, qui lui adresse une approbation publique.

On ne peut pas juger les gens sur la mine ; on a assez reproché à Dreyfus d'avoir la figure ingrate, ce qui est vrai. Mais que dire de la figure de Gribelin ? Elle n'est pas seulement ingrate celle-ci ; avec le front fuyant, les yeux louches, la moustache hirsute, l'ensemble est antipathique.

Le commandant Lauth ne se trompera pas dans ce qu'il veut dire, ou — cela revient au même — dans ce qu'on veut qu'il dise ; il étale un manuscrit dont il lit les principaux passages. C'est le type du conférencier qui a l'air d'improviser, mais qui s'aide de passages de bravoure, laborieusement préparés dans le silence du cabinet. Au physique, le commandant Lauth est un gaillard très grand, très élancé, le buste cambré ; on devine le corset sous le dolman bien tiré ; il porte le monocle, partageant ce préjugé que ce morceau de verre dans l'œil est un signe de distinction.

Comme déposition, c'est un morceau assez insignifiant ; à noter, en passant, une défense du colonel Henry, qui, décidément, conserve l'estime et presque l'affection des bureaux. Un détail plutôt drôle : amené à parler de l'agent Lajoux dont nous connaissons le souci de l'état-major à s'en débarrasser, il l'appelle avec persistance le « dénommé Lajoux ». Il paraît que c'est le style du grand monde... de la cavalerie. Nous n'y voyons nul inconvénient, — c'est amusant, en somme.

Pour que le programme soit rempli jusqu'au bout, arrive le petit réquisitoire contre le colonel Picquart. Tout cela est réglé d'avance, préparé avec minutie et on sent la main du même metteur en scène. Quant aux explications sur l'entrevue de Bâle où Lauth était allé avec Henry, il n'a pas expliqué comment l'agent allemand Cuers leur ayant dit qu'un commandant de l'infanterie renseignait le gouvernement prussien, cette entrevue n'aboutit pas à enrôler Cuers qui s'offrait.

Le colonel Picquart a formellement accusé le commandant Lauth d'avoir empêché l'agent allemand Cuers de parler dès que celui-ci eut indiqué le commandant Esterhazy comme espion de l'Allemagne.

M. Lauth reconnaît bien avoir « bousculé Cuers, mais c'était pour lui délier la langue ». C'est encore un point jugé, n'est-ce pas ?

La fin de la déposition, dans laquelle le commandant Lauth se défend d'avoir collaboré au faux Henry, ce dont l'a accusé encore le colonel Picquart, est prononcée d'une voix embarrassée, sans indignation, sans une vibration. Ah ! on reproche à Dreyfus son impassibilité !

Tenez, voilà un officier sur qui pèse une accusation des plus graves, qu'on ne peut pas vérifier, puisqu'Henry est mort. Eh bien ! au lieu d'avoir un mouvement d'indignation, ce cri du cœur, cette révolte de la conscience, nous trouvons une discussion verbeuse, grise. Chacun se défend comme il peut, mais pourquoi reprochez-vous à l'un ce qui vous paraît naturel chez l'autre ?

Quand sa déposition est terminée, comme l'avaient fait d'Aboville et Gribelin, Lauth s'en va trouver le général Roget qui lui serre la main.

— Très bien ! lui dit-il.

Et le colonel d'Aboville de faire chorus :

— Tout à fait bien.

et il s'agit de la justice, de l'honneur d'un soldat et de la tranquillité d'un pays.

Avec le capitaine Junck, nous avons le récit d'un propos de table : Le capitaine Dreyfus aurait dit, dans une réunion d'amis, qu'il avait fait une perte au jeu ; enfin, un autre jour, Dreyfus aurait avoué qu'il avait eu des relations, avant son mariage, avec une femme de mœurs légères. Evidemment, quand on est coupable de pareils méfaits, on est bien capable de commettre le crime de trahison. Comme la plupart des témoins militaires, le capitaine Junck a apporté un petit papier sur lequel il lit les points principaux de sa déposition. De cette façon, le capitaine Junck, qui a toujours varié sur les mêmes faits, chaque fois qu'il a déposé, dira bien, sans doute, ce qu'on attend de lui.

Le capitaine Junck était entré au ministère de la Guerre en même temps que le capitaine Dreyfus ; ils avaient suivi ensemble les mêmes périodes d'instruction administrative. En les voyant tous les deux à côté, l'un, droit à la barre, gras, avec sa large moustache brune, ses cheveux noirs, se portant l'accusateur de l'ancien camarade amaigri, à demi-brisé, les cheveux blanchis par les cinq ans de martyre inventés

par le tortionnaire Lebon, luttant en désespéré contre son ancien chef et contre des officiers qui furent ses égaux, on se sent pris d'un sentiment de tristesse amère. Si on avait le temps de se livrer à des antithèses littéraires, quel parallèle entre ces deux hommes, partis du même point, et qu'une première erreur des bureaux, celle du colonel d'Aboville, grossie par l'incroyable entêtement de ses chefs, a poussé jusqu'à cette monstrueuse injustice. L'un vient ici, la poitrine chamarrée des aiguillettes de l'état-major, à l'affût d'un regard protecteur de ses chefs ; l'autre, la pupille dilatée, écoutant avec stupeur les racontars ramassés dans des conversations de café et dont on se fait des armes pour l'accabler.

Le capitaine Junck continue ses commérages en nous donnant des détails qu'il lit sur son papier — toujours — ; il raconte à sa façon l'entrevue qui a eu lieu dans le cabinet du juge d'instruction entre M. Bertulus et le colonel Henry ; le capitaine n'y assistait pas, à proprement parler, puisqu'il était dans l'antichambre ; mais on ne peut s'empêcher de hausser les épaules quand il nous représente le juge « afin de le cajoler, prenant familièrement le colonel par la taille, en le reconduisant ».

Puis le capitaine nous ressert les ragots colportés dans les bas-fonds de la presse nationaliste : M. Bertulus a dit à la demoiselle Pays, qui avait trop chaud, de sortir sa jaquette ; on a même parlé de rafraîchissements et de champagne ; enfin, M. Bertulus aurait dit qu'Esterhazy était un fripon, un coquin, un rastaquouère, mais non pas un traître.

M. Bertulus demande la parole et l'obtient avec quelque difficulté de ce président si complaisant à écouter toutes les attaques, si rétif à entendre la défense.

Il fallait voir avec quel air de mépris et de souverain dédain, M. Bertulus a fustigé les mensonges par trop visibles de ce capitaine vraiment trop maladroit.

— Je ne ferai pas, dit-il, au capitaine Junck, l'honneur de relever les insinuations qui se rapportent à ma conduite professionnelle, je me suis expliqué devant la Cour de cassation, qui est non seulement mon tribunal disciplinaire, mais encore la justice suprême du pays...

Et il y a eu à ces seuls mots qui tombaient lentement, au milieu d'un silence profond, il y a eu un frémissement dans la salle. M. Bertulus venait de donner

une double leçon : à ce capitaine Junck qui a dû sentir la rougeur de ce coup de cravache, et aussi à ceux qui oublient, depuis quinze jours, qu'il y a un arrêt rendu par la « justice suprême du pays ».

Vrai, à ce moment, M. Bertulus, qui est plutôt un causeur spirituel, fin et très parisien, qu'un orateur, M. Bertulus a été vraiment bien.

Et il a continué, apportant encore un démenti : non seulement il n'a jamais dit qu'Esterhazy ne fût pas un traître, mais « alors, comme aujourd'hui, dit-il, ma conviction est inébranlable ; quand j'ai fait arrêter Esterhazy, dans le fond de mon cœur je croyais que c'était lui le traître ; je le crois encore plus fermement que jamais. Je le dis bien haut, et il n'y a pas de force au monde qui puisse m'empêcher de proclamer cette vérité ».

Ce cri de conscience d'un honnête homme, d'un magistrat habitué à voir au fond des cœurs, a été un réconfort au milieu des réquisitoires écrits par les chefs de l'oligarchie militaire et par leurs sous-ordres.

Le colonel Picquart, mis en cause par le capitaine Junck, comme l'avait été M. Bertulus, désire présenter des observations ; c'est naturel, puisqu'on a per-

mis qu'il fût attaqué pendant une heure par le capitaine qui vient d'être convaincu de quatre erreurs coup sur coup.

Le colonel Jouaust qui, décidément, subit trop les émotions des généraux, fait un geste désespéré et laisse échapper ce mot :

— Encore !

Cette exclamation est formidable ! Pendant huit jours les accusations, les invraisemblances ont pu être débitées sans interruption, et quand il s'agit de souligner toutes ces manœuvres oratoires perpétrées sur les ordres et sous l'œil observateur et vigilant du général Roget, le Président a un cri de révolte intolérante.

— Encore !

L'audience est levée là-dessus, et dans la cour nous entendons le général Billot, montrant le colonel Picquart, dire à un de ses collègues : « Quand j'ai mis cet homme en réforme, je savais bien ce que je faisais ».

Le mot du président et la réflexion du général Billot se complètent.

XVI

Rentrée de M. Labori. — Labori et Mercier face à face. — Fin d'une légende. — Qui a vraiment découvert le faux Henry. — Une excellente allocution du colonel Jouaust. — Témoins sans importance. — Un colonel d'opérette. — Explication de l'Histoire du capitaine Romani. — Officiers qui se portent accusateurs.

Mardi, 22 août.

C'est aujourd'hui que M. Labori doit reprendre sa place à la barre; aussi les journalistes sont-ils venus de meilleure heure que d'habitude, désirant donner une preuve de sympathie vive au défenseur.

M^{me} Réjane, arrivée de Paris dans la nuit, est une des premières à pénétrer dans la salle.

En attendant, des groupes se forment dans la rue et l'on cause.

Le commandant Cuignet passe très goguenard.

— C'est pourtant lui qui a découvert le faux Henry, dit un confrère, et c'est par conséquent un des pionniers involontaires, mais des plus ardents, de la révision.

— Pas du tout, répond un autre, c'est là une légende que les nationalistes entretiennent avec soin et qu'il faudrait détruire une bonne fois pour toutes. »

Et avec beaucoup de bon sens, il fait remarquer que c'est au cours de l'instruction du faux « Spéranza » que M. Fabre, chargé de l'instruction, vint un matin au ministère de la guerre pour demander communication de la pièce, voulant s'assurer si la même main qui avait déjà écrit cette pièce n'avait pas aussi écrit le faux « Spéranza » envoyé à Soussé au colonel Picquart.

Au ministère, on lui refusa nettement la communication; on voulait bien en afficher le texte sur les murs des 36,000 communes de France, mais on cachait soigneusement l'original que le colonel Henry avait introduit dans le dossier, à l'insu de Picquart, avec la complaisance bien étrange du général Gonse, qui a reconnu lui-même que leur préoccupation, au colonel Henry et à lui, avait été que Picquart n'en sût rien.

Mais le juge d'instruction Fabre, devant le refus de communication du document, se fâcha et déclara très nettement qu'il allait en référer au garde des sceaux: c'était la presse mise au courant de l'incident.

Il fallait prendre un parti.

Confier la pièce à M. Fabre, c'était permettre à ce magistrat de dénoncer le faux à la France entière; car, à ce moment, le ministère savait que la pièce était fautive; il le savait depuis plusieurs jours, et il ne disait rien.

C'est le général Gonse qui l'a avoué, bien malgré lui, dans sa déposition au conseil de guerre.

Laissez-moi vous replacer le passage sous vos yeux:

« Le faux Henry est évidemment un fait extrêmement regrettable, tout à fait malheureux et fâcheux, mais, enfin, il faut en laisser la responsabilité à celui qui l'a fait. »

« Messieurs, j'ai connu le faux huit jours au moins avant qu'Henry l'avouât. Le général Roget m'en a parlé. Nous avons été ensemble l'objet de préoccupations très grandes. Il a autorisé le commandant Cuingnet à expliquer exactement sur quoi il basait sa conviction; mais, pour ce qui est du faux, je l'ai connu huit jours avant. »

Donc, au ministère, on sait que la pièce est fautive et on ne bouge pas.

Mais le juge d'instruction réclame la communication, il va découvrir la fraude, le crime.

Que fait-on ?

On prend les devants.

On organise cette scène où, à la lueur de la lampe, le commandant Cuignet est censé reconnaître le faux.

Tout cela est un acte de cette comédie à laquelle nous assistons depuis si longtemps.

Donc, il est indiscutable que le ministre Cavaignac ne s'est décidé à avouer ce faux qu'il connaissait, depuis huit jours au moins, que devant le danger de le voir découvert par le juge d'instruction Fabre.

Je crois que c'est clair !

De la légende, que reste-il ?

Voilà ce que j'entends dire autour de moi.

Dans la salle, les conversations continuent, très animées ; un soldat apporte un fauteuil derrière la table de la défense, et M^{me} Labori, très vaillante, ayant voulu accompagner son mari, vient s'asseoir au banc de la presse ; elle est très entourée et très félicitée ; de tous côtés, le même mot :

— Il va venir ! Il va venir !

Son entrée est accueillie par une exclamation : « Bravo, Labori ! » On applaudit de tous côtés et deux larmes coulent sur ses joues souriantes. Apercevant le général Mercier, qui lui a apporté sa carte,

M^r Labori descend de l'estrade et va le remercier ; ils causent un moment ensemble ; l'avocat lui dit que sa courtoisie l'a touché.

— C'est le salut, à la salle d'armes ! dit, à côté de moi, notre confrère Seyman, directeur de la *Correspondance parlementaire*.

Quand cet assaut de politesses est fini, M^r Labori salue d'une légère inclinaison de tête ; on aperçoit la main du général Mercier s'avancer, mais l'avocat regagne son banc sans avoir vu ou voulu voir le mouvement.

Dreyfus arrive et avec effusion, tout joyeux, serre la main de M^r Labori. C'est le tour du président qui, dans un petit discours très bien tourné, ma foi, d'excellent mouvement, lu d'une voix sympathique, lui témoigne l'indignation du conseil de l'odieux attentat dont il a été l'objet ; il se réjouit de le voir au banc de la défense, alors qu'on avait craint pour sa vie.

A ce moment, le colonel Jouaust a été d'une parfaite attitude et d'un tact exquis ; il a trouvé ce qu'il fallait dire, sans exagération et sans raideur. On me permettra de le dire ici où j'exprime avec franchise ma manière de voir sur le président, quand il y a lieu — et il y a eu trop souvent lieu.

M. Labori veut répondre :

— Ne vous fatiguez pas, dit le président, vraiment paternel.

Serait-ce un faux bourru, comme quelques-uns le disent ?

L'allocution de M. Labori a été très belle, éloquente dans sa brièveté. Il a remercié ses amis, le conseil, et affirmé sa foi dans l'issue du procès auquel, depuis deux ans, il a consacré sa vie et où il a coudoyé tant d'adversaires qui ont fini par devenir « des visages amis ».

Le général Mercier approuve de la tête.

Entrant immédiatement dans les débats :

— J'aurai, dit-il, quelques questions à poser aux témoins déjà entendus.

— Vous saisissez une occasion, dit le colonel Jouaust, qui, décidément, ne manque pas de finesse quand il veut ; mais il n'en abuse pas.

Quand l'émotion est un peu calmée, on introduit un monsieur très grand, très long, très mince, très distingué, M. Grenier, ancien préfet, le fils du général qui a eu Esterhazy comme officier d'ordonnance. Ce témoin a demandé à être entendu avant son tour, sa jeune fille ayant la fièvre typhoïde et il désire ren-

trer dans son foyer. Rien de plus juste. Au physique, on m'assure que M. Grenier ressemble à Schwartzkoppen. Il apporte des renseignements sur le protégé de l'état-major et qui peuvent se résumer en deux mots : « C'est un condottiere, en ayant les défauts et les qualités ». Il lit une lettre d'Esterhazy qui prouve que le colonel Henry, que les généraux nous représentent comme ne connaissant pas le commandant, non seulement avait des relations avec lui, mais encore était son débiteur.

Le commandant Rollin nous communique quelques renseignements sur l'agent Lajoux qui est « le nommé Lajoux ». C'est le qualificatif de l'infanterie ; la cavalerie, avec le commandant Lauth, le qualifiait de « dénommé Lajoux ». Ce sont des broutilles, des observations d'audience, sans valeur bien entendu, mais il est permis de ne les pas négliger en passant. Du reste, qu'il l'appellent le « dénommé », le « nommé » ou le « sieur » Lajoux, cet agent les gêne à coup sûr et il ne parviennent pas à expliquer comment ce serviteur, qui était parfait jusque-là, devient le pire des mauvais à partir du moment où il apporta ce renseignement que l'Allemagne était tenue au courant par Esterhazy.

Dès que Lajoux a fait cette découverte, on le disqualifie de manière à lui fermer le ministère; on le fait partir pour le Brésil et on paye le voyage; Lajoux revient, on l'embarque une seconde fois et on paye ce second voyage comme le premier; en outre, on lui sert depuis et encore à l'heure actuelle une pension de 200 fr. par mois. Voilà le fait positif, certain, reconnu, et dont on ne parvient pas à fournir d'explication raisonnable. Il est évident qu'on envoyait cet agent dans le Nouveau-Monde pour qu'il emportât au loin le secret de la culpabilité d'Esterhazy et de l'innocence de Dreyfus.

M^e Labori, du reste, précise bien la question.

— Lajoux, avant son départ, n'avait-il pas proposé de faire des révélations sur l'affaire Dreyfus?

Le commandant Rollin montre une lettre de Lajoux, sorte de mémoire, où cet agent exposait au ministre que l'espion allemand Richard Cuers avait précisé que Dreyfus était absolument inconnu à l'état-major de Berlin; c'était un officier supérieur français, décoré, commandant d'infanterie, qui tenait celui-ci au courant.

Ce sont ces révélations qui, rapportées par Lajoux, consacrèrent sa ruine. Le colonel Henry, voyant son

ami Esterhazy découvert, n'eut plus qu'un souci : faire partir Lajoux pour l'Amérique du Sud, et il y parvint.

A un moment donné, comme il demandait à faire des révélations au général de Boisdeffre, on le fit enfermer à Sainte-Anne, d'où il ne sortit que devant l'engagement de s'embarquer.

On croit être en plein roman :

— Ou le départ, ou l'asile d'aliénés!

Chaque fois qu'il essayait de revenir en France, on envoyait aux consuls des lettres du ministère de la guerre, le représentant comme un escroc. Mais tant qu'il reste à l'étranger, on lui sert une pension de deux cents francs par mois!

Puis, tout à coup, le débat s'élargit. Profitant de la présence à la barre du commandant Rollin, chef du bureau des renseignements, M^e Labori lui pose cette question :

— Prenez-vous la responsabilité de la traduction de la pièce arguée de faux (le faux Schneider)?

Le commandant Rollin explique qu'elle date d'avant son entrée au bureau des renseignements.

M^e Labori se retourne alors vers M. Mercier :

— M. le général Mercier pourrait-il nous dire comment il a eu cette pièce entre les mains?

Un silence se fait; enfin, comme tous les regards sont tournés vers l'ancien ministre de la guerre, et qu'il faut sortir du mutisme, le général Mercier, très bas, contraint:

— Je ne répondrai pas à cette question.

Mais l'avocat insiste:

— Permettez; il faut répondre; vous n'aviez pas le droit de posséder cette pièce.

Nouveau silence, coupé par cette réflexion du colonel Jouaust:

— Mais puisque le général Mercier ne veut pas répondre...

Et l'avocat, avec l'accentuation de l'indignation qui monte:

— Mais la loi ! il y a une loi sur l'espionnage; à l'époque où ce document est arrivé dans les bureaux, M. Mercier n'était plus ministre; je n'insiste pas sur ce délit, j'aurai d'autres questions à poser...

Et on voit le général pâlir maintenant, comme s'il découvrait un précipice sous ses pas; il a eu le mouvement de recul de l'homme qui veut éviter la chute, en allant plus loin.

On remarque que, depuis cette énergique intervention, le groupe présidé par le général Roget qui, hier,

était si arrogant, si provocant, semble singulièrement refroidi.

L'agent des pompes funèbres Ferret n'est pas pour apporter de la gaieté; c'est un des témoins de l'enquête de Quesnay de Beaurepaire. Il y a six ans, il aurait vu au ministère, où il était secrétaire, Dreyfus travailler pendant qu'il y avait un civil dans le bureau.

Il n'a remarqué le fait qu'une seule fois.

Dreyfus proteste très énergiquement, faisant remarquer combien il est invraisemblable qu'il ait amené au ministère une personne étrangère, dans ces bureaux, où tant de monde peut passer. Du reste, il est absolument impossible d'introduire un civil dans les bâtiments mêmes du ministère.

Le général Gonse assure le contraire. Tout cela ne prouve pas que le fait reproché à Dreyfus soit vrai, et, serait-il prouvé, on ne pourrait en tirer une présomption de culpabilité.

Nous entendons le colonel Bertin, qui a, dit-on, appartenu à l'École normale. Nous allons voir s'il a bien profité des conseils que lui donnait, l'autre jour, le général Billot. Va-t-il « confondre » Dreyfus? Comme détail, le colonel Bertin a une juive du nom de Dreyfus dans son ascendance, une Dreyfus qui n'est nullement parente de l'accusé d'aujourd'hui.

La voix est forte, brève; il parle comme il commande; il a bien appris, il parle sur le ton sacadé d'une conférence militaire. Nous retombons dans les accusations vagues: « Le capitaine Dreyfus était curieux; il aimait étudier les dossiers intéressants. »

Puis, un jour, le capitaine Dreyfus lui a dit, au cours d'une manœuvre:

— Nous autres juifs, notre Dieu est toujours avec nous.

Et après?

Quel acharnement systématique et quelle cruauté mesquine!

De temps en temps, quelques mots désagréables pour ceux qui sont partisans de l'innocence, cette phrase par exemple: « J'ai lu la déposition du général Billot, je l'ai lue dans le *Figaro*, je ne sais pas si le compte rendu est exact, je m'en méfie ».

Or notre confrère, publie la sténographie même du procès.

C'est au colonel Bertin que M. Scheurer-Kestner, qui l'avait connu à Belfort, a demandé ses premiers renseignements. A ce propos, on nous donne lecture de la déposition du sénateur.

M. Scheurer-Kestner est en ce moment malade à

Bagnères-de-Luchon, non seulement il ne pourra venir, mais il n'a pu même écrire, il a dû dicter sa déposition à un parent.

Cette déposition du dernier représentant français de l'Alsace à l'Assemblée nationale de 1871, paroles d'un vieillard qui arrive à ses derniers jours, avec un long passé de probité, de patriotisme ardent et d'honneur, est un appel ferme, froid, mais positif, entraînant, à la discussion des accusations contre Dreyfus. C'est le cri de conscience d'un honnête homme.

Dans un incident provoqué par M^r Demange, nous entendons dans la bouche de M. Bertin cet aphorisme: « Quand on a entamé la campagne, en ce qui me concerne, il y avait une condamnation prononcée, cela me suffisait. »

L'unique souci de M. Bertin est de bien établir que l'initiative des pourparlers entre M. Scheurer-Kestner et lui, vint du sénateur. Cela a une importance bien secondaire. Ce qui ressort de cette déposition, c'est que le colonel n'a jamais douté de la culpabilité; nous savons que ses raisonnements ne dépassent pas « la condamnation me suffisait ». Enfin, une expression pittoresque: c'est M. Bertin qui annonça au général Billot que M. Scheurer-Kestner allait entamer

la campagne. C'est après une manœuvre, avant le déjeuner, et l'entretien dura si longtemps qu'un officier vint dire au ministre de la guerre :

— Monsieur le ministre, l'omelette est prête !

M^e Demange lui demande :

— Avez-vous dit, en parlant de Dreyfus : « On nous a imposé un juif, il faut nous en débarrasser ? »

Le colonel Bertin hésite un long moment, puis il nie très nettement le propos.

M^e Labori lui rappelle un souvenir personnel :

— C'était à un dîner, à Paris, et le colonel Bertin a été le premier initiateur de ma conviction en l'innocence de Dreyfus.

Après la déposition du colonel Bertin, Dreyfus proteste contre le propos qu'on lui prête au sujet du « Dieu des juifs » et il en profite pour lancer une énergique déclaration sur l'honneur de l'armée « qui consiste, après avoir commis une erreur épouvantable, à ne pas vouloir l'imposer. »

Le colonel Gendron vient nous raconter qu'étant professeur à l'Ecole supérieure de guerre, il avait été amené à fréquenter chez Mme Dery, l'Autrichienne, très instruite ; il allait, dit-il, pour « y étudier les détails de l'armée autrichienne ». Il ajoute que la dame

n'était « ni jeune ni jolie ». Il affirme qu'on lui a dit que le capitaine Dreyfus allait aussi chez la dame autrichienne.

C'est le colonel Gendron qui est la cause d'un incident qui fit quelque bruit, il y a trois ou quatre ans. Etant en bordée d'espionnage, en Italie, pour ne pas être reconnu, il avait pris le nom de Romani ; fréquentant chez une intrigante Italienne, en relation avec l'Etat-Major italien et dont il espérait des révélations ; mais il avait affaire à une fine mouche qui se contentait de rapporter aux autorités militaires les conversations de ce singulier militaire. Le colonel Gendron quitta Rome sans avoir rien obtenu bien entendu. Mais il y avait en garnison à Nice, un brave capitaine qui s'appelait vraiment Romani ; ayant été un jour dîner chez un ami qui habitait de l'autre côté de la frontière, il fut arrêté ; on lui appliqua le dossier du colonel Gendron (le faux Romani) et le capitaine fut condamné malgré son innocence. Ce fut le seul résultat de la mission Gendron.

Le capitaine Besse nous ramène à des sentiments moins éplorés. Il paraît qu'un jour le capitaine Dreyfus est allé dans le bureau du capitaine Besse. Dreyfus lui demanda communication d'un document sur les

chemins de fer de l'Est. Dreyfus explique que, sur l'ordre de son chef, le commandant Maton, il alla rectifier une erreur qui était sur sa carte. Ce qui est reconnu exact.

Tout cela est bien sommaire. Nous voici en plein dans le procès de 1894 ; le commandant Boullenger a eu une conversation dans les bureaux avec Dreyfus, sur les débarquements de corps d'armée.

Un moment, nous avons encore une échappée du côté des sentiments violents avec le commandant Jeannel, qui prétend avoir prêté à Dreyfus le manuel de tir au mois de juillet. (Le bordereau est du mois de septembre). En 1894, on n'a pas appelé le commandant Jeannel à déposer. Pourquoi ? Parce qu'alors on plaçait le bordereau au mois d'avril ; le commandant Jeannel dit avoir communiqué le manuel en juillet, la déposition aurait été favorable à l'accusé ; malgré les demandes réitérées de Dreyfus, le commandant Jeannel ne fut pas appelé. C'est une constatation faite cent fois dans ce procès ; une constatation de plus est inutile. Du reste, Dreyfus conteste formellement qu'il ait emprunté ce manuel. Ce peut être un « Manuel de tir de l'artillerie allemande » dont il avait besoin pour les travaux commandés, mais nullement du « Manuel de tir de l'armée française ».

Encore un point de minime importance et qui reste incertain.

Le commandant Maistre nous raconte que Dreyfus connaissait les questions de mobilisation mieux que lui. Quant à son caractère, il le considérait comme trop sûr de lui. Et maintenant, frémissez : il essayait de s'esquiver certains jours du bureau, sans que ses chefs le vissent !

Le témoin apporte une lettre qu'il a reçue ce matin même d'un officier, Lemonnier, qui lui dit qu'en 1894, dans une conversation, il a entendu Dreyfus dire qu'il avait suivi, de près et à cheval, les manœuvres allemandes.

Dreyfus proteste encore contre la déclaration de ce Lemonnier, qui appartient à une famille souvent remarquée pour ses sentiments antisémites, et on se sépare sur cette pénible impression que, dans ce procès, où il n'y a aucune preuve, aucune, on voit des officiers qui se font délateurs des faits faux ; c'est le pendant des mensonges constatés, irrécusables, de l'état-major.

Et ces gens-là croient défendre l'armée !

Ils ensemencent, en ce moment, le champ de l'anarchie.

XVII

*Propos de bureaucrates. — Le roman chez... le ma-
quignon. — M. Du Breuil. — Un mari trompé.
— L'avocat Auffray, conseil officiel du comman-
dant Carrière. — Les aveux du général Gonse.
— Une poignée de main, il y a neuf ans.*

Mercredi, 23 août.

C'est avec l'audition des témoins du procès de 1894 que la séance s'ouvre. Dépositions peu intéressantes en somme; impressions de camarades, racontars de mess. Le commandant Roy n'aimait pas Dreyfus, il le trouvait trop désireux de causer de choses du service. Il est évident qu'un officier s'occupant de mobilisation a une conversation moins gaie que ceux qui rapportent les commérages du ménage du général, les frasques du colonel, et le reste. Le commandant Roy a reçu même un jour cette grave confidence : Dreyfus lui a avoué que, parfois, il arrivait en retard à son bureau, sans que personne s'en fût aperçu.

Nous n'allons pas nous arrêter sur ces témoignages; Dreyfus avait bonne mémoire; il aimait causer

de mobilisation, il arrivait tard au bureau et il se vantait de sa fortune. Tout cela peut être exact, mais ne prouve rien, et vous avez dû reconnaître la pauvreté de ces témoignages, à la simple lecture du compte rendu. N'insistons pas.

Nous avons, comme raout, la déposition du capitaine Duchatelet, qui a ramené un convoi de chevaux avec Dreyfus; passant rue Miromesnil, il a proposé au témoin d'aller prendre une tasse de café chez une demi-mondaine; mais il a ajouté qu'il ne tenait pas, cependant, à rendre à cette jolie fille une visite si matinale, car, un des soirs précédents, il avait perdu chez elle dix ou quinze mille francs.

Interpellé, Dreyfus explique que cette conversation a eu lieu réellement, qu'il a pu raconter des histoires de filles galantes, comme les officiers ont coutume de le faire entre eux, en manière de plaisanterie; il a exagéré ses bonnes fortunes. Est-il donc le seul, grand Dieu! Mais la vérité est qu'il n'a jamais joué, — ce qui a été facilement établi par les enquêtes. — C'est le principal.

Après la note de comédie, voici la farce grossière et un peu repoussante.

C'est un des témoins de l'enquête Quesnay de Beaurepaire qui s'avance.

Le personnage se nomme du Breuil.

Ce monsieur a été autrefois magistrat et a vu sa carrière cesser brusquement, comme procureur de la République à Saint-Brieuc.

Que sait cet ancien magistrat qui, suivant l'indication de M^e Demange, serait devenu maquignon et marchand de chevaux ? Ce qui n'a du reste rien de déshonorant, mais paraît exagéré. M. du Breuil se contente de vendre ses chevaux engraisés sur une de ses petites propriétés.

Que sait-il ?

Cela remonte à treize ans.

Il avait comme ami M. Bodson, un riche commerçant parisien, alors propriétaire des « Magasins de la Redingote grise ». Un jour, il fut invité chez M. Bodson et, avec son flair d'ancien magistrat, il vit tout de suite que ce pauvre M. Bodson était trompé par Dreyfus — qui était garçon. Le mari savait, du reste, la chose et, devant le témoin, il se plaignait de ses infortunes, s'écriant :

— Si je voulais, je pourrais faire chasser Dreyfus de l'armée française !

Le témoin de Quesnay a la philosophie gaie, il ajoute aussitôt :

— Je crus que c'était là un propos de mari outragé ; s'il fallait faire renvoyer de l'armée française tous ceux qui ont trompé des maris, il faudrait frapper trop d'officiers.

Mais, dans la pensée de M. du Breuil, ces frasques avaient une autre importance. Laquelle ? Il n'en sait rien ; malgré ses efforts, le pauvre Bodson ne lui en a pas dit davantage.

N'oublions pas que ce qui avait surtout froissé cette hermine qu'est M. du Breuil, c'est qu'au diner où M. Bodson l'avait invité, il avait rencontré un personnage qu'on lui avait indiqué comme étant attaché à l'ambassade d'Allemagne et avec lequel Dreyfus paraissait être sur le pied de l'intimité.

Un point, c'est tout !

Nous avons là un de ces ragots auxquels M. Quesnay de Beaurepaire nous a habitués. Mais cela ne satisfait ni la défense ni le conseil. On pose des questions au témoin.

— Quel était cet attaché d'ambassade ?

Il n'en sait rien.

— Était-ce un attaché militaire ?

Il l'ignore.

— Quel était son nom ?

Il ne le connaissait pas.

On comprend aisément que si M. du Breuil avait donné une indication quelconque, on aurait pu rechercher, démontrer que les attachés militaires de cette époque n'avaient jamais eu de relations avec Bodson ; mais les témoins de Quesnay sont discrets, ils accusent sans permettre aucune vérification.

Un membre du conseil fait justement remarquer que lorsqu'on a présenté ce prétendu attaché au témoin, le nom dont il ne se souvient pas devait peut-être l'avoir frappé par une désinence étrangère ?

M. du Breuil ne sait pas non plus.

Ce monsieur prenait vis-à-vis de l'accusé une telle attitude que M^e Labori a dû demander au président de faire cesser ces manières provocantes. En somme, cela dénote bien le tempérament du personnage.

Mais ici, le témoin passe un mauvais quart d'heure ; M^e Demange lui demande s'il pourrait faire connaître au conseil les termes d'un arrêt de la Cour de Paris dans un procès au sujet d'une vente de chevaux qui avait eu lieu entre le témoin et le duc de Morny.

— Quand nous connaissons cet arrêt, dit M^e Demange, nous serons fixés sur la bonne foi du témoin.

L'ami de Quesnay semble être visiblement mal à

l'aise ; il répèterait volontiers avec le héros de vaudeville : « Moi, je voudrais bien m'en aller ». Mais on le tient, on ne le lâche pas.

M^e Labori demande au commissaire du gouvernement de faire prendre des renseignements de moralité sur le témoin par le parquet d'Avranches.

Le commandant Carrière, que ses deux années d'études de droit près la Faculté de Rennes ne semblent pas avoir bien fixé sur le Code d'instruction criminelle, répond, très vexé :

— Je dois vous prévenir que je ne ferai pas cette commission.

M^e Labori a toutes les peines du monde à lui faire comprendre que c'est là un des actes de sa fonction ; le colonel Jouaust termine l'incident en disant, avec beaucoup de bon sens :

— Je ne connais pas suffisamment le Code pour savoir si j'ai le droit de faire prendre ces renseignements sur le témoin ; je vérifierai, et, si j'ai ce droit, j'en userai.

L'ami de Quesnay quitte la barre, fort mécontent de ces gens indiscrets qui veulent savoir ce qu'est exactement cet ancien procureur de la République s'adonnant à la vente des chevaux et qui vient

raconter en public — sans utilité — les malheurs conjugaux des gens qui l'invitent à dîner. Il va s'asseoir au milieu d'un murmure significatif ; l'avocat Aufray lui montre, par contre, un visage engageant.

Vous connaissez bien l'avocat Aufray ?

C'est celui qui, durant le procès Zola, introduisait les généraux en civil à la Cour d'assises où ces militaires organisaient les manifestations que vous savez ; l'un d'eux même — en tenue celui-là — à la fin d'une audience, montait sur un banc et — il m'en souvient — menaçait de passer son sabre à travers le corps de ceux qui refuseraient de crier : Vive l'armée !

On se demande, aujourd'hui, ce que peut bien faire ici l'avocat Aufray ; il n'est ni témoin, ni journaliste ; à quoi peuvent servir les nombreux feuillets de notes qu'il prend soigneusement ?

Nous apprenons cette chose énorme : le commandant Carrière, peu sûr de sa science juridique, avait demandé au général de Galliffet de lui indiquer un avocat qui pourrait le diriger ; par un sentiment de réserve, peut-être exagéré, mais louable, le ministre de la guerre a voulu rester absolument neutre et a laissé le commandant libre de choisir qui il voudrait, et celui-ci s'est fait assister par l'avocat des jésuites.

C'est incroyable, mais cela est, et voilà ce que nous voyons.

Avec le capitaine Lerond nous entrons dans la grosse affaire du 120 court ; cela paraît intéresser le conseil au point de vue technique. Quel jour a-t-on tiré, pour la première fois, le fameux 120 court ? C'est ce que l'on fixe à l'aide d'ordres de régiments. On essaye ainsi d'établir qu'Esterhazy n'a pu rien connaître sur ce sujet ; on n'y parvient pas.

Il n'y aurait rien à dire de cette déposition, si le capitaine Lerond, à propos d'une question de M^e Labori, n'avait répondu avec un ton qui a mis la salle en joie. Quel drôle de caractère ont ces gens-là ! Quand on leur pose les questions les plus naturelles du monde, ils s'imaginent aussitôt qu'il s'agit de leur propre personne, ils prennent un ton vexé, autoritaire. Tel est le capitaine Lerond qui est monté sur ses ergots, s'est redressé, et, coq offusqué, n'a consenti à continuer que sur l'invitation du président. Pauvres cervelles, qui ne voient que leur inévitable amour-propre, dans cette grande affaire où il s'agit du bon renom de l'état-major et de l'avenir de notre pays, en somme.

Esterhazy n'ayant pas profité du sauf-conduit qu'on

lui a adressé, on donne lecture de sa déposition devant la Cour de cassation; vous la connaissez; elle tend à prouver qu'il a toujours agi pour le compte et sur les ordres de l'état major.

Il faut bien s'expliquer du côté des généraux et c'est le général Gonse qui se dévoue.

Son système est bien simple — trop simple : Esterhazy, accusé de haute trahison, a été tenu au courant, jour par jour, de ce qui se passait, des secrets de l'instruction, par du Paty de Clam, Henry et Gribelin, mais lui, Gonse et l'état-major, sont demeurés étrangers à ces louches manœuvres. Vraiment, la réponse est piteuse et M^r Labori oblige le général à reconnaître, d'abord, que c'est lui, Gonse, qui a ouvert, au ministère, une sorte d'enquête secrète sur l'affaire Esterhazy et il s'était adjoint, comme collaborateur..... le colonel du Paty de Clam, qui avait été détaché de son service tout exprès !

Puis quand on poursuivit Esterhazy, du Paty proposa de prévenir le commandant par une lettre anonyme; le général, avant de l'envoyer, la soumit au ministre Billot, qui refusa; mais le général Gonse aurait accepté.

Il se trouva, comme par hasard, que l'avocat d'Es-

terhazy fut précisément l'avocat de l'état-major, M^r Tezenas; et pendant le procès, du Paty lui rendit visite plusieurs fois, au nom du général.

Quand Esterhazy provoqua en duel le colonel Picquart, c'est encore le général Gonse qui s'occupa de lui trouver des témoins.

Voilà les faits dont le général Gonse, pressé de questions par M^r Labori, a été obligé de faire l'aveu, à l'audience même.

Et c'est cet Esterhazy qu'on déclare aujourd'hui n'avoir jamais connu ! C'est inadmissible, malgré ce cri désespéré du général Gonse !

— Nous avons été compromis; nous en supporterons les conséquences. Moi, je suis en disponibilité. Je touche ma demi-solde. J'y resterai tout le temps... Mais c'est mon honneur que je veux défendre ici.

Il est peut-être un peu tard pour y songer.

Les arguments sont embarrassés, les aveux pleins de réticences.

Tout cela ne tient pas debout, et tout l'échafaudage croule au moindre souffle.

— Pour être plus complètement fixés, nous pourrions demander qu'on nous communique l'instruction faite par le capitaine Tavernier contre du Paty, dit M^r Labori.

— Je l'ai demandée, dit le commandant Carrière, et on me l'a refusée.

L'interrogatoire du général Gonse a été dramatique ; M^r Labori était là, comme le chirurgien qui travaille, le scalpel à la main ; il étudiait l'âme de ce malheureux général, qui baissait la tête, balbutiant, essayant de nier, et on lui arrachait les aveux un à un. On l'a convaincu — mais, là, de manière indiscutable — que, contrairement à ce qu'il avait dit tout à l'heure, dès qu'on a menacé Esterhazy, il s'était mis en avant. Il a voulu sauver le commandant accusé de haute trahison. Le général Gonse se confiait à du Paty de Clam ; du Paty prévenait Esterhazy de tout ce qui se passait ; et le général Gonse dit que c'était à son insu ! A qui espère-t on faire croire pareille invraisemblance ?

Le procès dévie quelque peu ; il ne s'agit plus, pour le moment, de Dreyfus, qui assiste, en spectateur à ces incidents ; il s'agit du procès de l'état-major, qui se défend mal, qui s'agite, et ne parvient pas à arracher de ses épaules cette tunique de Nessus, qui s'attache à sa peau, irrémédiablement.

La demoiselle Pays n'ayant pas jugé à propos de venir, elle non plus, on lit sa déposition devant la Cour de cassation.

On appelle ensuite un petit général, vieux, sec, cassé, le général Lebelin de Dionne, aphone, qui parle bas, dans sa barbiche blanche. C'est celui qui a, d'abord, donné de bonnes notes officielles à Dreyfus, à sa sortie de l'Ecole de Guerre, et qui, plus tard, donna des notes toutes contraires, pour les besoins du procès ; je ne sais pas comment il explique cela ; on n'entend pas ; mais, rien qu'à voir ce pauvre vieux décharné, on n'est nullement surpris de cette inconséquence.

Le général Lebelin de Dionne aurait entendu Dreyfus déclarer que les Alsaciens sont plus heureux, depuis l'annexion qu'avant ; Dreyfus nie ces paroles. Ce sont propos détachés et qu'il faudrait rétablir dans l'ensemble de la conversation pour en avoir le sens exact. Au surplus, c'est un propos à côté n'ayant rien à voir avec l'affaire de trahison.

Pour terminer la séance, nous entendons M. Lonquety, ingénieur, un des témoins cités par M. de Beaurepaire. On affirmait que Dreyfus allait souvent à Bruxelles, centre d'espionnage, où M. Lonquety l'aurait souvent rencontré. Le témoin a vu, en effet, le capitaine une fois, une seule, mais ses souvenirs sont tellement vagues qu'il ne sait pas si c'est en 1894 ou en 1886, — à huit ans près !

Dreyfus précise : il a, en effet, rencontré une fois le témoin, à Bruxelles, dans les galeries Saint-Hubert, l'année de l'Exposition d'Amsterdam.

M. Lonquety reconnaît que c'est exact. Depuis, Dreyfus n'est plus revenu en Belgique. M. Lonquety ne peut s'empêcher de s'étonner qu'un bout de conversation, sans importance comme le sien, ait donné lieu à une audition en justice. Ce reproche s'adresse à cette vieille portière qu'est M. Quesnay de Beaurepaire, qui ramasse tous les potins, tous les cancans sans importance comme celui-ci, et constitue son arsenal.

On avait dit, répété, que Dreyfus faisait de nombreux voyages à Bruxelles, qu'il se cachait quand il rencontrait les Français de sa connaissance. Tout se réduit à une poignée de main, donnée, en passant, dans les galeries Saint-Hubert, il y a huit ou neuf ans, et ainsi du reste ! Tout ce château de cartes si péniblement dressé par M. Quesnay de Beaurepaire, aux applaudissements des nationalistes, s'écroule dès qu'on s'en approche, et, de ce réquisitoire écrasant, il demeure un méchant roman.

Nous sommes sortis de l'audience avec une sensation meilleure, une impression que la lumière se fait

peu à peu ; on a accumulé les mensonges du côté de l'état-major ; on les a réfutés au fur et à mesure. De l'enquête de M. Quesnay de Beaurepaire, on ne peut plus parler sans rire. Il ne reste plus que le procès de 1894, qui apparaît, comme nous l'avons toujours dit, comme une surprise des juges par des moyens criminels et par l'usage de faux.

Ainsi se résumait ce matin l'opinion moyenne des gens indépendants qui désirent savoir, connaître et discuter avant de juger.

En ce qui me concerne, il me paraît que nous entrons dans une ère nouvelle du procès ; il me semble que l'atmosphère est moins lourde et je me sens une allégeance au cœur. Est-ce que décidément le vieux mot de Danton serait vrai et « la raison finirait-elle par avoir raison », en dépit de la formidable conspiration qu'on a organisée pour l'étouffer quand même ? A l'heure qu'il est, il n'est pas interdit d'avoir cet espoir mais, en ce qui me concerne, à regarder les juges, je me refuse quand même à croire à une issue favorable.

XVIII

Une autre légende brisée. — Le colonel Maurel. — La communication secrète. — Les coulisses. — Tristesses. — Un mot des aveux du capitaine Lebrun-Renaud. — Le colonel Fleur. — M. de Grandmaison. — Les queues Rouges de la tragédie. — Un avocat amateur. — Savignaud.

Judi, 24 août.

On avait répandu le bruit qu'à un moment donné les frères Dreyfus avaient offert cent cinquante mille francs au colonel Sandherr, pour l'aider à réhabiliter le capitaine Dreyfus. Un témoin, Penot, en avait déposé. Une note du colonel Sandherr lui-même dément cette déposition. Le soir de l'entrevue entre les deux frères du condamné et le colonel, celui-ci avait eu soin d'en rédiger un compte-rendu très détaillé, presque bienveillant pour les frères Dreyfus, et où il n'est nullement question des cent cinquante mille francs offerts.

Encore une légende !

La parole est au colonel Maurel, aujourd'hui en

retraite, qui présida le conseil de guerre de 1894. Il est en civil et a l'air d'un petit épicier de campagne, propre, bien tenu.

La première phrase produit quelque surprise après ce que nous connaissons :

« Je tiens à déclarer, dit-il, que pendant les débats du procès Dreyfus, le conseil de guerre n'a connu l'affaire par aucune communication verbale ou écrite, il ne l'a connue que par le dossier qui fut communiqué à l'accusé et à son défenseur. »

Nous nous demandons ce que cela veut dire ? Tout à l'heure, le colonel devra avouer qu'il a reçu le fameux dossier secret et qu'il en a lu la première pièce. Alors, à quoi correspond cette première déclaration si énergique ? « En ce qui me concerne, dit-il, ma conviction dans la culpabilité de Dreyfus était faite au cours des débats, quand le conseil s'est retiré pour délibérer. »

Mais les pièces que lui a adressées le général Mercier ?

Il y arrive :

« Le 21 décembre, les débats étaient terminés et la délibération allait commencer. Le général Mercier me fit remettre un pli cacheté, le seul que j'aie

reçu, qui ne m'a pas été remis par M. Picquart — c'était du Paty de Clam qui apportait non seulement les sept pièces, mais encore son propre commentaire. L'officier m'enjoignit, au nom du ministre, d'en donner connaissance aux juges. Le lendemain, je rendis le tout à l'officier qui me l'avait remis. »

Le colonel Maurel a la voix hargneuse, rageuse, méchante.

Ce petit homme qui a condamné sans preuves, qui a déchainé sur notre pays la plus épouvantable tourmente, n'apporte ni regrets ni remords ; il défend son œuvre d'iniquité avec une désespérante opiniâtreté. Que tout périsse ! que la justice soit violée ! mais qu'on ne lui dise pas qu'un officier s'est trompé !

Il parle tout le temps de sa conviction, qui était faite au moment d'entrer dans la salle des délibérations ; donc, la communication était inutile. Il ajoute qu'il n'avait pas besoin de justifier sa conviction !

— Comment, alors, demande M^e Labori, quand on lui remis le pli contenant les pièces et sachant, comme juge, qu'il devait s'éclairer, comment le colonel Maurel a-t-il pu estimer qu'il était suffisamment convaincu, avant d'avoir tout connu ?

— Je n'ai pas eu à continuer l'examen du dossier secret, la première pièce que j'avais lue m'avait suffi.

En vain veut-on essayer d'obtenir des détails pour savoir quelle était cette pièce : le colonel s'abrite derrière le secret des délibérations. C'est commode.

On appelle le général Mercier, qui est venu, ce matin, en grand uniforme, pendant que le colonel Maurel, titubant comme un homme désespéré, s'affale sur une chaise.

Mercier a-t-il vraiment donné l'ordre au colonel Maurel de communiquer les pièces secrètes au conseil de guerre ?

— J'ai donné l'ordre *moral* aussi formel que possible, répond le général.

Je passe sur une petite leçon de convenance donnée au vieux commandant Carrière qui a émis la prétention bizarre d'empêcher M^e Labori de poser les questions comme l'avocat les comprend. Le commissaire du gouvernement s'attire cette riposte :

-- Si c'est pour poser des règles sur lesquelles nous sommes d'accord, soit ; si c'est une leçon, je ne l'accepte pas.

La défense essaye de faire préciser quelques points

de l'accusation, sur la date d'abord attribuée au bordereau, l'endroit où Dreyfus a pu connaître le 120 court. Le général Mercier se défile à l'anglaise, et le commandant Carrière, qui saisit toutes les occasions de nous déclarer qu'il ne connaît pas le dossier, montre le dédain qu'il professe pour cette discussion si précise, en lisant un journal, ostensiblement déployé.

Un incident assez important :

— Pourquoi, demande-t-on au général Mercier, n'avez-vous pas dressé un procès-verbal des aveux de Lebrun-Renaud ?

— Parce que, à ce moment, il y avait chose jugée.

— Que pensez-vous d'Esterhazy ?

— Je ne connais pas Esterhazy, je ne l'ai vu qu'une fois au procès Zola et je ne lui ai pas donné la main.

Quant au reste, le général ne veut plus rien savoir : le conseil de guerre a acquitté Esterhazy, cela lui suffit.

Il ne veut pas davantage répondre sur la fameuse question du syndicat de trente-cinq millions.

— A quoi ont-ils servi, à la publicité ou à l'achat des consciences ?

— Je refuse de répondre.

Et ce long interrogatoire l'offusque, l'irrite ; il se cabre.

— Mais je ne suis pas un accusé ! s'écrie-t-il.

L'attitude du général a été, du reste, bonne, il faut le reconnaître ; il fait tête à l'orage très délibérément. Les mains derrière le dos n'ont pas le même tremblement que nous avons remarqué le jour de la déposition.

Nous assistons là à un véritable duel, M^r Labori serrant de trop près M. Mercier, le général Gonse accourt, et comme les deux généraux faiblissent, le général Roget donne, à son tour, de sa personne. Les trois militaires répondent l'un après l'autre, quelquefois tous trois à la fois. Mais le trio ne peut échapper aux questions incisives de l'avocat. On appelle l'archiviste Gribelin à la rescousse. Le commandant Carrière veut intervenir ; le président est obligé de lui intimer l'ordre de se taire.

Finalement, on arrive à cette constatation que c'est le colonel Henry qui a introduit la fameuse pièce de comparaison, antérieure à 1894, et que voici :

« Mon cher ami,

« Je vous renvoie le manuel ; entendu pour mardi, huit heures du soir, chez Laurent ; j'ai invité trois de son ambassade, dont un seul juif. »

Pourquoi n'a-t-on pas montré cette pièce en 1894, au premier procès ? Et ici un incident qui nous prouve que, dans la coulisse, il se passe des tripotages étranges.

Le général Chamoin, délégué du ministre de la guerre, appelé par M^e Labori, vient révéler que le deuxième jour des débats à huis-clos, le général Mercier l'arrêta, lui, général Chamoin et lui remit un papier, lui demandant de l'introduire dans le dossier secret.

— J'ai commis là, dit le général Chamoin, une première irrégularité. Ce document contenait une fausse traduction de la dépêche Panizzardi ; à la deuxième et troisième pages figuraient des indications inexactes et fantaisistes, mêmes fausses, et, dans mon esprit, je me suis dit que je n'en ferais pas usage, au cours de l'exposé du dossier secret.

Mais voilà, il en a fait usage ; et sur les conseils de M^e Labori, il vient en faire en public son *mea culpa*.

Tout cela est bien étrange.

Attendez, nous ne sommes pas au bout !

Le général Mercier explique que cette pièce lui a été remise, au moment de son départ de Paris, de la

part du colonel du Paty de Clam ; il l'a offerte au général Chamoin, la croyant utile.

Tout à coup, le général Roget quitte sa place, monte sur l'estrade et, intervenant aux débats, sans demander la parole, il interrompt la discussion et, d'un ton insupportable de commandement, veut arrêter les explications sur ce point. — « Cette discussion, je la trouve oiseuse. »

On croit rêver ! et cependant ce n'est que le récit, pris sur le vif, attiédi de cette scène révoltante, d'un général qui est un simple témoin, se plaçant devant les témoins, et, avec un geste de menace et de commandement, déclarant qu'on ne peut continuer une discussion qu'il qualifie d'« oiseuse ». Cette discussion prouve qu'un ancien ministre, a reçu du colonel du Paty de Clam une note avec de nouveaux faux — le général Chamoin l'a reconnu — et la faisait subrepticement verser aux débats.

On découvre là une preuve nouvelle de ce complot qui continue. On veut obtenir la condamnation par tous les moyens, et vous voyez quels moyens !

Le président, devant ce général, n'a pu trouver ni un mot ni une réserve, et il a fallu que la protestation vint de M^e Labori, qui a fait remarquer que le

général Roget n'était et ne devait être qu'un témoin et non pas imposer une direction aux débats.

Cette scène est absolument inouïe et vous en perdez l'acuité, à la lire froidement racontée.

Cette nouvelle découverte démonte, cette fois, le général Mercier. Il perd la belle contenance qu'il avait gardée toute la matinée, redescend à sa place, où il s'affaisse, accablé.

Avec des juges ordinaires, l'affaire serait déjà jugée; mais ces militaires trouvent cela fort ordinaire; et s'ils montrent une initiative, c'est contre ceux qui n'approuvent pas les insolites intimidations d'un général et contre ceux qui dévoilent ces continuelles productions de faux.

Après cet incident, qui a provoqué une véritable émotion, la déposition du général Risbourg paraît bien pâle. Le général a reçu les aveux du capitaine Lebrun-Renaud; mais Dreyfus se lève, déclarant qu'il avait alors protesté, comme il proteste aujourd'hui. Il rappelle, en outre, qu'après « le supplice de la dégradation », le capitaine de la garde républicaine qui était de service est venu lui serrer la main. L'aurait-il fait, s'il avait laissé échapper un aveu?

La voix est tremblante, l'indignation monte quand

il parle de la trahison, « ce crime épouvantable » contre lequel tout son être proteste.

M^e Demange pose une question d'une haute portée :

— Quand le capitaine Lebrun-Renaud a rendu compte des aveux, Dreyfus était en prison au Cherche-Midi; pourquoi le général Mercier n'a-t-il pas alors fait demander à Dreyfus : « Maintenant que vous avez avoué, dites-nous quels sont les documents que vous avez livrés » ?

Le général Mercier reste muet; il se borne à dire qu'il n'y a pas pensé.

Dreyfus souligne d'une voix douloureuse :

— Oh ! si on m'avait mis au courant, j'aurais protesté alors, comme aujourd'hui, comme toujours !

C'est l'évidence même.

Le commandant Curé, celui qui était dans le régiment d'Esterhazy, un ancien camarade de Picquart, a été appelé par ce dernier au ministère de la guerre, et lui avoua la vérité, c'est qu'il n'avait aucune estime pour Esterhazy, cet officier d'infanterie qui montrait une curiosité extrême pour les choses de l'artillerie. Aujourd'hui, le commandant Curé paraît singulièrement regretter ses aveux de 1894; il a dû

recevoir de rudes remontrances dans son régiment ; mais ce qui est dit, est dit — Esterhazy était méprisé des autres officiers et s'occupait des progrès de l'artillerie, qui ne le regardaient nullement.

On attendait avec quelque curiosité M. Jules Roche ; sa déposition est une déception, elle ne nous apprend rien de nouveau.

M. Jules Roche porte une jaquette correcte, à la mode d'il y a deux ou trois ans ; l'ancien ministre a bien vieilli ; il est tout blanc, tout sec, un peu anguleux, mais il a toujours cette méthode sûre qui fait de cet homme, éprouvé par bien des déboires politiques, une des intelligences les plus déliées de ce pays.

Il a été mis en relations avec Esterhazy par M. Grenier ; le commandant devait lui donner des renseignements de détail sur les variations des compositions des effectifs des compagnies ; M. Jules Roche était alors vice-président de la commission de l'armée. Esterhazy avait prétendu que c'était lui qui avait fait les rapports de M. Jules Roche ; en réalité, comme bien d'autres officiers, Esterhazy a fourni à ce député des renseignements de peu d'importance.

M. Jules Roche rappelle qu'il avait entrepris des démarches pour faire entrer Esterhazy au ministère,

cela sur les instances du commandant, et inutilement du reste. Le ministre lui montra un dossier contenant les preuves de l'inconduite du commandant. Le général Billot ajouta qu'il lui était, à lui, Jules Roche, « moralement impossible de s'intéresser au commandant Esterhazy ».

Sur une interpellation de M^e Demange, le général Mercier est encore élaboussé. M. Jules Roche nous apprend qu'au moment où l'ancien ministre de la guerre déclara qu'il avait des craintes de conflit avec l'Allemagne, à la suite de la visite de M. de Munster au Président de la République, l'armée était désorganisée. A la suite du renvoi de 67,000 hommes, renvoi de deux classes, effectué par simple circulaire, sans que M. Casimir-Périer fût même prévenu, certaines compagnies étaient tellement amaigries que plusieurs comptaient une vingtaine d'hommes à peine.

Et c'est à ce moment que Mercier songeait, dit-il, à la mobilisation !

Quelles responsabilités et quel gouffre d'inconséquences !

L'audience est suspendue sur cette impression désolante.

A la reprise, le commissaire de police Desverine

nous rapporte quelques renseignements sur la conduite privée d'Esterhazy ; il y a longtemps que nous sommes fixés. Comme point important, M. Desverine était chargé de surveiller les personnes qui allaient à l'ambassade d'Allemagne ; le jour où du Paty de Clam eut prévenu Esterhazy, celui-ci vint en toute hâte de Rouen à Paris et resta une heure et demie avec l'attaché d'Allemagne.

— Que pensez-vous de cette démarche ? demande-t-on au général Roget.

Vous croyez qu'il va flétrir cet acte ?...

— Je n'ai pas à vous dire ce que j'en pense.

Passons à autre chose.

Un vieux colonel, aujourd'hui en retraite, M. Fleur, s'avance.

Oh ! le néant plastique de ces vanités militaires ! Quand ces officiers supérieurs ont dépouillé le costume, ils sont lamentables ! Quand ils sont harnachés, avec leurs galons, leurs dorures, ils ont parfois bel air ; mais quand ils en sont réduits à la démocratique jaquette, à l'ordinaire redingote, quelle métamorphose ! Tout à l'heure nous avons vu le colonel Maurel avec ses allures de petit épicier de province, voici le colonel Fleur qui ressemble assez à un ou-

vrier charpentier endimanché, et encore j'en connais qui ont meilleur air.

On ne peut pas adresser le même reproche au colonel Cordier, qui porte beau dans une redingote bien taillée.

Avant de déposer, il fait remarquer qu'il n'est pas délié du secret professionnel ; tous les autres officiers ont été déliés, on l'a oublié dans la mesure.

On décide de demander au ministre l'autorisation nécessaire, qui n'est pas douteuse, puisque le colonel a tout dit devant la Cour de cassation et que l'enquête est imprimée.

M. de Grandmaison arrive et, après sa déclaration d'état-civil, ajoute :

— Député. Je ne sais pas si c'est une profession.

Il commence un long discours de réunion publique, où il nous raconte une histoire assez embrouillée dans laquelle il prend à partie l'attitude des ambassadeurs étrangers déclarant ne pas connaître Dreyfus. Il proteste contre l'intervention des étrangers ; tout le reste est un ramassis de lieux communs qui ne valent pas la peine d'être relevés et encore moins commentés.

Quand il eut fini, on n'entendit qu'un mot dans la salle :

— C'est grotesque !

Dans la même note, citons M. Mertian de Müller, avocat amateur du barreau de Lille, qui arrive en clopinant, soutenu par le sous-officier de service et s'appuyant sur une canne. Son intellectualité semble répondre à ses infirmités physiques. C'est un des témoins de l'enquête Quesnay. C'est lui qui a visité, dit-il, le palais de Postdam, le 5 novembre 1894, et il serait entré dans la chambre de l'Empereur.

Il aurait vu, sur une table, le journal *la Libre Parole*, avec ces mots en allemand : *Dreyfus est...*; mais il ne se souvient pas bien du dernier mot, il ne peut pas le répéter au conseil; il n'en affirme pas moins que ce mot veut dire *pris*.

Eh bien, vous êtes confondus, maintenant ?

— Mais, lui demande M^e Demange, vous êtes bien sûr d'être entré dans la chambre de l'Empereur ?

— On me l'a dit; je n'en sais rien.

— La chambre était-elle grande ou petite ?

L'avocat lillois paraît fort embarrassé.

— Cinq mètres, à peu près.

Allons, encore un témoin du genre Grandmaison : les queues-rouges de la tragi-comédie qui se déroule défilent.

Savignaud vient après; on ne nous épargne aucune distraction. Savignaud est cet ancien ordonnance de Picquart en Tunisie qui aurait porté à la poste des lettres de Picquart à Scheurer-Kestner, pendant que le colonel était à Sousse.

M. Scheurer-Kestner a donné le démenti le plus formel. M^e Labori désire qu'on donne lecture des renseignements sur ce singulier témoin. On ne les trouve pas, ce sera pour demain.

Pendant ce temps, sur un signe du général Roget, — un ordre — le commandant Cuignet demande la parole, pour préciser un fait sans importance.

Plus nous allons, plus l'inanité de l'accusation apparaît, et plus l'acharnement redouble; le conseil demeure impassible, cherchant la petite bête. On est pris d'un sentiment d'étonnement inexprimable.

XIX

Les visiteurs. — Du Paty de Clam ne viendra pas. — Un journaliste Anglais. — La souscription juive pour Esterhazy. — M. Gobert. — M. Bertillon. — La monomanie de l'expertise.

Vendredi, 25 août.

Hier nous avons Réjane, aujourd'hui c'est Pierre Berton qui vient assister aux débats; après l'actrice du Vaudeville, l'ancien et célèbre jeune premier.

On se rend au conseil de guerre comme on va au spectacle et, à la sortie, on entend des phrases comme celles-ci :

— Belle séance, ce matin !

— Nous sommes mal tombés, les débats ont été ternes !

On commence par lire un certificat de deux médecins constatant que le colonel du Paty de Clam est empêché de venir. M^r Labori soumet au conseil cette simple remarque, qu'il serait peut-être bon de faire constater l'état du malade par deux médecins spécialement commis par le conseil. Cela paraît si naturel,

et d'un usage tellement courant qu'on ne voit pas ce qu'on peut opposer à une demande si légitime. On n'oppose rien, qu'un haussement d'épaules du président : « Un nouveau certificat officiel, à quoi bon ? » Ce du Paty de Clam est un des acteurs principaux de ce drame : il continue à fournir des notes fausses qu'il fait introduire dans le dossier par l'intermédiaire du général Mercier et la coupable complaisance — il s'en est accusé — du général Chamoin. Mais du moment où il ne veut pas venir, à quoi bon constater si sa maladie est vraiment grave — ou si c'est un truc nouveau de ce comédien émérite ! d'autant que l'un des médecins est précisément le frère de M^r Ménard, l'avocat ordinaire des nationalistes.

Oh ! justice, quelles contusions tu reçois dans cette route rocailleuse !...

Le premier témoin est le journaliste Strong qui, avec un fort accent anglais, mais d'une manière très claire, expose les pourparlers auxquels il a été mêlé, entre l'*Observer* et Esterhazy, au sujet des publications projetées, soit des relations, soit des mémoires. Ces détails ont déjà paru partout ; leur intérêt a paru médiocre ; ce sont de vieilles connaissances qu'on a rencontrées dans cent journaux divers.

Esterhazy a avoué avoir écrit le bordereau. Il y a longtemps que nous en sommes convaincus !

M. Weil étant absent aussi, on lit sa déposition contenant des détails sur la conduite louche et décousue d'Esterhazy, mais qui ne nous sont pas inconnus non plus ; rappelons la souscription faite au bénéfice du commandant dans le monde israélite, à la suite de l'assistance qu'il donna comme témoin au capitaine Crémieux-Foa et qui produisit une dizaine de mille francs !

Ce duel valut à Esterhazy des dons nombreux, des dons et non des prêts, de la part de plusieurs israélites, le grand-rabbin, M. de Rothschild, notamment.

De cette déposition se détache encore cette preuve, l'autre jour certifiée par le commandant Lauth et le général Gonse, c'est que lorsqu'ils étaient lieutenants, Esterhazy et Henry étaient ensemble au bureau des renseignements ; c'était sous M. de Miribel.

On avait tant dit que ces deux hommes ne se connaissaient pas !

Cette lecture se fait au milieu d'un calme relatif, mais, dans son coin, le général Roget relève la tête en éveil et combative ; on assure que tout à l'heure, si la déposition Bertillon est achevée, ce qui n'est

guère probable, le général va revenir et que nous aurons une nouvelle bataille.

Nous l'attendons.

Le général Roget semble la désirer ; ses narines reniflent l'air, comme un cheval de sang au moment de la course. Quant à M^e Labori, il regarde le général Roget de son œil tranquille et sûr.

En attendant, nous arrivons aux experts ; d'abord M. Gobert, l'expert de la Banque de France.

M. Gobert, est un personnage, dans le monde des expertises, d'une compétence indiscutée ; c'est un homme d'une soixantaine d'années, très grisonnant, à la figure fine quoique empâtée ; la physionomie est extrêmement intelligente et de toute sa personne se dégage un sentiment d'honnêteté absolue.

Il commence par relever une erreur de l'acte d'accusation. Il a eu une journée pour examiner le bordereau et non pas cinq ou six jours, comme on l'a écrit. Encore un mensonge, ou une erreur, si vous préférez. Nous ne les comptons plus.

Il déclare très nettement que l'examen du bordereau lui donna cette conviction absolue qu'il n'était pas de la main du capitaine Dreyfus. « Mais je m'aperçus bien vite, dit-il, que mon opinion ne satis-

faisait pas le général Gonse ; je vis qu'on attendait de moi un avis tout à fait différent. »

M. Gobert, avec la méthode sûre d'un expert habitué à débroussailler les questions les plus touffues, nous expose, avec une rare clarté, les opérations de son expertise de 1894, et dont les conclusions très nettes aboutissent à l'innocence du capitaine Dreyfus.

Un détail en passant, qui est amusant au milieu de ces tristesses.

M. Gobert, sachant qu'il y a au ministère de la guerre un atelier de photographie merveilleusement organisé, demanda au général Gonse de faire photographier le bordereau, et celui-ci lui fit cette réponse étonnante :

— Faire exécuter cette photographie au ministère de la guerre ! Vous n'y pensez pas ! Mais demain tout Paris le saura !

C'est alors que M. Gobert songea à la photographie de la préfecture de police qui était placée sous la surveillance de M. Bertillon.

— Et c'est ainsi, dit M. Gobert, que M. Bertillon est entré dans l'affaire Dreyfus, non comme expert, — il n'avait jamais fait d'expertise de sa vie — mais comme photographe.

Pendant la déposition de M. Gobert, le général Gonse, qui est placé entre les généraux Mercier et Roget, crayonne de nombreuses notes ; il se dispose évidemment à répondre, ce qui ne manquera pas d'intérêt, si nous en jugeons par les précédentes interventions du même général. Il aura, du reste, le temps de se préparer, car M. Gobert prend son temps ; il s'est assis, se verse un verre d'eau et se met en mesure de parler avec abondance : il parle, du reste, bien et avec utilité.

Ces détails ne font pas l'affaire du président qui, si placide quand déposent les généraux, témoigne ici de l'impatience et invite M. Gobert à se cantonner dans les constatations de son expertise.

M. Gobert ne se fait pas prier et démontre que l'écriture du bordereau est la même que celle de la lettre du 7 août 1894, écrite de Rouen ; cette lettre est de la même écriture, sur le même papier. Et il conclut : « Le bordereau n'est pas de Dreyfus, il est d'Esterhazy ».

M. Gobert, sur la demande d'un officier du conseil, donne quelques détails graphiques sur les ressemblances et les dissemblances des écritures.

Comme c'était indiqué, le général Gonse demande

la parole ; il veut démontrer que M. Gobert a connu le nom de Dreyfus d'une autre façon qu'en consultant l'annuaire militaire, grâce aux indications qui étaient sur la feuille signalétique. M. Gobert n'a pas de peine à lui démontrer le contraire. L'état-major croyait avoir trouvé une inexactitude, et il la relevait avec joie ; malheureusement, il a été convaincu d'erreur, une fois de plus. Il n'a pas de chance, le général Gonse !

Un mouvement de joie se manifeste dans le groupe des officiers ; ces messieurs frétilent sur leurs chaises, c'est M. Bertillon qui s'avance.

Mais il ne s'avance pas seul. Quatre soldats apportent d'énormes cartons qui contiennent des graphiques. Ces sont les démonstrations de sa théorie acceptée comme parole d'évangile par l'état-major et qui est devenue la risée du monde entier.

Son premier mot est qu'il « vient démontrer d'une façon absolue la culpabilité de l'accusé », tout en reconnaissant qu'il ne peut être compris que d'un certain nombre de personnes.

Je ne voudrais pas être trop sévère pour M. Bertillon, mais il est manifeste que nous avons affaire à un dément hanté de la manie de la ressemblance des

écritures, comme d'autres sont atteints de la manie de la persécution. Ce sont là des fous d'un genre spécial ; très raisonnables quand on parle de tout autre chose, ils divaguent quand ils arrivent à ce qui est le point spécial de leur démente ; ce sont des déséquilibrés quand on aborde avec eux certains sujets déterminés.

Dans l'exposé de sa théorie, M. Bertillon pose en principe que « la main livrée à elle-même ne reproduit pas deux fois le même signe », d'où comme conséquence, quand deux écritures se ressemblent exactement, elles ont été écrites par deux personnes et si vous prenez un document, avec deux écritures différentes, l'une ressemblant exactement à celle du document, l'autre ne faisant que s'en rapprocher : l'auteur du document ne sera pas celui qui aura l'écriture ressemblant exactement, mais ce sera celui dont l'écriture se rapprochera seulement.

Vous comprenez bien ?

Nous avons le bordereau et deux écritures ; celle d'Esterhazy, dont l'écriture ressemble exactement à celle du bordereau et celle de Dreyfus qui ne contient que de lointaines analogies. En vertu du principe posé par M. Bertillon, ce n'est pas Esterhazy qui est

l'auteur du bordereau, parce que les deux écritures se ressemblent trop, mais c'est Dreyfus, parce que son écriture diffère.

Sommes-nous à Charenton ?

Et voilà la théorie que l'état-major déclare infail-
liblé.....

Pendant une première heure, en continuant sa conférence sur les superpositions, les latérales, les verticales, les gabarits, le kutsch, M. Bertillon fait passer à chaque membre du conseil une centaine de grandes photographies ; il y a un exemplaire pour chaque membre du conseil. En ce qui me concerne, j'ai pris une bonne migraine à écouter ce toqué, en essayant de comprendre et sans y parvenir. L'effet, paraît, du reste, avoir été le même sur les membres du conseil de guerre, qui sont absolument ahuris, et c'est avec une visible résignation qu'ils subissent l'écroulement de toutes ces photographies.

Comme je suis à côté du docteur Max Nordau, je lui fais passer ce petit billet :

« Pourriez-vous m'indiquer, en deux lignes, les signes physiologiques apparents qui peuvent démontrer la folie de M. Bertillon ? »

Avec une bonne grâce parfaite, M. Max Nordau me répond :

« Il est plus simple de rappeler qu'il est le fils du
« docteur Bertillon, dont le cerveau déposé à la
« Société d'anthropologie de Paris montre une atro-
« phie complète de l'hémisphère gauche, de sorte
« qu'on a pu dire que le père a toujours vécu avec un
« demi-cerveau. Le Bertillon ici présent a donc une
« hérédité qui seule suffit à caractériser la dégéné-
« rescence.

« (Signé) MAX NORDAU. »

Bertillon continue à parler, à distribuer ses photographies, à gesticuler.

On cause autour de moi.

— Ah ! si c'était un témoin favorable à Dreyfus, on ne lui laisserait pas continuer son déballage.

— Bah ! c'est un bien ! Il a fallu trouver un vrai fou pour inventer un raisonnement favorable à l'accusation.

— Il y a eu le jour des faux ; aujourd'hui c'est le jour des fous.

— Il n'y a que le commandant Carrière qui ait l'air de comprendre.

— Il n'en a que l'air.

Et on cause beaucoup du commandant Carrière !

— Vous savez qu'il passe son examen de droit au mois de novembre prochain ?

— Allons donc !

— Oui, et nous viendrons de Paris pour assister à cette séance ; nous lui ferons de la réclame.

— Mais, enfin, pourquoi ce vieux commandant veut-il être licencié en droit ? Aurait-il l'intention de devenir avocat ?

— Pas du tout, ce vieux est un ambitieux ; il aspire à être nommé juge de paix et il veut pouvoir invoquer des titres.

Bien des choses s'expliquent et ce n'est pas d'aujourd'hui que les grandes causes ont de petits effets.

Pendant quatre heures, cet agité de Bertillon a développé ses théories qui semblent empruntées aux anciennes « Lanternes de Boquillon ». Le conseil a écouté impassible et M. Bertillon a terminé la séance en exécutant lui-même le bordereau suivant sa méthode. Je n'ai pu voir le résultat de cette expérience, naturellement, mais un des officiers du conseil a eu l'air de dire :

— Ça n'est pas ça du tout.

— C'est que la table est trop étroite, riposte aussitôt M. Bertillon.

Ce n'est pas la table, c'est sa cervelle.

Et voilà à quelles ridicules comédies de l'expertise on a recours dans ce procès. Quand les experts disent : « Non », M. Bertillon, qui est considéré comme un maniaque, dit : « Oui », et c'est tout ce qu'on a trouvé jusqu'ici.

Ah ! s'il ne s'agissait pas d'un officier français, s'il ne s'agissait pas de la tranquillité de notre pays, quelle pinte de bon sang on pourrait se faire avec cette farce.

Mais, hélas !

XX

Bertillon continue. — Le capitaine Valerio. — A la rescousse. — Le capitaine Freystæter. — Une déposition émouvante. — Précisions. — Mercier confondu. — M. Paraf-Javal. — La question déplacée.

Samedi, 28 août.

La conférence Bertillon continue; elle n'a pas grand succès auprès de la presse; une bonne moitié de nos confrères a profité des divagations de Bertillon pour faire la grasse matinée. A six heures et demie sonnante, les quatre soldats apportent de nouveau le lourd attirail: les grands cartons, les photographies géantes, les châssis, les grilles et le reste; et M. Bertillon reprend sa causerie où il entremêle ses démonstrations charantonnesques d'appréciations personnelles sur la « culpabilité évidente du misérable ». Voilà le ton.

Au surplus, je dois avouer que certains de nos confrères nationalistes qui, c'est certain, n'ont pas compris plus que nous, prennent des airs entendus et se répètent entre eux :

— C'est irréfutable !

Le commandant Carrière, lui aussi, montre une satisfaction réelle :

— C'est d'une clarté lumineuse !

Il est étonnant, cet enfant de Saint-Pons, il ne voit goutte dans ce que tout le monde comprend, et il comprend ce que tout le monde trouve indéchiffrable.

Aux bancs de la presse, nous avons renoncé à saisir ce raisonnement; chacun lit son journal et on se croirait dans une salle de lecture; de temps en temps, on fait un nouvel effort, on espère saisir le sens de ces divagations; on prête une nouvelle attention à cette voix monotone, qui continue, sur le même ton. Mais impossible; l'ennui vous gagne à entendre passer des sons, des mots qui n'ont pas de sens. A un moment donné, M. Bertillon étale d'énormes graphiques de deux mètres de long et le conseil, les suppléants, les avocats se rangent en rond pour suivre les explications qui sont scandées d'un mouvement d'approbation du commandant Carrière.

Au surplus, M. Bertillon n'est jamais pris à court; entre chaque carton, il a glissé de larges feuilles de papier sur lesquelles il lit sa déposition et il fait de

grands gestes, il enfle sa voix, il mêle quelques couplets sur la « superposition ». De temps en temps, il laisse échapper quelques énormités juridiques dans le genre de celle-ci : « Il ne s'agit pas seulement de nier, il faut prouver qu'on n'est pas l'auteur de ce qu'on vous accuse. » Jusqu'ici on avait admis le contraire dans tous les principes de droit, et c'était à l'accusation à prouver que l'accusé était coupable. M. Bertillon change tout cela; il m'a l'air du médecin de Molière qui change la place du cœur.

Et toujours des phrases du même genre : « La reproduction de l'écriture est aisée en fixant ses caractères sur un gabarit composé de deux chaînes imbriquées. »

Les conversations courent sur les bancs et dans le public; les gendarmes ont toutes les peines du monde, par des « chut ! » répétés, à rétablir le silence.

M. Gobert, l'expert de la Banque de France, lève les yeux au ciel avec un sourire significatif : « C'est de la folie pure ! » Jamais, dans une cause d'une telle gravité, on ne permit l'étalage de semblables insanités.

M. Bertillon termine par cette phrase :

« En mon âme et conscience, sous la foi du serment, le bordereau est l'œuvre de l'accusé. »

— Mais, lui fait observer un membre du conseil, l'écriture d'Esterhazy ne vous semble-t-elle pas se rapprocher plus encore de celle du bordereau que l'écriture de Dreyfus ?

Et nous obtenons cette stupéfiante réponse : « L'écriture d'Esterhazy a pu être imitée de celle de Dreyfus depuis 1894; Esterhazy, depuis la condamnation, se serait appliqué, par imitation, à prendre l'écriture de Dreyfus ». — Au surplus, pour lui, ce n'est qu'une hypothèse; peu importe que deux écritures se ressemblent exactement; c'est une troisième écriture, moins ressemblante, qui peut être celle du coupable. Je vous ai, hier, résumé cette théorie singulière, vous m'en voudriez de me moquer de vous une seconde fois.

L'écriture d'Esterhazy ressemble trop à celle du bordereau pour qu'Esterhazy soit coupable. « Il n'est pas possible qu'Esterhazy ne fraude pas, puisqu'il arrive à écrire des mots qui ressemblent exactement, avec une similitude parfaite, aux mots du bordereau. C'est un misérable ! »

Et Bertillon s'élançait vers ses cartons, il montre le poing à un ennemi imaginaire; il s'agite. Tout son corps tressaute dans une sorte de danse fébrile et

nerveuse: On en enferme qui n'en ont jamais fait autant en public.

M^e Demange lui demande s'il a soumis l'écriture d'Esterhazy, d'avant 1894, aux mêmes épreuves que celle de Dreyfus; avant 1894, le commandant n'avait pu s'appliquer à imiter l'écriture de l'accusé. « C'était inutile, répond l'inénarrable Bertillon, puisque j'ai la preuve de la culpabilité; à quoi bon en chercher une autre! »

Comme si nous n'avions pas eu assez de Bertillon, on nous amène un capitaine d'artillerie, M. Valerio, qui vient « résumer la déposition de M. Bertillon », qu'il n'a, du reste, pas entendue. Il soutient que le bordereau est un document forgé et qu'il a été ainsi forgé pour permettre à l'accusé de se ménager une défense sûre, au cas où il serait découvert. Enfin, il veut prouver que le bordereau est bien de Dreyfus.

Le capitaine Valerio est un grand gaillard d'allure assez commune. Il dépose en récitant d'une voix forte, avec cet insupportable accent de soldat commandant la manœuvre. Et les photographies recommencent à passer sous les yeux du conseil. On nous assomme encore avec le réticule, les repérages, les cryptes, les grilles. M. Bertillon a poussé le ridicule

jusqu'à l'in vraisemblance. L'armée n'a pas voulu lui en laisser le monopole, et elle a pris sa part dans le vaudeville qui fera rire demain tous les hommes de bon sens. La théorie a été adoptée par un capitaine qui traite de haut et avec dédain les experts en écritures.

Eh bien, et le conseil, dans tout cela ?

Le conseil s'intéresse à cette démonstration et, trouvant la théorie de son goût, boit les paroles que distille M. Valerio, tandis que les longues théories de Bertillon semblaient l'avoir excédé. C'est vraiment désolant.

Tous ces gens s'acharnent à démontrer que deux et deux font cinq, et ils prennent des airs vainqueurs parce que, par des procédés bizarres, ils y arrivent, ou du moins ils le disent.

Après avoir soutenu que le bordereau était de l'écriture de Dreyfus, les voilà maintenant expliquant que Dreyfus a imité une écriture étrangère.

Il est évident que ce capitaine Valerio exécute une consigne; il l'exécute brutalement, à la housarde; quel triste métier, quand on amène des esprits sains à ces courbures de conscience! Et quelle misérable profession on fait faire à des soldats!

Nous voici à l'une des dépositions les plus importantes du procès, une de celles qui sont le plus impatientement attendues. C'est le capitaine Freystaetter qui arrive dans son costume sombre d'officier d'infanterie de marine ; il s'avance avec sa figure énergique, les yeux vifs, la grande moustache blonde et les cheveux grisonnants ; la poitrine est constellée de décorations coloniales, parmi lesquelles la Légion d'honneur ; la rosette d'officier se détache en rouge.

Au moment où le capitaine Freystaetter monte à la barre, on voit le colonel Maurel, celui qui hier nous affirmait qu'il n'avait lu qu'une pièce, pâlir affreusement. La remarque a été faite, car tout le monde avait les yeux sur lui.

Le capitaine, d'une voix très posée, très ferme, très nette, froide, mais énergique, est catégorique :

— Ma conviction, dit-il, dans la culpabilité de Dreyfus, en 1894, a été formée par trois éléments : d'abord les rapports des experts, ensuite la déposition du colonel Henry et enfin la communication des pièces secrètes.

— Comment, des pièces secrètes ?

— Oui, on nous a communiqué sept pièces accompagnées par un commentaire. Et le capitaine Freys-

taetter énumère toutes les pièces qu'on leur a lues et parmi elles celle commençant par « Ce canaille de D... » — parmi elles aussi la traduction falsifiée de la dépêche Panizzardi : « Dreyfus est arrêté. Emissaire prévenu. »

Toute la salle est prise d'une indescriptible émotion ; on venait de prendre en flagrant délit de mensonge non seulement le colonel Maurel, mais encore le général Mercier.

Le colonel Maurel, d'abord, qui nous avait dit qu'il n'avait lu qu'une pièce.

Le président de 1894 est rappelé et c'est ici qu'éclate l'organisation jésuitique de ce vaste complot.

C'est absolument inimaginable ; je refuserais de le croire si je ne l'avais pas entendu.

— Je maintiens, dit le colonel Maurel, que je n'ai lu qu'une seule pièce, mais je n'ai pas dit qu'on n'avait pas lu les autres pièces dans la salle du conseil ; mais un seul document m'avait suffi ; j'ai passé alors le dossier aux autres juges et ces messieurs les ont lues.

Vous remarquez, n'est-ce pas, toutes les chaussetrapes de la casuistique. Le « distinguo » et l'odieuse « restriction mentale ».

Mais le capitaine Freystaetter, qui parle ferme et qui parle net, s'explique :

— Non seulement j'affirme que j'ai lu toutes les pièces, mais j'affirme que M. le colonel Maurel, les tenant à la main, a fait un commentaire après chaque lecture.

Un mouvement de surprise extrême se produit dans la salle ; on entend des oh ! et des ah ! Le président, visiblement indisposé par la tournure que prennent les événements, fait des signes désespérés aux officiers de gendarmerie, leur indiquant qu'à une nouvelle manifestation ils aient à faire évacuer la salle.

Pendant ce temps, le colonel Maurel est tremblant sur l'estrade ; son corps vacille sur ses vieilles jambes grêles.

— Je ne répondrai plus, dit-il.

Mais Freystaetter ne s'arrête pas :

— En 1894, mon ignorance du droit ne me permettait pas de savoir qu'une communication secrète était interdite ; sans cela, j'aurais protesté. Après le faux Henry, j'ai écrit au colonel Maurel pour le prévenir des angoisses qui oppressaient ma conscience.....

— C'est exact.

— J'ai dit au colonel Maurel que je voulais libérer ma conscience ; il ne m'a pas répondu.

C'est le tour du général Mercier à être pris, une fois de plus, en flagrant délit de mensonge ; il nous avait affirmé que la traduction de la dépêche Panizzardi : « Dreyfus arrêté... » n'avait jamais fait partie du dossier de 1894.

Le général Mercier, comme ces vieux sangliers pris, au lieu de se défendre, essaye d'attaquer et, à bout d'arguments, a recours à l'insulte.

— Le capitaine Freystaetter, dit-il, a dit qu'on lui avait communiqué une pièce concernant un obus Robin ?

— Il était, en effet, question d'un obus.

— Eh bien, s'écrie Mercier, les lèvres tremblantes de colère, cela prouve le mensonge du capitaine Freystaetter ; car nous n'avons appris que l'Allemagne connaissait l'obus Robin qu'en 1897 ; comment pouvait-il en être question au conseil de 1894 ?

Devant cette insulte adressée à un témoin dont la sincérité sue par tous les pores, les murmures de la salle couvrent la voix de Mercier ; sur l'estrade, le capitaine Freystaetter s'est raidi, on voit qu'il crispe la main, l'accrochant à la couture du pantalon.

Le président consent à faire de la main un signe au général Mercier, qu'il n'oblige, du reste, à aucune rétractation.

Mais M. Freystaetter explique avec beaucoup de précision.

— Je n'ai pas dit qu'il était question de l'obus Robin, j'ai dit et je maintiens qu'il s'agissait d'un obus, et que les détails en étaient contenus dans le commentaire de du Paty de Clam.

Or, c'est ce commentaire que le général Mercier lui-même a brûlé après se l'être fait indûment remettre, alors qu'il n'était plus ministre de la guerre.

Cette scène dramatique est terminée ; Freystaetter redescend et est accueilli dans la salle par des « Bravo ! Freystaetter ! », répétés à voix couverte.

Mais rien ne peut rendre compte de l'émotion qui nous a tous agités pendant un moment ; la duplicité et le mensonge apparaissent une fois de plus, rien ne pouvait empêcher de montrer les manœuvres frauduleuses employées alors comme aujourd'hui, et ce capitaine, droit comme un justicier, était vraiment beau, entre le général Mercier décontenancé, blême, et le colonel Maurel, brisé, tremblant.

C'est un rayon de lumière qui est projeté sur toutes ces machinations.

Après cette scène émouvante, on nous parle encore de l'expertise de M. Bertillon. Un témoin appelé par la défense, M. Paraf-Javal, un dessinateur émérite, vient démontrer la fausseté de la théorie du photographe de la préfecture de police. Pour être exact, il faut reconnaître que M. Paraf-Javal est fort mal accueilli par le président, qui lui montre sa mauvaise humeur par des mines irritées, par ses haussements d'épaules habituels, quand parlent les témoins favorables à Dreyfus. Mais M. Paraf-Javal ne se laisse pas démonter ; sur un grand tableau noir, il commence sa démonstration, et après avoir affecté de regarder obstinément la pendule, le colonel Jouaust lui-même finit par être intéressé et il écoute les explications qu'on lui soumet, ce qui est déjà une jolie victoire.

Vous ne me demanderez pas de vous traduire cette longue conférence, mais j'ai retenu au passage ces axiomes qui étaient aussitôt suivis d'une démonstration graphique : c'est qu'avec le système Bertillon, toutes les écritures, celle du premier venu, celle des membres du conseil eux-mêmes, pourraient devenir les écritures du bordereau. Au surplus, il paraît que Bertillon en prend à son aise : Quand une lettre est trop longue, il la raccourcit, quand elle est trop

courte, il l'allonge; il refait les mots, il les change de place; c'est, en somme, un système de truquage qui ressemble lui-même à une série de faux renouvelés.

Lundi, M. Paraf-Javal continuera sa démonstration, j'allais écrire son exécution.

En sortant, on commente les incidents, ou plutôt l'incident de cette séance qui a été jusqu'ici le plus dramatique de tout le procès.

— Eh bien ? dit-on de tous côtés.

— Eh bien ! quoi, nous savons que les colonels mentent, tout comme les généraux ; il y a longtemps que nous en sommes persuadés et convaincus.

— Oui, mais ne pensez-vous pas que tout ceci va convaincre, enfin, les juges ?

— Hélas !

— Cependant, c'est l'évidence même !

— Entre un général qui ment, un colonel qui altère la vérité et un capitaine qui parle avec sincérité, ils ne peuvent pas hésiter.

— Et la discipline, donc !

— Alors, quoi ? Résumons-nous : vous croyez une condamnation possible ?

Telles sont les questions qui se posent, qui passent et repassent dans ces conversations particulières.

Sans y répondre, je poserai en principe qu'au moment où nous sommes arrivés, il n'y a pas un honnête homme qui puisse prononcer la condamnation de Dreyfus, si la question se résumait ainsi : Dreyfus est-il coupable ou innocent ?

Insinueriez-vous que les sept officiers ?...

Les officiers jugeant en soldats, on leur a déjà dit : Choisissez entre les insulteurs de l'armée et Dreyfus. Car, voilà bien comment la question se pose maintenant.

Je ne pénètre pas dans les consciences ; j'ai mes idées là-dessus ; je constate un état d'esprit et nous avons encore une dizaine de jours d'attente avant la fin de ce drame gigantesque.

XXI

20^e jour. — *Pessimisme.* — *Opinion d'un Rennais*
— *Une lettre du général Zurlinden.* — *Encore un*
mot du capitaine Romani. — *Chateaubriand au*
collège de Rennes. — *Vieux souvenirs.* — *Feuil-*
lets dignes d'Armand Sylvestre. — *Oh! jeunesse!*

Dimanche, 27 août.

Voilà vingt jours déjà que nous sommes à Rennes, nous avons eu dix-sept audiences et le procès n'a guère changé de face qu'hier, à la scène inoubliable, entre le capitaine Freystaetter, le colonel Maurel et le général Mercier.

Là, pour la première fois, j'ai vu les sept juges véritablement secoués, et sortir un moment de leur impassibilité ; je ne dis pas que tous étaient convaincus, mais tous ont été émus et même ceux qui paraissent avoir au fond d'eux-mêmes un parti-pris enraciné n'ont pu s'empêcher de montrer leur trouble ; tous, tous ont eu un sursaut de conscience. On sera peut-être étonné de voir que j'emploie ce mot de « parti pris », quand il s'agit de juges. Je suis surpris

moi-même d'être forcé de dédaigner les périphrases faciles ; mais pourquoi ne pas dire les choses comme elles sont, comme elles nous apparaissent et comme je les vois, là, devant mes yeux, avec les impatiences du président, quand un témoin favorable dépose, avec ses brusqueries révoltantes quand on adresse une question embarrassante pour les généraux, auxquels il prodigue ses mines les plus engageantes, ses sourires, presque ?

Les débats ont été menés avec une partialité qui saute aux yeux ; cela a commencé le jour où M^e Labori, terrassé par la balle d'un assassin, le conseil lui refusait un délai de quatre jours pour se remettre, et cela a continué tous les jours ; hier, il fallait voir le regard avec lequel le colonel Jouaust a accueilli le capitaine Freystaetter. Si ses yeux avaient été des pistolets, pauvre capitaine ! Et quand le général Mercier, essayant d'abuser d'une équivoque, s'est écrié : « Je prends le capitaine Freystaetter en flagrant délit de mensonge ! » le colonel Jouaust a bien eu un geste de la main pour faire taire le général Mercier, mais il n'a pas su trouver une phrase pour mettre à l'abri un témoin qui avait juré de dire la vérité — et qui la disait manifestement, il n'a pas su trouver un mot

pour rappeler à ce général déjà convaincu de quatre faux et de six mensonges, qu'il eut à cesser ces injures. C'était pourtant bien simple et une courte phrase eût suffi. Elle eût été nécessaire ; disons le mot, elle eût été décente.

Nous sommes nombreux qui pensons ce que je dis là ; et comme nous en causions hier, à la sortie de l'audience, un de mes confrères, journaliste parisien des plus militants et des plus vibrants, me disait :

— Vous avez raison, mais ce n'est pas le moment de le dire.

— Quand sera-ce le moment ?

— Puis, ajoutait-il, qu'est-ce que tout cela prouve ? Souvenez-vous après la loi de dessaisissement : le ministère Dupuy avait fait ses pointages, il y avait une grosse majorité contre la revision. M. Mazeau avait bien soin de choisir comme rapporteur un homme qu'il savait hostile, M. Ballot-Beaupré. Qu'est-il arrivé ? C'est que M. Ballot-Beaupré s'est rendu à l'évidence, que les conseillers de la Cour de cassation se sont convaincus de l'innocence de Dreyfus, et la revision a été prononcée à l'unanimité, — à l'unanimité, ne l'oublions pas ! Il en sera de même du conseil de guerre : il est certain qu'ils ont ouvert

ces débats avec un esprit prévenu ; mais ce sont de braves gens ; ils seront forcés de se rendre à l'évidence. La vérité est plus forte que tout.

Celui qui parlait ainsi est peut-être un homme de bon sens, ce n'est pas un observateur ; d'autant qu'on répète autour de moi que l'un des juges du conseil, le commandant Brion, a envoyé son adhésion à la souscription pour la veuve Henry, prenant part à cette odieuse réhabilitation postume du faussaire.

Toutes ces conversations du dimanche ne sont pas minutes perdues.

Ce matin, je m'entretenais avec deux bons bourgeois de Rennes, dont l'un est le frère d'un officier ; tous deux sont convaincus de l'innocence de Dreyfus ; ce sont des « dreyfusards » et ils sont rares à Rennes ; mais ils n'en sont pas moins fermes, ne parlant, au surplus, qu'entre eux, évitant les discussions inutiles avec des adversaires toujours prêts à s'irriter.

— Eh bien, me disait l'un d'eux ; ne doutez pas une seule minute de l'acquiescement ; les sept officiers — même celui qui a souscrit pour Mme Henry et qui aurait dû se récuser — sont d'honnêtes gens. Leur

attitude à l'audience ne veut rien dire ; il se pourrait même que ce fût un moyen de cacher leur jeu.

Et il faisait son compte :

— Je suis certain que celui-ci, celui-là et cet autre sont pour l'acquittement. Il y en a un qui est hésitant. Vous voyez...

Je rapporte ceci comme simple indication, comme état d'âme ; au risque de passer pour pessimiste, je n'ai pas de ces visions roses. D'autant qu'un ami de Paris m'écrit ce matin et m'affirme avoir lu une lettre que le général Zurlinden a écrite à une parente du général Deloye — je pourrais donner le nom — et dans laquelle le général Zurlinden se dit sûr de la condamnation ; l'ancien ministre de la guerre se déclare très satisfait du colonel Jouaust — il y a de quoi — qui a été son camarade à l'École de Metz et sur lequel il compte. Le général ajoute qu'il n'y a qu'un officier disposé à l'acquittement, mais qu'on espère bien le ramener, et on me donne comme textuelle cette phrase : « Et puis l'accusé est un juif ; ils n'hésiteront pas. »

C'est une indiscretion que je commets là ; assurément ; elle n'est pas de mon fait ; la lettre a circulé à Paris ; je ne l'ai pas lue, mais elle a été

montrée à plusieurs personnes ; une de celle-là m'écrit, me donne des détails ; ce n'est pas pour que je les garde, je m'imagine. D'ailleurs, au point où nous en sommes arrivés, il s'agit bien de ces puérités du savoir-vivre, en vérité ! Nous sommes au tournant de ce grand procès, tous ceux qui ont une parcelle de vérité doivent la donner ; c'est un devoir de conscience plus fort que tout.

Vous connaissez l'histoire de cet Anglais qui se trouvait dans un café ; un consommateur se tenait contre le poêle ; l'Anglais demanda à deux ou trois personnes quel était ce monsieur ; on lui dit qu'on ne le connaît pas.

— Tant pis ! fit l'Anglais flegmatiquement.

Et il alla s'asseoir tranquillement à l'autre bout de la salle, prenant sa tasse de café. Un moment après, le monsieur, qui était contre le poêle, poussa des cris ; son pardessus qui avait pris feu.

— Je l'avais bien vu, dit l'Anglais, mais je n'avais pas pu prévenir, n'ayant pas été présenté.

Se taire, dans les circonstances que nous traversons, sur des faits aussi précis, ce serait laisser le feu se propager, sous prétexte d'usages mondains, excellents en temps ordinaire, mais tout à fait hors de mise aujourd'hui.

Quand l'incident Freystaetter se produisit à Ecoen, on me disait aussi : « Mais les usages, mais les convenances ! » Nous n'avons alors écouté que le devoir impérieux de la vérité ; nous l'avons dite et ceux qui nous blâmaient, il y a trois mois, n'ont pas été les derniers à nous approuver. En semblable matière, l'honnête homme se place en face de sa conscience et c'est d'elle qu'il attend l'impulsion qui doit le diriger, se souvenant du vieux brocard de l'école : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

D'autant que les adversaires ne se gênent guère ; ils essayent de truquer ce procès, si on veut me permettre la comparaison. Ce n'est un mystère pour personne que les répétitions qui avaient commencé à Paris, dans le cabinet de M^e Ployer, se continuent ici dans la villa du général de Saint Germain où est descendu le général Mercier. Là, après chaque audience, se réunit une sorte de comité de généraux où l'avocat Auffray assiste, où parle M. Cavaignac, revenu à Rennes sans se montrer, — nous sommes à trois heures du château de M. Cavaignac. Dans ces conciliabules secrets, on se partage les rôles, on se distribue les interruptions, on discute les témoignages de la veille, on prépare ceux du lendemain et on

arrange aussi les coups de théâtre, comme la venue de Mme Henry répondant à M. Bertulus, ou comme l'apostrophe du général Mercier au capitaine Freystaetter. Le « baiser de Judas », lancé à la face de M. Bertulus, vient du même metteur en scène que le « Je vous prends en flagrant délit de mensonge » de Mercier. Les deux injures se valent, du reste ; elles se sont émoussées contre les consciences droites de deux hommes honnêtes ; mais si l'effet a raté, ce n'est pas la faute de ceux qui l'avaient escompté.

Il paraît que l'imagination du comité de la villa Saint-Germain n'est, du reste, pas épuisée, et on nous annonce, pour cette semaine, deux ou trois coups de théâtre sur lesquels on compte beaucoup. Nous verrons bien.

Au cours des débats, on apprend des détails assez curieux sur l'histoire d'hier et il serait dommage de ne pas les recueillir, par amour de l'observation :

Vous vous souvenez de l'arrestation, il y a quelques années, d'un brave capitaine Romani, qui fut condamné pour espionnage par les juges italiens et resta plusieurs mois en prison ; il n'avait jamais commis ce qu'on lui reprochait et on se demandait comment les magistrats avaient pu asseoir leur conviction.

Nous en avons eu l'explication comme je l'ai noté en passant au cours de la déposition de cet officier jovial qui pleurait, l'autre jour, sur la ruine de l'œuvre du colonel Sandherr. Le colonel Gendron nous a, en effet, raconté, sans que personne le lui demandât, qu'étant en Italie, il avait fait la connaissance d'une Italienne, qui lui avait promis de lui vendre les secrets de l'armée italienne; pour n'être pas reconnu, Gendron avait pris le nom de Romani; l'intrigante ne vendit rien au naïf officier français bien entendu, elle le soulagea de quelques billets bleus et de quelques confidences, et s'empessa de tout raconter à la police de Rome.

Le colonel Gendron quitta l'Italie assez à temps pour n'être pas inquiété, mais il y avait à Nice un brave capitaine qui n'était mêlé en rien aux renseignements et qui s'appelait véritablement Romani. Un beau jour, il s'en va faire un tour en Italie; à peine a-t-il franchi la frontière qu'il est arrêté, poursuivi et condamné. On lui avait appliqué les notes de police se rapportant à Gendron.

A ce moment-là, il eût été bien simple de raconter ce qu'on nous a dit, avec des détails, au conseil de guerre; on s'en est bien gardé; on a laissé condam-

ner le malheureux Romani; on l'a laissé en prison, et j'ai même lu, au moment du procès de 1894, que c'était Dreyfus qui l'avait dénoncé.

Quels dessous, quels tripotages, quelles sombres choses cachent ces coulisses du « bureau des renseignements » qui était, à un moment donné, la risée des chancelleries de l'Europe! Et c'est pour défendre cette organisation et son infaillibilité qu'on a accumulé tant de mensonges, de faux, et c'est en parlant de la mauvaise renommée du bureau des renseignements qu'ils disent: « l'honneur de l'armée »!

Mais l'honneur ni l'armée n'on jamais rien eu à faire dans cette sentine; fort heureusement.

Que faire dans Rennes morne et rébarbative, l'après-midi, sinon remuer les vieux souvenirs de ceux qui nous ont parlé de cette ville aux heures claires du dix-huitième siècle estompées dans les mémoires des grands littérateurs de jadis.

En me rendant, tous les matins, dès six heures, dans la grande salle du nouveau lycée où se déroulent les actes divers du drame dont on n'entrevoit pas encore, décisif, le dénouement, je me remémorais ces pages de Chateaubriand où l'auteur du *Génie du Christianisme* nous raconte ses études au collège

de Rennes, où il vint suivre son cours de mathématiques, afin de subir ensuite, à Brest, l'examen de garde-marine.

Le jeune Chateaubriand succéda dans la petite chambre du collège à un autre élève, qui l'avait occupée, l'année précédente, et dont le nom devait demeurer dans la chronique littéraire. Il succéda à Parny, le chevalier de Parny, comme on disait alors, et qui, venu, de l'île Bourbon, à l'âge de neuf ans, fut envoyé au collège de Rennes qui comptait quatre mille élèves, — si j'en crois un annaliste local dans une Histoire de la ville, qu'on m'indique comme sérieux. — Quatre mille élèves! Nous n'avons guère idée de ces collèges de province aujourd'hui où les chemins de fer mettent Paris avec ses établissements d'instruction au service des départements.

« Le collège me semblait un monde, écrit Chateaubriand, la multitude des maîtres et des écoliers, la grandeur des bâtiments, du jardin et des cours me paraissaient démesurés ». Déjà la claire gaieté française se fanait dans cette Bretagne un peu renfrognée et Chateaubriand remarquait : « Les babouins bretons sont d'une humeur hargneuse. »

Le lycée où nous tenons les séances est bâti sur

l'emplacement du vieux collège qui avait été fondé par les jésuites, mais l'étendue en a été fort réduite et on en aura une idée en rappelant que l'ancienne chapelle est devenue une Eglise paroissiale de « Tous-saints » et qui peut contenir aisément plusieurs milliers de dévots.

Nous faisons évidemment moins grand que nos pères ; nous commettons, par exemple, autant de sottises, et c'est ce en quoi l'histoire est un éternel recommencement ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Revenons au vieux collège de Rennes où le jeune Chateaubriand se rendit du château de Combourg, le vieux manoir habité par sa famille, à quelques lieues d'ici.

Elles sont fort curieuses à feuilleter ces pages où Chateaubriand nous raconte ses voyages d'alors ; qu'il y a loin de nos moyens de locomotion d'aujourd'hui, si commodes, si rapides ; et nous nous plaignons.

Ecoutez le chevalier de Chateaubriand ; le morceau est vraiment pittoresque :

« Nous sortîmes de Saint-Malo, au lever du soleil, ma mère, mes quatre sœurs et moi, dans une énorme

berline à l'antique, panneaux surdorés, marchepieds en dehors, glands de pourpre aux quatre coins de l'impériale. Huit chevaux parés comme des mulets d'Espagne, sonnettes au cou, grelots aux brides, housses et franges de laine de diverses couleurs, nous traînaient. »

Voici un petit tableau de la campagne bretonne qui nous rappelle par plus d'un côté l'eau-forte rustique de Labryère :

« Durant quatre mortelles lieues, nous n'aperçûmes que des bruyères guirlandées de bois, de flèches à peine écrétées, des semailles de blé noir, court et pauvre, et d'indigentes avoines. Des charbonniers conduisaient des files de petits chevaux à crinières pendantes et mêlées ; des paysans à sayons de peau de bique, à cheveux longs, pressaient des bœufs maigres avec des cris aigus et marchaient à la queue d'une lourde charrue, comme des faunes labourant. »

Cette Bretagne d'il y a cent et quelques années est bien différente de la Bretagne de maintenant ; et, cependant, malgré la Révolution française, malgré l'émancipation rurale, le paysan a conservé la même âme ; le sayon de peau de bique a été remplacé par la blouse bleue, mais le cœur est pareil ! Il bat toujours

pour la même croyance et il ne faudrait pas gratter beaucoup pour y retrouver la même foi toujours enracinée autour du même Dieu, avec le culte du même Roi. On dirait que tous ces braves gens ont comme un amer et éternel regret pour un passé que les grandes commotions ont détruit et qui ne reviendra jamais.

Après cela, ces terriens de jadis avaient déjà cette allure lourde, cet air renfrogné qui arrachait à Chateaubriand cette exclamation : « Les babouins bretons sont d'une humeur hargneuse. »

Ils n'ont pas changé, au contraire, dirais-je presque.

Il y aurait un bien curieux livre à écrire sur *Chateaubriand au Collège de Rennes* — et ne sais s'il n'a déjà tenté l'érudition de quelque breton. C'est là dans ces cours — du moins sur le même emplacement — où nous faisons les cent pas pendant les suspensions d'audiences, échangeant les impressions, nos espoirs, nos désirs, nos craintes, divisés mais courtois, couvoyant le général Roget qui fume sa cigarette et le colonel Picquart qui passe avec une orientale confiance, c'est ici qu'au siècle dernier, le turbulent écologiste qu'était Chateaubriand, luttait contre ses camarades, les bourrant de coups de pieds et de coups de

poings — quand on ne remettait pas au jeudi, les défis plus sérieux qui se vidaient, au bout de la ville, dans les bosquets de ce jardin des bénédictins qui existent encore en partie, ce *thalus* qui est devenu un lieu de promenade ; dans ces corps à corps on se servait « de compas de mathématiques attachés au bout d'une canne ».

Parmi ses camarades, Chateaubriand eut surtout deux amis, Moreau et Limoëlan, dont l'existence fut si différente ; l'un devait devenir le général Moreau et l'autre, l'auteur de la machine infernale, mourut prêtre en Amérique.

Raconter l'histoire de ce Limoëlan serait un vrai roman et les feuilletonnistes à l'imagination fatiguée, trouveraient là un canevas tout prêt.

Limoëlan qui était entré dans l'armée au sortir du collège de Rennes, à quinze ans, était officier au moment de la Révolution ; après avoir émigré, il revint en France pour chouaner, et en 1798 on le retrouve aide de camp de Cadoudal ou quelque chose d'approchant ; à la pacification, il refuse de déposer les armes et se cacha à Paris. Fiancé à une jeune et jolie fille, Mlle Julie d'Albert, il menait de front l'amour platonique et les conspirations ardentes ; il fut l'âme du complot

de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise. Poursuivi par la police, il est sur le point d'être pris, et il peut s'échapper grâce au dévouement de sa fiancée. Il se réfugie en Amérique, d'où il s'empresse d'écrire à Mlle d'Albert de venir le rejoindre à New-York où le mariage serait célébré, — mais, — et c'est ici que le roman devient touchant, la jeune fille, au moment où elle essayait de faire sauver son fiancé, avait fait le vœu d'entrer au couvent si elle réussissait, et sa dernière lettre d'amour fut une lettre d'adieu. Que voulez-vous que je vous dise, ces gens-là avaient le cœur pétri d'une pâte qui n'était pas vulgaire et, blancs ou bleus, ils atteignaient la taille des héros de romans, ceux qui vécurent cette formidable épopée des journées flamboyantes de la Grande Rouge.

Limoëlan entra au séminaire, fut ordonné prêtre, devint curé de Charleston et mourut là bas, en 1826.

Ce sont ces ombres fugitives et gracieuses que je revois dans ces cours du lycée, durant les minutes de suspension, quand on discute pour savoir si tel témoignage « a porté » ou si tel incident a « produit de l'effet sur le conseil ». Je revois dans une vision lointaine ce trio de jeunes éphèbes qui coururent là, déliant leurs membres découplés : Chateaubriand agile, Li-

moëlan trapu et Moreau grand et mince, simples écoliers, qui devaient avoir des destinées si diverses : le grand littérateur du siècle, le prêtre américain obscur et le général glorieux.

Et par un enchaînement d'idées tout naturel, je me demande à moi-même ce que deviendront tous les personnages de ce drame douloureux qui se joue là, sous nos yeux. Si on pouvait percer l'avenir, comme les rayons clairs du soleil au matin percent les brumes, que verrions-nous ?

Quelle comédie encore, quelles tragédies peut-être attendent ces hommes réunis dans cette cour, dans le coudoisement banal des rencontres fortuites ?

A propos de Chateaubriand, Armand Sylvestre ne m'en voudra pas, si j'emprunte à de vieux feuillets de l'auteur d'*Atala*, ces souvenirs plutôt gaulois de sa prime jeunesse qui auraient fait la joie du commandant Laripette et comblé d'aise le fameux amiral Lekelpudubec.

Seulement, je vous avertis, ici, nous ne sommes plus dans le chapitre de la fantaisie, nous sommes en pleine histoire, tout ce qu'il y a de plus authentique, signée, paraphée par Chateaubriand lui-même.

A cette époque, les adolescents au lieu d'être réu-

nis en dortoir comme aujourd'hui, couchaient, quatre par quatre, dans des chambres. Chateaubriand avait pour camarades Limoëlan, Gersil et Saint-Riveul. Je ne sais pas ce que devint ce Gersil, mais Saint-Riveul, fils du comte de Saint-Riveul, fut tué trois ans plus tard, en 1789 ; il se rendait avec son père à la Chambre de la Noblesse, au Parlement de Bretagne, au moment des élections pour les Etats-Généraux. Des troubles avaient éclaté et le jeune homme fut tué d'un coup de feu dans les rues de Rennes ; il avait dix-sept ans. Pour le moment, c'était un écolier fort gai et aimant à rire, comme tous les enfants de son âge.

Les portes des chambres des collégiens donnaient sur un large couloir, et les Jésuites avaient fait pratiquer un trou dans chaque porte qui permettait au préfet des études de regarder ce qui se passait sans être vu.

« Vainement, écrit Chateaubriand, avions-nous plusieurs fois bouché le trou avec du papier ; le préfet poussait le papier et nous surprenait sautant sur nos lits et cassant nos chaises. »

Un soir, un de ces garnements a une idée un peu triviale, mais drôle tout de même ; il en fait part à

ses camarades, tous acceptent avec enthousiasme. Ils se couchent, éteignent les lumières et attendent. Le préfet des études fait sa ronde, comme à l'ordinaire. La chambre où couchaient Chateaubriand et ses trois amis lui était particulièrement suspecte. Il écoute, rien ; il regarde et ne voit point de lumière ; il croit qu'on a bouché le trou avec du papier ; il y fourre le doigt.

Imprudence.

— Qui a fait cela ? s'écrie-t-il en pénétrant dans la chambre.

Les gamins éclatent de rire, pendant que l'un d'eux « avec un air moitié niais, moitié goguenard » :

— Qu'est ce donc, Monsieur le Préfet ?

Et Chateaubriand ajoute :

« Quand nous sûmes ce que c'était, nous voilà, Saint-Riveul et moi, à nous pâmer de rire comme Limoëlan, à nous boucher le nez et à nous cacher sous nos couvertures, tandis que Gersil, se levant en chemise, offrit gravement au préfet sa cuvette et son pot à l'eau. »

Ce n'est qu'une anecdote, elle n'est pas édifiante, mais elle a le mérite d'être vraie, et cela n'empêcha pas le futur ministre des affaires étrangères de la

Restauration d'écrire ce livre qui est un chef-d'œuvre, théories mises à part, *Le Génie du Christianisme*, que la nouvelle génération ne lit guère, et elle a bien tort.

Puisque nous sommes en vacances et que nous faisons la chronique buissonnière, soulignons deux pensées perdues dans les digressions des « Mémoires d'Outre tombe » que M. Edmond Biré est en train de publier, avec un zèle parfois méticuleux mais toujours érudit.

Vieilli, ambassadeur à Londres, Chateaubriand écrivit :

« Je ne sache pas dans l'Histoire une renommée qui me tente : fallut-il me baisser pour ramasser à mes pieds et à mon profit la plus grande gloire du monde, je ne m'en donnerais pas la peine. »

Le grand écrivain était arrivé à cette période de la vie où la lassitude pèse sur notre existence de tout son poids ; Mme Récamier lui demandait un jour :

— Si vous aviez été le maître de votre destinée, qu'eussiez-vous voulu ?

Et Chateaubriand, après quelques instants de réflexion :

— Si j'avais pu pétrir moi-même mon limon, je

crois bien que je me serais créé femme. Et si je m'étais fait homme, j'aurais désiré d'abord la beauté ; puis j'aurais voulu être un artiste supérieur, peintre ou sculpteur, mais je n'aurais montré mes œuvres à personne.

Et continuant le manuscrit qui devait être publié après sa mort, il écrivait :

« Il n'est que deux choses vraies : La religion avec l'intelligence, l'amour avec la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir avec le présent : le reste n'en vaut pas la peine. »

L'amour et la jeunesse !

Ces deux trésors de la vie que nous gaspillons si souvent, et dont nous ne connaissons vraiment la valeur que lorsque nous les avons perdus, l'un et l'autre.

Ah ! le proverbe a bien raison. Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait !

Mais voilà, jeunesse ignore et vieillesse est impuissante.

XXII

L'ingénieur Bernard. — Le Doyen des Experts. — M. Teyssonnières. — Le trio Couard, Varinard, Belhomme. — Un acte de courage. — M. Charavay.

Lundi, 28 août.

On aurait pu croire que les discussions trop spéciales des experts rebutteraient le public ; il n'en a rien été et il y avait foule, ce matin, pour entendre la suite de la conférence de M. Paraf-Javal réfutant les drôleries de M. Bertillon. Les journalistes, seuls, semblent se lasser, car la moitié des bancs est vide et nous étions ce matin à l'aise, quand d'habitude nous sommes encaqués. M. Bertillon prend de nombreuses notes, rageusement, et nous sommes menacés d'une longue riposte ; ça n'éclairera pas beaucoup la question, à coup sûr, mais les débats seront allongés d'un jour ou deux. Sans ces incidents, sans les grotesques témoins de M. Quesnay de Beaurepaire, qui a ramassé les cancans et les potins, le procès aurait été terminé à la fin de la semaine ; avec les experts nou-

veaux, les acrobaties calligraphiques de Bertillon, les témoins récemment cités, nous serons ici huit jours plus tard.

La réfutation continue lettre par lettre; M. Paraf-Javal la poursuit dans chacune des affirmations et, pendant deux heures, il détruit le système Bertillon, réfutant, les unes après les autres, les données fantaisistes dont on nous a assommés. Quand M. Paraf-Javal a terminé, on s'attend à voir M. Bertillon exécuter ses menaces et nous servir la réponse que tout le monde prévoit; mais M. Bertillon ne bouge pas; se sera donc pour plus tard. En attendant, c'est un ingénieur de l'Ecole des Mines, M. Bernard, qui vient à la rescousse, et réfute, à la fois, les « ignorances » de M. Bertillon et les théories du capitaine Valerio. M. Bernard, sorti avec le numéro 1 de l'Ecole Polytechnique, est un artiste du chiffre; il démontre que toutes les mesures de M. Bertillon sont fausses; fantaisistes ou faussées. Quelle certitude peut-on retirer de semblable expertise? C'est l'exécution magistrale d'un travail qui n'aurait pu tromper que des ignorants.

De temps en temps, quelques phrases cinglantes se détachent de la déposition si nette de M. Bernard:

« M. Bertillon a été de bonne foi à coup sûr, et c'est ce qui souligne son ignorance. » « L'erreur grossière qui se dégage de cette expertise... »

Prenant une page du rapport de M. Bertillon lui-même, M. Bernard prouve qu'en adoptant la théorie de M. Bertillon, on en arriverait à trouver que cette écriture est une écriture criminelle qui pourrait être l'objet des mêmes critiques que celles qu'on a adressées à l'écriture de Dreyfus, par rapport au bordereau. Cette démonstration d'une clarté parfaite par un savant a mis les bertillonnaires en déroute.

M. Bertillon cependant veut répondre. Voici le moment de placer ses nombreuses et copieuses notes. Mais très fermement le président lui refuse la parole, pour une nouvelle conférence; ce qui semble navrer le pauvre homme, qui va se consoler en portant ses confidences dans le dolman du capitaine Valerio.

Un petit vieux vulgaire, à la barbiche grisonnante, à l'allure d'un tâcheron endimanché, avec son veston noir, est à la barre; c'est l'expert Teyssonnières, qui vient soutenir ses premières conclusions de 1894 et affirmer que le bordereau est bien de Dreyfus; depuis, il est advenu à cet expert le désagrément de se voir rayer de la liste des experts près la Cour d'appel ;

cela ne veut pas évidemment dire que les expertises de M. Teyssonnières soient sans valeur, mais ses façons de procéder ne sont pas jugées sans reproches par les magistrats. Pendant que M. Teyssonnières développe ses arguments, du reste assez peu clairs, M. Bertillon tient sa tête entre ses deux mains et semble cacher sa déconvenue, j'allais écrire sa déconfiture.

M. Teyssonnières poursuit sa petite affaire, d'une voix hésitante, trébuchante, et il apporte un peu d'obscurité sur ce point qui est cependant lumineux.

C'est, du reste, une race bien singulière que celle des experts : où ont-ils appris la science dont ils se font des rentes ? On peut se dire expert comme on peut se dire architecte, sans étude et sans diplôme. Tel, par exemple, ce Varinard, que nous entendrons tout à l'heure, qui a commencé par dire la bonne aventure en lisant les écritures ; puis, un beau matin, il s'intitula architecte et à fini par trouver sa voie dans l'expertise des écritures.

M. Teyssonnières a été autrefois employé aux Ponts et Chaussées. Il a quitté le nivellement des routes pour l'expertise.

Et voilà les autorités qu'on oppose à des savants,

à des professeurs de l'École des Chartes ! — C'est grand'pitié.

En passant, M. Teyssonnières nous fait cette confidence :

— Je suis le doyen des experts ; il y a trente-cinq ans que j'opère.

Il voudrait bien nous raconter ses affaires commerciales, ses déboires, ses polémiques, mais le colonel Jouaust l'arrête et l'empêche très énergiquement de se lancer dans ces discussions absolument étrangères à l'affaire. Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble que le président a, aujourd'hui, une bien meilleure attitude, qu'il est plus impartial ; il ne nous y avait pas habitués. C'est une impression et je la donne comme je la ressens.

Quelle est cette tête de pope avec la barbe blanche ?

C'est M. Charavay qui, en 1894, ne voyant que l'écriture de Dreyfus, se prononça pour la culpabilité ; mais ayant eu, depuis, des lettres d'Esterhazy entre les mains, il n'hésita pas à rétracter son opinion première et, convaincu maintenant, par les nouvelles pièces de comparaison, il n'hésite pas à déclarer que l'auteur du bordereau est bien Esterhazy. Très mé-

thodiquement, M. Charavay explique avec détails les raisons de ce changement d'opinion toutes naturelles quand on a vu l'écriture du bordereau et celle d'Esterhazy tout à fait identiques.

Cette déclaration a l'air toute simple ; c'est cependant un acte de courage bien rare.

S'être trompé et reconnaître son erreur exige une honnêteté de caractère et une force d'âme qu'on rencontre rarement.

Parmi tous ces militaires que nous avons vu défiler, qui assurément se feraient crânement tuer sur le champ de bataille, il n'y en a eu qu'un seul, Freystaetter, qui ait voulu avouer s'être trompé ; et tout le mal de ce procès vient de ce refus général à reconnaître une première erreur.

M. Charavay, très bravement, ose ce qui a fait reculer bien d'autres :

— C'est ma conscience, dit-il, qui me commande cette déposition, c'est pour moi un devoir de déclarer que je me suis trompé en 1894, que le bordereau n'est pas de Dreyfus, et qu'il est d'Esterhazy.

Cela est dit simplement, avec un accent de profonde conviction, sans emphase et sans phrases empanachées, mais l'effet n'en est pas moins considérable et l'impression profonde.

Nous avons maintenant un bon homme, tout petit, tout rond, tout nerveux, c'est l'expert Pelletier, qui, en 1894, déclara que l'écriture de Dreyfus n'était pas celle du bordereau ; quand il fit son expertise, il ne savait pas de quoi il s'agissait ; ses constatations, ses remarques contredisent non seulement les folies de Bertillon, mais les dires de Teyssonnières et concordent avec les remarques de Gobert et de Charavay.

Nous arrivons aux trois experts qui ont obtenu trente mille francs de M. Zola, les ont touchés et qui devront les rendre.

D'abord M. Couard, un grand gaillard, chauve, au parler tranchant ; après avoir prêté serment, il sort sa montre, la pose sur la table et commence d'un ton emphatique, avec des enfléments de voix, tels les troisièmes rôles de drame, dans les pièces de l'Ambigu. Il est très amusant, cet expert aux allures mélodramatiques.

Couart, Belhomme et Varinard forment ce trio désormais légendaire qui a déclaré qu'Esterhazy n'était pas l'auteur du bordereau ; aujourd'hui ils sont gênés par la Cour de Cassation, par les experts sérieux et par les aveux d'Esterhazy, mais ils ne veulent pas se rendre. Ils défendent, eux aussi, leur infailibilité.

Couard est la joie de la salle, on éclate de rire à chacune des périodes ampoulées de ce praticien qui opère d'habitude à Versailles, qui doit faire de l'effet au « Café des Milles colonnes » d'Angevillers ou de Viroflay.

— Mais, lui dit M^e Demange, à la Cour de Cassation, vous avez dit que dans le bordereau il y avait des mots qui ressemblaient à l'écriture d'Esterhazy ?

— C'est qu'on les a calqués.

— Où, quand, comment, qui ?

M. Couard n'en sait rien, et, comme il est à bout de périodes, il essuie son crâne chauve et s'en va, avec l'importance d'un homme qui vient de sauver la renommée de la corporation des experts. Il a l'air de le croire.

Après la tonitruante verbosité de Couard, M. Varinard paraît bien terne; on ne remarque qu'une très longue redingote, et c'est ce qu'il y a de plus remarquable dans ce témoin qu'on n'entend pas. Il lit un petit rapport d'où il conclut, lui aussi, qu'Esterhazy n'a pas fait le bordereau. M. Varinard paraît surtout préoccupé :

— Il pense aux trente mille francs du procès Zola qu'il lui faudra rendre, dit un journaliste près de moi.

Et l'on remet à demain la joie d'entendre l'ineffable Belhomme, le troisième des experts qui ont empoché la forte somme, qui ont fait saisir Zola, mettre ses meubles en vente et qui sont désormais sûrs de la célébrité.

— Il est vrai que Cadet-Roussel, lui aussi, est très célèbre.

XXIII

*Le Colonel Cordier. — La " Voie ordinaire " ? —
Le Commandant Lauth proteste. — Encore le Gé-
néral Roget. — L'Escroc Lemercier-Picart. —
L'inéffable Fleur. — Tristes besognes.*

Mardi, 29 août.

Aurons-nous une séance mouvementée?

On le dirait; les généraux en grand uniforme sont venus à l'ouverture; le général Mercier, seul, est en redingote; le public est particulièrement bruyant, animé; on dirait qu'il y a quelque chose dans l'air. Est-ce de la nervosité? de la curiosité? de l'émotion? Il y a de tout cela évidemment.

On commence par entendre le colonel Cordier, enfin délié, comme il y tenait, de son secret professionnel. M. Cordier est un homme de cinquante-cinq ans, très rond, très en dehors, qui vient affirmer que lorsque le bordereau fut découvert, le 24 septembre 1894, on soupçonna un autre officier, un capitaine D..., et personne, à ce moment, n'eut des doutes sur Dreyfus. Donc, contrairement à tout ce qui a été

imprimé tout d'abord, les allures de Dreyfus n'avaient éveillé les appréhensions de qui que ce soit.

L'impression première que donne le colonel Cordier, qu'on a tant calomnié lui aussi, comme tous ceux qui ont voulu s'opposer à l'œuvre de l'état-major, est l'impression d'un brave homme, un peu verbeux, mais d'une probité intellectuelle sûre; il a de l'esprit, un peu gros, mais de l'esprit tout de même.

Grâce aux renseignements anecdotiques qu'il donne, nous connaissons maintenant par le détail ce qu'on a appelé la « voie ordinaire » : et qui se composait de deux personnes : l'une inintelligente, femme de chambre employée comme domestique à l'ambassade d'Allemagne; c'est elle qui faisait luire les cuivres des portes et des cheminées; cette femme prenait les papiers qui pouvaient trainer, elle les remettait à un agent qui, à son tour, les apportait au « bureau des renseignements ». L'autre personne était un homme fort intelligent; il donnait rendez-vous au colonel Henry dans les Eglises et lui remettait ce qui avait été ramassé dans les corbeilles des bureaux. C'est donc par cette fameuse « voie ordinaire » que le bordereau est arrivé.

Les amis du colonel Henry prétendent que si ce dernier avait été le complice d'Esterhazy, il n'aurait eu qu'à faire disparaître le fameux bordereau; et c'est pour cela que l'état-major soutient que le bordereau a été remis par la femme de chambre, par la personne inintelligente. Mais, c'est inexact, le bordereau a été remis par la personne très intelligente et Henry, bien que reconnaissant l'écriture d'Esterhazy ne put le faire disparaître parce qu'il savait que la « voie ordinaire » en parlerait en haut lieu (1).

L'espionnage sévissait au ministère de la guerre; il sévissait aussi au ministère de la marine, et les fuites découvertes n'ont jamais pu être attribuées à Dreyfus; en ce qui concerne plus spécialement la période qui correspond aux fuites concordant avec la remise du bordereau, on avait été prévenu que

(1) — Quelle est cette personne intelligente? Quel est son nom? Voici le précieux renseignement que publiait le *Cri de Paris* — sans s'attirer de démenti:

« Son nom est actuellement connu par 250 à 300 personnes, autant dire qu'il est le secret de Polichinelle. Mais le difficile est de la faire parler, et surtout de l'empêcher de mentir. Il est quelqu'un, paraît-il, qui pourrait obtenir ce résultat et ce quelqu'un, si nous en croyons certaines indiscretions, ne serait autre que le Révérend Père Bailly, l'illustre directeur de la *Croix*. »

l'officier qui renseignait l'Allemagne était un officier français, décoré de la Légion d'honneur, qui allait parfois à l'ambassade de la rue de Lille. Or, ce signalement s'applique à Esterhazy et nullement à Dreyfus.

Expliquant la genèse des renseignements pris sur Dreyfus, il échappe à M. Cordier quelques expressions pittoresques et quelques aperçus ingénieux qui ne manquent ni de justesse ni de bon sens :

« Au point de vue des mœurs, dit-il, on a découvert que le jour de son mariage, le capitaine Dreyfus ne pouvait pas porter la fleur d'oranger. Quant au reste, je crois que Dreyfus se vantait, sous ce rapport, et nous savons bien que ce ne sont pas ceux qui en disent le plus qui en font le plus. »

Quand Dreyfus fut condamné, le colonel Cordier fut rassuré parce qu'il avait été condamné à l'unanimité. Mais des doutes commencèrent dans son esprit quand il vit que le bordereau, qui était entré en septembre, était rajeuni, et qu'on en reportait la date au mois d'avril.

Pendant la déposition du colonel Cordier, le général Roget s'agite, demande la parole et prend des notes pour répondre. Le colonel Fleur, très nerveux,

comme toujours, lève aussi la main, et le commandant Lauth demande à être entendu. M. Gribelin et le colonel Gendron ne veulent pas être en reste et ils s'inscrivent pour riposter.

Le commandant Lauth vient rectifier une question de date; le colonel Cordier est allé en congé non le 23 septembre 1894, mais le 13 septembre. Le colonel Cordier n'admet pas cette rectification. Vous voyez comme tout cela est important.

Puis le commandant Lauth lance son pétard : le colonel Cordier lisait la *Libre Parole* et l'*Intransigeant*.

— Mais, c'est très exact, dit le colonel Cordier. Oui, j'ai été antisémite, mais mon antisémitisme n'ira jamais jusqu'à porter une accusation fautive contre un juif ! Je suis un honnête homme !

Le commandant Lauth, pendant une demi-heure, essaye de répondre à la déposition Cordier, prononçant un véritable réquisitoire, mettant en avant des faits totalement étrangers à l'affaire ; c'est inimaginable de voir ces témoins venant s'installer à la barre et prenant à partie les autres témoins qui leur déplaisent. Et on ne les arrête pas, et on les laisse aller. Mais où sommes-nous ?

Voici le ténor de l'état-major : le général Roget, qui, avec cette superbe assurance qui ose tout, ces dandinements, ces grands gestes, fait une longue conférence sur Lemer cier-Picard, qu'il avait précédemment déclaré ne pas connaître et sur lequel, aujourd'hui, il donne une foule de détails du reste oiseux — pour parler comme les généraux.

Quand le colonel Cordier veut rectifier à son tour, le général Roget prend une attitude si provocante, les poings sur les hanches, que le colonel Jouaust est obligé de le prier de se tourner vers le conseil et de ne pas fixer le témoin.

Toute cette parenthèse sur ce Lemer cier-Picard a pour but d'insinuer que Cordier avait pu être en relations avec cet escroc ; il n'y a rien de vrai ; mais l'accusation est portée, et on espère diminuer la valeur morale d'un témoin qui déplait. C'est le système adopté depuis longtemps et dans lequel on persiste avec une affligeante opiniâtreté.

Mais les explications tournent mal pour l'état-major.

Le colonel Cordier prouve qu'on a fait fabriquer, par Lemer cier-Picard, une lettre signée « Cordier » et adressée à Mathieu Dreyfus pour lui proposer ses

services. Or, cette lettre n'est jamais arrivée entre les mains de Mathieu Dreyfus, mais elle s'est trouvée en possession du général Roget.

Donc, il est certain que l'état-major, à l'aide de ce nouveau faux, a voulu compromettre et déshonorer un témoin gênant. Ajoutons que le faux a été reconnu après une instruction du juge Boucard, du tribunal de la Seine.

Devant la révélation de cette nouvelle méchanceté, à ajouter à tant d'autres, le colonel Jouaust s'empresse de couper la parole au colonel Cordier.

— L'incident est clos, dit-il.

Ah ! si la scène avait été au désavantage de M. Cordier !

Après avoir retiré la parole au colonel Cordier, le conseil laisse prononcer au général Roget un nouveau et long réquisitoire, en réponse à la première déposition du colonel Picquart, qui avait prouvé que des fuites s'étaient produites à l'état-major, après la condamnation de Dreyfus. Les explications du général Roget, longues, filandreuses, ne contredisent en rien les affirmations très nettes du colonel Picquart ; mais cela importe peu au général, il a essayé une diversion qui aurait pu réussir :

Le colonel Cordier n'en a pas fini avec ses contradicteurs : M. Moïse Blum qui, devenu colonel, a pris le nom poétique de Fleur, nous apporte encore un cancan à ajouter aux autres : son frère a failli, paraît-il, être victime d'une escroquerie de la part de Lemercier-Picard. Et après ?

Mais le colonel Fleur est là ; il en profite pour faire une délation de camarade à camarade : il rapporte une conversation du colonel Cordier, désobligeante pour l'état-major. Quelles mœurs !

De tous ces militaires, les uns chargeant, sans preuves, un camarade accusé ; les autres, se dénonçant les uns les autres, donnent un triste spectacle et aucun n'a l'air de se douter de la répugnante besogne qu'ils accomplissent ; on sent vraiment un serrement de cœur en présence d'une telle conduite.

Gribelin ne veut pas manquer l'occasion de dénoncer, lui aussi : il accuse formellement le colonel Cordier d'avoir inspiré un article de l'*Intransigeant* contre le général Billot.

Ce qui est inimaginable, c'est l'inconscience de ces officiers qui, sans utilité, pour rien, pour le plaisir de nuire à homme ayant d'autres idées, se dénoncent mutuellement. Tous ces délateurs ne comprennent pas la petitesse de leur action.

Le colonel Cordier jure, du reste, qu'il n'est pour rien dans ces articles.

Ici se place un incident auquel nous n'étions nullement préparé : le général Mercier vient reconnaître l'honorabilité de la famille Dreyfus :

— Le colonel Cordier, dit-il, a rappelé la visite de MM. Mathieu et Léon Dreyfus au colonel Sandherr, pour arriver à la revision. J'ai vu Sandherr après cette visite; il m'a dit que M. Mathieu Dreyfus lui avait fait l'effet d'un brave homme.

Nous n'en voulions pas croire nos oreilles. On nous avait changé notre Mercier. Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

Un petit vieillard, à la tête fine, à la barbe blanche, en petit veston noir, est introduit : c'est M. de Freycinet, l'ancien ministre de la guerre, très vert, malgré ses soixante-quinze ans.

« J'ai tenu à venir ici, non seulement par respect pour les juges, mais aussi pour ne pas laisser subsister un élément de polémique. »

Il en est qui attendaient des réponses nettes et tranchantes de M. de Freycinet; l'ancien ministre ne pouvait donner ce qui est en dehors de sa nature. Il a reconnu, que dans une conversation avec le géné-

ral Jamont, à la suite de sa démission comme ministre, il avait pu parler du mouvement qui se faisait à l'étranger en faveur de la campagne. Mais il n'a rien dit de précis. « La campagne, ajoute-t-il, est très désintéressée en France, j'en suis certain, mais moins désintéressée à l'étranger. »

Somme toute, il nie le propos qui lui a été prêté sur le fameux syndicat et sur les trente cinq millions qui auraient été dépensés pour la propagande.

— Avez-vous une opinion personnelle sur l'accusation ? lui demande un juge.

On croyait prendre la jolie petite souris blanche : mais elle fuit avec son extrême agilité. M. de Freycinet explique que le cabinet Dupuy ayant pris le pouvoir quand la revision était ordonnée, chaque ministre décida d'abdiquer toute opinion personnelle sur l'« Affaire », et il s'en tient là.

Il aurait pu enlever l'opinion du conseil, il ne l'a pas voulu. Il aurait fallu endosser une lourde responsabilité devant le pays; on ne pouvait pas le demander à M. de Freycinet, qui est un contemplatif et non pas un combattif.

M^e Labori lui demande s'il connaît un seul fait lui permettant de croire que l'argent étranger a joué un rôle dans ce débat.

Et M. de Freycinet s'empresse de répondre très hâtivement :

— Non, monsieur le président, je n'en connais pas.

M^e Labori voudrait obtenir une opinion sur la moralité de M. Scheurer-Kestner, dont on a voulu mettre la parole en opposition avec celle d'un Savignaud.

Mais, au grand étonnement de la salle entière et de M. de Freycinet tout le premier, le colonel Jouaust refuse de poser la question.

M^e Labori, qui faisait visiblement les plus grands efforts pour demeurer calme, se souvenant que ces juges, qu'il ne faut pas irriter, sont ceux qui prononceront le verdict, M^e Labori retourne la question, demandant qu'on interroge le témoin sur cette campagne entreprise contre M. Scheurer-Kestner, contre M. Trarieux, contre M. Ranc, contre M. Brisson et contre les membres de la Cour de cassation, « attribuant l'opinion que ces personnes ont émise à la corruption. »

— Je ne poserai pas la question, répond sèchement le colonel Jouaust, qui, hier encore, ne craignait pas de prononcer ces paroles pour le moins bizarres dans sa bouche :

« Nous n'avons pas à nous occuper du rapport de M. Ballot-Beaupré, ni de ce qu'a pu dire ce magistrat dans une autre enceinte. »

Comment, vous n'avez pas à vous occuper du rapport Ballot-Beaupré! mais vous n'avez qu'à vous occuper de cela; c'est de lui que vous tenez vos pouvoirs et c'est en vous conformant à ses conclusions que vous pourrez juger. Si non, vous tomberez dans les excès de pouvoir, les nullités et les partis-pris.

Par trois fois, M^e Labori, avec un calme prémédité, voulu, reprend la question, et par trois fois le colonel, plus entêté que jamais, au milieu des murmures, redit le mot ridicule qui a rendu célèbre un magistrat : M. Delegorgue :

— La question ne sera pas posée.

Et comme raison, cette réplique de corps de garde :

— Je suis seul juge.

Rien, ni l'insistance, ni la modération de Labori ne peuvent venir à bout de cet incroyable parti-pris.

C'était un spectacle pénible.

M. de Freycinet manifeste, du reste, son intention de répondre et, malgré le président, il n'hésite pas à dire :

-- Si la question m'avait été posée, je n'aurai eu

aucun scrupule de reconnaître que M. Scheurer-Kestner est mon ami et que j'ai pour lui la plus profonde estime.

Il fait deux grands saluts, un au conseil, l'autre au banc de la défense, et s'en va.

Il est à peine besoin de signaler la déposition de M. Galli, rédacteur de *l'Intransigeant*. Le colonel Cordier lui a autrefois, avant l'enquête, affirmé la culpabilité de Dreyfus.

Bien.

Le colonel Cordier dit que c'est exact; il y a eu un moment où, comme tout le monde, il a cru à la culpabilité; il a changé depuis et il a expliqué pourquoi.

Pour terminer, voici le troisième du triumvirat des experts qui ont innocenté Esterhazy; c'est M. Belhomme, vieillard à barbe blanche, il est sourd et parle bas; mais il maintient son expertise; Esterhazy n'a jamais écrit le bordereau.

C'est l'éternel refrain de ceux qui nient l'évidence et qui « ne veulent pas connaître le rapport de M. Ballot-Beaupré ».

Dans la déposition de M. de Freycinet, j'ai omis de vous signaler un joli couplet en faveur de l'apaisement des esprits, de la réconciliation des cœurs, in-

visitation à s'incliner devant le jugement du conseil de guerre.

Apaisement, réconciliation, nous en sommes, mais si, par ces mots, on entend nous faire plier devant une injustice, nous obliger à accepter une iniquité, qu'on en perde l'espoir!

Que les juges, qui n'ont pas toujours montré l'impartialité de leur rôle, soient bien persuadés qu'ils peuvent tout décider — c'est une affaire entre leur conscience et Dieu — mais nous, qui avons scrupuleusement suivi les débats, mais qui sommes les juges de leur jugement — quoi qu'ils veuillent — nous ne courberons pas notre conviction devant n'importe quelle injustice.

Pacification, apaisement ne peuvent pas vouloir dire abaissement de la loi et violation de la justice.

Au-dessus des sept officiers du conseil de guerre, il y a la conscience humaine qui, elle, n'admet ni cales ni compromis.

XXIV

Académiciens dans la salle et à la barre. — Le général Roget se défend. — Révélations sur Esterhazy. — M. Picot. — Le général Delloye. — Les manœuvres du général Chamoin.

Mercredi, 30 août.

A mesure que nous approchons du terme du procès, on sent comme une fièvre qui s'empare du public, plus compact de jour en jour ; il y a de nombreuses figures nouvelles que nous n'avions pas encore vues ; ce matin, nous apercevons M. Jules Lemaitre qui est bien vieilli ; sa figure fine et alerte s'est empâtée, et sa barbe grise — ou à peu près — en dépit des soins apparents, ressort sur son visage couperosé, encadré de ses cheveux blancs que dévore une calvitie naissante et gênante. L'avocat de l'état-major, Auffray, qui est le maître de cérémonies des « nationalistes », prend par le bras un ouvrier charpentier et le présente à l'académicien qui lui serre vigoureusement la main. Quand ces effusions ont

cessé, je m'aperçois que ce n'est pas un ouvrier charpentier, — c'est le colonel Fleur.

En arrivant, les officiers s'empressent auprès de leur avocat ordinaire, M. Auffray, lui disent un mot à l'oreille, celui-ci fait un signe de la tête et les militaires vont s'asseoir.

A l'ouverture de l'audience, c'est M. Mayer, directeur de l'Ecole des Chartes, qui apporte l'autorité de sa science indiscutée, et sa première parole est nette :

— « Je peux vous affirmer que l'écriture du bordereau est du commandant Esterhazy. »

La figure de M. Mayer est une figure parisienne trop connue pour que sa silhouette ait besoin d'être dessinée de nouveau avec ses cheveux en couronne, sa calvitie académique et sa barbe longue, grise. Dans sa redingote noire, c'est le professeur correct qui vient faire son cours ; il s'installe devant la table des témoins, étale ses documents, ses « termes de comparaison » et la démonstration scientifique commence.

Comme il convient à un savant, M. Mayer a quelques phrases dédaigneuses pour « l'expertise fantaisiste de M. Bertillon ». A ce sujet, un menu détail en

passant. Dans la petite colonie des journalistes, on a inventé un nouveau mot : le verbe « bertillonner » pour indiquer faire une bêtise et « bertillonnade » pour désigner une grosse niaiserie.

La démonstration technique, très minutieuse, a duré une heure et s'est terminée par la même phrase de commencement : « Le bordereau est certainement d'Esterhazy. »

— Quelle tête de juif ! dit un nationaliste près de moi, quand M. Mayer descend de l'estrade.

Ce que c'est que le préjugé : il se trouve que malgré la désinence de son nom, M. Mayer est un catholique, de famille catholique.

Voici maintenant un petit homme, tout petit, tout mince, avec une tête fine de fureteur ; sur un petit nez, un pince-nez chevauche. C'est M. Molinier, professeur à l'École des Chartes. Lui aussi veut démontrer que le « bordereau est du commandant Esterhazy ». La discussion, très serrée, échappe évidemment à l'analyse rapide et sort du cadre de ces « impressions » ; il me suffira de remarquer combien le conseil l'a écouté avec intérêt. Le président, à deux ou trois reprises, a bien eu de ces mouvements d'épaules qui lui sont habituels, involontaires peut-

être, quand les témoins favorables à la défense, apportent des arguments qui dérangent des raisonnements arrêtés de parti-pris.

Une démonstration identique est essayée par un membre de l'Institut, M. Giry, professeur, lui aussi, à l'École des Chartes.

« L'écriture du bordereau présente avec l'écriture de Dreyfus des analogies qui ne sont que superficielles, tandis qu'elle est identique avec l'écriture d'Esterhazy. » Leçon savante d'un homme d'une haute compétence et qui s'appuie, non plus sur des hypothèses, mais sur les principes de la science qui n'ont rien à voir avec les procédés du conducteur des ponts et chaussées Teyssonnières ou avec les folies de Bertillon.

Ces démonstrations ont cependant quelque chose de fatigant ; voilà trois jours que nous entendons parler de la largeur des *o*, de l'inclinaison des *i*, du crachement des accents ; cela est nécessaire, c'est entendu ; mais comme pittoresque, cela manque d'imprévu.

Voici un petit incident qui rompt la monotonie de cette longue séance.

Un membre de l'Institut, M. Picot, nous apporte

quelques faits précis, des confidences presque de M. Schneider, l'attaché militaire autrichien.

A peine M. Picot a-t-il paru sur l'estrade, qu'on voit le commandant Carrière s'agiter.

— Monsieur le président ! Monsieur le président ! s'écrie-t-il, éperdu.

Le colonel Jouaust lui fait signe de la main qu'il peut se calmer, et prévient très courtoisement M. Picot d'observer dans sa déposition la plus extrême prudence.

— C'est ce que je voulais dire, fait le commandant Carrière, rouge comme un homard.

Et M. Picot recommence son récit :

— J'ai eu l'honneur, en mai dernier, de rencontrer M Schneider...

Ce mot semble être le pétard qui met le feu aux poudres du commissaire du gouvernement ; il se lève, comme mu par un ressort :

→ Je proteste au nom du Gouvernement, au nom de l'Etat, contre l'indiscrétion du témoin.

Vous devinez qu'un homme comme M. Picot est un peu surpris de ce ton de sous-officier en colère ; d'habitude, on traite les membres de l'Institut autrement que comme des caporaux. Mais avec M. Carrière !...

M. Picot continue sa déposition en s'abstenant de nommer M. Schneider qu'il désigne par ces mots : « un agent étranger ». M. Carrière est tranquilisé et cela nous préserve des plus épouvantables catastrophes diplomatiques. Oh ! chinoiseries.

C'est qu'ils le croient sérieusement.

L'éminent savant, comprenant, lui aussi, que les ordinaires convenances du savoir-vivre ne comptent plus quand il s'agit des intérêts supérieurs de la justice et de la vérité, nous raconte une instructive conversation qu'il eut en mai dernier avec M. Schneider, qui lui déclara qu'Esterhazy était un escroc ; c'est lui qui fournissait des renseignements à M. de Swartzkoppen — qu'on désigne par l'agent A — et celui-ci « le cassa aux gages ».

— Décidément, dit alors M. Swartzkoppen à M. Schneider, il n'y a rien à faire avec cet homme, il ne donne que des renseignements sans valeur. C'est à ce moment qu'Esterhazy essaya d'entrer au ministère de la guerre, et, dans cette prévision, il voulut reprendre ses relations avec M. de Swartzkoppen — à cette époque, celui-ci lui écrivit le « petit bleu ». Mais au moment de l'envoyer, il le déchira et le jeta dans la cheminée :

— Non, dit-il, on n'écrit pas à ces gens-là.

Un domestique en relation avec les agents du ministère ramassa les morceaux du « petit bleu », qui furent remis au bureau des renseignements.

Tout s'explique et tout s'éclaire.

— Etes-vous bien sûr de ce que vous avancez ? demande M^e Demange.

Et avec une gravité voulue, avec une sorte de solennité qui souligne toute la valeur de ce témoignage, M. Picot répond :

— Je viens de prêter serment, Monsieur le défenseur, et j'ai juré de dire toute la vérité.

Au cours de sa déposition, M. Picot a eu une phrase plutôt blessante pour l'état-major ; cela est incontestable : « Mon interlocuteur, a-t-il dit (M. Schneider) n'a pu s'empêcher de relever avec une certaine sévérité l'incorrection commise par certains officiers qui ont mis en doute la parole d'autres officiers. »

Dans le coin où se sont réunis les militaires de l'escorte du général Rogét, on s'agite ferme ; reconnaissons que, visés directement, pris à parti, ils avaient le droit de répondre, ils le devaient même.

C'est le général Rogét qui intervient et il demande

à M. Picot ce qu'il pense d'un officier (M. Schneider) qui, après avoir déclaré qu'un document était faux, est obligé de reconnaître qu'il est authentique ?

C'était un petit piège oratoire ; M. Picot n'y est pas tombé.

-- J'ai juré de dire la vérité sur ce que je savais et non d'apporter des appréciations, dit-il.

M^e Demange explique, du reste, très bien, qu'on avait représenté la pièce comme un rapport de M. Schneider à son gouvernement en lui donnant une date toute récente ; or, c'était un brouillon non utilisé — un fragment de brouillon — et qui remontait à une époque antérieure au procès d'Esterhazy, quand on ne connaissait pas ce qu'on a appris depuis !

Par la date, par l'indication, par la forme donnée, c'était bien un faux qu'on a voulu faire passer avec les autres ; celui-ci a été arrêté au passage ; voilà tout.

Le général Rogét sait cela à merveille, mais il s'agit de couvrir, avec des manières bruyantes, une retraite désastreuse.

Au surplus, le général ne perd pas l'occasion de lancer une insinuation :

— La conversation de M. Picot, dit-il, est posté-

rieure à la publication de l'enquête de la Cour de Cassation.

Qu'est-ce à dire ?

Que M. Picot a menti et a apporté un faux témoignage ?

Oh ! que vous connaissez mal le général.

Il ne dit rien, il n'affirme rien, il insinue. C'est toujours le même système. L'autre jour, nous avons eu les odieuses restrictions mentales du colonel Mauriel ; aujourd'hui, nous sommes en face des insinuations du général Roget. Dans la casuistique, cela a un nom, et dans le langage des honnêtes gens aussi.

Encore un général.

Celui-ci a une bonne tête, une figure bon enfant, la tête en brosse, mais extrêmement intelligente, par exemple ; très clair dans ses raisonnements, très net dans ses explications, et ayant l'air de savoir ce dont il parle. C'est le général Delloye ; nerveux, il monte sur l'estrade en coup de vent, jette avec fracas une serviette sur la petite table des témoins ; pure mise en scène, du reste, puisqu'il ne se servira pas de cette serviette en maroquin.

Le général Delloye a été chargé de retorqueur les dépositions du général Sebert, du commandant

Hardtmann et du capitaine Moch devant la Cour de Cassation. Des longues explications que nous avons entendues, il résulte que même aujourd'hui le 120 court a des secrets. Dans tous les cas, les renseignements du bordereau ne pouvaient être à la disposition de tous les officiers et Dreyfus a eu la possibilité de se les procurer. Les détails techniques nous échappent, mais il nous suffit de savoir que des hommes compétents aussi sont d'un avis contraire et qu'ils disent blanc quand le général Delloye dit noir.

C'est un point qui sera, du reste, examiné demain dans une séance spéciale à huis clos ; on discutera entre artilleurs avec les dessins du ministère de la guerre ; cette séance a lieu bien malgré le président, qui avait répondu par une fin de non-recevoir ; mais le ministre, prévenu, a ordonné l'envoi de ces documents qui concernent le frein hydropneumatique. On considère ces documents comme secrets ; c'est encore une convention comme les chinoiseries diplomatiques de tout à l'heure. Mais ça fait plaisir aux militaires et nous donnera un jour de repos.

Il est vrai que cela allonge aussi les débats d'une journée ; nous prévoyions une libération dans une huitaine de jours. Il est temps. Ce régime du travail

forcé avec le lever à cinq heures, des audiences jusqu'à midi, a fortement éprouvé plusieurs confrères et quelques-uns ont dû rentrer à Paris ; ils n'en pouvaient plus.

Comme sécurité de la défense, le commandant Hardtmann et le capitaine Ducros ont été admis à assister à la séance de huis clos.

Ce sera donc encore une journée où le général Chamoin va jouer un rôle. Ce représentant du ministère de la guerre ne demeure pas inactif pendant les débats et les gens bien informés assurent qu'il fait une active campagne de couloirs contre Dreyfus. C'est dans la logique de ce personnage, qui, après avoir introduit le nouveau faux dans le dossier secret, faux que lui avait remis le général Mercier, qui — de son aveu — le tenait de du Paty du Clam, continue, en étayant de son autorité le prestige croulant du « bureau des renseignements ». Ces comédies n'auront aucune influence sur le résultat final, hélas déjà sûr, mais il est bon qu'on s'aperçoive qu'aucune perfidie ne nous est inconnue ; celle-là et une demi-douzaine d'autres.

Rien ne se perd en ce monde.

XXV

Les aveux au capitaine Lebrun-Renault. — Qui se trompe? — Souvenir de la dégradation. — Le capitaine muet à l'Elysée. — Amoncellement d'in-vraisemblances. — Une question indiscrète. — Le commandant Forçinetti. — Toujours le général Roget.

Jeudi, 31 août.

C'est la journée des aveux Lebrun-Renault.

L'État-Major attendait un grand effet de cette déposition et nous l'avons suivie avec une minutieuse attention, croyant entrevoir la vérité, saisir la part d'erreur, et nous n'avons aperçu qu'un mensonge nouveau, machiné, truqué, mais ressortant clairement de tous les détails qui l'entourent.

C'est le 14 février 1898 qu'on entend parler, pour la première fois, de ces fameux aveux, et on demande, à cette date, à un lieutenant-colonel Guérin, un rapport fort détaillé de l'incident ; le lieutenant-colonel, qui n'a rien entendu, ne se fait pas prier, et nous avons eu cette légende qui repose uniquement sur un

seul témoignage direct : celui du capitaine Lebrun-Renault — à part lui, rien, — des conversations, mais nullement des témoignages.

Trois questions peuvent se poser pour cet unique témoignage :

Ou Lebrun-Renault a dit la vérité ;

Ou il s'est trompé ;

Ou il a trompé.

Cette dernière hypothèse n'est nullement invraisemblable dans un procès où les faux foisonnent et où les mensonges sont nombreux ; après l'audition des témoins, c'est l'impression que nous avons eue et c'est celle qu'a dû éprouver la Cour de Cassation elle-même, qui a refusé d'ajouter créance à la parole plus que suspecte de ce capitaine de gendarmerie.

Mais pourquoi aurait-il menti ?

Pourquoi le colonel Henry a-t-il commis un faux ? Pourquoi le général Gonse a-t-il été convaincu de mensonge ? comme aussi le général Roget, et le colonel Maurel ? Pourquoi le général Mercier a-t-il apporté jusqu'à la dernière heure un faux fabriqué par le colonel du Paty de Clam ?

Tous ces gens-là vous répondront qu'ils défendent l'armée.

Du reste, la figure du capitaine Lebrun-Renault, son attitude, sa manière de déposer ne sont pas en sa faveur.

C'est un grand gaillard, très droit et très sanglé dans sa tunique ; il lève la main d'un geste nerveux. La voix est peu assurée et, malgré une évidente préparation, les mots ne viennent pas, la voix s'arrête souvent sur de nombreux *et...* suspensifs. Il raconte la version que nous connaissons : après avoir protesté de son innocence, Dreyfus aurait ajouté : « Je suis innocent, le ministre le sait bien, et si j'ai livré des documents sans importance, c'est pour en avoir d'autres de l'Allemagne. »

Ceci, soit dit en passant, serait d'abord une bêtise, car jamais une nation étrangère ne livre des documents à un espion à sa solde ; cela saute aux yeux. Ce n'est qu'un détail.

Dreyfus a très bien expliqué qu'il avait, en effet, parlé avec le capitaine Lebrun-Renault, auprès duquel il avait protesté de son innocence, lui racontant que le ministre lui avait envoyé du Paty pour savoir s'il n'avait pas livré des documents, et qu'il avait protesté énergiquement. Pour lui ouvrir la porte, le colonel lui avait dit : « Peut-être avez-vous livré des docu-

ments sans importance pour en obtenir de plus grande valeur? » C'était l'amorçage; mais Dreyfus avait continué à protester, proclamant encore et toujours son innocence, comme il l'avait crié sur le front des troupes, au moment de la sinistre parade.

Voilà la conversation qui eut lieu entre Lebrun-Renault et Dreyfus.

Celle-là est confirmée par toute l'enquête, par toutes les circonstances, par la réalité des faits, par les dépositions de du Paty de Clam lui-même, corroborées par celle du commandant Forzinetti.

Maintenant, comment Lebrun-Renault a-t-il pu transformer une pareille conversation si simple, si naturelle, dans la vérité et la logique des faits, en des aveux dont, trois ans après, on parlera pour la première fois pour les tourner contre Dreyfus?

Ici nous pouvons donner trois explications.

Ou bien ce capitaine de gendarmerie aura mal compris; ou bien, après la parade, convaincu comme tout le monde à ce moment de la culpabilité, aura-t-il voulu se donner de l'importance en rapportant un propos qu'il n'avait pas entendu, mais qui lui faisait jouer un rôle dans ce drame dont Paris s'occupait; et une fois le propos lancé, il n'aura pas voulu se

rétracter, ou enfin, il est — comme beaucoup le croient — la créature de l'Etat-Major qui apporte ce témoignage ci, comme il avait déjà apporté le faux Henry et comme il a apporté le témoignage du colonel Maurel, comme il a apporté le faux du Paty remis par le général Mercier au général Chamoin, qui l'a précieusement glissé dans le dossier-secret.

Pourquoi reculerait-on, ne s'agit-il pas en somme de défendre ce qu'ils appellent « l'Honneur de l'armée »? Car tout est là.

Un de plus ou de moins!

Quand des généraux mentent, quand les colonels les imitent, pourquoi un capitaine de gendarmerie devrait-il dire la vérité?

Après avoir entendu le gendarme, avoir bien observé sa figure, pesé les termes de sa déposition, examiné son attitude, sa contenance, je ne crois pas me tromper en disant que le capitaine Lebrun-Renault, orgueilleux, épateur, comme ils disent à la cantine, a débuté par se vanter après l'exécution; au moment de la parade, les chefs n'ont pas fait attention à ce propos, auquel ils savaient bien qu'il ne fallait pas croire, mais qu'ils ont ramassé et grossi, étayé, quand il a fallu organiser cette vaste machination ayant pour but de faire triompher l'œuvre d'iniquité.

Et les preuves abondent, elles éclatent comme des pétards, les unes après les autres, à mesure qu'on lui pose des questions :

— Pourquoi, lui demande-t-on, quand vous êtes allé à l'Elysée, le lendemain, n'avez-vous pas dit au Président de la République que vous aviez reçu des aveux, puisque vous y alliez pour cela ?

— Parce que j'ai été troublé par un fonctionnaire, qui, pendant que j'attendais dans l'antichambre, disait : « Qu'est-ce que ce gendarme qui trahit le secret professionnel et donne de la pâture à la presse ; il pourrait lui en cuire de pareilles indiscretions ! »

Et, introduit chez M. Casimir-Périer, cet officier, qui serait venu tout exprès, ne dit pas un mot de l'objet de sa visite.

Il se tait pendant trois ans.

Un jour, le commandant Forzinetti, qui en déposera tout à l'heure, le rencontre et lui demande si, réellement, le capitaine Dreyfus lui a fait des aveux, et il lui répond que jamais rien de tel ne s'était passé.

On interroge Lebrun-Renault.

— Cela est exact ; j'ai bien tenu cette conversation au commandant Forzinetti, mais c'est parce que j'avais reçu de mes chefs l'ordre de me taire.

C'est un détail assez important ; voilà un aveu que cet homme dit blanc ou noir suivant qu'il en reçoit la consigne ; quand dit-il la vérité ? quand il nie ou qu'il affirme ?

Que peut bien valoir un semblable témoignage ?
Ce n'est pas fini.

En rendant compte de sa mission, le capitaine Lebrun-Renault écrit : « Il ne s'est passé aucun incident. »

Celui auquel il aurait été mêlé avait pourtant son importance.

M^e Labori le lui fait remarquer et le gendarme est alors démonté, il ne sait plus que répondre ; mais le président, toujours paternel aux témoins de l'accusation, intervient lui-même :

— Il voulait dire qu'il ne s'était rien passé d'important dans son service.

C'est Lebrun-Renault qui est interrogé et c'est le colonel Jouaust qui répond.

La justice se tirera de là comme elle pourra.

Quand M. Cavaignac voulut faire état de ces aveux, on apprit, comme par hasard, que ce capitaine, qui ne mettait pas d'observations sur sa feuille de service, avait écrit le récit de l'incident sur un

carnet, mais... après sa déposition à M. Cavaignac, il avait déchiré cette feuille.

Il n'a que cette réponse.

— J'ai jeté mon carnet, mais ce sont des affaires personnelles et j'ai déchiré la feuille, parce que M. Cavaignac l'ayant recopiée, elle ne me paraissait plus avoir aucune importance.

Après avoir souligné ces invraisemblances matérielles, on essaye de faire appel à la raison du gendarme. Nous ne sommes pas plus heureux :

— Comment, lui demande M^e Labori, le témoin peut-il concilier cette déclaration que lui a fait Dreyfus : « Je suis innocent » avec la suite : « Si j'ai livré des documents sans valeur, c'est pour en avoir de plus importants » ?

Oh ! n'exigez ni raisonnement ni logique, le capitaine Lebrun-Renault ne cherche ni à expliquer ni à comprendre :

— Ça, dit-il, c'est l'affaire de la défense.

Et voilà cette déposition.

Qu'on la pèse, qu'on la juge.

La Cour de Cassation s'est prononcée ; elle l'a appréciée en déclarant que ces aveux étaient inexistant.

Un démenti légal.

C'est tout ce qu'elle vaut.

Quand il a terminé, le capitaine Lebrun-Renault descend violemment de l'estrade et va s'affaler sur un fauteuil, comme s'il portait un poids qui l'aurait accablé.

Serait-ce déjà le remords ? Hélas !

On a essayé de l'étayer d'une autre déposition, celle du capitaine d'Attel, qui serait entré — pourquoi faire ? — pendant cinq minutes dans la chambre où attendait Dreyfus et juste au moment où l'accusé faisait des aveux. En présence de cet officier qui entraît là inopinément, sans but, qui ne connaissait pas Dreyfus et qui ne connaissait pas le capitaine Lebrun-Renault, Dreyfus aurait continué une conversation, et lui, qui allait protester de son innocence à la douloureuse parade, choisissait juste ce moment pour laisser échapper ces aveux que le ministre lui avait fait en vain demander par le colonel du Paty, lui proposant même d'améliorer sa situation, s'il voulait les faire !

Quelles invraisemblances et quelles impossibilités accumulées !

Mais ce capitaine d'Attel, où est-il ?

Ah ! voilà : comme tous les témoins qui pourraient gêner l'état-major, il est mort !

Oh ! cela n'embarrasse pas les auteurs de ce complot d'iniquité : on va trouver des officiers qui ont entendu le capitaine d'Attel.

Le commandant Forzinetti, qui était lié avec le capitaine d'Attel, lui a parlé de ces aveux ; et le capitaine d'Attel lui a répondu ce que lui avait répondu le capitaine Lebrun-Renault : qu'il n'avait jamais reçu de pareilles confidences.

Mais le capitaine Anthoine assure que le capitaine d'Attel lui a raconté la scène des aveux ; il ne peut, du reste, pas affirmer si le capitaine d'Attel a entendu le propos lui-même de la bouche de Dreyfus, ou si c'est Lebrun-Renault qui lui a répété les avoir entendus.

Nous voilà bien avancés.

Le colonel Guérin a entendu, lui aussi, le capitaine d'Attel parler des aveux ; mais, pas plus qu'Anthoine, il ne pourrait dire si le capitaine d'Attel les a entendus ; il le croit. La seule chose qu'il sache personnellement, c'est qu'en passant devant le front des troupes, Dreyfus a crié bien haut qu'il était innocent !

— Mais, lui demanda M^e Demange, comment conciliez-vous cette protestation d'innocence avec les aveux ?

C'est bien simple, ce militaire ne concilie pas et ne cherche pas à concilier : un raisonnement ? à quoi bon !

— Ce sont des choses que je n'ai pas à expliquer.

Oh ! tristesse désespérante de ces intelligences fanées !

Tout cela serait sans importance, si le Président n'approuvait toutes ces explications insanes, s'il ne les soutenait de mouvements de tête, de mains, par des gestes d'adhésion.

Et comme j'en fais la remarque, mon voisin qui est optimiste me répond :

— Oui, oui, je vois bien ; mais je ne peux que vous répéter que le colonel Jouaust cache son jeu : plus il a l'air partial, plus il est question de l'acquittement.

Illusions un peu naïves de cœurs trop généreux !

Enfin, voici le commandant de Mitry dans un beau costume bleu de ciel de chasseurs à cheval qui nous dit que le capitaine Anthoine lui a dit que le capitaine d'Attel lui avait dit (ouf !) que Dreyfus avait fait des aveux.

Encore un témoin du même genre, le contrôleur de l'armée de Peyrolles; « on lui a dit... »

Vous connaissez le reste.

Il y a une réflexion qui s'impose; elle détruit, matériellement, toute cette légende si péniblement échaudée avec tant d'in vraisemblance.

— Comment se fait-il, demande M^e Labori, que lorsque le colonel Picquart a parlé au général Gonse de l'erreur commise et de l'innocence de Dreyfus, le général ne l'ait pas arrêté d'un mot en lui disant : « Mais le coupable a avoué. »

C'était péremptoire.

Le général Gonse est très embarrassé; il balbutie des phrases sans suite qu'on peut traduire ainsi :

— Je ne lui en ai pas parlé parce que l'affaire Dreyfus était finie; nous n'avions rien à faire.

Et devant cette défaite l'avocat poursuit :

— Pour apprécier l'état d'esprit du général Gonse à ce moment, je demande qu'on lise les lettres qu'il écrivait au colonel Picquart.

Le général Roget fait des signes de désespoir; le Président fait la grimace, quand le général Gonse a une inspiration :

— Je demande aussi qu'on lise les lettres du colonel Picquart auxquelles je répondais.

Mais ces lettres ne sont pas là... naturellement : comme par hasard. On les cherche, et on les lira quand on les aura trouvées. D'ici-là, le conciliabule quotidien présidé par l'avocat Auffray aura trouvé et préparé la réponse qu'il faudra faire.

Nous l'entendrons.

En attendant, la question reste posée et détruit ce fatras d'in vraisemblances et tous ces truquages d'admissibles témoignages.

Une remarque en passant.

Le capitaine Anthoine, le colonel Guérin, le commandant de Mitry et le contrôleur de Peyrolles, quoique régulièrement cités, n'ont pas prêté serment.

Est-ce un simple oubli, ou une précaution de conscience ?

Enfin, voici un militaire libéré et libre, le commandant Forzinetti, qui était directeur du Cherche-Midi; il nous fait part du supplice moral enduré par Dreyfus dans la prison où il n'a cessé de protester de son innocence, à laquelle le commandant croit avec une conviction absolue.

Et sont confirmés les faits que nous savons : la visite de du Paty venant, après la condamnation, s'efforcer d'arracher un aveu, sans y parvenir.

Après le jugement, remonté dans sa chambre, Dreyfus eut une crise de désespoir, il voulait se briser la tête contre le mur, il demandait une arme pour échapper au supplice qui allait commencer; et le capitaine Dreyfus, les yeux noyés de larmes, la gorge embarrassée de sanglots, se rappelle ces heures sombres qui ne devaient pas être les plus misérables de sa vie.

— Oui, oui, dit-il, je dois dire à qui je dois d'avoir fait mon devoir, d'avoir supporté ce supplice épouvantable de la dégradation et de la déportation pendant cinq ans. C'est à M^m Dreyfus qui, dans une visite à laquelle assistait le commandant Forzinetti, m'a rappelé où était mon devoir. Fort de mon innocence j'ai voulu vivre pour elle, pour l'honneur de mes enfants, et j'ai pu supporter ce supplice la tête haute!

Ce cri du supplicié, étendant les bras vers sa femme, proclamant, une fois de plus, son innocence, était impressionnant comme une scène de Shakespeare; et c'est l'effet qui en est demeuré, en dépit de l'intervention, insolite et tapageuse, du général Roget, qui, prenant, de plus en plus, la place du commissaire du gouvernement, vient chicaner M. Forzinetti et le capitaine d'Attel; ces deux hommes avaient vécu côte à

côte pendant plusieurs années dans les mêmes garnisons, déjeunant parfois ensemble, et le général Roget insinue — car il n'affirme jamais — il insinue qu'ils ne se connaissaient pas! D'où il veut conclure que la conversation sur l'inexistence des aveux est fausse.

Car voilà le système du général dans ce procès qu'il fait sien: quand un témoin le gêne, il le contredit, il essaye de diminuer la valeur morale du témoignage. C'est un moyen éventé, qui ne trompe personne et il y a longtemps que nous sommes fixés.

Elle est donc finie, cette fameuse légende des aveux; nous avons tout entendu, tout connu et il en reste, quoi?

Rien.

Nous comprenons maintenant combien la Cour de Cassation a eu raison d'éloigner par le dédain cet échafaudage d'erreurs voulues, et c'est après cette audition surtout qu'on comprend le cri de terreur du philosophe: « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je m'empresserais de prendre la fuite. »

Roget insinuerait que vous les avez raccourcies et le capitaine Lebrun-Renault affirmerait, la main levée, que vous les avez mises dans votre poche.

Ce n'est pas plus invraisemblable que ce qu'on nous a raconté ce matin.

XXVI

Journée des potins. — Encore M. du Breuil. — Le piqueur Germain. — Le Boyaudier Villon. — Les fuites de Bourges. — M. Bruyère. — Le général Jobert. — Les bons bourgeois de Rennes. — Sur la plate-forme d'un tramway.

Vendredi 1^{er} septembre.

Nous allons avoir aujourd'hui quelques potins paraît-il ! Ce sont d'abord les témoins de l'enquête Quesnay de Beaurepaire qui apportent leur note comique en ces débats solennels.

C'est M. du Breuil qui revient sur ses enquêtes personnelles et veut nous prouver qu'il n'est pas marchand de chevaux ; mais le métier n'a rien de déshonorant et je connais des maquignons très honnêtes qui valent autant et mieux que bien d'autres. Au surplus, ce témoin nous apporte, quoi ? Un certificat de bonne vie et mœurs signé par le maire de son village qui ne sait pas exactement si son administré « est séparé de corps ou divorcé d'avec sa femme ». Ces certificats de bonne vie et mœurs contestent encore que le témoin de M. Quesnay de

Beaurepaire est fils d'un très honorable avocat. Et profitant de l'incident, M. du Breuil revient sur ses déclarations, voulant préciser à quelles époques précises ce pauvre M. Bodson fut trompé. Ce témoin est bien cruel pour les maris malheureux ! Pour appuyer ses opinions, il joint les attestations de deux valets de chambre. Mais, devant le sentiment de répulsion du Conseil pour ces commérages d'office, qui n'ont rien à voir avec l'Affaire, le Président coupe la parole à cette concierge et M. du Breuil regagne sa place au milieu des murmures de la salle.

Nous n'avons pas fini avec Quesnay. Un de ses collaborateurs, le piqueur Germain, arrive pour son petit roman, mais combien misérable et surtout combien contredit !

Et quelle autorité morale, vous allez voir !

Germain a les allures d'un sous-préfet de bon arrondissement, avec sa moustache noire, son lorgnon d'or ; il a l'air d'un brave fonctionnaire. On a bien raison de dire qu'il ne faut pas juger les gens sur la mine. Nous allons l'apprendre tout à l'heure.

Germain — le piqueur Germain, comme le désignent les officiers, — raconte la petite histoire que vous connaissez. Etant à Mulhouse, employé chez M.

Kulmann, marchand de chevaux, il aurait reçu l'ordre de mener, un matin de 1886, un cheval à la gare. Il avait conduit une jument noire qu'un voyageur avait montée et avec laquelle il s'était rendu aux manœuvres allemandes, qui avaient lieu aux portes de Mulhouse.

C'est au moins une idée bizarre qu'aurait eue Dreyfus d'aller voir les manœuvres allemandes dans une ville où il était très connu et où — on me le racontait lors d'un voyage que je fis à Mulhouse l'hiver dernier — il affectait de ne pas saluer les Alsaciens qui, sans renoncer à leurs sentiments français, ont abandonné l'ancienne tactique protestataire. Voyez-vous ce Mulhousien s'en allant, en plein jour, assister aux manœuvres, aux portes de la ville ! Comme tout cela est vraisemblable !

Continuons.

Un jour à Paris, c'était en 1892, Germain rencontra un officier d'artillerie se rendant au Bois. Il s'informa auprès du commandant d'Infreville qui lui dit : « C'est le lieutenant Dreyfus. »

Dans sa déposition, tout à l'heure, le commandant d'Infreville dira qu'il n'a connu Germain qu'en 1894 ; donc il ne pouvait lui indiquer Dreyfus en 1892. Mais

comme ce témoignage ne déplaît pas à ces Messieurs, le commandant s'empresse d'ajouter : « Comme Germain fréquente beaucoup d'officiers, il a pu y avoir confusion dans son esprit. »

Ils ont de bien jolies fréquentations, les officiers ! M^e Demange, qui décidément est un indiscret, lui demande si c'est bien le même Germain qui fut poursuivi, en 1891, pour escroquerie.

— Mais j'ai été acquitté, répond le piqueur.

— C'est exact, dit M^e Demange, mais en 1893, vous avez été condamné à 200 francs d'amende pour abus de confiance ?

Le piqueur jette vers du Breuil des regards éplorés, mais le marchand de chevaux ne peut pas secourir le malheureux, et l'avocat implacable poursuit :

— En 1893, enfin, vous avez été condamné à trois mois de prison pour escroquerie.

Comme moralité, les témoins de M. Quesnay de Beurepaire ne me semblent pas présenter de bien grandes garanties.

La façon dont M. Quesnay de Beurepaire a recueilli ses documents n'est pas non plus sans originalité.

— Comment avez-vous été mis en relations avec M. Quesnay de Beurepaire ?

— Mais je ne connais pas ce monsieur ; j'avais parlé de ce que je viens vous raconter à un de mes amis, qui, lui, l'a redit à M. de Beaurepaire, lequel, du reste, a dénaturé mon récit.

Si vous aviez encore un doute sur la valeur de l'enquête de ce singulier magistrat, vous voilà fixés et sur la moralité des témoins et sur la régularité et le scrupule avec lesquels M. Quesnay a recueilli ses documents.

Le commandant d'Infreville vient nous apprendre que Germain lui a raconté l'histoire que nous connaissons à présent ; seulement, il rectifie un point important, comme nous l'avons vu tout à l'heure — c'est que ce n'est pas lui qui a nommé Dreyfus en 1892, n'ayant connu Germain qu'en 1894. — A ce détail près !...

M. Kulmann, qui a été le patron de Germain, lui donne le démenti le plus formel ; jamais, ni en 1886, ni plus tard, jamais Dreyfus ne lui a loué de chevaux et, donc, Germain n'a pu conduire une jument noire à la gare. Il ne peut pas y avoir d'erreur, M. Kulmann connaît très bien Dreyfus.

Ce qu'il y a d'exact, c'est qu'un jour il a loué un cheval pour un officier français, qui, officiellement

invité par le général prussien, a assisté, non pas à des manœuvres, mais aux exercices de deux régiments allemands, et cela ouvertement, sans se cacher, au grand jour et, cet officier, c'était... le colonel Sandherr, qui était Mulhousien, et d'un patriotisme qui n'a jamais été suspecté. — « Au surplus, dit-il, Germain n'était pas à mon service à ce moment. »

Entre deux témoins de Quesnay de Beaurepaire, on nous sert le capitaine Lemonnier, cet officier d'état-major qui s'est offert pour venir accuser un ancien camarade.

Retombons dans la farce.

Voici Villon — un autre témoin de l'enquête Quesnay. C'est le boyaudier Villon qu'une enquête faite par nos confrères de Grenoble, où il a longtemps habité, représente comme un fumiste gai.

Il est célèbre, paraît-il, à Grenoble, pour avoir raconté souvent que Bismarck le recevait à sa table et qu'il lui déclarait, en secret, entre la poire et le fromage, que tant qu'il vivrait, lui Bismarck, il ne chercherait plus querelle à la France.

Voilà l'enquête Quesnay. :

Les racontars d'un Dubreuil, d'un Germain ou d'un Villon ! Que de comparses lamentables se détachent

sur la majesté de ce grand procès qui devrait garder la sévérité grandiose qui s'attache aux choses de la justice !

Villon a l'air d'un garçon boucher endimanché ; l'aspect est lourd, grossier et la tête respire la satisfaction de lui-même.

Il y va de sa petite histoire.

Vous la connaissez.

En 1894, en attendant le train de Hambourg, il déjeunait à « l'Hôtel Central » de Berlin et deux officiers supérieurs se mirent à causer en français. Le boyaudier rapporte tous les détails. « On parlait du frein hydraulique, cela attira mon attention, j'ai été artilleur. »

Le général Mercier relève la tête, il a senti un collègue « en flair ».

Et la conversation entre les deux officiers prussiens continue :

— « C'est écœurant, dit l'un d'eux, de voir un officier de l'état-major français vendre son pays de la sorte !

Et l'autre de répondre :

— « Que veux-tu, cela nous sert, c'est suffisant. Nous attendons le plan de mobilisation de Dreyfus ».

C'est tout simplement stupide ! Deux officiers allemands au courant des secrets de l'espionnage et racontant leurs petites et leurs grosses affaires et parlant en français dans un hôtel habituellement fréquenté par des Français et où les garçons sont Français pour la plupart !

Ou bien deux officiers allemands de bonne humeur se sont moqués du boyaudier, ou cet excellent fumiste s'est moqué de nous ; peut-être y a-t-il de l'un et de l'autre.

Comme il faut que la note comique accentuée souligne toutes les dépositions de l'enquête de Quesnay de Beaurepaire, Villon fournit une sorte de certificat allemand, afin de prouver son passage à l'Hôtel Central, mais d'où il résulte qu'il est impossible de vérifier, l'Hôtel ayant changé de propriétaire et les livres ayant été détruits. La justification vaut le témoignage.

— Mais, lui demande-t-on, pourquoi n'avez-vous pas raconté cela en 1894 ?

— Etant dans le commerce, je n'ai pas cru bon de venir m'introduire dans l'armée.

Comme culture intellectuelle, vous voyez le niveau ; le reste est à l'avenant.

Et maintenant, aérons la salle et arrivons aux témoins sérieux, sérieux non parce qu'ils sont favorables à Dreyfus, mais parce qu'ils sont d'une indiscutable moralité et qu'ils savent quelque chose.

M. Fischer, le commissaire spécial d'Avricourt, était commissaire à Bourges en 1885. Des fuites ont eu lieu, et, comme Dreyfus était à Bourges à ce moment, naturellement, sans preuves, comme toujours, on a conclu que c'était Dreyfus qui avait trahi.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que M. Fischer a découvert l'espion à ce moment.

C'était un nommé Thomas, artificier à l'École de pyrotechnie, qui avait vendu pour 1,000 francs à l'Allemagne le profil de l'obus de 80 millimètres des batteries à cheval et le profil de l'obus 120 de siège. Plus tard, ce Thomas fut condamné pour vol et assassinat sur la personne du colonel-directeur.

C'est clair !

Ce qui n'empêchera pas les âmes honnêtes du « nationalisme » de répéter : « Vous voyez, chaque fois que Dreyfus passe quelque part, il y a des fuites ! »

Le lieutenant Bernheim nous apprend qu'en 1894, le commandant Esterhazy, à Rouen, se documentait tout particulièrement sur le tir, demandant à cet offi-

cier de lui procurer le nouveau manuel de tir, ce que celui-ci refusa et lui empruntant « ses réglottes de correspondance » contenant les principaux passages du manuel et que l'honnête commandant ne lui a, du reste, jamais rendues.

On l'avait cité au procès d'Esterhazy en 1897, mais on ne l'a pas entendu, jugeant sans doute sa déposition inutile. Parbleu !

M. Bruyère, ancien officier de réserve d'artillerie, nous prouve que le manuel de tir était à la disposition de tous les officiers de réserve et de territoriale ; il n'était donc pas aussi secret qu'on a voulu le dire ; on en avait même tiré des exemplaires à la presse régimentaire et on pouvait s'en procurer pour 20 centimes ; quant au 120 court, on l'a tiré au camp de Châlons, en mai 1894, de nombreux officiers de ligne l'ont vu et ont pu l'étudier.

Conclusion : Esterhazy, qui était au camp de Châlons, a pu avoir et le manuel de tir et les renseignements sur le 120 court.

Cette déposition gêne le général Roget qui saute sur l'estrade.

Que va-t-il faire ?

Parbleu ! essayer de détruire l'effet d'un témoignage qui le gêne.

Avec sa superbe prestance et son air de suffisance, se balançant sur les jambes et traînant la voix :

— Voulez-vous, dit-il au Président, demander au témoin, s'il n'a pas écrit au ministre de la guerre une lettre de quatre pages, d'une violence extraordinaire, dans laquelle il déclare qu'il démissionne, car « c'est une honte de servir dans l'armée française? »

Vous voyez la pudeur du général qui est le protecteur du signataire des lettres du uhlan, lettres odieuses et qui révoltent le patriotisme le moins chatouilleux; mais Esterhazy, c'est sacré; il peut même tenir une maison de tolérance — ou à peu près — le conseil d'enquête déclare que ce n'est pas là « une faute contre l'honneur ».

Mais une lettre de démission un peu vive, oh! halte-là!

Du reste, M. Bruyère proteste :

— J'ai donné ma démission d'officier sans phrases; sur l'ordre exprès de mon colonel, je l'ai motivée, j'ai écrit la lettre que l'on cite; mais je défie qu'on y trouve soit dans le texte, soit dans le sens, la phrase dont on parle.

Et alors le général Roget s'enferme dans son éternel système d'insinuations :

— Je ne dis pas que la phrase textuelle soit écrite; je dis que c'est le sens de la lettre.

On voit qu'il n'y a pas que le colonel Maurel qui pratique la restriction mentale.

Mais M. Bruyère ne se laisse pas intimider par les airs de bravade de l'ami de Déroulède :

— Je maintiens, fait-il, que le sens n'est pas celui-là.

Le général Roget appelle le général Deloye à son secours, mais celui-ci ne peut pas préciser, il sait seulement que la lettre avait un ton incompatible avec la discipline, puisqu'au lieu d'accepter la démission on a révoqué cet officier.

Tout cela prouve que M. Bruyère a été d'expressions violentes pour un ministre comme M. Cavagnac qui apportait le faux Henry à la tribune, mais cela ne prouve nullement, et on ne l'a pas prétendu, que les faits sur lesquels il a déposé ne soient pas vrais.

Au surplus, le capitaine d'artillerie Carvalho nous apporte des faits bien plus précis. Non seulement le 120 court était en usage définitif dans les corps de troupe au commencement de 1894, mais encore aucune précaution d'aucune sorte n'était prise pour tenir le matériel ou la théorie secrets, et tous les

officiers ont eu en mains la description complète du frein hydropneumatique.

Conclusion : Si le commandant Esterhazy a voulu des détails sur ce point, et il en cherchait, il n'a eu que l'embarras du choix.

Passons vite sur un incident que M^r Labori parvient à éclaircir, malgré l'opposition du Président.

Il est établi, par la lettre d'un ancien agent du bureau des renseignements, qu'en 1896, cet agent, Corminge, a copié dans la salle à manger de Panizzardi le manuel de tir. Donc, on ne le lui avait pas livré en 1894, puisqu'il le faisait copier deux ans après.

Le colonel Picquart, le général Deloye confirment ce renseignement.

Le commandant Lauth veut parler, le général Roget s'agite et il n'est pas jusqu'au commissaire du gouvernement qui n'essaie de placer son observation ; le Président arrête cette cacophonie en déclarant l'incident clos.

— Je constate, s'écrie avec désespoir le commandant Carrière, que la défense parle tout le temps, et, quand le commissaire du gouvernement demande la parole, on la lui refuse.

— Mais, lui objecte le président, vous demandez toujours la parole quand tout le monde parle à la fois !

Il me faut passer rapidement sur une belle déposition du général Sebert, le savant membre de l'Institut, qui, malade, a fait un effort suprême pour venir apporter sa pensée, indépendante et fière ; « un avis, dit-il, pour contribuer à la réparation d'une effroyable erreur judiciaire ».

Et, dans un langage élevé, avec des démonstrations techniques, le général Sebert démontre que le bordereau ne peut pas être de Dreyfus ; il fait justice, en passant, « des fantaisies de M. Bertillon, que la science ne saurait admettre » ; quant au capitaine Valério, il a été surpris de voir un officier d'artillerie s'approprier ces erreurs ; cela tient à ce que les fortes études premières manquent à l'école des sous-officiers de Versailles.

Le capitaine Valério est, en effet, un ancien sous-officier, sorti de l'école, et mal préparé pour en remonter aux membres de l'Institut.

En terminant, la voix du général devient plus lente, elle s'élève, et, avec une conviction émue qui plane dans un silence solennel, il termine :

« J'ai l'absolue conviction de l'innocence de Dreyfus. Je suis heureux d'avoir eu la force d'apporter jusqu'ici une pierre à l'édifice de réparation que vous édifiez avec tant de soin et de conscience, en vous tenant à l'abri des passions du dehors. J'espère que cet édifice sera l'œuvre de concorde et de paix qui ramènera l'union dans notre pays. »

Ce grand vieillard, cet officier supérieur, avait, à ce moment, des accents qui ont profondément ému toute la salle.

Le temps me manque pour insister sur la déposition du commandant Ducros qui était directeur des ateliers de Puteaux, en relations avec Dreyfus ; il a plusieurs fois invité Dreyfus à venir visiter ses chantiers, et ce singulier espion a souvent promis et n'est jamais venu.

Ce commandant Ducros, fils de l'ancien préfet de combat du Rhône du 16 mai, est un officier très religieux, très antisémite, marié à une femme de l'aristocratie ; la reine d'Espagne et la comtesse de Valence signèrent à son contrat, il est, en outre, à la tête d'une grosse fortune, mais c'est un homme de droiture et il apporte son témoignage à l'accusé, que poursuivent tant de haines et qu'accablent surtout de stupides préjugés.

Le commandant Hartmann commence sa déposition, hachée par les interruptions du Président ; c'est une démonstration nouvelle que Dreyfus n'a pu livrer les pièces du bordereau qui ont pu, au contraire, être à la disposition d'Esterhazy.

Demain, le commandant Hartmann continuera.

— Ce n'est pas étonnant, dit un Rennais qui était dans le public, Hartmann, c'est un juif.

La vérité, c'est que c'est un protestant ; le commandant Ducros est un fervent catholique, mais ce sont des âmes au-dessus des haines de caste et qui poussent leur cri de vérité.

Ils ne convaincront pas ceux que la passion domine et étreint, et ils sont nombreux ici.

Oh ! cette haine froide, concentrée, qu'on devine au fond des cœurs fermés d'une petite bourgeoisie égoïste dans cette ville renfrognée.

Elle se manifeste bruyamment, avec une sorte de provocation.

Hier soir, je venais de jeter mon courrier à la gare et, pour rentrer en ville, j'étais monté dans un des tramways électriques qui traversent la ville ; sur la plateforme, des petits bourgeois, des rentiers, des hommes d'une culture moyenne causaient, et naturellement parlaient de l'« Affaire ».

— Tiens, disait l'un, voilà le pont Labori.

— Ah ! c'est le pont où a lieu l'accident.

— L'accident, laissez-moi donc tranquille, c'est le domestique de l'avocat qu'on avait chargé de tirer à blanc sur son maître, pour nous épater.

— Une frime, quoi !

— Une comédie, dont nous n'avons pas été dupes.

— Celui qu'il aurait fallu viser et ne pas manquer, c'est cette canaille de Dreyfus.

— En voilà un coquin ! Et dire que ces sales journalistes qui ont envahi notre ville, veulent nous faire croire à son innocence.

— Et quand bien même il serait innocent, il n'avait pas le droit de révolutionner tout un pays comme il l'a fait.

Je sténographie cette conversation tenue à haute voix ; nous étions six ou huit sur le tramway et ceux qui ne prenaient pas part à ce dialogue approuvaient en riant, béatement. Il n'y avait vraiment pas de quoi !

Le bourgeois qui était à côté de moi était un gros gaillard d'une soixantaine d'années, bedonnant et à la mine fleurie ; ses yeux pétillaient de passion.

— Vous êtes bien sûr de la culpabilité de Dreyfus ? lui dis-je.

— Mais certainement.

— Vous avez suivi le procès ?

— Pas du tout, il n'y a pas moyen d'avoir des cartes.

— Au moins vous lisez le compte rendu sténographique ?

— Si vous croyez qu'on a le temps. Est-ce que nous avons besoin de lire ces tas de mensonges pour avoir une opinion sur un coquin.

Tous les autres approuvaient.

Voilà l'atmosphère que respirent les membres du Conseil de guerre ; je parle de ceux qui sont mariés ; quant aux autres, ils fréquentent le Cercle militaire où c'est pire.

« C'est en regardant la colonne qu'on est fier d'être Français ! » a dit quelque part Barthélemy, dans un vers dont je ne me rappelle que le sens. Ah ! parbleu, ce n'est pas en voyageant sur la plateforme d'un tramway de Rennes..... qu'on se sent fier d'être Français.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'invente rien. Hélas !

XXVII

Il pleut ! — Les officiers dreyfusards. — Le général Delloye et le commandant Hartmann. — M. Havet. — La gaffe quotidienne du commandant Carrière. — M. Auffray conseiller en partie double. — La vérité éclate. — Dreyfus fait la preuve de son innocence. — Quiétude de conscience.

Samedi 2 septembre.

Sous une pluie fine, nous nous rendons ce matin au lycée ; mais la pluie n'arrête ni le public ni les journalistes, et la salle est peut-être plus remplie qu'à l'ordinaire.

C'est le commandant Hartmann qui termine sa déposition, et semble produire son effet sur le Conseil, puisque pendant une heure les juges l'ont interrogé à tour de rôle ; le Président suppléant lui-même mêle ses questions à l'interrogatoire, ce qui n'était pas encore arrivé depuis le commencement de ces longs débats.

En écoutant ce grand gaillard, tout jeune encore, expliquant les questions ardues du frein pneumati-

que, avec une clarté qui nous permet de le suivre, sinon d'en comprendre les détails, nous nous disions que décidément il y a des braves gens dans notre chère armée française et des cœurs généreux qui ont les yeux levés plus haut que les plumets et les aigrettes, regardant surtout, non les étoiles qui scintillent sur les manches des généraux, mais cette étoile d'idéal et de justice dont parle le poète et qui reste brillante, lumineuse, en dépit des brumes, des nuages et des bourrasques.

De braves gens, oui, certes, ils en sont ces colonels Picquart, Cordier, ces commandants Forzinetti, Ducros, Hartmann, ces capitaines Freystaetter, Carvalho, ce lieutenant Bernheim, et ce général Sebert, si vaillant, qui quitte sa chambre de malade pour apporter, dans un suprême effort, sa parole à la réparation de la plus monstrueuse erreur judiciaire.

Eh bien, tous ont eu des barrières à franchir pour venir, à briser des obstacles, à supporter des mauvais vouloirs, des réprimandes, des défis, des basses animosités de camarades haineux.

Et ce qui rend cet élan de générosité et de franchise plus beau, c'est que la plupart appartiennent à des religions différentes, à des croyances diverses ;

plusieurs ont perdu leur situation, détruit leur avenir pour avoir confessé ce qu'ils savaient être la vérité.

Le commandant Ducros est un élève de la rue des Postes, il a conservé des sentiments catholiques très accentués, disons le mot, il passe pour un clérical impénitent, et cela ne l'a pas empêché de venir courageusement apporter sa déposition à ce malheureux juif que tant d'autres déchiquetaient de leurs propos haineux. Le commandant Hartmann est un protestant, le lieutenant Bernheim est israélite et le général Sebert, membre de l'Institut, est libre-penseur. Ils se trouvent tous réunis dans une protestation courageuse.

Et ces indépendants ont été, pour la plupart, brisés dans leur vie : Picquart, emprisonné, renvoyé de l'armée ; Cordier ? on a essayé de le déshonorer en lui imputant des faux ; Forzinetti a perdu son emploi ; les autres, ces beaux soldats qui nous rappellent les vieux héros de l'an II aux poitrines larges et toujours face à l'ennemi, sont traînés dans la boue, injuriés, couverts de la prose venimeuse qui ne respecte rien, ni la dignité de la vie, ni le courage montré sur vingt champs de bataille des colonies.

Mais laissons ces réflexions qui nous donnent du

courage pour demain et revenons aux tristesses du procès d'aujourd'hui.

Après la déposition du commandant Hartmann, le général Delloye essaye de venir le réfuter. Disons tout de suite que le commandant Hartmann, quoique jeune, passe pour un des hommes de France qui connaissent le mieux l'artillerie. Le général Delloye qui, tout directeur d'artillerie qu'il est, n'a pas précisément la réputation d'un aigle, monte sur l'estrade et, tout en parlant, fait de grands gestes, agite les bras, secoue sa longue barbe, roule des yeux ; c'est très pittoresque.

En regardant ces deux hommes en face l'un de l'autre, en les écoutant, une pensée nous venait : Comment ce général Delloye, qui a fourni un si beau rapport écrit à la Cour de Cassation, rapport très complet, peut-il être ce même militaire que nous entendons divaguer dans ce langage trivial ! Est-ce que vraiment ces généraux connaissent mieux les questions la plume à la main que devant sept autres officiers ? Ou bien, auraient-ils des bureaux qui les dispenseraient de tout travail ? On le dirait, et des hommes compétents ne se gênaient pas pour le répéter autour de moi.

A un moment donné, le général Delloye prononce cette phrase :

— Chaque fait particulier avancé par le commandant Hartmann est exact, mais l'ensemble ne donne pas une impression d'exactitude.

Nous avons bien entendu, mais nous n'avions pas compris ; le commandant Hartmann, lui non plus, n'a pas compris, et il demande au général de préciser ; celui-ci n'y parvient pas, il patauge, le pauvre homme, que c'est un plaisir !

En résumé, le commandant a prouvé une fois de plus qu'un officier d'artillerie qui aurait écrit le bordereau n'aurait pas commis les erreurs qui y sont contenues.

Et pourtant le général, un moment après, de s'écrier avec un accent comique :

— Oh ! celui qui a écrit le bordereau, c'est un gros seigneur !

Et il s'attire dédaigneusement cette réponse du commandant Hartmann :

— Je ne sais pas si c'est un gros seigneur, mais c'est un homme ignorant des choses de l'artillerie.

Le pauvre général ne répond pas ; il essaye encore une rectification, le commandant lui prouve qu'il

rétorque une erreur qu'il n'a pas commise. Ayant enfoncé deux ou trois portes ouvertes, le général revient à son fauteuil, pendant que nous faisons à part nous cette réflexion :

— Comment ! voilà les directeurs de l'artillerie : ils ne savent pas ce dont ils parlent ; ah ! ça, c'est donc toujours comme en 1870, et les cruelles expériences de l'année terrible ne nous ont-elles rien appris ?

Ah ! certes oui, ceux-là ont raison qui parlent de rajeunir les cadres ; il n'est que temps de donner le commandement à des jeunes qui savent, à la place des vieux qui ignorent.

Si l'état-major a voulu faire une démonstration publique de l'urgence de ce rajeunissement, elle est complète.

Les gens autorisés, avec qui j'en causais ce matin, ne l'oublieront pas, si l'occasion se présente ; et, si elle ne se présente pas, ils la feront naître.

M. Havet, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, succède au duo Hartmann-Delloye. L'éminent professeur apporte surtout une protestation raisonnée en faveur de Dreyfus. C'est un appel à la justice par une voix éloquente.

Le commandant Carrière n'avait pas encore commis sa petite gaffe quotidienne.

Il ne laisse pas passer le moment de la commettre.

— Le témoin, demande-t-il, n'a-t-il pas assisté à des audiences, depuis le commencement des débats ?

— Mais parfaitement, répond M. Havet.

Et alors, le brave commandant, avec des mines sévères et de ces brusqueries qu'on prodigue aux sous-officiers en faute :

— Je ne comprend pas que le témoin, malgré sa situation, ait commis un acte aussi contraire à la discipline judiciaire.

Le célèbre professeur de répondre avec un sourire de pitié :

— Pardon, quand j'ai assisté aux séances, j'en avais le droit ; je n'ai été cité comme témoin qu'au cours du procès ; et depuis le moment où j'ai reçu ma citation, je n'ai plus pénétré dans la salle.

Le pauvre commandant est convaincu une fois de plus de ne pas savoir son métier ; il a commis une gratuite impertinence vis-à-vis d'un membre de l'Institut.

Cet étudiant de deuxième année n'a vraiment pas de chance.

A la reprise de l'audience, a lieu un incident dont le général Gonse sort tout secoué.

Vous vous souvenez que l'autre jour, après la scène des aveux du capitaine Lebrun-Renault, M^e Labori avait demandé : « Comment se fait-il, puisqu'on avait les aveux de Dreyfus, qu'en septembre 1896, lorsque le colonel Picquart lui proposa d'entamer une enquête sur l'innocence de Dreyfus, le général Gonse n'ait pas répondu : « C'est inutile, l'innocence est impossible, Dreyfus a avoué » ? Au contraire, le général Gonse, à ce moment, engagea Picquart à poursuivre cette information avec prudence.

L'autre jour, on n'avait pas retrouvé les lettres ; on les a aujourd'hui et lecture en est donnée ; elles sont concluantes.

Le colonel Picquart proposait de prendre les devants, de faire proclamer l'innocence de Dreyfus, puisque Esterhazy était le coupable. Le général Gonse ne refuse pas tout d'abord, il se borne à recommander à son collaborateur, d'agir avec la plus grande circonspection : « Il ne s'agit pas d'éviter la lumière, mais il y a à prendre des mesures pour arriver à une certitude absolue. »

Des aveux de Dreyfus, en septembre 1896, il n'en n'est nullement question.

C'était cependant le moyen péremptoire d'arrêter cette campagne.

Le complot d'iniquité n'avait pas encore trouvé ce moyen.

Appelé à s'expliquer, le pauvre général, qui tient cependant à la main le memento que lui a remis le comité de consultation présidé par l'avocat Auffray qui dirige les débats en partie double, en conseillant officieusement le commandant Carrière qui l'a choisi comme guide judiciaire et en conseillant sournoisement les témoins dont il dirige les dépositions de manière occulte, le général Gonse ne parvient pas à répondre ; il s'embarrasse dans des protestations sur la façon dont ces lettres ont été livrées à la publicité : « C'est un véritable abus de confiance », s'écrie-t-il.

Mais le colonel Picquart, très calme, lui répond que ces lettres ont été versées au dossier quand on l'a fait arrêter, et sont devenues publiques par leur publication dans une enquête judiciaire, dont tous les journaux se sont occupés.

Le général Gonse n'a pas répondu, mais il a eu encore un mot malheureux, entre cent autres maladroits :

— Le colonel Picquart, dit-il, se croyait toujours victime de quelque machination.

A peine le mot est-il lâché que M^e Labori se lève, c'est le moment où le général va être convaincu de complicité, dans tous les tripatouillages d'Henry et de du Paty de Clam.

La minute est vraiment émouvante ; l'avocat prend le témoin dans des questions précises comme des tenailles, et il ne le lâche plus ; l'autre a beau s'agiter, il faut qu'il reste là, crachant ses aveux de complicité un à un, phrase par phrase !

— Puisqu'on parle des machinations contre le colonel Picquart, nous allons nous expliquer.

Et, une à une, Labori pose ses questions comme autant de coups de scapel, questions qui pénètrent au vif, qui font sursauter le coupable, qui contraignent la vérité, bribe par bribe.

Gonse est obligé de tout avouer.

Tout !

C'est par lui, ou par ses ordres, après le départ pour la Tunisie, qu'on ouvrit les lettres de Picquart, qu'on y prit des phrases entières qu'on introduisit plus tard dans les faux qu'on lui envoyait là-bas ; les lettres étant du reste refermées et on les lui renvoyait après en avoir pris copie.

C'est au bureau des renseignements qu'on grattait

le « petit bleu » et on imputait ensuite ce grattage à Picquart. Le général Roget déposait une plainte de faux et on arrêtait le vaillant officier !!

Mais nous arrivons au point culminant du procès, à la phase lumineuse, à l'incident qui me paraît décisif et d'où la vérité a jailli telle qu'il est impossible pour un honnête homme de ne pas s'incliner.

Jusqu'ici on n'a pas apporté la preuve de la culpabilité de Dreyfus.

Mais l'incident que je vais analyser a fait davantage, il a permis à l'accusé de prouver son innocence.

C'est M. de Fond-Lamothe, ancien officier d'état-major, ancien chef de cabinet de M. de Freycinet, qui vient déposer ; il déclare tout d'abord que, quoique ayant un frère dans la garnison de Rennes, il n'a pas cru devoir manquer aux impulsions de sa conscience.

Rappelons, pour la clarté de cette démonstration, que l'état-major, en 1894, avait fixé la date du bordereau au mois d'avril ; il savait bien ce qu'il faisait ; car il y avait une circulaire qui détruit toute l'accusation. Il a fallu, devant la Cour de Cassation, établir la véritable date du bordereau qui est de septembre.

Mais pourquoi avoir pris d'abord le mois d'avril ?

Voici.

Le 17 mai 1894, le ministre signait une circulaire en vertu de laquelle il était décidé :

1° Que les stagiaires du deuxième bureau n'iraient pas aux manœuvres en 1894 ;

2° Que Dreyfus notamment, spécialement désigné dans un état joint à la circulaire, resterait à son service au deuxième bureau.

Donc il est absolument impossible, devant les prescriptions formelles de la circulaire, du 17 mai, d'attribuer à Dreyfus un bordereau où il est écrit : « Je vais partir en manœuvres ». Dreyfus ne pouvait pas écrire cela puisqu'il savait que le ministère avait décidé qu'il n'irait pas à ces manœuvres et que ceci avait fait l'objet d'une circulaire.

C'est clair comme l'eau de roche.

Et alors, que fait l'état-major ?

Oh, mon Dieu ! la chose la plus simple du monde ; il commet un faux de date. Sachant à merveille que le bordereau est du mois de septembre, il le place au mois d'avril, avant la circulaire.

Mais quand la Cour de Cassation force les généraux à reconnaître que la date du bordereau est de septembre, que font les officiers supérieurs, que fait le général Roget ?

Ils cachent la circulaire du 17 mai; cette circulaire qu'a dû réclamer M^e Demange et dont le capitaine de Fond-Lamothe nous a donné les détails, qu'il a obligé le greffier à lire.

Et, dès lors, tout s'éclaire.

Il ne reste plus rien d'obscur.

Vous saviez bien que Dreyfus ne pouvait pas avoir écrit : « Je vais partir en manœuvres », parce qu'il avait été désigné par cette circulaire du 17 mai — que vous avez toujours cachée — qu'il y était nominativement indiqué comme devant rester dans les bureaux pour le service courant.

Comme tout cela est limpide.

La duplicité de l'état-major d'abord qui, pour faire condamner un innocent, change une date d'entrée du bordereau, et qui, lorsque la vraie date est découverte, supprime un document de cette importance qui est comme la clef de voûte d'une accusation fausse !

A partir de ce moment, un soulagement dilate nos poitrines : c'est comme si on venait de nous enlever un grand poids.

Ah ! certes, jusqu'ici, depuis plusieurs jours, nous

étions bien convaincus de l'innocence ; mais il nous fallait discuter contre des adversaires acharnés. Par cet incident, loyalement ouvert par un officier, on nous apporte la preuve irréfutable pour tous, de cette innocence qui s'impose à la conscience.

A la sortie, un de nos confrères se trouvant pressé par la foule contre le général Billot, lui a crié, bien en face :

— Eh bien, il est possible qu'on ait trompé les ministres de la guerre, comme on a voulu tromper tout le monde, en faisant disparaître la circulaire du 17 mai, les ministres ont donc pu être de bonne foi jusqu'ici. Mais à partir de ce moment, ils sont complices du crime s'ils n'apportent pas leur rétractation.

Le général Billot n'a pas répondu ; il ne rétractera rien, soyez tranquille ; mais, dès à présent, quel que soit le résultat, le procès est jugé.

Définitivement jugé !

Ah ! l'immense sécurité de conscience qui vous envahit, et qu'on est heureux de voir la lumière, pleine, entière, irréfutable, au milieu de tant d'obscurités et de tant d'erreurs volontairement accumulées !

Ce matin, pour la première fois, depuis le commencement de ce long procès, j'ai l'âme dans une quiétude heureuse. Le verdict me préoccupe à coup sûr, mais le grand résultat final est acquis.

XXVIII

Dernier dimanche. — Non, nous ne verrons pas l'acquiescement. — Conversation avec Bernard-Lazare. — Un crime rituel. — Premiers doutes. — Histoire de la campagne Dreyfusiste. — Seul contre tous. — Quelques variations. — Pourquoi François Coppée ne dormait pas. — Qui primera? La Force ou le Droit? La Force!

Dimanche 3 septembre.

Nous arrivons au terme de ces débats qui nous procurèrent des heures angoissantes sur ces planches de bois mal rabotées d'où la résine coule parfois, maculant nos vêtements, « larmes symboliques et lourdes d'êtres invisibles », comme dit le poète du Nord, figure de rhétorique qui fait hausser les épaules aux boulevardiers. Depuis un mois, nous suivons ces audiences qui n'eurent pas un instant de lassitude, tant l'anxiété était grande, et même quand Bertillon parla, l'ennui ne vint pas, tant on sentait la colère sourdre contre les folies de cet homme à qui le général Sebert et les autres membres de l'Institut devaient infliger l'indélébile flétrissure du mépris.

Dans deux ou trois jours, nous connaissons le verdict que nous attendons ici avec la stupeur de ne pouvoir dire que, pour le Conseil de guerre, toutes les préventions criminelles et stupides ont croulé devant les preuves irréfutables d'innocence criante apportées de tous les côtés.

Pour tous, cette innocence de Dreyfus est proclamée à la face du monde.

Le résultat est atteint.

Tous les jugements possibles et impossibles n'ajouteront rien et n'amoindriront point cette conviction irréductible dans l'âme des probes. Quant au reste, à la lie des intelligences aigries, quant au talent délayé par les oppoisons de l'ancienne fille de corruption tombée dans la noblesse louche par le mariage avec un gentilhomme véreux, un officier, du reste, qui vendit son titre à cette roulure pour s'en faire des rentes — quant au reste, qu'importe ! Ah ! quel chapitre il y aurait à écrire sur la décadence de ces talents jadis virils, qui auraient dû être avec nous, marchant au bon combat, pour la vérité sainte qui attire les cœurs sains ! Pourquoi, comment, sont ils ailleurs ? Quelles complaisances ridicules, morbides ou pires ont été la cause de cette décadence de l'idée !

Oui, qu'importe ! laissons-les à leur dégénérescence et à ces inquiétudes avant-courrières des remords qui s'attachent même aux consciences en loques et aux cœurs avariés.

Laissons-les et escomptons un succès que pourra consacrer officiellement un acquittement ; cet acquittement, nous le désirons pour l'affranchissement moral des juges, mais il n'ajoutera rien au triomphe de la justice qui a brisé ici toutes les embûches, détruit enfin tous les mensonges, d'ailleurs à cet acquittement nous n'y avons jamais cru et nous n'y croyons pas encore.

Attendons quelques heures, et nous verrons bien si ces sept officiers, qui ont eu, si souvent, des moments de révolte contre l'indépendance des témoins libres, après d'injustifiables complaisances pour les dépositions des faussaires galonnés, nous verrons bien si leur conscience ne se cambrera pas au dernier moment, et, tel un cheval aiguillonné, ne sautera pas par-dessus le cloaque, au lieu de s'y enliser. Tout est possible. Mais non ; le malentendu est né au moment où au lieu de poser la question de savoir si Dreyfus était innocent ou coupable — ce qu'il fallait juger, on a mis le Conseil de guerre en présence de

cette alternative : ou Dreyfus ou l'armée — car tout le mal vient de là.

Proclamer, aujourd'hui, l'innocence, est bien simple : c'est déclarer qu'il fait jour en plein midi et convenir que deux et deux font quatre. Mais l'observateur ne peut s'empêcher de s'étonner devant la clairvoyance de celui qui, le premier, a perçu l'erreur monstrueuse, et, philosophe courageux, penseur fier, a voulu la terrasser la plume à la main, et, en deux ans, y est parvenu.

C'est, en effet, un simple écrivain, Bernard-Lazare, qui a été l'agent actif, patient, d'une prudence passionnée, et c'est à coup sûr, à lui, que le résultat d'aujourd'hui est dû en grande part. Un seul écrivain a suffi pour grouper ce bataillon merveilleux qui englobe toutes les belles intelligences du monde, ceux que l'on appelle dédaigneusement les « intellectuels », ces vainqueurs de toutes les époques et qui finissent toujours par imposer leurs opinions à la foule, lassée, à un moment donné, de baisser la tête vers les boues où patauge la pauvre humanité, et qui finit toujours par lever le front vers les clartés, vers les sommets, vers les beautés de l'art et de la justice.

Il est intéressant de fixer, en passant, ce chapitre anecdotique de l'Affaire, et qui, chose curieuse, n'a encore tenté aucun de ceux qui ont écrit plus de cent volumes sur l'Affaire.

J'ai voulu en causer avec Bernard-Lazare, qui est un vieux camarade de quinze ans, avec qui je me suis rencontré dans les journaux parisiens, où nous chroniquions de notre mieux. Précisément, la nuit était belle, la ville silencieuse, endormie déjà, et tout en nous promenant sur les quais de la Villaine, où les belles étoiles scintillantes se reflétaient dans les eaux lourdes et noires, à loisir nous causâmes :

— Comment j'ai été amené à croire à l'innocence de Dreyfus ? Oh ! de la façon la plus simple du monde ! Vous savez que je suis israélite, — de naissance, tout au moins, car au point de vue religieux !... Je me suis beaucoup occupé d'études sémitiques et j'ai eu à examiner un grand nombre de ces procès rituels qu'on a faits aux juifs dans le passé et qui, tous, plus ou moins, présentent les éléments de haines, de mensonges, de faussetés, de colères accumulées que nous retrouvons dans le procès actuel. Vous vous souvenez que les antisémites, depuis deux ans, avaient entrepris une campagne contre les juifs dans l'armée ?

— Je me le rappelle très bien.

— Il fallait une sanction à cette campagne brutale et on a machiné le procès Dreyfus. Dès que j'ai appris l'arrestation, en psychologue, pour mon édification personnelle, j'ai fait mon enquête; je me suis inquiété de la situation de la famille, de sa fortune, de son honorabilité et immédiatement j'ai vu que le mobile du crime manquait, et ce n'est pas à vous que j'ai besoin de citer cette vieille vérité des criminalistes que rappelait l'autre jour M. Bertulus à la barre : « Pas de mobile, pas de crime. »

— Si je vous comprends bien, le procès Dreyfus aurait été un épisode de la campagne haineuse contre les juifs ?

— Parfaitement, et j'exposais, du reste, cette théorie dans un article qui parut dans l'*Echo de Paris*, et où je ne parlais de Dreyfus que tout à fait incidemment.

— Quand la condamnation fut prononcée ?

— J'étais tellement persuadé qu'on avait dû organiser des machinations, que, pour moi, je ne doutai pas un seul moment : je fus convaincu qu'on venait de frapper un innocent. Mais, à ce moment, il eût été fou de vouloir remonter un courant que tout le

monde suivait, sans savoir pourquoi. Du reste, si vous vous en souvenez, je vous fis part de mon opinion, deux ou trois jours après le procès, dans une de nos rencontres fortuites, boulevard des Italiens.

— C'est tout à fait exact.

— Comme les autres, vous avez haussé les épaules....

— Dame !... Ecoutez donc : sept officiers qui condamnent un des leurs, et à l'unanimité !... Et, à cette époque, je ne croyais pas que certains fussent capables des abominations dont on les a convaincus depuis.

— Je sais bien, vous étiez comme tout le monde ; mais je tenais à vous rappeler ce détail.

— Oh ! je me le rappelle très bien, et j'avoue même que je fus un peu scandalisé contre vous.

— Vous n'avez pas été le seul. J'avais une conviction faite quand, en 1895, je vis arriver chez moi M. Valabrègue de Carpentras que j'avais connu dans mon enfance quand j'allais passer mes vacances dans le Midi. M. Valabrègue est le beau-frère de Dreyfus. Il m'exposa ses idées, n'eut pas besoin de me convaincre de l'innocence du condamné et me demanda si je voulais recevoir M. Mathieu Dreyfus, ce que j'ac-

ceptai bien volontiers, et, à notre première entrevue, Mathieu Dreyfus m'apprit que l'on avait communiqué des pièces secrètes au Conseil de guerre. C'était là cette machination qui se retrouve, sous une forme ou sur une autre, dans les procès rituels.

— Comment avait-on su qu'il y avait eu communication secrète ?

— M. Félix Faure l'avait dit le premier à son vieil ami le docteur Gibert, qui l'avait écrit à Mathieu Dreyfus ; un peu plus tard, un avocat, M. Salles, dînant avec un membre du Conseil de guerre, en avait reçu l'aveu inconscient, cet officier trouvant cette monstruosité juridique la plus naturelle du monde. M. Salles en informa M^e Demange et ce fut là le point de départ de notre campagne. Nous ne savions pas, à ce moment-là, ce qu'il y avait dans les pièces secrètes, mais nous nous doutons bien qu'elles contenaient des mensonges, puisqu'on n'avait pas osé les montrer à la défense, même à huis-clos.

— Vous me parlez d'une campagne, en quoi consista-t-elle tout d'abord ?

— En recherches qui furent faites par des agents de la police privée, comme il y en a à Paris, ainsi que vous le savez, et ce furent, avec mes deux bro-

chures, tous les frais que la famille Dreyfus eut à faire. Car on a parlé de cette fable ridicule du Syndicat, comme si tant de consciences généreuses, tant d'esprits indépendants étaient à vendre, comme des bêtes au marché.

La famille de Dreyfus est nombreuse, et ils sont tous riches ; il y a d'abord quatre frères du capitaine et trois sœurs toutes mariées ; en comptant la famille Hadamard, celle de Mme Dreyfus, cela fait huit familles ayant de grosses fortunes, et elles n'ont eu à faire appel à qui que ce soit pour subvenir aux besoins qui n'ont pas été aussi grands qu'on le croit. Donc, cette invention du Syndicat est aussi inepte que tant d'autres accusations du même genre.

— Par conséquent, vous saviez, à ce moment, qu'un dossier secret avait été communiqué, et vos policiers étaient en campagne.

— Nous arrivons à septembre 1896 ; l'article de *l'Éclair* paraît — le 15 septembre — c'est alors que ma première brochure est publiée et, puisque nous avons parlé de frais, laissez-moi vous dire en passant quelles furent les dépenses à cette occasion. Il est bien entendu que je n'acceptais pas un centime de rétribution ; la brochure fut imprimée à Bruxelles à trois

mille exemplaires et coûta 800 fr. ; elle fut envoyée par la poste sous enveloppe fermée à cinquante centimes, soit quinze cents francs. Huit familles millionnaires peuvent bien subvenir à de pareils frais sans constituer de Syndicat, je m'imagine. Passons.

— Vous n'aviez pas encore songé à voir les journalistes parisiens ?

— Si, je me rendis chez H. Rochefort. Je ne l'avais jamais vu de ma vie, mais il avait lu ou il avait entendu parler de mon livre : il m'accueillit avec une extrême cordialité ; je lui exposai mes raisons ; il me parut fort ébranlé, mais ne voulut rien promettre, sinon que ma brochure serait analysé avec la plus grande impartialité. Ce fut ma première démarche.

— C'est à ce moment, je crois, que le *Matin* publia le fac-simile du fameux « bordereau » ?

— C'est bien cela ; nous avions donc un élément important qui allait nous permettre de discuter — ce bordereau je le fis cliquer le lendemain — le mieux que je pus, je le soumis aux experts les plus réputés non seulement de France, mais d'Europe, avec des lettres de Dreyfus datant de 1894, et tous furent unanimes à déclarer que le bordereau n'était pas de l'écriture de Dreyfus.

— Comment le *Matin* avait-il eu communication du bordereau ?

— Par un des experts de 1894, M. Teyssonnières qui avait gardé une photographie et qui l'avait communiquée à un de ses amis, M. Girard, qui alors était attaché à la rédaction du *Matin*.

— Mais vos démarches auprès des journalistes et des hommes politiques influents ?

— J'y arrive. J'ai fait onze démarches auprès de onze personnalités que je voulais intéresser dans cette affaire ; voulez-vous que je vous raconte ceci, ce sera un peu long ?

— Ça ne fait rien, et si vous avez le temps...

— D'abord, j'allai trouver le sénateur Bérenger. C'est un jurisconsulte, un ancien magistrat ; je lui parlai de la communication secrète ; il parut indigné, mais je ne pus rien obtenir que la flétrissure, dans son salon, d'un semblable procédé. J'écrivis alors à M. Berthelot.

— Était-il ministre ?

— Non ; M. Berthelot me répondit par une belle lettre, mais il s'excusa sur sa qualité de savant et me renvoya aux jurisconsultes. J'écrivis à M. Goblet, qui me fit savoir que ces sortes d'affaires regardaient les avocats.

— Il manqua ce jour-là une belle occasion de se préserver de l'oubli qui attend toutes les médiocrités que les caprices de la politique portent aux sommets du pouvoir.

— Je me tournai alors du côté des littérateurs, et je m'en allai 10, rue de Douai.

— Chez Jules Claretie...

— Jules Claretie me reçut avec son affabilité accoutumée, me parut fort intéressé, mais il m'objecta un jugement rendu à l'unanimité par sept officiers français. J'étais rue de Douai; je m'en allai au 59, où habitait Francisque Sarcey, qui, lui, me déclara que toute cette histoire ne l'intéressait pas du tout, qu'il aimait l'armée, et que cela lui suffisait. Je me dis alors qu'un catholique qui parle tout le temps du respect de la conscience, me comprendrait peut-être, et j'écrivis à M. de Mun.

— Vous étiez mal tombé : c'est l'égoïsme enveloppé dans de belles phrases académiques.

— Je m'en aperçus tout de suite; M. de Mun répondit « qu'il aimait mieux ne pas en causer ».

— Nous sommes à la demi-douzaine.

— Et je n'étais pas plus avancé. Je revins aux hommes politiques et j'allai trouver Ranc qui, après avoir

réfléchi, me mit en relation avec M. Scheurer-Kestner, qui poussa d'abord de grands cris, déclarant qu'une telle abomination était impossible. Cependant il fit son enquête; il la fit tout seul, ne voulant pas être influencé, et vous savez quelle conviction elle produisit chez ce courageux vieillard. Ce fut là ma première victoire de ce côté: Ranc et Scheurer-Kestner.

— Mais Coppée, n'avez-vous pas vu Coppée?

— Oui, mais auparavant, j'allai trouver Ernest Judet, et voici très exactement le passage principal de notre conversation: « Etes-vous absolument convaincu de la culpabilité de Dreyfus? » — « Non, me répondit Judet, tout ce que vous venez de me raconter me trouble; je n'écrirais pas aujourd'hui ce que j'ai écrit jadis; mais tout ce que vous me montrez ne constitue pas, pour moi, des certitudes d'innocence; apportez-moi des preuves plus précises, plus positives et je verrai. » — Je ne devais plus le revoir puisque, sans attendre une nouvelle visite, il partit en guerre avec la bonne foi que vous savez.

— Mais Coppée, Coppée?

— J'y allai quelque temps après son opération. Il avait écrit plusieurs articles violents contre Dreyfus.

Je lui laissai mes brochures, quelques documents, il me promit de les lire et, quand je revins le voir, il me dit :

— Ah! c'est abominable! Je ne peux pas dire à quel point vous m'avez troublé; je n'en ai pas dormi de toute la nuit; ma sœur, elle aussi, en est toute bouleversée. Mais il y a une chose qui me retient, c'est que je trouve que l'écriture du bordereau ressemble à celle de Dreyfus.

Je lui exposai mes arguments une fois encore :

— C'est égal, me dit-il, en me quittant, je tiens à vous dire combien ce que vous faites là est courageux et brave. Seul, contre toute l'opinion publique. C'est beau!

— Il me semble que Coppée écrivit un article en faveur de Dreyfus?

— C'est très exact. Marcel Prévost et Emile Zola allèrent voir Coppée, qui était leur ami; ils finirent par le convaincre, et l'auteur du *Passant* écrivit un bel article favorable à Dreyfus; il l'envoya même à l'impression, mais le directeur du journal où il chroniquait refusa de l'insérer. Puis, Coppée fit deux ou trois retraites, je ne sais combien de confessions et se tourna du côté de M. de Beaurepaire. C'est alors que

Zola lança sa lettre : « J'accuse ». — Vous connaissez le reste.

— Mais vos onze démarches?

— Vous pouvez les compter : Bérenger, Berthelot, Goblet, Jules Claretie, Francisque Sarcey, de Mun, Ranc, Scheurer-Kestner, Judet et François Coppée.

— Ça ne fait que dix.

— J'oubliais Zola.

— Ce fut la dernière.

— Et la bonne! Voilà, résumés, les premiers efforts pour arriver à ce magnifique élan de foi auquel nous assistons aujourd'hui.

Et c'est en partant de là qu'on est venu à bout de tout, des faux, des machinations de du Paty de Clam, des contes à la Gaboriau de Quesnay de Beaurepaire, des tromperies écrites et parlées de Mercier, de Gonse de Boisdeffre et de Roget, le metteur en scène de ce drame judiciaire. C'est en étudiant l'histoire du passé qu'un écrivain réfléchi a retrouvé, à la fin de ce siècle-ci, les mêmes atrocités qui foisonnent dans les siècles écoulés. Et il nous reste à savoir si la conscience des juges, qui, si souvent, faiblit au temps jadis, sous l'ignorance et les mensonges, les haines religieuses et les intrigues confessionnelles, est plus solide

aujourd'hui — cent ans après l'émancipation intellectuelle! La question se pose de nouveau : Qui va l'emporter, du Droit ou de la Force ?

Même à l'heure où nous sommes, c'est encore pour moi l'inconnu, avec une crainte persistante que ce soit la Force primant le Droit.

XXIX

Où je rencontre la « Dame Blanche. » — Comment une antisémite devient dreyfusarde. — Le lieutenant Bruyère. — Cernuscki descendant des rois de Serbie. — Les témoins étrangers. — Les mensonges au sujet de M. Hadamard. — Les confusions du général Roget. — La pièce 96 du dossier secret.

Lundi, 4 septembre.

En allant ce matin au Conseil de guerre, j'ai cheminé le long du quai de l'Université, avec la légendaire « Dame Blanche ».

— Eh bien, m'a-t-elle dit, vous ne vous ennuyez pas la nuit sur les bords de la Vilaine ?

— Comment cela ?

— Mais vous êtes passé peut-être vingt fois hier, sous mes croisées, vous déambuliez avec Bernard Lazare, vous le confessiez ?

— A peu près ; je lui demandais la genèse de sa conviction dans l'innocence de Dreyfus.

— Ah ! ce sera curieux !

— Je le crois ; dans tous les cas, je le voudrais.

Puisque le hasard me mettait sur la piste des confidences et que nous étions un peu en avance, j'en profitai pour « confesser » aussi la « Dame Blanche », comme on l'appelle et qui, de son vrai nom, se nomme Mme Darthout.

— Et vous, comment êtes-vous devenue dreyfusarde, car vous l'êtes, je crois ?

— Avec passion, répondit-elle, en lançant des regards clairs, plus brillants que ses superbes diamants qui scintillent à son oreille et qui font envie à bien des parisiennes venues ce mois-ci à Rennes.

— Comment cela vous est-il venu ?

— Pas en entendant chanter le rossignol, bien entendu, comme le tambourinaire Daudet, fait-elle en riant. C'est, du reste, toute une histoire.

— Racontez-la moi.

— Je ne sais pas si c'est bien intéressant.

— Une histoire racontée par une jolie femme est toujours intéressante.

— Eh bien, voilà ! Inutile de vous dire qu'au début je croyais à la culpabilité de Dreyfus. Tout m'y prédisposait : mon milieu, mes relations, mes sentiments personnels et mes idées qui me faisaient trouver plaisir aux quotidiennes lectures de la *Libre Pa-*

role. Un jour, en 1897, j'ai eu une affaire privée, j'ai été victime de lettres anonymes ; je m'adressai à la Préfecture de police qui, avec beaucoup d'habileté, trouva l'auteur de ces ignominies. C'était une personne du monde. Et comme je m'étonnais que cet auteur fut un homme ayant une situation, le fonctionnaire me répondit : « Oh ! il ne faut pas que cela vous surprenne ; c'est très commun ». Et il me raconta tout au long l'histoire des lettres de Mlle de Comminges, du colonel du Paty de Clam, de la remise par une dame voilée qui n'était autre que le colonel, etc.

« Quand arriva l'affaire Esterhazy, que je vis la « dame voilée » apparaître, tout comme dans l'affaire de Comminges, des doutes graves me vinrent sur la sincérité de l'organisateur de l'affaire Dreyfus ; c'était pour moi le voile qui commençait à se déchirer. Je suivis les enquêtes, j'assistai aux procès, à celui d'Esterhazy (le peu de temps que le huis clos ne fut pas prononcé). Puis, peu à peu, cela m'intéressa extraordinairement. Je voulus être au procès Zola ; je n'ai pas manqué une audience. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne tardai pas — comme tous les gens de bonne foi — à être convaincue de

l'innocence de Dreyfus. Alors, je me suis passionnée pour la cause du « martyr », j'ai suivi les procès annexes comme celui des Ligues, de Picquart, d'Urban Gohier, etc...

— Et vous n'avez pas voulu manquer celui-ci ?

— Est-il besoin de vous le dire !

— Mais comment vous êtes-vous procuré ces deux cartes roses (on n'en a distribué que six), vous permettant d'assister aux séances, placée derrière les juges ?

— Je les ai tout simplement demandées à celui qui a le droit de les donner, au général de Gallifet ; et j'ai pu, les premiers jours, m'installer derrière le Conseil de guerre : mais comme cela paraissait gêner la gravité de ces messieurs, je me suis contentée de deux chaises de premier rang, avec le public.

Nous étions arrivés au lycée où les artilleurs à cheval formaient un barrage empêchant d'approcher ; le Conseil tenait une courte séance à huis clos pour examiner, avec le commandant Hartmann, les pièces techniques du ministère de la guerre.

Nous sommes trois ou quatre cents à faire les cent pas ; parmi nous, beaucoup de figures nouvelles : c'est le public des émotions de la dernière semaine.

Devant la porte, en attendant, on cause ; Jules Cla-

retie que, décidément ce drame attire malgré lui, revient une fois encore ; c'est la troisième fois qu'il repart pour Paris et c'est la troisième fois qu'il débarque à Rennes.

— Eh bien, toujours pessimiste ? me dit-il.

— Hélas.

Les conversations continuent.

— Nous allons avoir une grande séance aujourd'hui.

— Comment le savez-vous ?

— Voyez, tous les généraux sont là, et grand uniforme, Mercier lui-même.

On ouvre les portes, on se presse dans la salle et on sent comme une vibration dans l'air.

On commence par vider un incident : celui du lieutenant de réserve Bruyère. Dans une de ses sorties habituelles, le général Roget avait prétendu, comme je l'ai consigné dans mes précédentes notes, que M. Bruyère avait donné sa démission en écrivant une lettre où il déclarait qu'il « était honteux de servir dans l'armée française ». M. Bruyère avait protesté. On a fait venir cette lettre ; M. Coupois la lit ; c'est une véhémence protestation contre les manœuvres de l'état-major. Mais il n'y a rien de ce qu'avait affirmé le général Roget qui a émaillé son rôle devant le Conseil de guerre d'une contrevérité de plus.

Nous nous attendions à voir le général Roget venir papillonner comme d'habitude sur l'estrade ; il n'en est rien ; il se tient coi, penché sur son fauteuil, ferme les yeux comme s'il sommeillait. L'aurait-on changé à ce point !

Tandis que le général Roget sommeille, le Président annonce, en avalant ses paroles, comme s'il avait une sorte de pudeur, qu'en vertu de son fameux pouvoir discrétionnaire, dont il n'a pas encore usé une seule fois en faveur de l'accusé, il allait faire entendre un nouveau témoin.

Nous voyons paraître à la barre un homme jeune, d'une trentaine d'années, vêtu de noir, en veston, avec des souliers jaunes. Il a le teint mat, l'œil brillant, la moustache conquérante, et nous avons tous rencontré des figures pareilles dans les casinos des villes d'eaux, aux alentours des tables de jeu.

Il déclare se nommer de Cernusky, descendant de l'ancienne famille royale serbe et avoir servi comme officier dans l'armée autrichienne ; il est réfugié politique. Hum ! voilà un particulier qui ne nous dit rien qui vaille.

Le Président lui demande ce qu'il sait et il répond qu'il s'en réfère à la lettre qu'il a écrite au Président.

Lecture en est donnée. Dans son factum, ce descendant de sang royal serbe — lequel ? — nous apprend qu'un attaché d'ambassade, qu'il refuse de nommer, lui a dit, à son arrivée en France, qu'il y avait quatre officiers français qui trahissaient l'armée française, le premier c'était le capitaine Dreyfus. Un jour, un autre attaché d'ambassade — qui loge dans un hôtel meublé de la rue Lafayette ! — ouvrit devant lui deux grandes enveloppes contenant les cartes de mobilisation de l'armée française. Et comme le Serbe s'étonnait, — il y a de quoi ! — l'attaché étranger lui révéla, dans cette chambre d'hôtel, le secret d'espionnage de son pays.

— Vous êtes étranger, mon camarade, je puis donc tout vous dire. En France, on obtient tout avec de l'argent. Et puis, les juifs ne sont-ils pas là pour cela ?

Et le Serbe ajoute :

— Je n'eus pas à demander à l'officier étranger qui lui procurait ces pièces, puisqu'il m'avait déjà dit que son informateur au bureau de l'état-major général était le capitaine Dreyfus.

Un mouvement de stupéfaction se manifeste dans la salle ; quel est encore celui là qu'on nous amène à la dernière minute, sans que le Président ait

cru bon de prévenir la défense samedi soir, ce qui eût permis de s'informer à quel paroissien on avait affaire. Le pouvoir discrétionnaire n'empêche pas de montrer de la conscience, si peu qu'on voudra, mais un peu tout de même, ne serait-ce que pour la forme. Non, le Président n'a rien dit. Il a accepté ce coup de Jarnac préparé dans les conciliabules de l'état-major.

Le commandant Carrière, qui paraît très au courant lui aussi, demande une audience à huis-clos où le Serbe pourra s'expliquer librement.

Le Président acquiesce de la tête; comment donc!

Pourquoi le huis-clos? Je comprends quand il s'agit d'examiner les pièces secrètes; mais pour une déposition d'un témoin qui me fait l'effet de venir de la ménagerie Quesnay, est-ce bien la peine?

— Tout au moins, dit M^e Demange, M. le commissaire du gouvernement a-t-il fait prendre des renseignements sur la moralité du témoin?

M. Carrière paraît abasourdi.

Des renseignements, la moralité du témoin, qu'est-ce que tout cela fait!

— Des renseignements, dit-il? Je dois avouer que l'idée ne m'en est pas venue; un étranger, un réfugié

politique, je me suis dit, ce n'est peut-être pas très solide; abstenons-nous! J'ai traité la question peut-être un peu légèrement, mais c'est par esprit de discrétion pour ne pas pousser trop loin les investigations de la justice et pour ne pas faire la confusion où nous voulions faire la lumière, que j'ai restreint le champ de mes investigations.

M^e Labori, au grand déplaisir du Président qui roule des yeux en boule de loto, se levant, fait remarquer que, pour la première fois, on entend dans ce procès, à la barre, un témoin étranger. La défense s'en était toujours abstenu.

M^e Labori ajoute :

— Je me propose moi-même, après avoir mûrement réfléchi, mais je le dis dès à présent, de déposer des conclusions sur la barre du Conseil pour que, par voie diplomatique, par l'intervention du Ministre des affaires étrangères, on fasse auprès de qui de droit toutes démarches utiles pour savoir si les documents énumérés au bordereau ont été livrés, par qui ils l'ont été et pour que, par voie diplomatique, ils soient versés entre les mains du Conseil.

La défense, hésitait à demander cette communication. Mais le Président lui-même ayant appelé un

témoin étranger, à déposer, pourquoi ne pas user des mêmes moyens ? Le bordereau était accompagné de pièces qui sont en ce moment entre les mains de l'Allemagne et de l'Italie ; comme le bordereau, ces pièces sont de l'écriture d'Esterhazy ; tout le monde le sait. Puisqu'on laisse parler le Cernusky, il est tout indiqué qu'on ne peut refuser d'entendre les autres étrangers.

Il paraît, du reste, que le général Mercier était opposé à cette audition ; c'est M. Cavaignac qui l'aurait imposée.

L'audition à huis clos est renvoyée à demain. Il va s'en dire que nous finirons par savoir ce que ce Serbe aura dit. Ces juges s'imaginent qu'ils vont étouffer les débats. Pauvres gens !

Nous avons quelques dépositions de détail qui n'ont pas une importance extrême. M. André, greffier, et le docteur Peyrot viennent confirmer ce que nous a dit M. Bertulus.

On avait prétendu, dans je ne sais plus quel passage de l'enquête, que le docteur Weill avait tenu des propos contre la moralité de Dreyfus ; le docteur Weill proteste ; il connaît Dreyfus et sa famille ; Dreyfus a été un mari parfait ; il n'était ni joueur ni libertin.

Et nous voici à l'incident Hadamard qui, une fois de plus, nous a fait monter la rougeur au front, à nous autres Français, en présence des étrangers qui assistent à la turpitude de quelques-uns de nos généraux. Chaque jour apporte sa honte. Vraiment, c'est trop !

Je résume les faits qui ont donné lieu à cette affaire, en quelques mots ; tout le monde les connaît.

Un jour, M. Hadamard, cousin par alliance de Dreyfus, postulant, un moment, une place de répétiteur à l'Ecole polytechnique, est prévenu par son camarade Painlevé qu'il n'eut pas à maintenir sa candidature, à cause de sa parenté avec Dreyfus. M. Hadamard proteste, assurant qu'il n'a vu le capitaine qu'une fois de sa vie, le jour de son mariage. Qu'au surplus, avec toute la famille, il estime que Dreyfus est innocent.

M. Painlevé redit cette conversation à des amis et il apprend qu'on l'a répétée au général Gonse, qui désire le voir. Au général, M. Painlevé réitère les propos que lui a tenus M. Hadamard et la conviction de celui-ci dans l'innocence de Dreyfus.

Que fait le général Gonse ?

C'est ici que le stupre de conscience commence.

Il rédige de sa propre main une note où il relate la conversation qu'il a eue avec M. Painlevé et, dans cette note, le général fait tenir à ce professeur un langage tout à fait contraire à celui qu'il a tenu réellement.

Puis le général Gonse place cette note dans le dossier et M. Cavaignac s'en va dans les couloirs de la Chambre, répétant qu'il avait un document constatant que la famille Dreyfus reconnaissait la culpabilité du capitaine.

A l'audience, devant M. Painlevé, le général Gonse, blême, tremblant, balbutiant, baissant la tête, a été obligé de tout reconnaître, de tout avouer : qu'il avait rédigé la note, qu'il l'avait écrite, qu'il l'avait placée dans le dossier secret et qu'elle était contraire à la vérité.

Mais ces aveux ont été pénibles, coupés d'incidents avec des interruptions nerveuses et imprudentes du Président à la défense; et M^e Labori tenaillait le général de ses questions qui mordaient et ne lâchaient plus le morceau.

Et ce vieux général ne trouvait que des raisons misérables :

— On a donné, dit-il, à cet incident, une importance qu'il n'a pas ; cette pièce n'est pas une pièce de justice, c'est un renseignement de moralité.

Misérables excuses, quand nous savons que cette note était jugée tellement importante, qu'on l'a placée sous le n^o 96, dans le dossier secret, et que M. Cavaignac en faisait un des arguments de couloir qu'il opposait aux partisans de la revision.

A ce moment, un sentiment d'humiliation que j'éprouvais comme Français pour ce général écrivant des dépositions fausses se changeait en sentiment de pitié, et je trouvais presque que M^e Labori tournant et retournant sur le gril ce général était peut-être bien dur; mais ma pitié s'évanouissait devant l'irritante partialité du Président qui, en présence de ce militaire qui traînait à la barre sa conscience en loques, se permettait de trouver que l'avocat manquait de modération. Non, non, la raison se cabre contre toute faiblesse de cœur pour ces coupables qui ont organisé cette œuvre d'iniquité contre ce malheureux qui pantèle, là, au milieu de ces débats où, après ses cinq années de bagne, quand ses criminels accusateurs sont découverts, on est à se demander si l'on va lui pardonner enfin d'être innocent.

M. Painlevé n'a pas fini.

— J'ai, dit-il, à relever une seconde erreur, celle-ci du général Roget, qui a dit, dans sa déposition devant la Cour de cassation : « M. Hadamard, beau-père de Dreyfus, a dû payer les dettes de son gendre, et, à ce propos, M. Painlevé a rapporté un mot bien significatif. » — Or, dit M. Painlevé, je ne connais pas le beau-père de Dreyfus, je ne lui ai jamais parlé ; comment aurais-je rapporté ce propos ?

Le général Roget qui, décidément, n'est pas en train, ne se hâte pas de venir ; on est obligé de l'appeler, de le tirailler, et il finit, d'une voix embarrassée, par donner cette explication :

— Je n'ai pas dit cela.

— Je vous demande pardon ; cela a été dicté et signé par vous.

— C'est que j'ai confondu le beau-père avec le cousin ; j'ai fait une déposition de quarante-sept heures.

Il valait mieux être plus bref et ne pas altérer la vérité.

Oh ! toujours ce mot injurieux, obsédant et qui s'impose, et qui s'applique à des généraux français !

C'est lamentable.

Et M^e Labori questionne encore :

— Pourquoi le général Gonse, qui reconnaît avoir formé le dossier secret et l'avoir tenu à jour, l'avoir « amélioré » suivant son expression, comment peut-il expliquer qu'il n'y ait pas joint une dépêche d'un de nos ambassadeurs étrangers et qui faisait connaître, qu'il avait appris qu'Esterhazy avait reçu deux cent mille francs d'un attaché militaire italien et que ce dernier paiement remontait à quelques jours. La dépêche est du 12 avril 1898.

— Elle n'a pas paru importante, a dit le général Gonse.

— Alors, s'écrie M^e Labori, veuillez demander au témoin si une dépêche de notre ambassadeur à Rome n'a pas autant de valeur qu'une note rédigée par lui, général Gonse, et rapportant inexactement une conversation.

— La question ne sera pas posée, riposte, sèche, le colonel.

Posée ou non, l'effet est produit.

Mais la nervosité augmente, la fièvre nous empoigne, les incidents éclatent en dépit du président, ou plutôt à cause de lui qui, à force de vouloir tout arrêter, ne fait que hâter les vivacités inévitables.

Tenez, voici le commandant Cuignet qui vient

nous apprendre qu'il existe encore un troisième dossier secret qu'on n'a ni communiqué à la Cour de cassation, ni au Conseil actuel.

— Encore ! s'écrie M^e Labori ; mais qu'on apporte tout, une bonne fois

On examinera ces douze pièces réservées demain.

Vous devinez combien tout ceci nous anime et excite la sensibilité du public déjà très nerveux ; aussi, les dépositions pourtant fort instructives de M. Mayet, rédacteur du *Temps*, et du commissaire Toms passent inaperçues. Elles mériteraient cependant d'être soulignées. M. Mayet a reçu les confidences de l'agent Guenée qui lui a raconté comment, au ministère de la guerre, on fabriquait les dossiers, avec une facilité extrême, imitant fort bien les écritures.

Nous sortons au milieu des conversations animées, où il y a un peu de stupéfaction. Voilà donc le dernier coup de l'état-major ; nous allons voir ce que vaut son témoin de la dernière heure, ce descendant des rois serbes(?) et ce que contient ce troisième dossier qu'on avait eu jusqu'ici la pudeur de dissimuler. Et pourtant, ces messieurs ne sont guère difficiles.

Et en rentrant dans ma chambre silencieuse, en relisant ces notes prises, à la hâte, pendant l'audience,

je ne peux m'empêcher d'un serrement de cœur, car tous ces généraux sont ceux en qui nous avons placé notre espoir, qui, hier, nous étaient sympathiques. Nous les'avions voulus généreux et fiers, vaillants et dignes, et voilà à quoi trente ans d'efforts de la France républicaine ont abouti...

XXX

M. Laborie demande qu'on entende les attachés étrangers. — Serge Basset. — Un Universitaire devenu « nouvelliste ». — Premiers aveux d'Esterhazy. — M. Trarieux. — Aveux de l'ambassadeur d'Italie. — La légende de l'argent étranger détruite.

Mardi, 5 septembre.

Le huis-clos de ce matin n'aura pas été inutile ; pendant qu'on examine, dans le silence de la grande salle du lycée, le dossier ultra secret, nous nous groupons dans la rue, devant le barrage formé par les soldats et par les cavaliers, et nous causons.

On apprend d'abord que le ministre de la guerre désapprouve complètement le zèle intempestif du commissaire du gouvernement, qui a sollicité lui-même le huis-clos pour examiner les résidus suspects d'un dossier tellement douteux que tous les ministères, depuis 1894, avaient refusé d'en faire état. Le ministre n'entend pas surtout que la déposition équivoque du dernier témoin de Quesnay de Beaurepaire,

ce Serbe, dont nous connaissons bientôt la personnalité, se fasse dans le mystère, et il paraît que nous ne nous ennuyons pas.

Après trois quarts d'heure d'attente, on ouvre les barrages et les portes et nous arrivons à l'audience pour entendre M. Labori poser ses premières conclusions, demandant que le gouvernement soit invité à demander par la voie diplomatique la communication des pièces livrées et mentionnées par le bordereau.

Evidemment, ce serait la fin du procès ; les pièces communiquées sont écrites par Esterhazy, nous le savons aujourd'hui par dix confidences voulues, indiscutables.

Des pourparlers officieux nous ont appris que l'Italie et l'Autriche seraient disposées à communiquer les documents, mais l'Allemagne s'y oppose fort courtoisement, du reste, et par des scrupules diplomatiques, ne voulant pas créer de précédent.

Sans rien ajouter de plus à ce sujet, qu'on me laisse affirmer, comme le tenant de ceux qui le savent, que le gouvernement français, sous ce rapport, a fait, ces temps derniers, tout ce que sa conscience lui commandait.

Le cas est délicat et on s'en est aperçu.

M. Paléologue, représentant du ministère des affaires étrangères, voit une impossibilité à cette démarche au point de vue diplomatique.

L'inénarrable commandant Carrière se réfugie derrière ses réserves professionnelles : « Il y a une impossibilité matérielle, morale ! »

Evidemment, on n'accueillera pas ces conclusions ; c'est vraiment dommage. Mais, je le répète, il serait injuste d'en imputer la faute au gouvernement français. Un événement imprévu quelconque, fortuit, un hasard pourrait, du reste, peut-être avant la fin, nous réserver une grosse surprise. On parle de coup de massue ; nous l'aurions alors, s'il est vraiment besoin, d'écraser les morts.

On arrive aux trois derniers témoins.

D'abord, notre confrère Serge Basset, qui a publié, dans le *Matin*, sous la signature « Paul Ribon », des articles d'actualité dignes d'un rédacteur anglais qui serait docteur ès lettres, comme c'est, du reste, le cas. C'est une bien curieuse physionomie que celle de ce lettré, de cet ancien principal d'un collège de province, dans le Dauphiné, si je ne me trompe, et qui, un beau matin, tout jeune encore, abandonne l'Université pour

venir tenter la fortune littéraire à Paris. Il arrive avec un drame : *la Grande Rouge*, qui n'a jamais été joué, mais que j'ai lu en brochure, et qui est une espèce de chef-d'œuvre, d'une âpreté de pensée extrême, d'une belle forme littéraire et où on sent crier la passion de la bête humaine, surexcitée par les souffrances, avivée par l'injustice. C'est du Sophocle qui aurait assisté aux révolutions du siècle, aboutissant au néant des revendications socialistes, et côtoyant les décevantes théories de l'anarchie, qui se butte contre l'impossibilité du bonheur. C'est dire que Serge Basset est non seulement un écrivain, mais c'est un philosophe et un penseur libre.

Comme bien d'autres, se rendant compte de l'évolution du journalisme contemporain, M. Serge Basset a compris que l'avenir était à l'actualité vibrante, vivante, littéraire, et il a apporté au *Matin* une forme nouvelle de reportage qui a fait sensation hier et fera fortune demain. Il faut bien que les journaux se le tiennent pour dit, ceux qui veulent intéresser le public devront lui donner des tableaux vivants, des tranchés de vie, par des artistes de la plume. Aussi, quand il a été question d'Esterhazy, Serge Basset s'en est-il allé à Londres causer avec le commandant et

il en a rapporté des documents précieux ; finalement il est arrivé à obtenir l'aveu du crime du condottiere, comme l'appellera tout à l'heure le général Zurlinden.

Il fallait entendre le récit de la dernière entrevue dans laquelle Esterhazy fit des aveux, c'est raconté par un psychologue qui connaît les faiblesses du cœur humain, ses défaillances et ses tares.

« Le hasard voulut, dit-il, que j'apportasse au commandant les plus fâcheuses nouvelles ; M. Ballot-Beaupré venait de déclarer, en pleine Cour de cassation, qu'en son âme et conscience, il croyait Esterhazy l'auteur du bordereau ; Mme la comtesse Esterhazy venait d'introduire une instance en divorce ».

Il paraît que le commandant fût alors atterré ; il se mit à se lamenter, déplorant le sort de ses enfants :

— Je suis perdu, dit-il, à Serge Basset, tout est fini pour moi ; mes enfants vont être élevés dans la haine et l'horreur de leur père, et voici que — dernier coup — les généraux, pour qui j'ai tant fait, tout sacrifié, m'abandonnent indignement ; c'est à se loger une balle dans la tête.

Et Serge Basset, qui se souvient d'avoir été professeur de philosophie ajoute :

— Je vous assure qu'en entendant ainsi parler cet homme, et quoi qu'on ait pu me dire de lui, je fus très réellement touché, et tout naïvement, sans aucune préoccupation de métier, je lui conseillai de dire la vérité, tout entière.

Le commandant réfléchit et lui déclara, tout d'un coup :

— Ecoutez, je crois que vous avez raison ; je vais dire la vérité. Eh bien ! je vais vous révéler quelque chose que peu de personnes ont su jusqu'à présent : C'est moi qui ai fait le bordereau.

— Comment, c'est vous ? lui demande Serge Basset, interloqué.

— Oui, en 1894, j'ai écrit le bordereau à la prière du colonel Shanderr, mon supérieur.

« Il me semblait, ajoute Serge Basset, qu'un frisson passait sur moi . »

Voilà comment le véritable traître a fait ses premiers aveux. Tout le reste est connu ; par un sentiment de conscience que j'approuve fort, Serge Basset rédigea le compte rendu de cette importante déclaration, le remit à Esterhazy, qui le garda vingt-quatre heures, afin qu'il pût bien réfléchir.

— Pour nous autres, journalistes, a déclaré Serge

Basset, il y a une obligation de conscience à ne pas faire parler les gens malgré eux.

Voilà qui est d'un bon exemple.

Le lendemain, le commandant confirmait son récit de l'avant-veille et remettait au journaliste une note signée et datée de sa main, où il affirmait la rigoureuse exactitude des propos contenus dans l'article.

Ici se place un incident bien significatif.

Le général Roget, mis en cause, vient déclarer qu'en effet Esterhazy lui a écrit plusieurs lettres de Londres, depuis l'ouverture du procès, mais il n'a lu que la première, il a refusé de retirer à la poste le paquet recommandé qu'on lui annonce ; toutes les lettres reçues depuis, il les a fait parvenir, sans les ouvrir, au Président du Conseil de guerre.

— Alors, demande très justement M^e Labori, qu'elles soient versées aux débats !

— Je l'aurais fait, répond le Président, mais il n'y a dans toutes ces lettres que des récriminations personnelles, qui ne peuvent nous apporter aucune espèce de lumière.

La défense insiste ; le Président finit par dire que si on le veut absolument, il versera ces lettres aux débats, et on ne sait pas exactement ce qui est décidé.

Mais voici le gros morceau de la journée, c'est M. Trarieux, l'ancien ministre de la justice, qui apporte la démonstration psychologique de sa conviction dans l'innocence de Dreyfus ; cette innocence, il la proclame bien haut, la voix est par moment vibrante. Il parle de la justice, du droit de la conscience, et ces mots prennent dans sa bouche une ampleur extrême, ils résonnent et emplissent la salle.

Ce qui était curieux à observer, c'était la physionomie des juges. Tous, sauf le président, écoutent le sénateur de la Gironde avec la plus grande attention. Quant au colonel Jouaust, il se force, visiblement, de prendre un air indifférent. Il regarde la pendule et a l'air de dire : « Que vient faire ici ce bavard ? Un avocat, encore ! Qu'avons-nous besoin de lui ! » Mais, peu à peu, le colonel lui-même est pris ; il est entraîné par ce raisonnement si franc et si net, et il est sous la force de ce jugement indépendant qui s'impose.

A un moment donné, M. Trarieux s'arrête :

— On peut me demander, dit-il, pourquoi je me suis occupé de l'Affaire ; on pourrait me dire : « Que ne laissez-vous la justice agir toute seule ! » A cela, je répondrai : Si je n'avais consulté que mes intérêts

personnels, je serais resté tranquille, je me serais tenu à l'écart, je me serais épargné bien des ennuis, bien des attaques et de misérables injures. Mais je suis citoyen, je représente mon pays dans la plus haute assemblée, et enfin, je ne pouvais pas oublier que j'avais été ministre de la justice !

Après cette fière déclaration, il reprend sa démonstration et arrive à l'entrevue qu'il eut avec l'ambassadeur d'Italie, avec lequel il avait eu d'amicales relations pendant son passage au pouvoir, et qui lui certifia l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy. « Et cette communication, l'ambassadeur éprouvait d'autant moins de difficultés à me la faire, qu'il l'avait transmise, officieusement, un an auparavant, au gouvernement français. »

Il faut souligner ici un détail :

Quand M. Trarieux a parlé d'un ambassadeur étranger, le visage du commandant Carrière a grimacé, et le commissaire du gouvernement laisse échapper à mi-voix une réflexion que je n'entends pas, mais que le sénateur de la Gironde saisit très bien. Il riposte de belle façon :

— On ne pourra pas rire, dit-il, de la déposition d'un ambassadeur étranger que j'apporte ici, quand

j'aurai rappelé la déclaration faite devant la Cour de cassation par le général de Galliffet et qui, lui aussi, a rapporté une conversation qu'il avait eue avec un général étranger, le général Talbot, qui lui avait déclaré qu'Esterhazy était espion.

Pendant cet incident, le commandant Carrière — qui représente le ministre de la guerre — hausse dédaigneusement les épaules, rit d'un rire qui n'est pas précisément « l'éclair du génie » dont parle le poète, et veut même faire partager son hilarité à son substitut qui, comprenant l'incorrection d'une telle mimique, ne répond pas et demeure impassible.

Mais M. Trarieux ne s'arrête pas à ces vêtiles de l'audience, il continue et en arrive à parler de l'amiral anglais « condamné à mort au commencement de ce siècle pour haute trahison et exécuté ; quelques années après, l'erreur fut reconnue, mais ce procès n'en reste pas moins une tache de sang dans l'histoire de l'Angleterre, et je voudrais épargner une tache analogue à l'histoire de mon pays. »

Un véritable frisson court dans la salle et, pour un peu, on applaudirait ; oh ! il ne s'en est pas manqué de beaucoup.

Quand il a fini, on sent que la conscience est libe-

rée d'un poids de moins et que c'est un honnête homme qui vient, à son tour, d'accomplir un devoir civique.

Sur une question de M^e Labori, relative au fameux « syndicat », M. Trarieux répond qu'il a fait une enquête personnelle et que rien ne lui permet de croire fondée une semblable calomnie. Mais son opinion pourrait paraître suspecte : il a demandé des renseignements précis à M. Barthou, le ministre de l'intérieur du cabinet Méline, à M. Charles Dupuy et à M. Waldeck-Rousseau : tous trois ont écrit des réponses officielles l'assurant qu'à aucun moment il n'a été question de rien de pareil, ni dans les rapports des préfets des départements frontières qui auraient pu signaler le passage de l'argent étranger, ni par la Sûreté générale. Ces trois ministres affirment que l'argent envoyé de l'étranger pour alimenter un « Syndicat » ou pour tout autre motif se rapportant à l'Affaire est une légende.

Cette preuve nouvelle était-elle utile ? Qu'est-il besoin de syndicat pour embrigader les honnêtes gens qui, se trompant ou non, ont une conviction et la soutiennent avec courage et loyauté. Quelles sont donc ces âmes de boue qui jugent les autres à leur

aune et s'imaginent que toute opinion est à vendre et toute conscience à l'encan ?

Mais, toute superflue soit-elle, cette démonstration n'était pas un hors-d'œuvre en face de cette mauvaise foi persistante de quelques nationalistes volontairement aveuglés.

Allons, encore une séance de témoignages et la parole de l'accusation se fera entendre.

Il reste bien le Serbe de Cernusky pour demain matin.

C'est si peu de chose !

XXXI

Parodie. — M. Trarieux. — Comment on a préparé le témoignage de Savignaud. — Incident. — Schwartzkoppen a parlé. — Le général Billot. — Un mot de Juges. — Caricature de la justice.

Mercredi, 6 septembre.

C'est sous un sentiment de grande tristesse que je vais à l'audience, avec la fièvre aux poignets et l'irritation aux tempes. Eh bien ! non ! ce n'est plus là la justice avec sa majesté et le calme qui donnent la sécurité à la conscience. Le président Jouaust nous a montré ce matin un spectacle auquel je n'avais jamais assisté — (Et Dieu sait pourtant si j'ai vu des audiences agitées et nerveuses !) — d'un homme irrité, autoritaire, cassant, prévenu, ne sachant modérer ni sa nervosité ni ses passions. A un moment donné, il a été hué par la salle sans que personne ait pu retenir l'indignation contre cette parodie de cette chose sainte : la Justice. Je me contiens et me retiens pour ne pas exprimer tout ce que je ressens, tout ce que je pense. A un moment donné, M. Trarieux, interrogé,

avait apprécié, en termes fort modérés, le jugement du conseil de guerre qui avait acquitté Esterhazy.

— Pardon, a dit le colonel, je vous arrête : il y a chose jugée !

Et il fallait voir la mine importante de ce vieux militaire, parlant de la chose jugée par un arrêt que nous savons, aujourd'hui, avoir été rendu sur une enquête truquée.

Eh ! colonel ! n'y a-t-il pas chose jugée par la Cour de cassation sur l'auteur véritable du bordereau ?... N'y a-t-il pas chose jugée sur l'inexistence des aveux de Dreyfus ?... Et, depuis trente jours, vous ne faites pas autre chose que de discuter ces deux points de fait, souverainement tranchés par la Cour suprême de notre pays ? Eh ! quoi !... vous osez invoquer la chose jugée, vous qui, depuis un mois, la violez tous les jours ?

Ce serait risible, si ce n'était aussi tragique.

M. Trarieux est amené à rappeler que Savignaud, dont on a voulu faire un témoin contre Picquart, est un musicien cassé aux gages, sur le compte duquel le ministre a donné les renseignements les plus défavorables et dont on ose opposer le témoignage au serment de M. Scheurer-Kestner ! M. Trarieux nous a

révélé ce fait grave : Avant de le faire déposer, deux officiers sont partis de Paris pour aller en Tunisie visiter ce musicien chassé ; l'un de ces deux officiers était le capitaine d'état-major Yuncq qui allait ainsi préparer le faux témoignage. Savignaud, à sa descente de la barre, où il n'a pu contredire ce fait certain, a été accueilli, réconforté, félicité par le colonel Fleur, celui-là même qui a fait venir à Rennes le serbe Cernusky. Il faut tout dire, à la fin. On veut que nous croyons à la sincérité, à l'indépendance de pareils juges. Non ! ma pauvre intelligence s'y refuse et en dépit de tout, en dépit de la modération que j'ai voulu m'imposer depuis l'ouverture des débats, je sens que la patience m'échappe et que l'indignation éclate. Ah ! si vous aviez supporté, comme je viens de le faire, le supplice de cette audience où s'est joué une odieuse parodie de la justice, vous me comprendriez et vous vous demanderiez comment j'ai pu avoir tant d'empire sur moi, m'imposer tant de modération et me soumettre à une telle retenue.

Un incident en passant : sur interpellation de M. Labori, M. Paléologue vient certifier que M. Delcassé a reçu de M. de Munster la confirmation, consignée dans une note diplomatique, que M. de Schwartzkop-

pen avait écrit plusieurs « petits bleus » à Esterhazy et notamment celui qui a valu au colonel Picquart dix mois de prison préventive.

Et les réquisitoires de l'état-major recommencent sous l'œil bienveillant du colonel Jouaust, qui accueille les généraux avec son sourire plat et son geste servile, toujours le même. Aujourd'hui, c'est le général Billot, politicien de carrière, qui vient se vanter d'avoir, pendant deux ans, éteint la lumière à propos de cette affaire. Ah ! je me souviens, quand, à la tribune, ce général affirmait, la main étendue, que Dreyfus avait été « légalement condamné ». Je le défie d'oser apporter de nouveau cette même affirmation à la tribune du Sénat. Et il faut le voir avec ses poses de vieux jeune premier rhumatisant, scandant chaque période, soigneusement préparée, par un coup de talon, tels les acteurs de province après leur morceau à effet ; il faisait sonner ses éperons et le colonel Jouaust continuait de sourire, abaissant son regard, son cou et son geste devant l'ancien ministre.

On raconte qu'un jour, Ingres pénétrant dans l'atelier d'un élève de Delacroix, se serait écrié :

— Mais, ce n'est pas de la peinture qu'on fait ici, c'est de la caricature !

Vraiment, le mot m'échappe, et si je ne m'observais, je m'écrierais, moi aussi, en face de ce colonel passionné :

— Mais, ce n'est pas de la justice, ça, c'est de la caricature !

A un moment donné, le vieux général Billot, qui n'a pas voulu bénéficier du silence indulgent qu'on aurait peut-être obtenu pour les dernières années de ce politicien fourbu, empruntant les procédés du général Roget, a insinué que Dreyfus aurait pu bien être le complice d'Esterhazy. Rien d'affirmatif, toujours des insinuations.

M^r Labori fait entendre une énergique et généreuse protestation.

Mais le colonel Jouaust coupe la parole au courageux avocat ; celui-ci persiste, sa voix vibrante, généreuse, retentit. Le colonel lui retire le droit de parler, l'avocat poursuit et le militaire essaye de lui imposer silence, pendant que nous retenons dans nos gorges le cri de protestation qui nous étrangle. Enfin, M^r Labori, pâle, ému lui aussi, s'arrête, écrase ce colonel d'un regard de colère, et la lèvre frémissante, les joues pâles, s'arrête, renonce à la parole, retenant l'indignation qui l'étouffe.

Ah ! la minute a été solennelle et j'ai compris pourquoi on avait embusqué un assassin pour arrêter net cette voix éloquente. Le meurtrier n'a pas réussi mais le colonel Jouaust se charge de la besogne.

J'exagère ?

Non.

J'atténue.

Et je m'arrête, écœuré, écœuré !...

XXXII

Pessimiste persistant. — Réquisitoire du général Mercier contre le capitaine Freystaetter. — Les pièces disparues. — Souvenir du revolver. — Un Substitut faussement accusé par un capitaine. — Le réquisitoire. — Le commandant Carrière. — Dreyfus innocent sera condamné. — Pourquoi ?

Jeudi, 7 septembre.

Nous touchons au terme.

A mesure que nous approchons de la fin, mon opinion première, opinion pessimiste, s'ancre de plus en plus, dans mon esprit attristé. Sur l'ordre du colonel Jouaust, on a entendu, sans prendre de renseignements, le serbe Cernusky, que le colonel Fleur — un ami intime du colonel Jouaust — conduisait triomphalement par la main, à travers les rues de Rennes. L'après-midi du jour où on avait exhibé ce singulier témoin, le commandant Carrière, le commissaire du gouvernement, causant avec des amis, s'écriait en se frottant les mains, une joie mauvaise dans les yeux :

— Nous leur avons jeté dans les jambes un témoin dont ils ne se débarrasseront pas facilement.

Et le lendemain les renseignements arrivaient ; des renseignements déplorables, la folie, l'internement dans un asile d'aliénés, et le reste. C'était le pendant de l'escroc Germain. Aussi, ce matin, on n'a pas osé exhiber en public le témoin serbe. On a prétexté qu'il était malade. Mauvaise défaite, le Serbe se porte à ravir, grassement entretenu dans un des meilleurs hôtels de la ville.

— Hier, me disait un de ses voisins de chambre, il a été pris d'un accès de rire sans motif, qui a duré une demi-heure.

S'il est malade ce n'est que du cerveau.

Sautons rapidement sur un incident sans portée. L'état-major, furieux de la belle déposition de M. Trarieux, fait déposer par Savignaud des conclusions demandant acte de ce que l'ancien ministre l'a traité « d'imposteur et de faux témoin ». On lui donne acte et M. Trarieux laisse tomber une réponse dédaigneuse pour ce valet de chambre accouru à l'appel de l'état-major :

— S'il pouvait exister des lois qui me fussent applicables, il en existe aussi contre les faux témoins ; je maintiens ce que j'ai dit.

L'incident Schwartzkoppen et Panizzardi : ces messieurs ne pourront venir ; mais on pourrait leur envoyer une commission rogatoire ; le télégraphe permettrait même d'avoir demain leur déposition. Vous devinez avec quel entrain cette demande est repoussée ! Le conseil décide que cela ne le regarde pas, que le président seul peut user de son pouvoir discrétionnaire ; mais le colonel Jouaust ne veut pas user de ce fameux pouvoir.

Un des juges, le capitaine Bauvais, constate que plusieurs pièces ont disparu du dossier ; les pièces de comparaison entre l'écriture du bordereau et celle de Dreyfus, la feuille signalétique remise d'abord à l'expert Gobert, la feuille de notes remplie par Dreyfus pendant l'interrogatoire du Paty de Clam, d'autres encore.

Le colonel Jouaust roule des yeux ronds contre ce gêneur, et d'un air impatienté :

— Vous ne demandez pas qu'on cherche ces pièces ?

— Mais si, au contraire, monsieur le président.

Et nous arrivons à un incident qui nous a tous étreint le cœur : M. Cochefert nous a révélé un détail du début de l'instruction qui a son importance.

« Il avait été convenu entre les officiers supérieurs, dans un conseil qui avait eu lieu, la veille, au ministère de la guerre, qu'on placerait un revolver d'ordonnance à proximité du capitaine Dreyfus, afin que lorsqu'il aurait fait des aveux complets il put se brûler la cervelle. »

Et M. Cochefert fait, lentement, cette réflexion :

« Si incorrect que ce procédé parût, il m'a semblé d'accord avec les traditions de l'honneur que je connais et que je sais devoir encore subsister dans l'armée. Mais quand Dreyfus, poussé à bout par du Paty, quand il eut protesté de son innocence et qu'il vit le revolver qu'on lui poussait sous la main, Dreyfus s'écria :

— Je ne veux pas me tuer, parce que je veux vivre pour établir mon innocence !

Et puis, voici une des scènes les plus odieuses de ce procès qui foisonne en scandales.

M. le général Mercier vient faire le procès du capitaine Freystaetter ; il a, du reste, attendu que cet officier fût parti pour accomplir sa besogne. Jusqu'ici on pouvait croire que ce général, que la justice devrait saisir, que la prison préventive réclame, échapperait peut-être au châtement. Cette dernière sortie contre

un soldat loyal a déchiré les derniers scrupules et éteint les dernières pitiés. Nous aurions voulu avoir de l'indulgence, de l'oubli peut-être ; cette inconscience forcera les âmes honnêtes à réclamer justice.

Et le colonel Jouaust qui, si souvent, a fermé la bouche aux témoins de la défense, n'a pas eu un mot de protestation ! il a laissé ce sinistre vieillard diffamer à son aise.

Nous sommes tous en proie à un sentiment d'indignation, dont nous contenions la manifestation quand les débats ont été clos.

Pendant la suspension, un officier, un capitaine, plus excité que les autres, désigne aux agents un spectateur paisible :

— Tenez, tenez, le voilà ! celui qui traite les généraux de « cochons » !...

L'autre, très calme, proteste :

— Vous vous trompez, monsieur...

Et il décline son nom : c'est le substitut du procureur de la République de Rennes !

Voilà donc un capitaine qui ment, encore ; toujours ! Quelle mentalité !

Le Ministre de la guerre a prévu quels excès pouvaient résulter de cet état d'esprit fiévreux, et il a or-

donné à tous les officiers de quitter Rennes, deux heures après la clôture des débats ; à peine le colonel Jouaust a-t-il prononcé la phrase sacramentelle, que tous les témoins militaires, depuis le général Mercier jusqu'à Gribelin, quittent la séance ; plusieurs jettent un regard de regrets sur cette salle où ils ont donné au monde le spectacle le plus pénible auquel il était donné à un Français d'assister : le mensonge comploté s'étalant, s'acharnant contre un malheureux qui n'est pas d'aspect sympathique, je n'ai cessé de le dire, mais il ne s'agit pas de cela, il s'agit de prouver sa culpabilité de trahison.

J'ai passé, ici, depuis un mois, les heures les plus douloureuses de ma vie.

L'épreuve n'est pas finie ; quand le bruit des sabres cliquetants s'est éteint, le commandant Carrière se lève et prononce son réquisitoire. Un portrait à la plume de ce vieux capitaine de gendarmerie, tombé dans la procédure militaire, est superflu. Le hasard a mis un moment ce personnage sans valeur au premier plan, demain personne ne se souviendra de lui ; il ne restera que le souvenir de ses cabrioles de conscience. La tête est celle d'un oiseau déplumé, le crâne est étroit, et le regard sort d'un petit œil rond et oblique. On a toujours envie de lui demander :

— As-tu déjeuné, Jacquot ?

Nous savions, du reste, que nous ne pouvions pas espérer un orateur; ce n'est pas indispensable. Nous nous demandions seulement si nous aurions un honnête homme en face de nous. Nous n'avons même pas eu l'honnête homme. Le commandant Carrière a repris, sur des notes préparées à l'avance, dont il suivait les lignes fixées, les accusations du général Roget; il n'a fourni aucune preuve, n'a eu aucune parole sévère pour les turpitudes dont nous avons été témoins; les faux et les mensonges lui ont paru naturels, — et, reprenant la thèse du général Mercier, il a dit : « Voilà le coupable ! » sans avoir rien, rien, pour le prouver.

C'est la dernière scène de cette tragédie.

Demain nous aurons les plaidoiries. Mais que peuvent le bon droit, la vérité et le talent contre des âmes fermées ? Nous avons devant nous, non pas des juges, mais des blocs de pierre. Il faudrait un miracle pour leur faire entendre raison, pour ouvrir leur intelligence fermée à la justice, et nous ne croyons pas aux miracles.

Voici la situation :

Un officier innocent.

Trente jours de débats le proclament.

Sept juges de parti pris qui veulent condamner.

Et il en est qui, emportés par la générosité de leur probité, croient qu'un acquittement est encore possible !

Quand les monstrueux conseillers du parlement de Toulouse condamnèrent Calas, ils savaient qu'ils allaient commettre un crime, mais étaient convaincus qu'ils servaient bien la religion.

Aujourd'hui, les juges de Rennes croient qu'ils servent bien leur religion nouvelle, et qu'ils sauvent l'honneur de l'armée. Car la question est restée tout le temps sur ce terrain : ou Dreyfus ou l'armée. — Il est impossible que ces sept juges se prononcent pour l'innocence évidente, ils condamneraient l'armée. — Voilà comment on est parvenu à déplacer la question et voilà pourquoi la condamnation est certaine.

Les malheureux, ils vont déchaîner dans les âmes la haine du fanatisme militaire plus implacable que le fanatisme religieux.

Il fallait des juges indépendants, et nous n'avons eu que des officiers condamnant, par mesure disciplinaire, la main à la couture du pantalon.

Ils vont donc condamner ?

Depuis un mois, ils en ont l'air.

Préparé à cette défaite de la raison, nous nous laissons aller à l'amer dépit des désillusions prévues, nous attendons le dernier coup de fouet qui meurtrira la foi dans le droit violé et poussera enfin dans l'arène toutes les vaillances en révolte.

Ah ! si je pouvais me tromper encore !

XXXIII

Un acte de courage de M. Jules Claretie. — Plaidoirie de M^e Demange. — Eloquence et modération.

Vendredi, 8 septembre.

Nous voici à la fin.

La gravité des débats prend une solennité inaccoutumée; on se rend dans la salle avec une lenteur où il y a comme la crainte du dénouement qui ne veut pas venir. Le public est plus nombreux que nous ne l'avions encore jamais vu. On montre lord Russell Killowen, chef juge d'Angleterre, sur l'estrade à côté de M. Paléologue; M. Jules Claretie vient prendre sa place au bout d'un banc et il a l'air préoccupé. Hier, il a fait à travers Rennes une promenade qui est un acte de foi et un acte de courage. Il a porté lui-même, au domicile de chaque juge, sa belle lettre ouverte au *Temps*, cri de patriote qui aime l'armée, mais qui aime aussi la justice. L'académicien a remis un numéro du journal et sa carte cornée.

Ce cri de protestation, de forme modérée, mais d'une grande vigueur de pensée, décèle une cons-

ciencia d'habitude tranquille qui se trouble à la fin ; oui, c'est un acte de courage civique. On a souvent reproché à M. Jules Claretie une constante fidélité aux amis heureux ; les médisants du boulevard vous disent volontiers qu'il a « les mains savonneuses » ne lâchant jamais ceux que les orages ont malmenés, mais les laissant glisser. Que de fois n'avons-nous pas entendu ce reproche, fréquent comme un refrain de vieille chanson ! Le reproche est immérité ; mais s'il avait paru fondé à des esprits prévenus, l'acte d'aujourd'hui si généreux n'en a que plus de valeur et un mérite plus grand. M. Jules Claretie a beaucoup à perdre à cette démarche fière, et il affronte les amertumes que ne lui ménageront aucun de ceux qui le harcèlent depuis longtemps, ne pardonnant guère le perpétuel bonheur de cet homme qui fut libre par son talent et indépendant par son labeur de tous les jours.

Mais voici que M^r Demange a la parole ; sa grande taille se dresse derrière la table recouverte du tapis noir. Le portrait du célèbre avocat est trop connu pour que nous l'esquissions une fois de plus. La tête, intelligente, expressive, est empâtée par l'âge, mais la voix a conservé la sonorité frémissante des jours

de jeunesse. Le voilà parti et, comme un coursier, sachant qu'il doit fournir une longue traite, il ménage tout d'abord son effort, et réserve ses moyens.

Et les juges ?

Cinq, tout au moins, arrivent avec une figure fermée, des physionomies figées, avec le parti pris évident, manifeste, de ne pas laisser ébrécher une résolution arrêtée depuis de longs jours. A des regards fixes, à la commissure des lèvres, on devine que ces hommes ont l'air de se dire eux mêmes : « Oui, oui, va vieux bavard, ton petit bonhomme de chemin, nous verrons bien si tes phrases viendront à bout de notre décision que nous affermissons en nous-mêmes. »

Cependant, à un moment donné, l'un d'eux, le lieutenant-colonel Brongniard, se dégèle, le premier, et prend de nombreuses notes ; on voit cette main gantée de blanc, aller et venir, nerveusement, au-dessus d'une grande feuille de papier ; on dirait quelque'une de ces énormes phalènes, prêtes à se poser, et qui volètent dans le dernier bourdonnement.

La voix de l'avocat se fait douce, paternelle, et l'orateur, bon enfant presque ; on dirait qu'il essaye d'appivoiser ces intelligences rétives, de radoucir ces esprits irrités.

Toute la partie de la plaidoirie où M^e Demange cite des extraits de lettres de Dreyfus, écrites de l'île du Diable, qui sont une éternelle protestation d'innocence, un long cri de douleur, se heurte à une indifférence visible des juges. Le Président surtout s'occupe de tout autre chose ; tantôt il envoie des bonnes places à des visiteurs attardés qui lui ont fait passer leur carte par le sous-officier de service, tantôt il cherche du regard, dans la salle, quelque spectateur qu'il fixe avec des yeux immobiles, incompréhensibles. Ah ! ce colonel Jouaust, il a pris de l'importance, dans son insignifiance, par le grand rôle qu'il joue à cette heure décisive de l'histoire de notre pays ; son air est dur, rébarbatif, ennuyé ; les yeux sont creux, le teint pâle, les traits tirés révélant une insomnie bien compréhensible. Mais qu'a-t-il donc, ce colonel ? Il se tourne, et se retourne ! quelle déman-gaison le fait se trémousser sur son fauteuil ? Il fait appeler le chef de la Sûreté qui vient sur l'estrade, lui parle à l'oreille, lui montre un coin de la salle. Il paraît qu'on a laissé asseoir quatre ou cinq dames aux bancs de la presse et cela l'irrite pendant qu'on présente la défense de ce malheureux, au sort duquel est attachée, en partie, la tranquillité du pays.

Mais l'avocat a fini la première partie de sa démonstration, les juges semblent s'être animés ; peu à peu, leurs têtes se sont tournées du côté de M^e Demange, on dirait qu'un mouvement se produit dans ces esprits : ce n'est qu'un éclair. Le colonel Jouaust, lui, porte son attention et ses yeux ailleurs ; la discussion mord sur ce crâne de pierre, mais ne l'entame pas.

C'est sur un murmure d'approbation et au milieu d'applaudissements contenus que se termine la première partie de cette très belle plaidoirie. Pendant la suspension, ce sont des opinions unanimes pour souligner ce talent ; je n'entends pas une réserve.

On se montre dans les couloirs M. Max Régis, un petit jeune homme assez insignifiant au demeurant. Il porte toujours ses menottes en or, que quelques-uns prennent pour des bracelets.

— Ces menottes, me dit un Algérien, lui ont été données par des femmes d'Alger. Ce bijou a été exposé chez un bijoutier, où l'on payait dix centimes pour le voir. Cette exhibition a produit plus de six cents francs.

Ce sera un des détails pittoresques et un peu ridicules de ces journées fiévreuses qui nous rappellent

les troubles d'Alger, les émeutes, le pillage des magasins juifs et le reste.

A midi, M^r Demange a terminé la première partie de son plaidoyer ; il continuera demain. L'avocat a examiné aujourd'hui les cent et une suppositions, hypothèses et insinuations dont se compose l'accusation ; demain, il discutera le bordereau. Ce qui a dominé surtout, c'est le souci de modération, le soin de ne rien risquer qui puisse effaroucher les susceptibilités les moins légitimes de ces sept militaires hargneux. L'avocat plaide pour Dreyfus, et il sacrifie tout au désir d'amener ces âmes réfractaires à s'ouvrir à la justice.

Y réussira-t-il ?

Il y a des illusionnés qui le croient.

XXXIV

Dernière séance. — Fin de plaidoirie. — Renvoi à l'après-midi. — Dernière manœuvre. — Pourquoi le renvoi? — La minorité de faveur? — Le verdict: — 5 contre 2. — Les circonstances atténuantes. — Dix ans de détention. — Dernière impression.

Samedi, 9 septembre.

Nous sommes arrivés à la dernière étape de ce douloureux calvaire.

L'ouverture de l'audience a été retardée d'une heure et les précautions ont été multipliées pour cette ultime séance ; les barrages sont quadruplés à l'entrée ; non seulement on prend votre nom, le nom de votre journal, mais deux agents de la sûreté vous tâtent les vêtements ; les jumelles de théâtre sont même interdites. Ces agents s'acquittent, au surplus, de cette formalité, qui n'est peut-être pas inutile, avec une véritable discrétion, avec de la courtoisie presque. L'accès de la salle a été formellement interdit à toutes les dames ; la consigne est absolue : la « dame blanche », elle même, qui était

parvenue à se glisser entre les auditeurs, est expulsée avec politesse. Quelques dames s'étaient introduites dans le public debout, on les fait sortir à leur tour ; seules les six femmes journalistes, qui ont des cartes nominatives, ont pu venir prendre leurs places habituelles. En revanche, chaque travée est encadrée par des gendarmes ; dans la cour, des artilleurs sont sous les armes.

L'angoisse est partout, les doutes persistent dans beaucoup d'esprits ; la crainte est dans quelques âmes et M^e Labori, voulant éviter tout prétexte d'irritation chez ces juges prévenus, renonce à parler ; M^e Demange seul plaidera. C'est de la part de Labori un acte de vaillance dans son genre et dont on trouve quelques exemples dans les annales du barreau, mais ils ne sont pas nombreux. Labori aura été à la peine ; car si le procès de Rennes a eu lieu, c'est assurément à la façon dont il mena le procès Zola qu'on le doit.

Les angoisses sont partout, vous dis-je, les juges n'en sont pas plus exempts que les autres, et le commandant de Bréon a été vu, hier soir, dans la petite église qui est proche du jardin du Thabor, à genoux, restant là de longs instants dans la prière. Quelles luttes soutenait cet homme, ou la rémission de quelles fautes venait-il implorer du Dieu auquel il croit ?

Le colonel Jouaust ouvre la séance ; il est plus pâle que d'habitude, ses yeux ont des cavités fiévreuses ; les juges s'installent lentement et M^e Demange reprend sa démonstration, examinant le bordereau, prouvant que non seulement d'autres pouvaient l'avoir écrit, mais que Dreyfus ne pouvait pas l'écrire, ni fournir les pièces qui y sont mentionnées. Les juges écoutent aujourd'hui avec une attention inquiète ; le président lui-même se surprend la tête tournée du côté de l'avocat. Le lieutenant-colonel Brongniart ne cesse de prendre des notes, avec la même nervosité qu'hier ; et l'argumentation se déroule, sans phrases pompeuses, sans grands mouvements ; on voit que M^e Demange veut essayer de parler le langage simple, capable d'être compris par ces âmes frustes.

Quand il a fini, dans un superbe mouvement d'éloquence où la conviction éclate, décelant l'honnête homme qui parle haut après que l'avocat a discuté, il réclame l'acquittement qui reconnaîtra cette innocence à laquelle nous croyons.

Et on nous renvoie à trois heures pour les répliques.

Tout est fini.

Dreyfus proteste encore, dernier pantèlement de cette conscience déchirée par cinq ans de tortures, dont les plus affreuses lui furent prodiguées ici même par ses anciens chefs et — ô misère ! — par ses anciens camarades.

La réplique n'a été qu'un simulacre; le commandant a prononcé à peine quelques mots; en réalité on craignait l'effet de la plaidoirie et on a voulu « travailler » une dernière fois chaque juge.

— Il y avait trois voix pour l'acquittement disait-on tout à l'heure dans un groupe. C'était la minorité de faveur; on a ramené la voix égarée du lieutenant-colonel Brongniart; il n'y aura plus que deux voix et cinq pour la condamnation.

Le conseil se retire et, pendant ces instants, qui nous semblent longs comme des nuits sans sommeil, ils délibèrent.

Dans un coin de la grande cour, adossé à un des piliers, nous fermons les yeux, nous nous recueillons aussi et nous délibérons à notre tour.

Nous résumons dans notre cœur et dans notre cerveau les longs débats, nous pesons tout ce qui peut être opposé à cette victime.

Nous souvenant du mot du grand chancelier : « Il

est des circonstances solennelles où les honnêtes gens sont les juges des jugements, » nous aussi, nous rendons notre sentence.

En face de notre conscience, en face des lecteurs qui scrutent nos pensées, devant ce Dieu qui reste une des croyances de notre âge mûr, Dreyfus est innocent !

Mais voici le conseil qui rentre.

Avec une émotion qui nous étreint, tous, nous écoutons le verdict :

Par cinq voix contre deux, Dreyfus est reconnu coupable.

Mais on lui accorde les circonstances atténuantes et Dreyfus est condamné à 10 années de détention ! !

Et nous quittons cette salle de fêtes où nous venons de passer tout un mois d'émotions continues, dans ce décor clair et un peu banal de casino de ville d'eaux, entre ces quatre murs peints en marron clair, avec ces baies larges, ces énormes œils-de-bœuf d'où la clarté crue tombe. Au fond, derrière l'estrade, un petit Christ de plâtre blanc, se détache, souffreteux, sur la croix noire; oh ! un tout petit Christ accroché là comme par charité pour terminer chichement une mise en scène judiciaire pauvre et qui a vu tant de

méchancetés, tant de fureurs, tant de mensonges, tant de haine et tant de boue. Il est là, ce Christ en croix, comme pour rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui que la foule égarée préféra un bandit comme Barabas au Juste accablé de préventions.

Pour la dernière fois s'est refermée cette porte du fond par laquelle Dreyfus apparaissait comme un spectre en habit de soldat, porte silencieuse que vient de pousser le gendarme et par laquelle il ne passera plus.

Ici, notre pauvre France a laissé un peu de son beau renom et nous nous éloignons le cœur meurtri, plein de douleur mais ferme.

XXXV

Une distraction parisienne. — Le télégramme à Jouaust. — On en parle toujours. — Les économies du colonel. — Un péché mignon. — La pudeur rennaise. — La Cour d'assises. — Les pudeurs grammaticales. — Chez les bonnes sœurs.

Paris, 15 septembre.

Les gros événements laissent toujours quelques glanes pour l'observateur des tics et des engouements passagers de la foule! Pour le moment, plusieurs Parisiens ont trouvé une distraction qui leur agréa fort; elle consiste à envoyer une dépêche au colonel Jouaust, qui a présidé le conseil de guerre de Rennes; le texte varie, bien entendu, suivant qu'on est partisan de l'innocence ou de la culpabilité.

Un partisan de Dreyfus télégraphiera à peu près dans ce sens: « Veuillez présenter toutes mes félicitations aux deux membres du conseil de guerre qui ont su placer leur âme au-dessus des injonctions des généraux. » Et on signe. Au contraire, les nationalistes font dépense de lyrisme et télégraphient

des textes dans cette note : « Permettez à un admirateur de votre fermeté de vous féliciter du jugement que votre attitude a si largement contribué à faire rendre. »

J'ai pu voir, hier, une dizaine de télégrammes dans un sens ou dans l'autre, mais ne s'éloignant pas trop de ces formules qui varient cependant dans les qualificatifs suivant le tempérament de chacun. Le « télégramme » est devenu une distraction de fin de vacances ; sur le boulevard, vous pouvez entendre de ces bouts de conversation :

— Eh bien ! avez-vous envoyé votre télégramme à Jouaust ?

— Je crois bien !

— Lui avez-vous dit son fait en deux mots ?

— Pas du tout ; je lui ai exprimé toute ma joie.

— Ah ! vous aussi !

— Comment, moi aussi ?

Et on se remet à discuter comme avant, comme au temps où il était convenu qu'on n'y penserait plus et... on en parle toujours.

Quelques-uns qui ne veulent pas dépenser les cinquante centimes se contentent d'une simple carte postale ; c'est la distraction démocratique et la satis-

faction de la conscience à bon marché, la manifestation au rabais. La carte postale n'est pas parisienne, mais la dépêche est très bien portée ; le colonel Jouaust a dû en recevoir plusieurs milliers ces jours-ci et ce n'est pas fini. Quelques-uns, pour être bien sûrs que les télégrammes arrivent en mains propres, recommandent leur envoi et le colonel est obligé de signer. Enfin, il en est qui ajoutent une « réponse payée » ; ça, c'est le comble du pittoresque. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'ancien président du conseil de guerre ne répond pas ; il doit avoir, à l'heure actuelle, quelques centaines de ces petits bulletins lui donnant droit à dix mots de réponse télégraphique ; si l'envie lui en prend, il pourra, pendant plusieurs mois, faire sa correspondance par dépêche sans bourse délier. Ceci n'est peut-être pas pour lui déplaire, car le colonel Jouaust, dans son privé, caresse un péché mignon, il est d'une extrême parcimonie. Un avoué de Rennes, qui me donnait ces détails la semaine passée, me racontait des histoires incroyables à ce sujet ; l'économie est poussée chez lui à un degré peu commun. Ainsi, durant le procès de Rennes, il a reçu de nombreuses lettres. Naturellement, il a gardé toutes

les feuilles blanches et s'en sert pour ses travaux courants, pour ses brouillons. Quand il reçoit une lettre de faire part, il la garde précieusement, la plie et l'utilise plus tard pour sa correspondance personnelle ; la plupart des missives envoyées par le colonel Jouaust sont écrites sur le verso de « lettres de mort ». Quand ses amis le plaisantent à ce sujet : « Ah ! oui, dit-il, je n'avais pas d'autre papier sous la main, je me suis servi de la première feuille venue ».

Un autre détail bien connu des Rennais, c'est que le colonel n'achète jamais d'allumettes ; sa seule dépense somptuaire est d'aller deux ou trois fois par semaine au Cercle militaire prendre le café ; il en profite pour collectionner quelques chimiques qu'il conserve comme par hasard ; les médisants ajoutent que ne prenant jamais que deux morceaux de sucre dans son café, il s'octroie ce qui reste dans le plateau. C'est son droit, après tout, et il en use. Ce ne sont là que des détails bien minimes, mais Plutarque ne les dédaignait pas quand il voulait peindre ses grands hommes, et s'il se trouve un annaliste qui veuille faire entrer le colonel dans l'Histoire, je lui signale ces à côté psychologiques qui m'ont été certifiés par un

honorabile avoué de la ville de Rennes, que je pourrais citer, et confirmés par un négociant digne de foi ; ni l'un ni l'autre ne se montraient étonnés, et c'était plutôt pour parler à son avantage qu'ils me le dépeignaient ainsi.

Le caractère du Rennais mériterait, du reste, une étude approfondie, et c'est une mine toute prête pour un romancier qui voudra analyser ces cerveaux généralement fermés aux courants modernes. Dans une précédente causerie, je crois vous avoir signalé cette particularité du Musée, où une municipalité pudique a fait clouer des feuilles de vigne en fer-blanc sur toutes les statues du musée, de vulgaires reproductions en plâtre. C'est laid et c'est indécent. A ce sujet, un ancien président de chambre, qui m'envoie, de temps à autre, de judicieuses observations sur mes causeries, m'écrit :

« Dans un des articles de l'*Indépendance belge*, vous parlez des feuilles de vigne du musée de Rennes. Il y a eu cinq ans ces jours-ci, si je ne me trompe, j'y ai vu une exposition de dessins des élèves des écoles communales. Quelques-uns étaient d'après la bosse et reproduisaient les fameuses statues, mais sans la feuille en question. Seulement, la pudibonde muni-

cipalité avait pris la précaution de fixer avec une épingle, sur tous les dessins mâles, une feuille de papier doré provenant des couronnes scolaires ; ces feuilles d'orme en papier doré tiraient fortement l'œil sur le noir des dessins et j'ai bien entendu une vingtaine de petites filles répéter avec insistance et cette adorable naïveté de l'enfance : « Maman, pourquoi a-t-on mis ça ? » Et, avec une intelligence qui me rappelait les professeurs de ma jeunesse, les mamans les bouscullaient ou leur donnaient même des calottes. J'avoue que la réponse à faire était embarrassante et, comme j'étais moi-même avec une petite cousine, je ne trouvai comme explication que de lui dire que c'était pour montrer que le dessinateur avait obtenu une couronne. »

Ce ne sont là, évidemment, que des broutilles, mais elles ont leur importance pour qui veut se rendre compte de l'état d'âme de ces Bretons placides ; du reste, cela n'empêche nullement les méchants de ne pas profiter de ces bonnes leçons, car, la première semaine où nous étions à Rennes, la Cour d'assises siégeait au Palais de justice et, sur six affaires plaidées, il y en avait cinq pour attentat à la pudeur. J'ai conservé les journaux locaux qui en rendent compte. J'en

faisais l'observation à un brave pharmacien de l'endroit, très bien pensant, et il me fit cette réponse :

— Ces misérables sont, pour la plupart, des gens de la campagne, sans éducation ; à ceux-là, l'instruction a manqué, et ils n'ont pu profiter de l'atmosphère morale qui se dégage de nos habitudes sévères. Nous ne pouvons pas être responsables des écarts des paysans livrés aux brutalités de la nature. Mais, chez nous, la pudeur se dégage de partout ; vous avez vu notre musée : tout est à l'avenant. Ainsi, tenez, un seul exemple : dans le couvent où se trouve ma petite fille, on fait la chasse aux mots crus, et il est même défendu aux élèves de dire la « queue du chien ».

— Comment disent-elles donc, ces pauvres enfants ?

— « L'anse du chien », c'est bien plus décent.

Ça, vous savez, je ne l'invente pas, et vous me permettrez de ne pas ajouter de commentaires. Ah ! bonnes gens, où donc la malice va-t-elle se nicher et quelles singulières figures grammaticales ont trouvées les bonnes sœurs de Rennes !

XXXVI

Carpentras d'actualité. — Réputation de ridicule. Cité intelligente. — Coup d'œil sur l'histoire des Juifs à Carpentras. — Les chapeaux jaunes. — La révolution. — Le « paria de l'armée ». — Les vers de Coquillard.

Paris, 21 septembre.

Si nous parlions de Carpentras ?

En attendant des événements plus importants sur le boulevard, cette jolie sous-préfecture, toujours noyée dans les rayons du soleil, est devenue un sujet de chronique et les journalistes étrangers, un peu plus à l'affût des actualités que mes confrères parisiens, se sont abattus sur la coquette cité dont on parle maintenant dans les journaux des deux mondes ; il a suffi que le capitaine Dreyfus soit allé se reposer quelques jours sous les grands arbres de la « Quin-tine » pour qu'aussitôt Carpentras soit le sujet de causeries.

Vous êtes-vous parfois demandé pourquoi certaines petites villes de province sont l'objet de plaisan-

teries faciles et légendaires ? Il y a des centaines d'années que les vaudevillistes français et les malins des salons s'amuse à ridiculiser Carpentras. Le même sort a été réservé à Brive-La Gaillarde et à Quimper-Corentin. Dans les vieux papiers que je possède, je n'ai pas trouvé l'explication de cette persistance à se moquer de ces trois villes, qui sont pourtant supérieures à bien d'autres sous bien des rapports. Elisée Reclus, qui n'est pas une bête, j'imagine, et a le droit d'apprécier le caractère des cités au moins autant que les faiseurs de chansonnettes, a écrit avec pleine raison : « C'est bien injustement que le seul nom de Carpentras, passé en proverbe, éveille l'idée d'une petite ville de province peuplée de bourgeois vaniteux et médisants ; il se trouve précisément que, toute proportion gardée, Carpentras est, parmi les villes de faible population, une de celles qui se distinguent le plus par l'industrie, le travail intelligent, l'amour de la science et des arts. »

Tout cela est exact.

Vous seriez étonnés, en causant, le soir, sous les grands arbres du boulevard des Platanes, d'entendre de braves bourgeois, de modestes négociants parler des événements du jour avec un humour gaulois, une

indépendance de jugement que leur envieraient bien de beaux esprits de nos boulevards. J'ai peu séjourné, il y a dizaine d'années, à Carpentras, mais les habitants m'ont conquis par leur affabilité, leur franchise exubérante et une sorte de charme latin qui se dégage de ces conversations vibrantes, parbleu ! comme tout ce qui est du Midi, mais où l'on sait être bon garçon, même en bataillant contre vous.

Les quatre grandes routes qui aboutissent aux quatre coins de la ville s'appellent l'avenue d'Orange, de Pétrarque, d'Avignon et enfin avenue du Mont-Ventoux, dont on aperçoit au loin les collines gracieuses, s'estompant sur le ciel bleu de Provence ; une route s'en va à Orange et l'autre à Avignon, c'était juste qu'elles portassent le nom des villes avec lesquelles Carpentras est relié ; pour les deux autres, les habitants ont choisi le Mont-Ventoux, ces montagnes superbes et d'aspect grandiose, et le nom d'un grand poète qui passa dans le pays il y a des siècles et y a laissé un souvenir qui ne s'efface pas. Touchant hommage, en somme, au sol natal et au poète qui fit ses « humanités » à Carpentras où il y avait « d'excellents maîtres », au dire des chroniqueurs du xiv^e siècle.

C'est pendant que Pétrarque étudiait dans la petite capitale du Comtat-Venaissin, sous un maître venu de Pise, que les Juifs, déjà nombreux, furent chassés pour la première fois, comme l'apprend, dans une savante monographie, M. J. Liabastre, qui fut fonctionnaire en Algérie et est revenu mourir à l'ombre des vieux arbres de l'antique cité. Au xiv^e siècle, c'était le moment où sévissaient les sentiments anti-sémitiques qui ne sont pas nouveaux, et qui se manifestaient avec une grande conviction. Les « Pastoureaux » massacraient les Juifs de Guyenne, et le Pape les chassa du comtat ; on les accusait alors d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, et on leur courait sus au nom de la santé publique compromise. Une vingtaine d'années après, ces malheureux errants revinrent dans la cité où ils avaient été jadis tolérés, mais ceux qui étaient de retour étaient fort pauvres, car ils ne pouvaient payer les dix-huit livres par an qui étaient dues à l'évêque, et celui-ci se contenta de quatre sols par an et par famille, deux sols à Noël et autant à Pâques. « Plus tard, dit M. Liabastre, qui nous donne tous ces détails, leur situation étant devenue meilleure, on rétablit l'ancienne redevance ». On leur permit même de bâtir une

synagogue et d'avoir un cimetière en dehors de la ville, moyennant une redevance annuelle de six livres d'épiceries.

Au milieu du xv^e siècle, le pape Pie II sévit contre ces mêmes Juifs ; pour se distinguer des chrétiens, les juifs, les hommes doivent porter un chapeau jaune et les femmes un morceau d'étoffe jaune sur leur coiffe ; en outre, il leur fut interdit de tenir état de boucher ; quelque temps après, le peuple, excité par des meneurs, fit le siège des maisons juives et les magasins furent pillés. Le cardinal de Foix, alors gouverneur de la ville, dut exiler les plus chauds de ces émeutiers qui devaient avoir des imitateurs en plein xix^e siècle.

Du reste, les Juifs de Carpentras n'étaient pas à la fin de leurs peines ; jusque là, ils avaient habité près des remparts ; une bulle du Pape les autorisa à transférer leurs demeures au milieu de la ville où on leur affecta deux rues, fermées tous les soirs à l'entrée et à la sortie ; on interdit toutes servitudes entre ces maisons et celles des chrétiens ; ils ne pouvaient pas s'étendre dans la ville et il leur était défendu de rien posséder à la campagne ; ils se mirent à habiter les uns sur les autres, si je puis ainsi parler, et ils cons-

truisirent des maisons qui avaient sept et huit étages. En 1566, on redoubla de sévérité, on réédita l'obligation du chapeau jaune et l'interdiction de posséder des biens ruraux, « parce qu'en faisant l'usure avec leurs bénéfices illicites, ils auraient été en état d'opprimer les chrétiens ». Enfin, une nouvelle interdiction fut innovée : on leur défendit de faire le commerce de marchandises neuves. Dix ans plus tard, les habitants se plaignant toujours d'être victimes de prêts usuraires, demandèrent qu'on les expulsât, une fois encore. Le Pape se contenta d'annuler tous les intérêts qui pourraient être dus depuis dix ans et fit vérifier les contrats.

Au commencement du xvii^e siècle, la passion anti-juive était toujours vivace ; en 1603, on accusa des jeunes gens israélites d'avoir mis en croix un mannequin le jour du Vendredi-Saint. L'évêque, pour apaiser les colères, condamna les Juifs à payer une belle et grande croix de marbre qui fut dressée devant la cathédrale, avec une inscription rappelant l'injure faite par les Juifs et la réparation ; cette croix fut abattue en 1793 et à la place on planta un arbre de la liberté qui fut abattu à son tour sous la Restauration, on en fit des bûches pour chauffer le presbytère.

En 1790 eut lieu la réunion des Etats-Généraux de Carpentras composés des trois ordres et qui prirent le nom d'« Assemblée représentative du comtat. »

A la suite d'événements locaux qui font partie de l'histoire de la Révolution et sortent du cadre de la chronique, l'Assemblée représentative appela des commissaires députés par les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône et de la Marne pour se rendre compte par eux-mêmes qu'on avait calomnié les Carpentraisiens en les accusant de contre-révolution ; qu'ils étaient, au contraire, « animés de l'esprit qui a opéré la Révolution française, appliqués à adopter les décrets de l'Assemblée nationale, et déterminés à faire les derniers sacrifices pour assurer leur liberté, secouer le despotisme et vivre en bonne intelligence avec la nation française ».

La présence de ces commissaires eut un effet heureux pour les Juifs ; avant de quitter la ville, les commissaires français exprimèrent, « au nom du respect dû à l'humanité, des vœux pour l'abolition des signes avilissants dont la nation juive était couverte sous ses yeux ».

Et les Etats-Généraux, à l'unanimité, décidèrent que les chapeaux jaunes étaient supprimés ; les Juifs

purent même entrer à cheval dans la ville, ce qui leur était jusque-là défendu. Depuis, les Juifs ont pu vivre à l'aise dans cette ville hospitalière et qui trouve sa place marquée pour l'historique du malheureux Dreyfus qui est venu y passer ses premiers jours de liberté après le drame de Rennes. Ces quelques notes prises en courant sur l'histoire de Carpentras montrent combien l'esprit latin a fait des progrès vers la tolérance, puisque dans cette cité méridionale qui a supprimé, il y a un peu plus de cent ans à peine, les fameux chapeaux jaunes imposés aux israélites, le paria de l'armée, le « maudit » a été reçu sans un cri, sans une manifestation ; et je ne serais pas surpris qu'il y eût de la sympathie au fond de ces cœurs de Méridionaux qui ont rejeté comme un vêtement souillé les odieuses persécutions de leurs pères du moyen âge et qui réprouvent, à coup sûr, les traitements barbares auxquels « l'Assemblée représentative » mit fin.

Mais tout cela ne nous dit pas pourquoi les poètes ont fait à Carpentras une réputation comique ?

Ma foi, je n'en sais trop rien, et les vieux auteurs constatent le fait sans l'expliquer. C'est ainsi que

Coquillart, dans ses *Droits nouveaux*, voulant parler de personnages grotesques, dit :

Ilz chantent hault, respondent bas :
 Ilz parlent françois et latin,
 Puis ils s'habillent en satin,
 En gens d'armes et advocatz,
 En Ecossais, en Biscain,
 A la mode de Carpentras.

Un point, c'est tout. C'est là que se borne mon érudition; sans doute, ce n'est pas beaucoup, mais c'est un premier jalon. Une autre fois nous serons peut-être plus heureux.

Cette vieille réputation imméritée cède devant la constatation que feront un jour les annales en face de cette ville conservant son calme, réservant un accueil bienveillant à celui qui alla leur demander asile au moment où tant de haines déchainées le poursuivaient après qu'il fut sorti de cet enfer judiciaire, où tout lui fut reproché et où des juges, qui ne trouveront pas le pardon de l'histoire, condamneront sans preuves, soulevant la conscience de l'Europe civilisée et commettant le plus abominable attentat que des hommes puissent commettre, celui de condamner un innocent en ayant les preuves de cette innocence !

XXXVII

Il y a cent ans. — Esquisse d'un parallèle. — De Bonaparte à Déroulède. — Les conscrits de l'an II et les bouchers de la Vilette. — Horribles hypothèses. — Les crimes rituels. — Sursaut de conscience.

Paris, 30 décembre.

Quel intéressant parallèle il y aurait à faire pour un curieux entre cette dernière semaine de 1899 et la semaine correspondante de 1799 ! La Révolution, comme le cadavre de quelque géant, frappée au cœur depuis le IX Thermidor, achevait son odyssée dans des convulsions, démolissant les gouvernements débiles et impuissants du Directoire. Après les coups d'État du 22 floréal et du 30 Prairial, un triumvirat renversait la Constitution de l'an III ; Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte commettaient le 18 brumaire, qui étouffait définitivement la Révolution et imposait à la France un maître qui devait donner au pays quatorze années de gloire — si la gloire consiste à incendier l'Europe et à immoler des centaines de mille jeunes gens sur les champs de bataille...

Cent ans plus tard, la République est revenue et d'autres conspirateurs ont essayé de recommencer Brumaire, à la place de Bonaparte, de Cambacérès et de Lebrun, nous avons failli avoir Déroulède, Cavaignac et Quesnay de Beaurepaire, le fameux triumvirat qui devait renverser la République sous la protection de l'épée vacillante du général Roget, au bénéfice d'une Constitution qui aurait été le prétexte ou l'occasion d'une restauration du duc d'Orléans qui avait son personnel tout préparé depuis les préfets jusqu'au plus humble substitut. Mais le complot a échoué, et les conspirateurs, découverts à temps, ont comparu devant une Haute-Cour de justice qui les juge en ce moment, comme aurait été condamné Bonaparte lui-même si le Conseil des Cinq-Cents n'avait pas été présidé par le frère de l'usurpateur, par ce Lucien qui, aux cris de : « A bas le dictateur ! hors la loi ! » répondit par ces mots :

— Moi ! mettre hors la loi mon propre frère ! J'aime mieux renoncer au fauteuil.

Et il se retira pour faire place aux grenadiers, sur lesquels comptent toujours les conspirateurs quand il faut commettre un crime politique et étouffer la volonté de tout un peuple au bénéfice d'une poignée

d'ambitieux qui ont la prétention de monopoliser l'amour du pays, la probité intellectuelle et le dévouement à la patrie.

Le parallèle entre les derniers jours de 1799 et de 1899 serait piquant et montrerait que Bonaparte, ayant derrière lui le prestige des guerres heureuses d'Italie et d'Égypte réussit, là où M. Paul Déroulède, n'ayant que vingt ans d'excitations, de colères et de rancunes, a échoué. L'histoire est un éternel recommencement, a-t-on dit ; encore faudrait-il que les acteurs qui veulent reprendre les grands rôles et recommencer la tragédie historique fussent de la même taille. Les comparses de Bonaparte étaient ces merveilleux conscrits de l'an II, qui avaient fait les guerres de la Révolution et avaient triomphalement promené les trois couleurs à travers l'Europe ; cette figuration de héros pouvait en imposer à des populations fatiguées par la faiblesse des gouvernements sans prestige. Mais en ce décembre 1899, cent ans après, le grand metteur en scène est ce conspirateur d'opérette qui préparait une cellule pour le Président de la République dans l'immeuble blindé de la rue de Chabrol ; au lieu des vieux grenadiers qui soutenaient le général vainqueur, on n'a pu que mobiliser

les garçons bouchers de la Vilette et quelques camelots à cent sous par jour. Pour une échauffourée, c'est suffisant ; pour une révolution, c'est vraiment piètre.

Mais tout cela, c'est le paravent peu reluisant d'une conspiration qui aurait pu fort bien réussir tout de même, si la République n'avait eu que des politiciens aveuglés par M. Méline, incertains comme M. Dupuy ou toujours prêts à chercher d'où vient le vent comme M. Bourgeois, — politiciens égoïstes, sans fixité, sans programmes définis, sans idéal et sans fermeté. On avait constaté leur insuffisance, et, pour avoir confié son existence à ces hommes d'Etat sans envergure, la République a failli sombrer. Le lendemain est-il assuré ? Qui l'oserait prétendre ?... Mais le présent est sauvegardé, et c'est le principal. L'affaire Dreyfus nous a montré trop de tares morales pour que la confiance renaisse du jour au lendemain. Comme il y a cent ans, la lutte est circonscrite entre les Blancs et les Bleus ; les émigrés de jadis ont des continuateurs dans les congrégations d'aujourd'hui. L'esprit de chouannerie n'est pas mort, il s'est réfugié dans les couvents et dans les cloîtres, où on a organisé des fabriques, des boutiques et des débits de journaux.

C'est de là que viendra la lutte parce que c'est là que gisent l'intolérance et le fanatisme.

Au fond, toute cette levée de boucliers des partisans de l'ancien esprit sectaire se résume en une querelle de religion et, sous une forme nouvelle, c'est la guerre des Albigeois qui continue ; il faut courir sus à tous ceux qui ne s'inclinent pas devant l'Eglise ; et on trouverait aisément quelque religieux pour pousser le cri fameux : « Frappez ! frappez toujours ! Dieu reconnaîtra les siens ! »

Protestants, juifs, libres-penseurs, sont les ennemis, il faut les frapper sans distinction, et si, dans la mêlée, on atteint quelque catholique égaré, qu'importe : « Dieu reconnaîtra les siens ! »

L'esprit du moyen âge renaît ; le procès Dreyfus a été un procès rituel ; Iscariote avait vendu son Dieu, il fallait trouver un circoncis ayant vendu sa patrie ; et comme cet attentat a échoué, on va chercher autre chose.

Car il y a des observateurs qui vous annoncent gravement qu'on prépare maintenant un crime rituel.

Un crime rituel, en France !
Parfaitement.

Des feuilles remplies de colère, enfielées et soumises aux passions basses de la foule vile, préparent le terrain. Vous pouvez y lire avec complaisance, avec des détails féroces, les prétendus crimes rituels du juif de Polna et de cet autre juif de Nameszto, près de la frontière de Galicie. On raconte à des intelligences exaspérées par des années de mensonges, que des juifs ont tué de jeunes enfants, recueillant le sang aryen de ces victimes pour de monstrueuses libations.

En Pologne, en Galicie, des évêques pondérés protestent en vain dans des mandements indignés contre de pareilles croyances : rien n'y fait : la foule, stupide et affolée, se précipite contre ce pauvre diable d'israélite au cri de : « A bas les juifs ! »

Eh bien, il est des esprits pondérés qui vous parlent avec tristesse de la possibilité de mêmes scènes sauvages dans notre belle France.

Un jour, un misérable aura tué un enfant, le coupable sera inconnu et on accusera quelque juif innocent qu'on accablera sous les cris de la foule fanatisée ; la vieille férocité du moyen âge se réveillera ; on invoquera les nécessités de se procurer du sang de chrétien pour d'horribles pâques sacrilèges, et, au

seuil de la Cour d'assises, comme à Polna, comme à Nameszto, retentiront les cris barbares de : A mort ! « A bas les juifs ! »...

Non ! non ! notre esprit se refuse à admettre de si abominables suppositions, et, en dépit d'incontestables excitations, nous sommes de ceux qui ont foi dans la vieille probité de la conscience française, pour croire qu'après les stupres d'hier, on épargnera à notre pays les horreurs d'une autre époque, assurément enfouies dans les âges passés et qui ne reviendront plus.

Mais n'est-ce pas déjà une humiliation d'être obligé de consigner ces lugubres appréciations, dont la seule hypothèse est une insulte pour la raison et pour la conscience d'un peuple ?

XXXVIII

*Avant la sentence. — Au Congrès de la presse à Rome.
— Opinion de quelques journalistes. — A travers
la presse Européenne.*

Ayant assisté au Congrès de la Presse, à Rome en 1899, quelques semaines avant le procès de Rennes, j'eus la curiosité d'interroger quelques-uns de mes confrères appartenant à la presse de tous les pays et de tous les partis; Il me semble qu'il est intéressant de reproduire ici ces réponses qui se rattachent, avant la sentence, au procès de Rennes.

En arrivant au Congrès, j'ai fait remettre à un certain nombre de mes confrères — ceux dont l'opinion me semblait intéressante à connaître — une lettre dont voici exactement le libellé:

Monsieur et cher Collègue,

Profitant de notre présence au Congrès de Rome, je prépare une correspondance spéciale qui paraîtra dans un des prochains numéros de *l'Indépendance belge* et qui contiendra une sorte d'enquête sur les quatre questions suivantes:

I. Quelle était votre opinion sur l'affaire Dreyfus au moment de sa condamnation en 1894?

II. Depuis, votre opinion est-elle changée?

III. Qu'est-ce qui a modifié ou confirmé votre opinion première?

IV. Comment pensez-vous que doit se terminer ce procès?

Il y va de soi que nous insérerons les opinions favorables ou défavorables à Dreyfus. Nous recherchons la manifestation des idées indépendantes, sans plus.

Parmi les nombreuses réponses que j'ai recueillies, j'en ai conservé une vingtaine et je demande pardon aux autres; mais cette interview a le défaut grave de répéter toujours la même réponse — ou à peu près — tant le sentiment général des esprits indépendants se trouve d'accord — dans tous les pays.

Tout d'abord, quelques opinions d'Italiens, dont nous étions les hôtes.

Voici l'avis de M. Domenico Natalia, directeur du *Popolo Siciliano* de Palerme:

I. Au moment de la condamnation de Dreyfus, je ne croyais pas qu'il fût possible que sa culpabilité put être mise en doute.

II. Depuis les publications qui ont été faites, mon opinion a changé et je crois Dreyfus innocent.

III. Mon opinion nouvelle a été confirmée et fortifiée par les polémiques et par les opinions des personnages les plus autorisés de France et du monde entier.

DOMENICO NATALIA,
Délégué de l'Association de Palerme,
Directeur du *Popolo Siciliano*,

Voici un autre avis qui ne diffère pas sensiblement du premier :

I. Au moment de la condamnation, j'étais convaincu de la culpabilité, ne pouvant pas supposer que des juges se fussent mis d'accord pour condamner un innocent.

II. Après la découverte du faux Henry, mon opinion a changé; je ne crois pas aveuglément à l'innocence de Dreyfus, mais je considère comme nécessaire la révision du procès.

III. Lorsque cette révision aura été accomplie dans la plus parfaite légalité, tous les galants hommes devront s'incliner devant le résultat, quel qu'il soit.

NESTI,
du *Pungolo parlamentare*,
Délégué de la presse de Rome.

Ajoutons que M. Nesti est docteur ès sciences et directeur du *Corriere illustrato* et correspondant italien du *Soir*, de Bruxelles.

M. Attilio Centelli, un Vénitien aux idées pondérées, s'explique un peu plus longuement.

I. Je n'avais pas une opinion bien arrêtée d'abord, parce que la chose ne me semblait pas plus intéressante que les autres affaires de ce genre qui, malheureusement, arrivent partout.

II. Ensuite, au bruit soulevé par les journaux, je m'intéressai peu à peu, presque malgré moi, à l'affaire, et j'ai commencé à penser que, peut-être, elle avait une importance dont je ne m'étais pas douté auparavant.

III. Ce qui a définitivement arrêté mon opinion sur l'affaire en me faisant entrevoir la probabilité de l'innocence de Dreyfus, c'était le faux de Henry. En effet, je crois, aujourd'hui, que Dreyfus est victime d'un excès de pouvoir : c'est-à-dire victime de cette suprématie que le pouvoir militaire, dans les pays latins, croyait et croit encore exercer sur tous les autres pouvoirs civils.

IV. Quoique persuadé qu'un arrêt d'innocence prononcé par la Cour de cassation française puisse porter un coup terrible au militarisme français, je souhaite tout de même que cet arrêt vienne. Beaucoup de choses s'écrouleront, ou tout au moins s'ébranleront; mais ce sera une conquête de la civilisation, de l'humanité, de la justice.

ATTILIO CENTELLI.
Directeur de *la Domenica del Corriere*, Milan
(Supplément illustré du *Corriere della Sera*),
Délégué de l'Association lombarde.

Voici une opinion plus brève, mais non moins caractéristique :

Ce procès, comme tous les autres, est une affaire de justice. J'espère que la Cour de cassation ne s'inspirera pas des passions politiques ou autres, mais tout simplement de la justice absolue, dont elle est dépositaire. Mon impression est, cependant, que si M. Dreyfus eût été coupable, à l'heure qu'il est et après tant d'enquêtes, en aurait donné mille fois la preuve de sa culpabilité.

GIOVANNI BISTOLFI.

Réd. au *Don Chisciotte*, de Rome,
Délégué par l'Association de la presse italienne.

Écoutons maintenant un de nos confrères romains M. Tommaso Montefisse :

Lors de la condamnation, en 1894, je n'ai senti que du mépris naturel pour l'homme qui, ayant la mission de la défendre, trahissait sa patrie. J'avoue pourtant que je fus frappé par la scène de la dégradation à cause de l'acharnement désespéré du condamné dans la proclamation de son innocence. En somme, je demeurai indifférent, comme étranger.

Plus tard, s'élevant des doutes sur la régularité du procès, j'ai cru que la résistance opiniâtre à la révision pouvait être admise par haute raison d'Etat, si l'irrégularité était légère.

L'intervention du Grand Zola et d'autres hommes sans

tâche, l'accusation résolue de Mathieu Dreyfus contre Esterhazy ont vivement agité ma conscience, secouée par le sentiment de solidarité sociale.

Dès ce moment, j'ai cru que les principes proclamés par la France en 1789 ont conquis tellement les peuples civilisés, que nulle feinte de légiste résistera à la fatalité : Révision-Apothéose.

Alors les Français, si généreux de caractère, arrachés à ceux qui préparaient la ruine de la patrie, comprendront la devise prophétique de leurs aïeux : « Dieu protège la France ».

TOMMASO MONTEFISSE.

rédacteur de la *Tribuna*, de Rome,
Délégué

par l'« Associazione della Stampa Italiana ».

Enfin un dernier avis de M. Nicolo Lazzaro, le rédacteur du *Journal Officiel* de Rome. M. N. Lazzaro a, autrefois, suivi comme correspondant les guerres de Serbie (1876) et de Bulgarie (1877), il en a rapporté des impressions qui furent remarquées.

I. Mon opinion sur l'affaire Dreyfus, au moment de sa condamnation, était qu'elle était juste.

II. Depuis, mon opinion est changée.

III. Le motif qui a modifié mon opinion est qu'il est très clair que le procès a été fait irrégulièrement et que les premiers juges ont été presque mystifiés par des raisons que j'ignore.

IV. Je pense que le procès doit se terminer avec un nouveau procès fait à la grande lumière, parce que la révision est imposée seulement par le doute que Dreyfus puisse être innocent.

NICOLO LAZZARO,

Rédacteur du *Journal Officiel*.

Délégué de l'Association de la presse italienne.

Arrêtons-nous à l'opinion toute favorable à la France émise par M. Edward Amy, un de nos confrères de Jersey, qui a écrit sur les îles de la Manche des livres appréciés.

I. En 1894, je ne m'étais formé aucune opinion décisive sur l'affaire Dreyfus, mais je croyais alors à la justice française.

II-III. Les événements qui ont suivi ont fait la preuve qu'il y a eu, sinon un grand mépris de la justice, du moins des circonstances dans la condamnation qui ont montré la nécessité absolue de revenir sur la question.

IV. Que justice soit faite! — voilà la seule solution de la question qui peut donner satisfaction au monde entier et faire revenir la confiance dans la France et dans ses idées de justice.

PERCY EDWARD AMY, M. J. I.,

Rédacteur du *Jersey Times*,

Délégué par le

British International Association of Journalists.

Je prends trois opinions de journalistes allemands; la première parce qu'elle est unique en son genre, et les deux autres qui reproduisent, à peu de chose près, ce que dix autres répètent avec de négligeables variantes :

L'affaire Dreyfus ne nous regarde pas, nous autres Allemands; nous n'avons pas à nous en mêler.

Aussi, je refuse toute réponse.

EMILE BIERET,

Délégué de la presse de Dresde.

Le docteur en médecine Indora Kastan est plutôt pessimiste quant au résultat, tout en se séparant de la manière de voir de M. Emile Bieret :

Quand on apprit que Dreyfus avait été condamné, je fus obligé de croire à sa culpabilité, car il m'était impossible d'admettre qu'un conseil de guerre français eût condamné un officier d'état-major sans avoir eu des preuves incontestables de sa culpabilité.

L'entrée en ligne de M. Scheurer-Kestner ébranla mon opinion sur le jugement. Et quand les irrégularités de la procédure du conseil de guerre, d'abord tenues pour impossibles, furent prouvées, je ne pus faire autrement que de croire — si profond qu'en fût mon regret — à une des plus graves iniquités que mentionne l'Histoire.

Depuis l'acte de Zola, le suicide (?) d'Henry, la démis-

sion de Boisdeffre et l'incroyable bévue de Cavaignac, je suis fermement convaincu que le conseil de guerre a commis un véritable assassinat judiciaire.

Néanmoins, je ne suis pas encore tout à fait assuré du succès de la procédure de révision. Je ne puis malheureusement pas croire à l'entière réhabilitation du malheureux déshonoré. Cette *restitutio in integrum* ne sera probablement obtenue que de l'Histoire.

INDORA KASTAN,

Rédacteur du *Berliner Tageblatt*,

Délégué

de l'Association de la presse allemande.

M. Otto Hoerth, qui est un vieux journaliste badois, rédacteur de la *Gazette de Francfort* depuis 1872, apporte l'opinion moyenne des journalistes allemands :

Comme rédacteur de la partie extérieure de la *Gazette de Francfort*, j'avais à traiter l'affaire Dreyfus depuis son commencement. Déjà, dans un article de fond sur le jugement rendu en décembre 1894, j'ai exprimé l'opinion que Dreyfus vu les huis clos et l'absence de tout motif psychologique, était mal jugé. Les événements ont donné raison à la *Gazette de Francfort*, qui n'a pas eu besoin de changer son opinion. Quant à la manière de terminer l'affaire, je peux simplement répéter ce que j'ai toujours dit dans la *Gazette de*

Francfort : il faut faire la lumière entière et rendre justice véritable, sinon la France aura une plaie qui ne guérira pas et dont elle mourra.

OTTO HOERTH,

Rédacteur de la *Gazette de Francfort*

Délégué par le « Frankfurter Journalisten und Schriftsteller-Verein ».

Ajoutons que M. Otto Hoerth est président du « Verein » qui l'avait délégué au Congrès.

Les journalistes autrichiens émettent aussi des opinions à peu près identiques à celles qu'expriment MM. Joseph Villomitzer et Henri Terveles.

I. Mon opinion, en 1894, était que la condamnation était juste, cela va sans dire.

II.—III. Depuis, je ne sais pas précisément si la condamnation a frappé un coupable, mais la lettre de Zola « J'accuse » a produit en moi une très grande impression.

IV. La réhabilitation complète.

JOSEPH VILLOMITZER,

Président de l'Association
des journalistes allemands de Prague.

I. Je n'avais aucune opinion sur le crime de Dreyfus mais je réfléchis bien que les Français soupçonnent partout des espions.

II-III. Ma conviction sur l'innocence de Dreyfus éveillée

par Bernard Lazare, Scheurer-Kestner, s'est affirmée par le « J'accuse » de Zola, et elle est devenue inébranlable depuis l'intervention de Picquart.

IV. Ce procès ne doit être terminé que par l'absolution de Dreyfus, mais il le faut terminer aussi par la condamnation des coupables, pour purifier et sauver la France.

HEINRICH TERVELES,

Rédacteur en chef de la *Bohémia* (Prague).

Enfin, donnons encore l'appréciation de deux confrères polonais.

- I. Je croyais à la culpabilité de Dreyfus.
- II. Cette certitude est ébranlée.
- III. Par toute la longue série de faits et de révélations.
- IV. Par la révision qui, seule, pourrait établir la vérité.

CASIMIR DE KRYNSKI,

Rédacteur de la *Gazeta Lwowska*,
(Lemberg)

Délégué par l'Association des journalistes polonais.

- I. Il y avait une évidente irrégularité et l'illégalité.
- II. Cette irrégularité et l'illégalité, donc cet abus de force, ont, depuis, été cent fois prouvées.
- III. Tous les événements concernant Zola, Esterhazy, Henry, Picquart, toutes les instructions judiciaires confirment mon opinion.
- IV. Je n'en sais rien; je regrette seulement que la France

soit troublée et déshonorée par cette affaire et je souhaite qu'elle soit délivrée de ses ennemis intérieurs.

ALFRED SZCZEPANSKI,

Rédacteur des journaux polonais
Varsovie et Posen,

Délégué par l'Association de la presse étrangère à Vienne.

Voici, maintenant, la déclaration du correspondant parisien des *Novosti*, de Saint-Pétersbourg, M. Séménoff, qui a publié des livres et des études sur la langue russe. M. Séménoff est naturellement un ami de la France, qu'il considère, me disait-il, à Rome, « comme une seconde patrie ».

I. Je le croyais coupable surtout parce qu'il fut condamné par ses pairs et camarades.

II. Si j'ai changé? Certes!

III. La manière d'instruire de du Paty de Clam, dévoilée par la campagne de Bernard Lazare et l'intervention du grand écrivain français Emile Zola, qui a fait sortir au grand jour tous les détails épouvantables de ce drame historique.

IV. Par l'annulation de la condamnation et la réhabilitation de l'innocent, car moi, je crois à l'innocence.

L. SÉMENOFF.

Correspondant des *Novosti*.

La réponse suivante est celle d'un esprit libéral, d'un jurisconsulte et d'un publiciste.

I. C'est avec méfiance que j'ai lu la première fois dans les journaux de 1894 les événements de la condamnation de Dreyfus, et j'ai conservé depuis ce temps, une illustration montrant le triste acte de sa dégradation.

II. Je n'ai jamais perdu cette impression de doute.

III. Ce qui ensuite a confirmé cette impression première c'est la manière employée par les autorités françaises de supprimer la libre critique et de poursuivre tous les hommes qui ont demandé la révision. Plus tard, j'ai reçu de nombreuses confirmations nouvelles dans les témoignages du procès contre Zola, spécialement les confrontations entre les colonels Henry et Picquart, celles qui ont fait la plus grande impression. Et, finalement, la découverte du faux Henry et les poursuites abusives contre Picquart ont décidé mon opinion.

IV. La liberté et la réhabilitation du malheureux innocent condamné.

HAARON LOEKEN,
Avocat, rédacteur en chef du *Dagsposten*
(Trondhjem, Norvège).
Délégué par l'Association
de la presse libérale de Norvège.

Les étrangers se sont montrés assez disposés à émettre leur avis, et si je n'ai pas tout publié, je n'ai rien retranché de ce qui aurait été défavorable à Dreyfus.

Rien de ce qui est contraire à la révision n'a été par moi retenu ou celé.

Les journalistes français ont préféré garder leur opinion pour leurs journaux; quelques-uns n'ont pas voulu se compromettre; entre leur conviction favorable à la révision et le désir de ne pas froisser les directeurs qui sont hostiles à Dreyfus, ils n'ont pas hésité. Soit. C'est affaire à eux. Un de ceux que Théophile Gautier appelait un « enfileur de mots », un diseur de riens, marchand de futilités, s'en est tiré par un méchant calembourg usé. C'est amusant.

M. de Marolles, le sympathique président de la *Corporation des journalistes chrétiens*, donne une opinion à côté, se rencontrant avec notre confrère allemand Bieret:

Mon sentiment est que les étrangers n'ont pas à se mêler de nos affaires, non plus que nous à nous mêler des leurs.

H. DE MAROLLES,
Délégué par la Corporation
des publicistes chrétiens.

Un ancien lutteur de la presse parisienne sous l'Empire, où il dirigea le *Hanneton* où débuta François Coppée, nous donne une opinion qui a son prix

venant évidemment d'un homme peu disposé aux entraînements répudiés par l'expérience :

Dans la bonne ville de Toulouse, où les fanatiques autrefois ont traqué Etienne Dolet, condamné Vanini, injustement exécuté Calas, les esprits indépendants trouveront naturel que la France n'ajoute pas un nom nouveau à la trop longue liste des victimes des erreurs judiciaires.

Si Dreyfus est innocent, la révision du procès est un acte d'honnêteté élémentaire: s'il était encore reconnu coupable toute l'agitation produite autour de l'*interminable* affaire, comme l'appellent les journaux étrangers, cesserait, pour le plus grand plaisir de ceux qui pensent que la France a encore d'autres préoccupations aussi urgentes, aussi importantes.

D'ailleurs, sur les bords de la Garonne, il est d'axiome qu'un Gascon a trois coups — et le *bis in idem* de la révision ne dépasse pas la mesure.

Donc, que l'on revise et que ça finisse !

LOUIS ARISTE,
 Directeur du *Midi républicain*,
 Délégué par l'Association
 de la presse républicaine
 départementale.

Terminons, enfin, par le fondateur de la poésie mystique en France, l'auteur du poème *Les Paradis*

et du roman si curieux *A côté de la Vie*, M. Georges Vanor, le conférencier si souvent applaudi.

Mon cher Confrère,

Tous mes amis juifs sont antidreyfusards. Voulez-vous me permettre d'être dreyfusard et de rester catholique ?

Et je convoiterais encore la licence de rester catholique sans être traité de clérical...

Bien cordialement votre,

GEORGES VANOR,
 Rédacteur du *Gil Blas* et du *Petit Bleu*.
 Délégué par le Cercle de la Critique.

Qu'on me laisse rapporter une autre opinion émise verbalement, celle de M. Alphonse Humber, le député de Paris et directeur ou quelque chose d'approchant, du journal *l'Eclair*. On me permettra de dire qu'en dépit des divergences d'appréciation complète sur l'« Affaire », je tiens en estime le talent de cet ancien tirailleur de la presse républicaine marchant, pour le moment, avec les généraux et les états-majors. C'est assurément une verrue intellectuelle, s'il veut autoriser l'expression. Ça se guérit avec difficulté, mais ça se guérit.

Je me trouvais à côté de lui à une séance du Congrès :

— Vous savez, me dit-il, je ne vous répondrai pas ; mais je puis vous dire que j'ai toujours cru Dreyfus coupable et je n'ai pas changé.

Un point c'est tout.

Oh ! non ; j'ai encore une réponse, mais celle-ci n'est pas signée ; elle porte un seul mot, celui que Victor Hugo a imprimé dans *les Misérables*, mais que je ne répéterai pas ici.

Vous vous souvenez de la belle page de la bataille de Waterloo :

« Foudroyer d'un tel mot le tonnerre qui vous tue, c'est vaincre. Il trouve à l'âme une expression, l'excrément... »

Eh bien, le journaliste qui a écrit ce mot a pensé que, n'ayant rien des héros d'épopée, il devait leur emprunter leur mot de bataille, et il a déposé ses cinq lettres dans l'enveloppe, croyant ne pas être connu.

Seulement, le hasard, qui fait bien les choses, a voulu que le quidam se soit servi d'un crayon à mine chimique : ce crayon l'a trahi et a dévoilé son incognito. Mais le nom ne vaut guère mieux que la chose. Laissons-les tous les deux dans leur union intime...

« Défense de déposer du Sublime dans l'Histoire ! » s'écriait Victor-Hugo à propos de l'exclamation de Cambronne ; on a voulu mêler le « Sublime » à cette affaire. — Pourquoi pas ? Quand on n'a pas de bonnes raisons, on répond comme on peut.

FIN

TABLE

	Pages
1. — A Rennes. — Indifférence publique. — Les Parisiens. — La chambre d'étudiant. — Le Dossier secret. — Histoires sadiques. — Dreyfusards et antidreyfusards à table d'hôte	1
2. — La première audience. — Les journalistes chargés. — Appel des témoins. — Le Conseil. — Dreyfus introduit. — Dernières protesta- tions. — Tout le procès recommence. — Im- pressions d'audience de Bernard-Lazare. — Le greffier Coupois. — Le dossier secret. — 5 contre 2.....	8
3. — Toujours le calme. — M. Cavaignac s'agite. — Propos du général Mercier. — Le deuxième aveu d'Esterhazy. — Puérlités po- licières. — Impressions de Dreyfus.....	23

	Pages
4. — Causeries des journalistes. — Les premières divisions. — M. Cavaignac. — Le pour et le contre. — Impressions pessimistes.....	28
5. — M. Déroulède viendra-t-il ? — M. Jaurès parlera-t-il ? — Attitude du colonel Jouaust. — Officiers manifestants. — Une carte vendue ? — Le futur journal de Séverine.....	33
6. — Mot militaire. — Craintes d'assassinat. — Mot de gendarme. — Les vendus. — En Danemarck. — M. Lépine en 1894.....	38
7. — Séance publique. — Une journaliste de cœur. — Physionomie des juges. — Un diplomate en herbe. — M. Casimir-Périer. — Le général Mercier. — Oh ! misère ! — La conscience de l'interview. — Les Camelots manifestent.....	45
8. — Distractions dominicales. — Les élégances de M. A. Meyer et son automobile rouge. — Les plaisirs défendus. — Le café-concert. — La victime de la vertu et du hasard. — La couleur de la moustache de Dreyfus. — La Dame Blanche.....	63

	Pages
9. — Agitation. — Tentative d'assassinat sur M ^e Labori — Scène entre Séverine et M. A. Meyer. — Confrontation du général Mercier et de M. Casimir Périer. — Billot. — Cavaignac. — Chanoine. — Zurlinden. — Découragement.....	68
10. — Responsabilité de la police. — Une anecdote de la rue des Postes. — M. Guérin. — Le tortionnaire Lebon. — M ^{me} veuve Henry. — Le général Roget. — Le metteur en scène du procès.....	81
11. — Continuation de la déposition du général Roget. — L'agent Lajoux. — Quel est ce mystère ? — M. Bertulus. — La scène à faire... par M ^{me} Henry. — Le colonel Picquart. — Ne déplaçons pas la question.....	92
12. — Le colonel Picquart continue. — La réponse du général Gonse. — Qui le saura ? — Un juge stupéfiant. — Réplique du général Roget. — Le général Mercier rectifie. — Il avoue la communication illicite.....	100
13. — Le commandant Cuignet. — Le gendar-	

	Pages
me et le savant. — La déposition du général de Boisdeffre. — Souvenir du procès Zola. — Le général Gonse. — Le général Roget n'est pas content. — Protestation du général Billot.	108
14. — Officiers manifestants. — La rue des Dames. — Pudeurs artistiques et administratives. — Assassinat de Hoche. — Les Blancs et les Bleus. — Les Impressionnistes. — Le triomphe du reportage. — De Claretie à Séverine	122
15. — Le général Fabre. — Gribelin. — Souvenirs de la dame voilée. — Le commandant Lauth. — Monocle et corset. — Le capitaine Junck. — Protestations de M. Bertulus. — On refuse la parole au colonel Picquart. — « Encore ! »	136
16. — Rentrée de M ^e Labori. — Labori et Mercier face à face. — Fin d'une légende. — Qui a vraiment découvert le faux Henry. — Une excellente allocution du colonel Jouaust. — Témoins sans importance. — Un colonel d'opérette. — Explication de l'Histoire du	

	Pages
capitaine Romani. — Officiers qui se portent accusateurs.....	149
17. — Propos de bureaucrates. — Le roman chez... le maquignon. — M. du Breuil. — Un mari trompé. — L'avocat Auffray, conseil officiel du commandant Carrière. — Les aveux du général Gonse. — Une poignée de main, il y a neuf ans.....	166
18. — Une autre légende brisée. — Le colonel Maurel. — La communication secrète. — Les coulisses. — Tristesses. — Un mot des aveux du capitaine Lebrun-Renaud. — Le colonel Fleur. — M. de Grandmaison. — Les queues rouges de la tragédie. — Un avocat amateur. — Savignaud.....	180
19. — Les visiteurs. — Du Paty de Clam ne viendra pas. — Un journaliste Anglais. — La souscription juive pour Esterhazy. — M. Gobert. — M. Bertillon. — La monomanie de l'expertise.....	196
20. — Bertillon continue. — Le capitaine Valerio. — A la rescousse. — Le capitaine Freys-	

	Pages
taeter. — Une déposition émouvante. — Précisions. — Mercier confondu. — M. Paraf-Javal. — La question déplacée.....	208
21. — 20 ^e jour. — Pessimisme. — Opinion d'un Rennais. — Une lettre du général Zurlinden. — Encore un mot du capitaine Romani. — Châteaubriand au collège de Rennes. — Vieux souvenirs. — Feuillet dignes d'Armand Sylvestre. — Oh ! jeunesse !.....	222
22. — L'ingénieur Bernard. — Le doyen des Experts. — M. Teyssonnières. — Le trio Couard, Varinard, Belhomme. — Un acte de courage. — M. Charavay.....	243
23. — Le colonel Cordier. — La « Voie ordinaire » ? — Le commandant Lauth proteste. — Encore le général Roget. — L'escroc Lemercier-Picart. — L'inéffable Fleur. — Tristes besognes.....	252
24. — Académiciens dans la salle et à la barre. — Le général Roget se défend. — Révélations sur Esterhazy. — M. Picot. — Le géné-	

	Pages
ral Delloye. — Les manœuvres du général Chamoin.....	266
25. — Les aveux au capitaine Lebrun-Renault. — Qui se trompe ? — Souvenir de la dégradation. — Le capitaine muet à l'Elysée. — Amoncellement d'invéraisemblances. — Une question indiscreète. — Le commandant Forzinetti. — Toujours le général Roget.....	277
26. — Journée des potins. — Encore M. du Breuil. — Le piqueur Germain. — Le boyaudier Villon. — Les fuites de Bourges. — M. Bruyère. — Le général Jobert. — Les bons bourgeois de Rennes. — Sur la plate-forme d'un tramway.....	292
27. — Il pleut. — Les officiers dreyfusards. — Le général Delloye et le commandant Hartmann. — M. Havet. — La gaffe quotidienne du commandant Carrière. — M ^r Auffray, conseiller en partie double. — La vérité éclate. — Dreyfus fait la preuve de son innocence. — Quiétude de conscience.....	310

	Pages
28. — Dernier dimanche. — Non, nous ne verrons pas l'acquittement. — Conversation avec Bernard-Lazare. — Un crime rituel. — Premiers doutes. — Histoire de la campagne Dreyfusiste. — Seul contre tous. — Quelques variations. — Pourquoi François Coppée ne dormait pas. — Qui primera ? La Force ou le Droit ? La Force !.....	325
29. — Où je rencontre la « Dame Blanche ». — Comment une antisémite devient dreyfusarde. — Le lieutenant Bruyère. — Cernuski descendant des rois de Serbie. — Les témoins étrangers — Les mensonges au sujet de M. Hadamard. — Les confusions du général Roget. — La pièce 96 du dossier secret.....	341
30. — M ^e Laborie demande qu'on entende les attachés étrangers. — Serge Basset. — Un Universitaire devenu « nouvelliste ». — Premiers aveux d'Esterhazy. — M. Trarieux. — Aveux de l'ambassadeur d'Italie. — La légende de l'argent étranger détruite.....	358
31. — Parodie. — M. Trarieux. — Comment on	

	Pages
a préparé le témoignage de Savignaud. — Incident. — Schwartzkoppen a parlé. — Le général Billot. — Un mot de juges. — Caricatures de la justice	370
32. — Pessimiste persistant. — Réquisitoire du général Mercier contre le capitaine Freystaetter. — Les pièces disparues. — Souvenir du revolver. — Un substitut faussement accusé par un capitaine. — Le réquisitoire — Le commandant Carrière. — Dreyfus innocent sera condamné. — Pourquoi ?.....	376
33. — Un acte de courage de M. Jules Claretie. — Plaidoirie de M ^e Demange. — Eloquence et modération.....	385
34. — Dernière séance. — Fin de plaidoirie. — Renvoi à l'après-midi. — Dernière manœuvre. — Pourquoi le renvoi ? — La minorité de faveur ? — Le verdict. — 5 contre 2. — Les circonstances atténuantes. — Dix ans de détention. — Dernière impression.....	391
35. — Une distraction parisienne. — Le télé-	

	Pages
gramme à Jouaust. — On en parle toujours. — Les économies du colonel. — Un péché mignon. — La pudeur rennaise. — La Cour d'assises. — Les pudeurs gram- maticales. — Chez les bonnes sœurs.....	397
36. — Carpentras d'actualité. — Réputation de ridicule. — Cité intelligente. — Coup d'œil sur l'histoire des Juifs à Carpentras. — Les chapéaux jaunes. — La Révolution. — Le « paria de l'armée ». — Les vers de Coquil- lard.....	404
37. — Il y a cent ans. — Esquisse d'une paral- lèle. — De Bonaparte à Déroulède. — Les conscrits de l'an II et les bouchers de la Vilette. — Horribles hypothèses. — Les cri- mes rituels. — Sursaut de conscience.....	413
38. — Avant la sentence. — Au congrès de la presse à Rome. — Opinion de quelques jour- nalistes. — A travers la presse européenne..	420

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages
Aboville (Colonel d').....	137, 143 145
Albert (Mlle Julia d').....	236 237
Amy (Percy Edwards).....	426
Anthoine.....	286, 287 289
Ariste (Louis).....	434
Attel (d').....	285 286
Aufroy.....	172, 228, 266 289
Aurevilly (Barbey d').....	132
Bailly (R. P.).....	254
Ballot-Beaupré.....	42, 224, 263 362
Barrès (Maurice).....	7 130
Barthou.....	368
Basset (Serge).....	132 360 S
Bataille (Albert).....	131
Beaurepaire (Quesnay de), 55, 75, 159, 167, 169, 171, 177 S, 194, 243, 292, 293 S, 338, 339	358
Beauvais.....	49

	Pages
Belhomme.....	249 251
Bérenger.....	335
Bernard.....	244 S
Bernard-Lazare..... 7, 9, 11, 13, 14, 130, 329	341
Bernheim.....	300, 311 312
Berteaux (H.)	127
Berthelot.....	335
Berthulus, 95, 96, 97, 102, 145 S, 229, 330,	350
Bertillon, 112, 198, 200, 202 S, 205, 210 S, 219,	
243 S, 267, 305.....	325
Bertin.....	159, 160, 161 162
Bertin (C.).....	118 119
Besse.....	163
Bierret (Emile).....	427
Billot..... 11, 74, 92, 118, 121, 159, 160, 258	323
Biré.....	241
Bistolfi (Giovanni).....	424
Blavet (E.).....	130
Blum (Moïse).....	259
Podson.....	168 293
Boisdeffre.....	16, 43, 115, 117 157
Bonnamour (G.).....	133
Boullenger.....	164

	Pages
Bourgeois.....	77
Bradamante.....	134
Bréoo (de).....	48 225
Breuil (de).....	168, 169, 170, 292, 293 297
Brisson (J.).....	5
Brisson (A.).....	77, 131 262
Brongniart.....	45
Bruyère.....	301 S 345
Cadoudal.....	236
Caillaux (Mme).....	45
Carvalho	303 311
Carrière, 16, 84, 94, 113, 172, 180, 205, 206,	
209, 270, 304, 316, 348, 360.....	367
Casimir-Périer..... 3, 8, 11, 16, 29, 50	
S, 60, 72, 73, 191.....	282
Cavaignac, 11, 12, 16, 24, 27, 29, 30, 31, 34,	
43, 76, 77, 228, 283, 284, 303, 350, 352 S.	428
Centelli (Attilio).....	423
Cernusky	346 S
Chamoïn..... 57, 79, 86, 186 S, 197, 276,	281
Charavay	247 S
Chateaubriand.....	231 S
Chincholles (Charles).....	131

	Pages
Clam (du Paty de) 7, 42, 48, 56, 113, 114, 139, 140, 174, 175, 185, 187, 192, 196 S, 218, 276, 278 S, 319, 339.....	343
Claretie (Jules).....	10, 129, 285 S, 336 344
Clifford (Millage).....	25
Clisson	52 60
Cochefert	138
Comminges (Mlle).....	343
Coppée (F.)	337, 338 433
Cordier.....	193, 252 S, 257 S, 264, 311 312
Cornély.....	30 131
Corminge	304
Coupois	14 345
Couard.....	249 250
Cuers	142 156
Cuignet	108 S, 119, 120, 122, 149 S, 195 355
Curé.....	189
Darthout (M ^{me}).....	342 S
Delaroche-Vernet	49
Delogorgue	263
Delloye.....	226, 274, 275, 303 353
Demange (M ^r) 11, 26, 44, 52, 54, 70, 73, 74, 76, 78, 81, 91, 93, 106, 113, 114, 117, 140,	

	Pages
161, 162, 168, 170, 171, 189 S, 194, 212, 250, 272, 273, 287, 295, 322, 332, 348, 336 S	392 S
Déroulède (Paul).....	33, 34, 85, 303 415
Dery (M ^{re}).....	162
Desverines.....	191 192
Dreyfus (M ^{re}).....	290 333
Dreyfus (Mathieu)	2, 257, 258 S 335
Dubois (Philippe).....	7, 126 133
Ducros.....	276, 306, 311 312
Dumas (Alexandre).....	23
Dupuy (Charles)	9, 56, 224, 261 368
Durand (Marguerite).....	134
Esterhazy 19, 25, 43, 59, 60, 79, 93, 95, 116, 119, 142, 154 S, 173, 175, 184, 189 S, 197 S, 203, 210, 247, 248, 250, 255, 268, 300 S, 304,	362 S 433
Fabre.....	150 S
Fabre (Général).....	137
Faure (Mlle Lucie).....	25
Faure (Félix).....	332
Ferret.....	159
Fischer....	300
Flavbert	15

	Pages
Fleur.....	255, 258 267
Forzinetti.....	7, 43, 280, 282, 286, 290, 311 312
Fond-Lamothe.....	320
Freycinet (de).....	57, 260, 320
Freystæter.....	214, 217 S, 222 S, 228, 229 311
Furetières.....	130 S
Galli.....	264
Gaubert.....	9, 41, 199 S, 210 249
Gauthier (Théophile).....	131 433
Galliffet.....	68, 124, 182, 344 367
Gendron (Colonel).....	162, 163, 230 256
Germain.....	293 294 S
Gersil.....	239 240
Gibert.....	332
Giraud.....	335
Giry.....	269
Goblet.....	335
Gonse, 16, 24, 43, 74, 101, 102, 119, 120, 137, . 159, 173, 174, 175 S, 188, 201, 278, 288, 317 S, 351.....	355 S
Grandmaison (C.).....	193 194
Grenier.....	154 S
Griblin, 94, 138, 139, 140, 141, 143, 174, 256,	259

	Pages
Gripon (G.).....	131
Guénée.....	111 112
Guérin.....	84
Guérin (Colonel).....	277 289
Guilbert (Yvette).....	84
Guillaume II.....	55
Hadamard.....	351
Hanotaux.....	73 80
Hartmann.....	89, 275, 276, 307, 311 312 S
Havet.....	315 316
Henry, 54, 78, 89, 113, 115, 116, 142, 145, 149, 150 S, 155, 174, 198, 185, 214, 216, 225, 253, 254, 278, 281, 303, 319.....	427
Henry (Mme) 31, 84, 87, 88, 91, 95, 96, 98, 122, 225.....	229
Hervé de Kérohant.....	30
Hild (M ^r).....	26
Hoche.....	127
Hœrth (Otto).....	428
Humbeat (Alp.).....	435
Idrac.....	126
Jamont.....	261
Jaurès.....	33, 34, 96 133

	Pages
Jeannel.....	164
Jouaust, 15, 18, 19, 29, 34, 45, 59, 70, 97, 146, 223, 258, 262, 270.....	393
Kastan (Isidore).....	428
Krynski (Casimir de).....	430
Lajoux.....94, 105 S, 140	142
Lauth.....140, 142, 143, 155, 198	304
Lazzaro.....	425
Lebon (André).....84	85
Lebelin de Dionne.....	177
Lebrun-Renaud, 19, 51, 52, 184, 188 S, 277 S	317
Lemaître (Jules).....	266
Lemercier-Picard.....	257
Lépine.....	44
Leroux.....	173
Leroux (G.).....	132
Labori (M ^e), 11, 22, 26, 43, 70, 72, 81, 91, 124, 149, 152 S, 157, 162, 170, 173, 175 S, 180 S, 195 S, 199, 223, 261 S, 284, 288, 304, 359 S,317, 319, 349, 352 S, 364, 368	392
Limoëlan.....236, 239	240
Liobastre.....	407
Lonquety.....175	178

	Pages
Maistre.....	165
Marolles (de).....	433
Maton.....	164
Maurel.....180 S, 192, 214, 215 S, 222, 278	303
Mayer.....267	268
Mayet.....	356
Mazeau.....	224
Méline.....	368
Ménard (M ^e).....	197
Mercier (Général), 3, 7, 11, 12, 16, 24, 25, 30, 33, 34, 38, 43, 44, 51, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 72, 73, 74, 87, 88, 100, 104, 106, 110, 115, 122, 153, 154, 157 S, 180 S, 188 S, 197, 216 S, 223 S, 228 S, 260, 276, 281, 298, 345	350
Merle.....	48
Mertian de Muller.....	194
Meyer (Arthur).....7, 29, 64	71
Michelet.....	37
Mirbeau (O.).....	132
Miribel (de).....	199
Mitry (de).....287	289
Moch (Gaston).....	275
Molinier.....	268

	Pages
Montfisse	425
Montorgueil (G.).....	132
Moreau.....	237
Mun (de)	336
Munster (Mlle).....	25
Munster (de).....	191
Nesti.....	422
Niel.....	130
Natolio (Domenico).....	421
Nordau (Max).....22, 111, 118,	204 S
Ormescheville.....13	99
Painlevé.....	351 S
Paléologue.....360	385
Panizzardî.....73, 186	215
Paraf-Javal	219, 220 243 S
Parfait.....	49
Parny	232
Pelletier.....	249
Pellieux (de).....	43
Penot.....	180
Peyrolles (de).....	288
Peytral	85
Picot.....269, 270 S	273

	Pages
Picquart 75, 90, 92, 100 S, 117, 142, 143, 145, 180, 235, 258, 288, 304, 311.....	317 S
Ployer (M ^r)	12, 31 228
Prévost (Marcel).....	9, 130 338
Profilet.....	45
Rodays (de).....71	131
Ranc.....262, 336	337
Ranson (D ^r).....	49
Ratazzi (M ^{me}).....	133
Ravary	79
Récamier (M ^{me})	241
Régis (Max).....	389
Réjane (M ^{me}).....149	196
Ribon (Paul).....	360
Risbourg.....	188
Roche (Jules).....	190 S
Rochefoucauld (La).....	126
Rochefort (Henri).....	334
Rodin.....	126
Roget (général), 88 S, 104, 105, 109, 115, 117 S, 137, 141, 143, 150, 187, 188, 192, 195, 198, 201, 235, 255, 257 S, 272 S, 291, 302, 345 S, 354.....	364

	Pages
Rollin.....	155 156 S
Romani.....	229
Rosthchild.....	198
Roy.....	166
Russel (Louis).....	385
Saint-Germain.....	228 229
Saint-Riveul.....	239 240
Salles.....	332
Sandherr.....	180
Sarcey (F).....	336
Savignaud.....	195
Scheurer-Kestner, 75, 160, 161, 195, 262, 263	337
Schneider.....	270 273
Schwartzkoppen.....	155, 271 274
Sebert.....	274, 305, 311 312
Séménoff.....	431
Séverine.....	37, 60, 71 134
Seyman.....	86 153
Sylvestre (Armand).....	238
Szcepaniski (A.).....	431
Teyssonnières.....	245 S, 269 335
Tezenas.....	93 175
Thomas.....	300

	Pages
Trarieux.....	85, 262 365 S
Trouillot.....	5
Valabrègue.....	331
Valcarlos.....	112
Valerio.....	212 S, 245 305
Vanor (Georges).....	435
Varinard.....	246, 249 250
Villon.....	297 299
Viviani.....	133
Waldeck-Rousseau.....	52, 77 368
Weil.....	198 350
Willomitzer (Joseph).....	429
Yunck.....	144 145 S
Zola, 43, 116, 172, 249, 250, 251, 338, 339,	343, 392 424
Zurlinden.....	5, 78, 79, 88, 226 362

FIN

Achevé d'imprimer

PAR

L'IMPRIMERIE CENTRALE DE GRENOBLE

le onze juin mil neuf cent

POUR

ALPHONSE LEMERRE

A PARIS